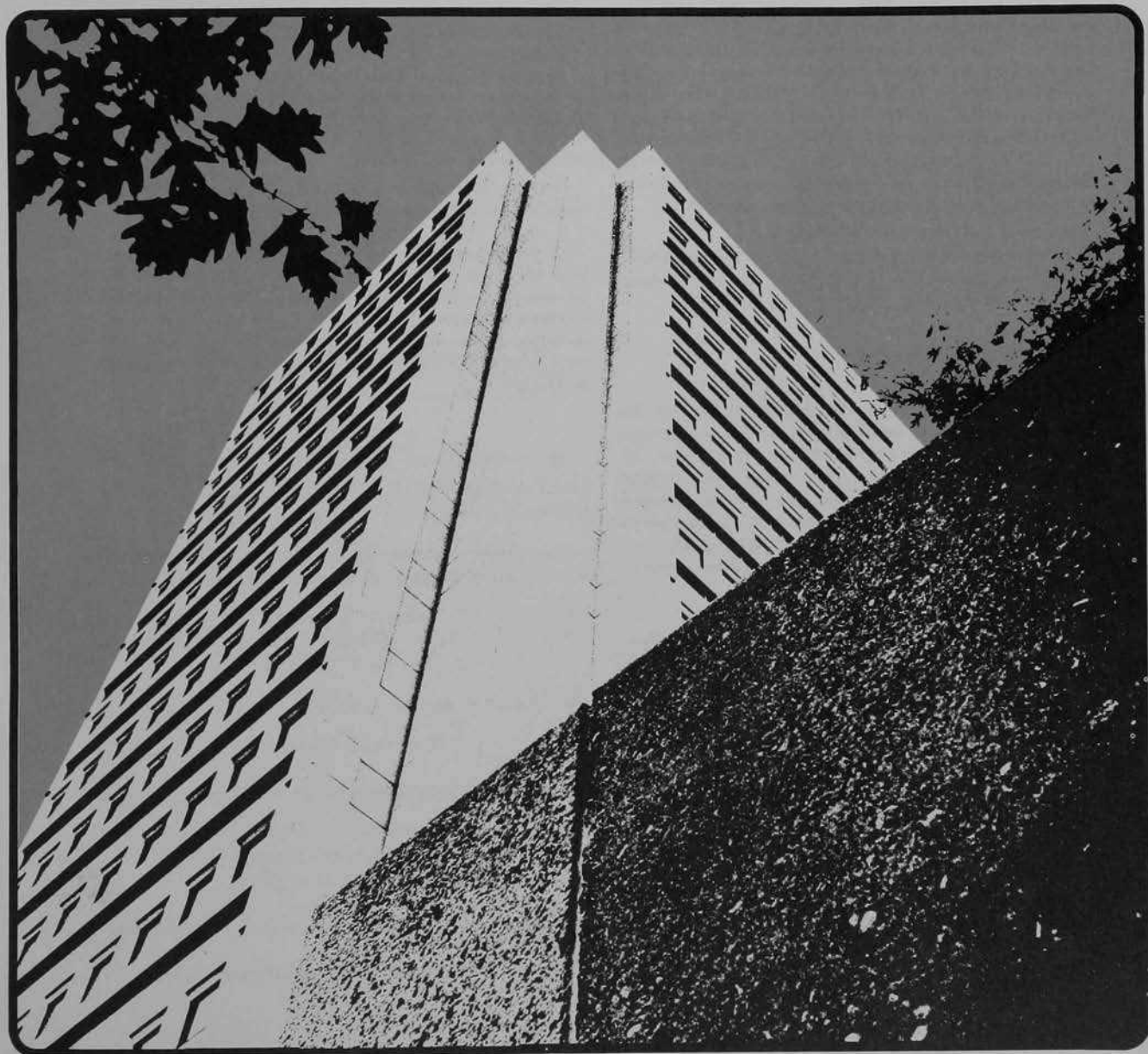


AVIS JURIDIQUES
PARTIE 1

108^e ANNÉE
22 MAI 1976
N^o 21

 **GAZETTE
OFFICIELLE
DU QUÉBEC**
OFFICIAL
GAZETTE



PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée au moins tous les samedis en langue française sauf pour les exceptions prévues au règlement (A.C. 2517-75). L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire à midi, le mardi, à moins que ce jour ne soit un jour férié. Dans ce cas, l'ultime délai expire à midi, le lundi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Prière d'adresser aux bons soins de l'Éditeur officiel du Québec, Québec, toute communication d'avis destinée à la Partie I de la *Gazette officielle du Québec*.

4. Indiquer le nombre d'insertions.

5. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

6. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

7. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

8. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

9. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 40 cents la ligne agate, pour chaque version, (14 lignes au pouce, soit 220 lignes par page, pour les deux versions).

Insertions subséquentes: 20 cents la ligne agate pour chaque version

La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.

Traduction: \$5 les 100 mots.

Exemplaire séparé: \$1 chacun.

Feuilles volantes: \$3 la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec* Partie 2 est de \$20 et le prix d'un exemplaire de \$1.00. Prière d'adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, Québec.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture: le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion: le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Cité Parlementaire.
Québec, 9 juillet 1975.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance au bureau de

L'Éditeur officiel du Québec,
1283 ouest, boul. Charest
Québec G1N 2C9, Qué.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 107)

L'Éditeur officiel du Québec, CHARLES-HENRI DUBÉ

AVIS JURIDIQUES

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (L.Q. 1972, ch. 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante :

I — Avis de la Commission « proprio motu » (Règlement 2, a. 2.24) :

- 1 — Vérification de permis (a. 2.59).
- 2 — Autres affaires.

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3) :

- 1 — Demande de permis ou de modification de permis.
 - a) transport général de personnes.
 - b) transport général de choses.
 - c) transport de matières en vrac.
 - d) transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses).
- 2 — Demandes de vérification de permis (a. 2.59).
- 3 — Demandes de modification ou d'annulation de contrat de transport d'écoliers (a. 2.60).
- 4 — Autres affaires.

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64).

IV — Avis de désistement.

V — Avis de décisions rendues :

- 1 — Dans les affaires introduites par la Commission « proprio motu ».
 - a) vérification de permis.
 - b) autres affaires.
- 2 — Dans les affaires introduites par requêtes.
 - a) affaires contestées.
 - transport général de personnes.
 - transport général de choses.
 - transport de matières en vrac.
 - transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
 - b) affaires non contestées.
 - i. membre siégeant seul.
 - transport général de personnes.
 - transport général de choses.
 - transport de matières en vrac.
 - transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
 - ii. au moins trois membres.
 - transport général de personnes.
 - transport général de choses.
 - transport de matières en vrac.
 - transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
 - c) vérification de permis
 - d) annulation ou modification de contrat de transport d'écoliers.
 - e) * permis spéciaux.

* Dans certains cas de demandes de permis spéciaux, les publications peuvent avoir été faites dans les journaux de la région.

Catégorie	Sous-catégories	Codes	Couleurs	Numéros de dossiers	
Transport public	Voyageur	MPV	QPV	Rose	M 000001 à M 002000 Q 000001 à Q 001000
	Écolier	MPE	QPE	Rouge foncé	M 100001 à M 103000 Q 100001 à Q 102000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	M 200001 à M 210000 Q 200001 à Q 205000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	M 300001 à M 303000 Q 300001 à Q 302000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	M 400001 à M 402000 Q 400001 à Q 401000
	Transport en vrac	MCV	QCV	Vert foncé	M 500001 à M 504000 Q 500001 à Q 503000

Catégorie	Sous-catégories	Codes	Couleurs	Numéros de dossiers
Location	Location	ML	QL	Bleu pâle M 600001 à M 601000 Q 600001 à Q 600500
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé M 700001 à M 700500 Q 700001 à Q 700500
	Aérien	MSA	QSA	Mauve M 800001 à M 800500 Q 800001 à Q 800500
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun M 900001 à M 900500 Q 900001 à Q 900500
MPV — Montréal transport public — voyageurs		QPV — Québec transport public — voyageurs		
MPE — Montréal transport public — écoliers		QPE — Québec transport public — écoliers		
MPT — Montréal transport public — taxi		QPT — Québec transport public — taxi		
MCR — Montréal transport régulier — camionnage		QCR — Québec transport régulier — camionnage		
MCS — Montréal transport spécialisé — camionnage		QCS — Québec transport spécialisé — camionnage		
MCV — Montréal transport en vrac — camionnage		QCV — Québec transport en vrac — camionnage		
ML — Montréal location		QL — Québec location		
MSM — Montréal transport spécialisé — maritime		QSM — Québec transport spécialisé — maritime		
MSA — Montréal transport spécialisé aérien		QSA — Québec transport spécialisé — aérien		
MSF — Montréal transport spécialisé — ferroviaire		QSF — Québec transport spécialisé — ferroviaire		

I — Avis de la Commission « proprio motu »:

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans les 10 jours francs à compter de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou autre intervention ou demande dans ledit délai, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle M-15544
24200-V-D-1-P-1
PURDY, CLARENCE
6212, Val-Marie
St-Léonard (Qué.)
Intimé

Attendu que par requête introduite devant la Commission le 20 mars 1975, l'intimé demande l'autorisation d'effectuer du transport pour le compte de Marchand & Jarry Inc. (I.G.A.);

Attendu que suite à la requête de l'intimé, la Commission informe ce dernier que les taux et tarifs convenus en vertu du contrat intervenu entre lui-même et l'expéditeur n'étaient pas conformes à ceux établis visant le même genre de transport;

Attendu que suite à un échange de correspondance entre la Commission et l'intimé, ce dernier déclare qu'il lui est impossible de faire le transport demandé en se conformant au tarif établi par la Commission;

Attendu que par sa décision MCR-2053 du 27 août 1975, la Commission considérait la lettre que lui adressait l'intimé en date du 5 août 1975 comme un désistement et, qu'en conséquence, elle rejetait sa demande et décrétait la confiscation du cautionnement;

Attendu qu'en date du 4 septembre 1975, l'intimé informe la Commission qu'il y a eu malentendu et qu'il maintient toujours sa demande initiale.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

révoquer la décision MCR-2053 du 27 août 1975 et remettre le dossier en état; compléter l'enquête sur le tarif proposé en tenant compte des heures effectivement travaillées et

adjuger à nouveau sur la demande et le cautionnement.

Rôle M-15545
16152-V-P-1

HENDRIE AND COMPANY LIMITED

3 Peter Street
Toronto (Ontario)
Au Québec:
212, rue Bloomfield
Outremont (Qué.)
Intimée
et

**CHAMPLAIN SEPT-ÎLES EXPRESS
INC.**

Mise-en-cause

Attendu que le 17 octobre 1975, la Commission rendait la décision MCS-1453 modifiant le permis de l'intimée en y ajoutant une clause additionnelle;

Attendu que dans le dispositif de ladite décision, la Commission récite au long tous les services que l'intimée est autorisée à donner à l'avenir;

Attendu que dans ladite récitation, la Commission a omis de tenir compte des décisions MCS-292 du 9 janvier 1974 et MCS-937 du 7 janvier 1975 lesquelles décisions modifiaient certaines clauses du permis de l'intimée;

Considérant qu'il est opportun d'apporter la correction qui s'impose à la décision MCS-1453;

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

retrancher à la page 4 de la décision MCS-1453 du 17 octobre 1975, dans la description du premier service, le mot «*And*» après les mots *Pointe-Fortune* et ajouter après le mot «*Hull*» les mots «*And Cheminis*».

Ajouter la clause additionnelle suivante:

Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint -

Depuis la frontière Ontario-Québec (tous points d'entrée), en traversant la province de Québec en transit, jusqu'à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick, destination: les provinces maritimes (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Île-du-Prince-Edouard, Terre-Neuve) et retour, pour le transport d'objets ou marchandises tels que: machinerie, équipement, objets volumineux dont le transport, en raison de leurs dimensions, volume, poids, forme ou nature, nécessitent l'utilisation de matériel spécial tel que fardiers, remorques dites «à grumes» ou remorques de type extensible; est également compris: le transport de pièces et de matériel lorsque celui-ci coïncide avec le déplacement des marchandises mentionnées plus haut.

Restriction:

Ce permis ne peut être utilisé qu'avec le certificat délivré par le *Motor Vehicle Branch, Department of Highways*, de la province de l'Ontario, ainsi qu'avec les autres autorisations complémentaires.

Restricted trucking - long distance - restricted route -

From Ontario-Québec border (all ports of entry) in transit through the Province of Québec, to Québec-New Brunswick border destined to the Maritimes Provinces (New Brunswick, Nova Scotia, Prince Edward Island, Newfoundland) and return for the transportation of objects, commodities such as machinery equipment, large size commodities, the transportation of which, because of their nature, size, volume weight or shape, require the use of special equipment such as floats and pole and/or extension type trailers including accessories and equipment which transportation is incidental to the transportation of the above-mentioned commodities.

Restriction:

This permit shall be utilized solely in conjunction with certificate issued by the Motor Vehicle Branch Department of Highways of the Province of Ontario and the other complementary authorities.

Rôle M-15546
CM-30000-P-5

COMMISSION DES TRANSPORTS

Relativement à certains permis de
transport de marchandises par contrat

Attendu qu'à différentes dates, la Régie ou la Commission des transports rendait des décisions autorisant les détenteurs énumérés ci-dessous à effectuer du transport par contrat pour le compte de certains expéditeurs;

Attendu qu'après vérification, il appert que les détenteurs et les expéditeurs susdits n'ont pas déposé à la Commission les contrats intervenus entre eux;

Attendu qu'après enquête auprès des expéditeurs susdits et dont rapport est versé au dossier de la Commission, il appert que les services de transport autorisés ont été définitivement discontinués.

Considérant que les permis visés à la présente affaire ne continuent que l'autorisation de se livrer au transport à contrat pour le compte des expéditeurs mentionnés;

Considérant les dispositions de l'article 41 de l'Ordonnance générale 4995 sur le camionnage.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins:

D'annuler les permis de transport à contrat et leurs numéros conformément à la liste ci-dessous.

Nom et adresse Déteneurs	Date et numéro Décision	Numéro dossier ou permis	Nature du permis par contrat pour le compte de:
MARCIL, REJEAN 330, Place du Collège Longueuil (Chambly) (Qué.)	Régie des transports 14-02-73	23011-V	FARQUHAR ROBERTSON LIMITED
RUEL, YVON 961, Notre-Dame St-Alphonse (Joliette) (Qué.)	Régie des transports 28-08-72	22797-V	«LA PRESSE»
VAILLANT, RAYMOND R.R. no 1, Cantley (Gatineau) (Qué.)	Régie des transports 27-03-72 13-02-73	22500-V	HENRI LAFLAMME INC. HENRI LAFLAMME INC.
FRECHETTE, JACQUES 6, Montmorency (Hull) (Qué.)	Régie des transports 08-08-72	22196-V	STEINBERG LTEE
PASTOR, VINCENT (V.P. CARTAGE REG'D.) 828, Brigg's Street East Longueuil (Chambly) (Qué.)	Régie des transports 25-02-71	17734-V	DOMINION FOAM CORPORATION
CHENIER, SERGE R.R. no 3 Lachute (Argenteuil) (Qué.)	McR-184 23-07-73	23243-V	LACHUTE RED & WHITE FOODMASTER
AUDETTE, PAUL-EMILE 515, avenue Argenteuil Lachute (Argenteuil) (Qué.)	Régie des transports 04-12-64	19134-V	DOMINION STORES LTD.

Rôle M-15557
CM-60000-P-1

COMMISSION DES TRANSPORTS

**Concernant l'annulation de
certains permis de location
de véhicules-automobiles**

Attendu qu'à différentes dates, la Régie des transports ou la Commission des transports rendait différentes décisions autorisant les déteneurs ci-dessous mentionnés à donner des services de location de véhicules-automobiles à long terme et à court terme;

Attendu que les droits exigibles prévus à l'annexe A du Règlement 2 n'ont pas été acquittés pour l'année 1974.

Considérant les dispositions du chapitre VI-A du Règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Constater le non-renouvellement des permis énumérés à la liste ci-dessous.

Décision ou ordonnance	Nom et adresse déteneurs	Permis numéro
Régie des transports 21-02-62	DECOSTE, ALEXANDRE 752, 9 ^e Avenue Lachine (Qué.)	167-DYV
Régie des transports 20-07-70	CITROEN LOCATION LIMITEE 5465, Royalmount Ville Mont-Royal, Montréal 307 (Qué.)	832-DY 397-DYV
Régie des transports 25-08-72	RUDDY, PATRICK JOHN (TRI-CITY RENTAL) 727, Cooper Street Ottawa (Ontario.) Au Québec: R.R. no 1, Sheenboro (Pontiac) (Qué.)	885-DYV
Régie des transports 07-02-73	CANTRAIL LEASING INCORPORATED 94 Boehmer Street Kitchener (Ontario)	923-DYV
ML-8 18-06-73	J.C. PHILLIPS LEASING CO. LTD. 104, Brelus Dr. Dunnville (Ontario) Au Québec: C/o Savoie Smith Léger & Lussier 615 ouest, boul. Dorchester Suite 700, Montréal (Qué.)	966-DYV

Décision ou ordonnance	Nom et adresse détenteurs	Permis numéro
ML-157 07-11-73	SEE, TED (TED'S LEASING) 213 Vance Drive Oakville (Ontario) Au Québec: 200 ouest, rue St-Jacques Suite 905, Montréal (Qué.)	1002-DYV
MPV-304 et ML-422 pour 409-DYV et 845-DY 30-08-74 Régie des transports pour 1062-DYV et 1279-DY 07-10-66	DESROSIERS LOCATION INC. 813, St-Georges St-Jérôme (Terrebonne) (Qué.)	409-DYV et 845-DY 1062-DYV et 1279-DY
ML-278 24-04-74	CANNONBALL TRUCK RENTALS & LEASING (QUEBEC) LTD. 2514, Rosemont Blvd. Montréal 408 (Qué.)	1085-DYV
ML-361 16-07-74	LOCATION D'AUTOS MARCEL GAUTHIER LTEE 1000, boul. Fiset Sorel (Qué.)	1311-DY 1106-DYV
ML-334 27-06-74	LOCATION D'AUTOS CHRISTIN INC. 12011, Sherbrooke est Pointe-aux-Trembles (Qué.)	1317-DY 1109-DYV
Régie des transports 01-09-72	MORRISON KNUDSEN COMPANY INC. 11475, Côte de Liesse Rd., suite 200 Dorval (Qué.) H9P 1B3.	895-DYV

Rôle M-15593
22665-V-P-1
22665-V

**MME MONIQUE TRUDEL LANDRY
(NICKIE CARTAGE)**

4550, rue Bourbonnière
Montréal (Qué.)
Intimée-cédante
et

8971-V

DISTRIPAK LTEE

Aéroport International de Montréal
C.P. 272, Dorval
Montréal (Qué.)
Intimée-cessionnaire

Attendu que par décision MCR-2184 du 23 octobre 1975, la Commission autorisait le transfert du permis numéro 22665-V détenu par Mme Monique Trudel Landry (Nickie Cartage) en faveur de l'intimée-cessionnaire;

Attendu que l'intimée-cessionnaire était déjà détentrice d'un permis de la Commission connu sous le numéro 8971-V;

Attendu qu'il y a lieu d'intégrer le permis transféré au permis déjà détenu par l'intimée-cessionnaire et d'annuler le numéro de permis 22665-V;

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

remplacer le dispositif de la décision MCR-2184 du 23 octobre 1975 par ce qui suit:

1. accorde la demande et autorise le transfert du permis 22665-V détenu par Mme Monique Trudel Landry (Nickie Cartage) à Distripak Ltée, lesdites clauses transférées faisant maintenant partie du permis numéro 8971-V;

2. annule le dossier 22665-V;

3. décrète la remise à la requérante-venderesse Dame Monique Trudel Landry (Nickie Cartage) de son dépôt de \$50 (reçu numéro 47989).

Rôle M-15594
CM-30000-P-6

COMMISSION DES TRANSPORTS

Relativement à certains permis de transport de marchandises par contrat

Attendu qu'à différentes dates, la Régie ou la Commission des transports rendait des décisions autorisant les détenteurs énumérés ci-dessous à effectuer du transport par contrat pour le compte de certains expéditeurs;

Attendu qu'après vérification, il appert que les détenteurs et les expéditeurs susdits n'ont pas déposé à la Commission les contrats intervenus entre eux;

Attendu qu'après enquête auprès des expéditeurs susdits et dont rapport est versé au dossier de la Commission, il appert que les services de transport autorisés ont été définitivement discontinués.

Considérant qu'en l'occurrence il s'agit seulement d'une clause de permis qui contient par ailleurs d'autres clauses qui ne sont pas visées par la présente affaire;

Considérant les dispositions de l'article 41 de l'Ordonnance générale 4995 sur le camionnage.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

annuler les clauses de permis de transport dont la désignation apparaît à la liste ci-dessous.

Nom et adresse	Date et numéro décision	Numéro dossier ou permis	Nature du permis par contrat pour le compte de:
BEAUREGARD, ANDRE (André Beauregard Transport Enrg.) 455, rue Craig Nord Cookshire (Compton) (Qué.)	Régie des transports 05-07-67	1126-V	COOKSHIRE WOOLEN MILLS LTD. clause c.
LEFEBVRE-ROBIDOUX, GERMAINE (Lefebvre Express Enrg.) 759, St-Isidore, St-Ignace-de-Loyola (Berthier) (Qué.)	Régie des transports 26-02-70	8130-V	FLAMINGO FARMS LTD. et ABATTOIR BERTHIER INC. clause d (partiel). NORTHERN RESINS LIMITEE clause e.
LOISELLE TRANSPORT INC. 22, rue Ewing Salaberry-de-Valleyfield, (Beauharnois) (Qué.)	Régie des transports 26-03-71	3178-V	CENTRE PSYCHO-SOCIAL DE VALLEYFIELD clause d.
RICHMOND TRANSPORT INC. 79, rue Adam ouest Richmond (Richmond) (Qué.)	Régie des transports 13-02-70	7233-V	THIOKOL FIBRES CANADA LTD. clause h.
PAGE, NICOLE (Metropolitan Peat Moss Transport Reg'd.) 2466, rue Vimont Longueuil (Chambly) (Qué.)	MCR-954 23-05-74	22845-V	PREMIER PEAT MOSS CORPORATION clause b.

Rôle M-15610
CM-50000-P-5

COMMISSION DES TRANSPORTS
Relativement à certains permis de
camionnage en vrac

Attendu qu'à différentes dates, la Commission rendait certaines décisions autorisant la délivrance de permis de camionnage en vrac aux personnes ci-dessous mentionnées pour des régions faisant partie de districts judiciaires relevant de l'administration du siège social de la Commission;

Attendu que depuis les décisions susdites, la Commission rendait d'autres décisions en faveur des mêmes personnes autorisant un changement de région.

Considérant qu'en conséquence de ces dernières décisions, les dossiers et les numéros de permis des personnes susdites relèvent de l'administration du Bureau de Montréal de la Commission.

Considérant les dispositions des articles 2.4, 2.10 et 2.11 du Règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

réviser les décisions et y remplacer les numéros de permis et de dossiers par de nouveaux numéros conformément à la liste ci-dessous.

Décisions		Nom des détenteurs et adresse	Ancien numéro de dossier ou de permis	Nouveau numéro de dossier ou de permis
Numéro	Date			
QCV-2079	15-01-75	VILLIARD, ROGER 25, rue Principale Yamaska (Richelieu) (Qué.)	Q-503007-D-001	M-507205-D-001
QCV-6662	18-02-76	BEAULIEU, LEONARD C.P. 1487, Senneterre (Abitibi-Est) (Qué.)	Q-503959-D-001	M-507207-D-001
QCV-6663	18-02-76	SASSEVILLE, LEON-GUY 201, Place Normandie Matagami (Abitibi-Est) (Qué.)	Q-501655-D-001	M-507206-D-001
QCV-2618	25-08-75	BERNIER, MAURICE 1315, St-Pierre	Q-503017-D-001	M-507193-D-001
QCV-6343	27-01-76	Chibougamau (Abitibi-Est) (Qué.) BEAULIEU, JEAN-CHARLES 18, Parc Nottaway, C.P. 1487 Senneterre (Abitibi-Est) (Qué.)	Q-503248-D-001	M-507192-D-001

Rôle M-15611
M-500427-D-001-P-001
M-500427-D-001

VÉZINA, RENÉ

2302, rue Joliette
Montréal (Qué.)

Intimé-cédant

et
M-506853-D-001

BOUCHARD, FERNAND

9061, 6e Rue
Rivière-des-Prairies
Montréal (Qué.)

Intimé-cessionnaire

Rôle M-15612
M-501065-D-1-P-001
M-501065-D-1

LECOMPTE, ADRIEN

31, 2e Avenue
Sullivan, Abitibi-Est
(Témiscamingue) (Qué.)

Intimé-cédant

et
M-505863-D-2

BOSSÉ, BENOIT

C.P. 157, Malartic
Abitibi-Est (Témiscamingue) (Qué.)

Intimé-cessionnaire

Rôle M-15613
M-501846-D-001-P-001
M-501846-D-001

BOSSÉ, MARTIN

229 A, rue Cadillac
Val-d'Or (Abitibi-Est) (Qué.)

Intimé-cédant

et
M-503428-D-001

BEAUDOIN, MICHEL

810, Lalonde
Val-d'Or (Abitibi-Est) (Qué.)

Intimé-cessionnaire

Rôle M-15614
M-501965-D-001-P-001
SAUMURE, LUCIEN

R.R. 1, Montcerf
(Gatineau) (Qué.)

Intimé

Attendu que le 30 janvier 1976, la Commission rendait la décision MCV-6679 autorisant le transfert de l'attestation détenue par l'intimé-cédant en faveur de l'intimé-cessionnaire, révoquant ladite attestation et autorisant, en faveur de l'intimé-cessionnaire, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac;

Attendu que ladite décision, en sa page-titre, ne se réfère qu'à la publication de la demande de transfert;

Attendu qu'il y aurait lieu de faire valoir ladite décision relativement à la demande de permis de camionnage en vrac.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

modifier la décision MCV-6679 du 30 janvier 1976 en ajoutant, dans la page-titre, après les mots: «Cause: M-7365», les mots «et M-12378» et après les mots: «G.O.Q.»: les mots «no 14, 05-04-75, page 3031 et no 45, 08-11-75, page 8452».

Attendu que l'intimé-cédant, le 27 septembre 1973, introduisait devant la Commission une demande de permis de camionnage en vrac portant le numéro de rôle M-4875;

Attendu que le 14 février 1975, l'intimé-cédant demandait à la Commission le transfert de son attestation en faveur de l'intimé-cessionnaire;

Attendu que la Commission rendait la décision MCV-6151 le 7 janvier 1976 autorisant en faveur de l'intimé-cessionnaire la délivrance d'un permis de camionnage en vrac;

Attendu que la Commission n'a jamais statué sur ladite demande de transfert.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. révoquer la décision MCV-6151 du 7 janvier 1976;

2. statuer sur la demande de transfert (Rôle M-8466) et sur la demande de permis de camionnage en vrac (Rôle M-4875);

3. statuer sur le cautionnement dans les deux affaires susmentionnées.

Attendu que par décision MCV-6148 du 6 janvier 1976, la Commission autorisait en faveur de l'intimé-cessionnaire la délivrance d'un permis de camionnage en vrac;

Attendu que dans la décision susdite, à la page titre, le numéro de rôle apparaissant réfère à la requête de transfert de l'intimé-cédant en faveur de l'intimé-cessionnaire;

Attendu que la requête d'un permis de camionnage en vrac de l'intimé-cédant porte le numéro de rôle M-4732;

Attendu que la Commission n'a jamais statué sur la requête de transfert de l'intimé-cédant en faveur de l'intimé-cessionnaire.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. révoquer la décision MCV-6148 du 6 janvier 1976 tout en maintenant le remboursement du cautionnement;

2. statuer sur la requête d'un permis de camionnage en vrac introduite par l'intimé-cédant portant le numéro de rôle M-4732;

3. statuer sur la requête de transfert de l'intimé-cédant en faveur de l'intimé-cessionnaire portant le numéro de rôle M-6983.

Attendu que la Commission rendait la décision MCV-6958 le 16 février 1976 autorisant en faveur de l'intimé la délivrance d'un permis de camionnage en vrac pour la région 6;

Attendu que l'intimé était détenteur d'une attestation suite à une requête de permis de camionnage en vrac pour la région 7;

Attendu que l'intimé est domicilié dans la région 7.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

Considérant les dispositions de l'article 12.20 du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

réviser la décision MCV-6958 du 16 février 1976 et remplacer dans le troisième paragraphe du dispositif de ladite décision, la région 6 pour la région 7.

Rôle M-15615
M-504479-D-001 et D-002-P-001
LES TRANSPORTS VAL D'OR INC.
C. P. 226, chemin Fournière
Malartic (Abitibi) (Qué.)
Intimée

Attendu que par les décisions MCV-6511 et MCV-6512 du 19 janvier 1976, la Commission autorisait dans chacun des cas la délivrance d'un permis de camionnage en vrac en faveur de l'intimée;

Attendu que par lettre adressé à la Commission en date du 1er octobre 1975, l'intimée informait cette dernière de son intention de ne pas continuer son commerce de transport.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de: révoquer les décisions MCV-6511 et MCV-6512 du 19 janvier 1976; rejeter les demandes portant les numéros de rôle M-8075 et M-8076; maintenir les décrets de remboursement.

Rôle M-15616
M-504741-D-001-P-001
BARRETTE, RÉAL
R.R. 1, Coaticook
(Stanstead) (Qué.)
Intimé mis-en-cause
et

Attendu que le 15 janvier 1976, la Commission rendait la décision MCV-6312; Attendu qu'au dispositif de ladite décision, la Commission n'a pas statué sur le cautionnement de \$50 déposé par l'intimée-opposante.

Considérant que la décision constitue le titre du remboursement du cautionnement. Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

réviser la décision MCV-6312 du 15 janvier 1976 et statuer sur le cautionnement déposé par «Les Membres de l'Association des Camionneurs Artisans de la Région 5 Inc.» (reçu no 39671), au soutien d'une opposition.

**LES MEMBRES DE
L'ASSOCIATION DES
CAMIONNEURS ARTISANS DE
LA RÉGION 5 INC.**
Intimée-opposante

Rôle M-15617
8-DYA-S-1
M-600782-S-1-P-1
VOYAGEUR INC.
505 est, boul. de Maisonneuve
Montréal (Qué.)
Intimée

Attendu que le 18 mars 1976, la Commission rendait la décision MS-2305 autorisant Métropolitain Provincial (1967) Inc. à louer à l'intimée deux véhicules-autobus;

Attendu qu'il appert que cette décision fut rendue en vertu de l'article 2.74 du Règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission;

Attendu que ladite décision réfère, par erreur, à l'article 2.71 dudit Règlement 2. Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

réviser la décision MS-2305 du 18 mars 1976 et remplacer l'article 2.71 par l'article 2.74 dans les deuxième, troisième et quatrième paragraphes.

Rôle M-15619
2096-A-P-1-TF
**MÉTROPOLITAIN PROVINCIAL
(1967) INC.**
1390, rue William
Montréal (Qué.)
Intimée

Attendu que le 22 mars 1976, la Commission rendait la décision MPV-759-TF rayant du rôle la cause M-13474;

Attendu que l'intimée déposait avec sa demande un cautionnement de \$50 (reçu numéro 61796);

Attendu qu'il n'y avait pas de partie opposante à la requête de l'intimée;

Attendu que par la décision susmentionnée, la Commission décrétait la remise de la somme de \$50 déposé par la partie opposante (reçu numéro 61796);

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

réviser la décision MPV-759-TF du 22 mars 1976 et remplacer, dans le deuxième paragraphe du dispositif, les mots «partie opposante» par les mots «partie requérante».

Rôle M-15623
M-206096-P-1
GÉLINAS, FERNAND
24, Des Brises
Ste-Julie, Verchères (Qué.)
Intimé

Attendu que par décision MPT-8995 du 17 juin 1975, la Commission autorisait la délivrance d'un permis de transport par véhicule-taxi de catégories «Région» et «Ordinaire» pour la région de Ste-Julie-de-Verchères, 06-5706-VT, et portant le numéro M-206096;

Attendu que par lettre du 25 septembre 1975, l'intimé avisait la Commission de son intention de ne plus exploiter son permis.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

prendre acte de la déclaration de Fernand Gélinas et d'annuler le permis M-206096 qu'il détient.

Rôle M-15624
M-203856-P-2

LAURIN, MARC
121, des Ormes
Repentigny (Qué.)
Intimé

Attendu que le 5 février 1976, la Commission rendait la décision MPT-9818, cause M-7901;

Attendu que le 9 juin 1975, l'intimé déposait à la Commission un cautionnement de \$50 (reçu 56213), relativement à la cause ci-haut mentionnée;

Attendu que la Commission, dans sa décision susdite, a omis de statuer sur le cautionnement déposé par l'intimé.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

statuer sur le cautionnement de \$50 (reçu 56213), déposé par Marc Laurin.

Rôle Q-7955
CQ-40000-P-3
CM-40000-P-3

**COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC**

**Relativement à certains détenteurs de
permis de courtier dits
voituriers-rouliers**

**et
certains détenteurs de permis de tireur
dits voituriers-remorqueurs**

Attendu qu'à différentes dates, la Commission des transports du Québec ou la Régie des transports a rendu des décisions ou ordonnances autorisant la délivrance de permis de courtiers aux voituriers-rouliers intimés et des permis connexes aux voituriers remorqueurs intimés dont les noms, les numéros de dossier, les numéros et dates respectives de décisions ou ordonnances se trouvent énumérés à la liste ci-dessous;

Attendu que le contrat au soutien de chacun de ces permis a été soit rompu ou terminé et a été dénoncé comme tel par l'un ou l'autre des intimés énumérés à la liste en annexe ou n'a pas fait l'objet d'un renouvellement par ces derniers;

Considérant les dispositions de l'article 41-A de l'Ordonnance générale sur le camionnage no 4995;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. prendre acte des déclarations ou de l'absence du dépôt du contrat annuel aux dossiers de la Commission;

2. annuler les permis de courtiers et les permis connexes des voituriers-remorqueurs délivrés en vertu des décisions ou ordonnances dont les numéros et les dates apparaissent à la liste en annexe en relation avec le nom des intimés.

ANNEXE

Date-numéro ordonnance ou décision	Courtiers nom et adresse	Ref. dossier	Tireurs nom et adresse	Ref. dossier
MCS-420 10-04-74	DELSON TRANSPORT LTEE Delson Village (Laprairie)	15140-V	HOULE EXPRESS LTEE 502, rue Notre-Dame C. P. 27 St-Rémi (Napierville)	196-V
MCS-642 07-08-74	ROGER LAFERRIERE 1813, York St-Viateur d'Anjou (Berthier) Québec	21001-V	BERNARD BRISSETTE 521, Riv. Bayonne Nord Berthierville Berthier, Québec	23621-V
MCS-202 03-10-73	CARTIER TRANSPORT INC. 153, rue Maltais Sept-Iles Saguenay, Québec	16903-V	GUY LEFEBVRE 1682, Place Beauchesne Montréal, Québec	21713-V
QCS-314 31-05-74	LÖGISTEC CORPORATION 90, du Sous-Bois Villeneuve, Québec	15944-V	DENIS LEBLANC 809, rue Patry Beauport, Québec	23086-V
QCS-676 18-07-75	PROVOST CARTAGE INC. 7887, ave Grenache Ville d'Anjou, Montréal Québec. HIJ 1C4	1930-V	MARIUS BERUBE 3444 Chemin St-Louis Ste-Foy, Québec	357-V
QCS-605 14-07-75	PROVOST CARTAGE INC. 7887, ave Grenache Ville d'Anjou, Montréal Québec. HIJ 1C4	1930-V	HERVE BELANGER St-Damase de L'Islet (L'Islet) Québec	16832-V
Ordonnance 26-10-64	PROVOST CARTAGE INC. 7887, ave Grenache Ville d'Anjou, Montréal Québec. HIJ 1C4	1930-V	LEO BEAULIEU 4150, rue Mentana App. 4 Montréal, Québec	19108-V
MCS-151 04-09-73	PROVOST CARTAGE INC. 7887, ave Grenache Ville d'Anjou Montréal, Québec HIJ 1C4	1930-V	NORMAND FOURNIER 23, rue du Parc Clermont (Charlevoix) Québec	22742-V

Date-numéro ordonnance ou décision	Courtiers nom et adresse	Ref. dossier	Tireurs nom et adresse	Ref. dossier
Ordonnance 29-12-72	MAGNY TRANSPORT INC. 1111, Route 111 Amos Est (Abitibi) Québec	4724-V	RAYMOND EXPRESS 8950, Pascal Gagnon St-Léonard, Québec	12635-V
MCS-1056 26-02-75	MAGNY TRANSPORT INC. 1111, Route 111 Amos Est (Abitibi) Québec	4724-V	NORMAND ISABELLE 2940, rue St-Emile Montréal, Québec	22954-V
MS-1815 04-08-75	MAGNY TRANSPORT INC. 1111, Route 111 Amos Est (Abitibi) Québec	4724-V	BERNARD BELL 266, 76e Avenue Ville Lasalle Québec	23893-V
MCS-1409 16-09-75	MAGNY TRANSPORT INC. 1111, Route 111 Amos Est (Abitibi) Québec	4724-V	ROMAN AND SONS TRANSPORT REG'D. 575, rue Filiatreault Ville St-Laurent, Montréal Québec	24228-V
QCS-693 11-07-75	MAGNY TRANSPORT INC. 1111, Route 111 Amos Est (Abitibi) Québec	4724-V	BERTRAND GAGNON 1240, rue Blouin St-Félicien (Lac St-Jean) Québec	24230-V
Ordonnance 28-08-70	ST-GABRIEL EXPRESS INC. 1480, rue Marlborough Montréal, Québec	4792-V	ST-JEAN CARTAGE 1480, rue Marlborough Montréal 401, Québec	14290-V
QCS-575 25-04-75	LAURENTIDE TRANSPORT INC. 10525, Côte de Liesse Pointe-Claire, Dorval Québec	5032-V	PIERRE-PAUL OUELLET 125, Beauséjour St-Raymond (Portneuf) Québec	23890-V
MCS-308 17-01-74	SOULANGES CARTAGE AND EQUIPT CO. LTD. 7150, Hochelaga Street Montréal 427, Québec	5334-V	UNIC TRANSPORT LTEE 39, 1re Avenue Delson (Laprairie) Québec	619-V
Ordonnance 24-11-71	TRANSPORT A. CAYER INC. C.P. 70, La Pocatière (Kamouraska) Québec	7041-V	GERALD LUPIEN 1967, ave des Pins Ville Lemoyne (Chambly) Québec	22006-V
MCS- 26-06-73	TRANSPORT A. CAYER INC. C.P. 70, La Pocatière (Kamouraska) Québec	7041-V	ROSAIRE BOUTIN 13, rue Lagues Berthier-sur-Mer (Montmagny) Québec	23180-V
MCS-23 26-06-73	TRANSPORT A. CAYER INC. C.P. 70, La Pocatière (Kamouraska) Québec	7041-V	CLAUDE SIROIS 130, Chemin des Poiriers Montmagny, Québec	23186-V
MS-1238 11-11-74	JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD. 11175, Parkway Blvd. Ville d'Anjou Montréal, Québec	8123-V	BOERIO TRANSPORT CO. LTD. 5101, boul. Industriel Montréal Nord, Québec	14902-V
MCS-705 09-09-74	JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD. 11175, Parkway Blvd. Ville d'Anjou Montréal, Québec	8123-V	GERARD TREMBLAY 34, 25e Avenue Bois-des-Fillions (Terrebonne), Québec	22762-V
MCS-695 30-08-74	JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD. 11175, Parkway Blvd. Ville d'Anjou Montréal, Québec	8123-V	NORMAND ISABELLE 2940, rue St-Emile Montréal, Québec	22954-V
MCS-616 25-07-74	JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD. 11175, Parkway Blvd. Ville d'Anjou Montréal, Québec	8123-V	VICTOR NERON 6980, 9e Avenue Rosemont, Montréal Québec	23773-V

Date-numéro ordonnance ou décision	Courtiers nom et adresse	Ref. dossier	Tireurs nom et adresse	Ref. dossier
MCS-793 24-10-74	JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD. 11175, Parkway Blvd. Ville d'Anjou Montréal, Québec	8123-V	ROLAND POIRIER 60, rue des Sages Ste-Madeleine, Québec	23870-V
MS-1117 25-09-74	JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD. 11175, Parkway Blvd. Ville d'Anjou Montréal, Québec	8123-V	BERNARD BELL 266, 76e Avenue Ville Lasalle, Québec	23893-V
MCS-625 31-07-74	ASBESTOS EXPRESS LTEE C.P. 2487, Windsor Asbestos, Québec	6577-V	VINDSOR TRANSPORT C.P. 2487, Windsor (Richmond), Québec	10229-V
Ordonnance 23-03-71	EXPRESS SERVICE INC. 1155, boul. Dorchester Ouest, suite 1400 Montréal 102, Québec	14898-V	CHOUINARD ET FRERES 6605, St-Magloire St-Léonard, Montréal Québec	4552-V
Ordonnance 01-05-72	EXPRESS SERVICE INC. 1155, boul. Dorchester Ouest Suite 1400, Montréal 102 Québec	14898-V	LUCIEN LEBLANC 14, rue Alphonse Neufchâtel, Québec	22725-V
QCS-346 10-07-74	SPEEDWAY EXPRESS LTD. 3600, boul. Wilfrid Hamel Québec G2E 2G7	13963-V	REGINALD S. BRANSCOMBE Garneth Settlement St-John, N.B.	22723-V
QCS-500 06-02-75	BRAZEAU TRANSPORT INC. 380, rue Bourque Rouyn (Témiscamingue) Québec	6793-V	YVON LEGAULT 891, boul. 4 Amos (Abitibi) Québec	24046-V
Ordonnance 07-11-68	HAMEL TRANSPORT LTEE 1041, St-Christophe St-Félicien (Lac St-Jean) Québec	2278-V	RAYMOND EXPRESS LTEE 8950, boul. Pascal Gagnon St-Léonard, Montréal Québec	12635-V
MCS-145 29-08-73	CARTIER TRANSPORT INC. 153, rue Maltais Sept-Iles (Saguenay), Québec	16903-V	RAYMOND EXPRESS LTEE 8950, boul. Pascal Gagnon St-Léonard, Montréal Québec	12635-V
QCS-113 29-08-73				

Rôle Q-7956
CQ-30000-P-4

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

**Relativement à certains détenteurs de
permis de transport par contrat.**

Attendu qu'à différentes dates, la Commission des transports du Québec ou la Régie des transports ont rendu des décisions ou ordonnances autorisant la délivrance de permis de transport par contrat aux intimés détenteurs de permis dont les noms, les numéros de dossiers ou de permis, les numéros et dates respectives des décisions ou ordonnances sont énumérés à l'annexe ci-dessous;

Attendu que le contrat au soutien de chacun des permis énumérés à l'annexe n'a pas été produit et a été annulé, rompu ou non renouvelé et dénoncé comme tel par les intimés énumérés à l'annexe ci-dessous;

Considérant les dispositions de l'article 41 de l'Ordonnance générale sur le camionnage no 4995;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. prendre acte des déclarations des intimés ou de l'absence du dépôt de contrat annuel aux dossiers de la Commission;
2. annuler les permis à contrat délivrés en vertu des décisions ou ordonnances dont les numéros et les dates apparaissent à l'annexe ci-dessous en relation avec le nom des intimés.

Date et numéro Ordonnance ou décision	Détenteurs Nom et adresse	Numéro Dossier
Ordonnance 18-06-62	JEAN-JACQUES VILLENEUVE St-Antoine de Tilly (Lotbinière), Québec	17584-V
Ordonnance 20-02-68	SAUVEUR CÔTÉ Joly (Lotbinière) Québec	17902-V
Ordonnance 16-06-69	RÉJEAN THIBEAULT 226, Delage, app. 6 Beauport, Québec 5	21415-V
Ordonnance 22-11-71	PAUL-HENRI VERRET 49, rue Doyon, Beauport, Québec 5	5297-V
Ordonnance 17-02-72 Décision QCR-79 du 26-06-73	TRANSPORT DALLAIRE LTÉE C.P. 218 90 ouest, boul. Taché (Montmagny), Québec	32-V
Ordonnance 19-05-72	PAUL-ÉMILE ROYER Ste-Justine (Langevin) (Dorchester) Québec	97-V
Ordonnance 22-10-69 clause e	G0R 1Y0 JOSAPHAT PAQUET St-Martin (Beauce) Québec	611-V
Ordonnance 16-09-71 Service no 1 clause c	TRANSPORT DOUCET LTEE 407, rue Rouleau (Rimouski), Québec	2936-V
Décision QCR-149 du 30-07-73	ALBERT JEAN 848, boul. St-Paul Chicoutimi, Québec	3630-V
Ordonnance 26-01-70	G7J 3B8 LAURENT MARCOTTE 45, Jolicoeur Ste-Catherine (Portneuf) Québec	20913-V
Ordonnance 25-04-67 clause e	JACQUES LACERTE Yamachiche (St-Maurice), Québec	388-V
Ordonnance 17-10-69 clauses f et h	FRANÇOIS NOLIN LTEE 131, 7e Rue Québec 3	478-V
Ordonnance 13-07-66 clause c	ROSAIRE BLAIS St-Patrice de Beauvillage (Lotbinière), Québec	845-V
Ordonnance 21-02-72	TRANSPORT PHILIPPE INC. 3650, boul. Chaudière Ste-Foy, Québec 10	1756-V

Rôle Q-7961

2566-A-P-3

CURTIS J. SUMMERVILLE44, Glorieux
Neufchâtel (Qué.)Requérant-vendeur-intimé
et**LES TOURS DU VIEUX QUÉBEC
LTÉE****OLD QUÉBEC TOURS LTD.**

Requérante-acquéreur-intimé

Attendu qu'en date du 13 avril 1976, la Commission rendait la décision numéro QPV-626 par laquelle elle révisait et corrigeait une décision antérieure portant le numéro QPV-553;

Attendu qu'une erreur s'est glissée dans ladite décision QPV-626, indiquant le chiffre 2455 comme numéro de dossier alors qu'il serait plutôt 2566;

Attendu qu'il serait opportun de corriger cette erreur;

Considérant les dispositions du 3e paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. réviser la décision numéro QPV-626;

2. remplacer partout dans ladite décision le numéro de dossier 2455 par le numéro 2566.

Rôle Q-7971
Q-505201-E-P-001
MAPLE LEAF TRUCKING
Cedar Street
Dover Foxcroft
Maine, U.S.A.
Place d'affaires au Québec:
a/s Chassé Inc.
C.P. 610
Ste-Marie
(Beauce) (Qué.)

Rôle Q-7972
Q-503273-P-001
MME ALFRED ARSENAULT
Thivierge
(Bonaventure) (Qué.)
et
Q-504746
CAROL ARSENAULT
Thivierge
(Bonaventure) (Qué.)

Rôle Q-7973
Q-503733-P-001
RÉJEAN CLOUTIER
4, Dallaire
Victoriaville
(Arthabaska) (Qué.)
Requérant-cédant-intimé
et
Q-505017
ANATOLE BÉLIVEAU
193, Larivière
Victoriaville
(Arthabaska) (Qué.)
Requérant-cessionnaire-intimé

Rôle Q-7974
Q-502685-P-001
RENÉ MORIN
6, Larivière
Ste-Hedwige
Roberval (Qué.)
Requérant-cédant-intimé
et
Q-504824
CLAUDE GIRARD
1100, Collar
Roberval
(Lac St-Jean) (Qué.)
Requérant-cessionnaire-intimé

Attendu qu'en date du 16 mars 1976, la Commission rendait la décision numéro QCV-6762 par laquelle elle autorisait en faveur de l'intimée la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie extraprovinciale;

Attendu qu'en date du 24 mars 1976 la Commission est informée que l'intimée n'effectue plus de camionnage et demande la cancellation de son permis;

Considérant les dispositions du 3e paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. prendre acte de la déclaration produite au dossier;
2. annuler à toutes fins que de droit le permis numéro Q-505201-E-001 détenu par l'intimée.

Attendu qu'en date du 30 octobre 1975, la Commission rendait la décision portant le numéro QCV-5067 par laquelle elle autorisait en faveur de l'intimée la délivrance d'un permis de camionnage en vrac portant le numéro Q-503273-D-1;

Attendu qu'antérieurement à cette décision, l'attestation que détenait l'intimée et qui a donné lieu à la décision QCV-5067, avait été révoquée et transférée en faveur de Carol Arsenault par la décision portant le numéro QCV-4758 en date du 8 octobre 1975;

Considérant les faits ci-dessus;

Considérant les dispositions du 3e paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. révoquer la décision QCV-5067;
2. autoriser en faveur de l'intimé Carol Arsenault la délivrance d'un permis de camionnage en vrac, s'il y a lieu.

Attendu qu'en date du 18 juillet 1975, la Commission rendait la décision QCV-2334 par laquelle elle autorisait en faveur du requérant-cessionnaire-intimé le transfert de l'attestation du requérant-cédant-intimé;

Attendu que par erreur et malgré le transfert déjà accordé de son attestation, la Commission, en date du 21 novembre 1975, autorisait en faveur du requérant-cédant-intimé la délivrance d'un permis de camionnage en vrac par la décision portant le numéro QCV-5162;

Attendu de plus que deux dossiers absolument aux mêmes fins et portant les numéros de rôle Q-6448 et Q-6450 ont été ouverts au nom du requérant-cessionnaire-intimé;

Attendu qu'il serait opportun de corriger la situation et statuer sur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac en faveur du requérant-cessionnaire-intimé;

Considérant les dispositions du 3e paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. révoquer la décision portant le numéro QCV-5162;
2. statuer sur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac en faveur du requérant-cessionnaire-intimé, dossier no Q-505017-D-001, rôle no 6450;
3. fermer à toutes fins que de droit le dossier numéro Q-505017-D-001 portant le numéro de rôle 6448.

Attendu qu'en date du 11 novembre 1975 la Commission rendait la décision numéro QCV-5032 par laquelle elle rejetait la demande de permis de camionnage en vrac du requérant-cédant-intimé pour le motif que sa requête avait été introduite après le 31 décembre 1973;

Attendu que la requête du requérant-cédant-intimé a été considérée comme telle par erreur puisqu'il appert du dossier que ladite requête fut introduite à la Commission en date du 27 septembre 1973 et qu'une attestation fut émise le 2 octobre 1973;

Attendu qu'en conséquence de la décision QCV-5032, la Commission rendait en date du 20 février 1976, la décision numéro QCV-6697 par laquelle elle rejetait la demande de transfert du permis du requérant-cédant-intimé en faveur du requérant-cessionnaire-intimé;

Considérant les dispositions du 3e paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. réviser les décisions portant les numéros QCV-5032 et QCV-6697;
2. statuer sur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac en faveur du requérant-cédant-intimé; et
3. autoriser le transfert du permis de camionnage en vrac du requérant-cédant-intimé en faveur du requérant-cessionnaire-intimé, s'il y a lieu.

Rôle Q-7975
Q-505600-P-001
HENRI PAGÉ
Rue St-Alphonse
Portneuf Station
(Portneuf) (Qué.)

Attendu qu'en date du 23 janvier 1976 la Commission rendait la décision numéro QCV-5983 par laquelle elle autorisait en faveur de l'intimé la délivrance d'un permis de camionnage en vrac;

Attendu qu'à la suite de vérification il appert que le numéro de dossier ou de permis que détient présentement l'intimé, soit le numéro Q-504782-D-001, est le même que celui d'un autre détenteur de permis, Monsieur Renaud Paulin, permis Q-504782;

Attendu qu'il serait opportun de corriger cette erreur;

Considérant les dispositions du 3e paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. réviser la décision no QCV-5983;

2. remplacer le numéro de dossier ou de permis de l'intimé par le numéro Q-505600.

Rôle Q-7976
Q-505362-P-001
JEAN-PAUL BRISEBOIS
St-Joachim-de-Tourelle
(Matane) (Qué.)

Attendu qu'en date du 5 février 1976, la Commission rendait la décision portant le numéro QCV-6428 par laquelle elle rejetait la demande de l'intimé pour défaut de comparaître à l'audience publique tenue le 17 décembre 1975;

Attendu que par une lettre datée du 9 décembre 1975 l'intimé informait la Commission de son impossibilité de comparaître à l'audience pour cause de maladie;

Attendu de plus qu'après vérification il appert que l'intimé possédait un camion au 14 avril 1972 et remplissait ainsi les conditions fixées par l'article 12.14 du Règlement 12 sur le camionnage en vrac;

Considérant les faits ci-dessus;

Considérant les dispositions du 3e paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. prendre acte de la déclaration de l'intimé;

2. réviser la décision numéro QCV-6428;

2. autoriser la délivrance d'un permis de camionnage en vrac en faveur de l'intimé, s'il y a lieu.

Rôle Q-7977
Q-500086-P-002
JEAN-LOUIS LALLEMAND
144, rue Concorde
Hauterive (Saguenay) (Qué.)

Attendu qu'en date du 25 août 1973, l'intimé introduisait à la Commission une requête portant le numéro Q-500086 en vue de l'obtention d'un permis de camionnage en vrac de catégorie entrepreneur;

Attendu qu'en date du 30 novembre 1973, l'intimé introduisait à la Commission une deuxième requête (Q-503932) visant à obtenir cette fois un permis de camionnage en vrac de catégorie artisan, sans signaler toutefois qu'il était de son intention de se désister de sa première requête;

Attendu qu'en date du 24 septembre 1974, la Commission rendait la décision QCV-1037 autorisant en faveur de l'intimé la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie entrepreneur portant le numéro Q-500086;

Attendu qu'en date du 3 mars 1975, l'intimé demandait un changement de statut entrepreneur à artisan concernant son permis Q-500086;

Attendu qu'en date du 3 avril 1975, l'intimé produisait à la Commission un désistement de sa demande portant le numéro Q-500086;

Attendu qu'à la suite de nombreuse correspondance, le procureur de l'intimé informait la Commission par une lettre datée du 21 mars 1975 que la requête numéro Q-500086 avait été introduite par erreur et qu'il n'y avait lieu de considérer que la deuxième demande (Q-503932);

Attendu que malgré la production des documents ci-haut la Commission, par sa décision QCV-4739-CSA, autorisait en date du 6 octobre 1975, le changement de statut demandé par l'intimé;

Attendu qu'en date du 26 août 1975, la Commission, par sa décision QCV-2689, autorisait en faveur de l'intimé la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie artisan portant le numéro Q-503932, disposant ainsi de la deuxième requête;

Attendu qu'un avis « proprio motu » a déjà été préparé de façon à considérer le désir de l'intimé et annuler son permis Q-500086 (décision QCV-1037) mais que suite n'a pas encore été donnée à cet avis « proprio motu »;

Considérant les faits ci-dessus;

Considérant les dispositions du 3e paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. prendre acte du désistement de l'intimé et de la déclaration de son procureur produits au dossier;

2. révoquer à toutes fins que de droit la décision QCV-4739-CSA autorisant la délivrance du permis Q-500086 (artisan) en faveur de l'intimé;

3. fermer à toutes fins que de droits les dossiers Q-500086-D-001, Q-500086-CS et Q-500086-P-001.

Rôle Q-7978
 Q-505076 E-001, E-002,
 E-003, E-004-P-001
HOLMOR TRANS. CO.
 Hingham
 Maine, U.S.A.
 Adresse au Québec:
 Chassé Transport Inc.
 a/s Egide Poulin
 Ste-Marie (Beauce) (Qué.)

Attendu qu'en date du 17 février 1976, la Commission rendait les décisions portant les numéros QCV-6667, QCV-6666, QCV-6665 et QCV-6664 dans les dossiers Q-505076-E-001 à E-004, dans lesquelles elle décrétait au paragraphe 4 du dispositif, le remboursement du cautionnement déposé par l'intimée;

Attendu que les montants d'argent déposés dans les 4 dossiers concernés étaient de \$5 chacun et non pas de \$50 (reçus no 38597, 38596, 38595 et 38594) et constituait des frais non remboursables qu'il n'y avait pas lieu de rembourser;

Attendu qu'il s'agit d'une erreur qu'il serait opportun de corriger;

Considérant les dispositions de l'article 2.73 et de l'annexe «C» du Règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec;

Considérant les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. réviser les décisions numéros QCV-6667, QCV-6666, QCV-6665 et QCV-6664;
2. annuler à toutes fins que de droit le paragraphe 4 du dispositif de chacune desdites décisions.

Rôle Q-7979
 Q-504555-P-001
JEAN-NOËL RICHARD
 1210, rue Principale
 St-Joseph-de-Mékinac
 (Lavolette) (Qué.)

Attendu qu'en date du 26 janvier 1976, la Commission rendait la décision numéro QCV-6175 par laquelle elle rejetait la demande de permis de camionnage en vrac de l'intimé pour défaut de comparaître et fournir une preuve de nécessité;

Attendu qu'en date du 13 janvier 1976 la Commission était informée que l'intimée possédait un camion en 1972 et qu'il remplissait ainsi les exigences de l'article 12.14 du Règlement 12 sur le camionnage en vrac;

Considérant les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. réviser la décision numéro QCV-6175;
2. statuer sur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac en faveur de l'intimé.

Rôle Q-7980
 Q-500146-P-001
LUCILLE AYOTTE
 540, rue St-Pierre
 Hérouxville
 (Lavolette) (Qué.)
 Requérante-intimée
 et

**L'ASSOCIATION DES CAMION-
 NEURS ARTISANS DE LA RÉGION
 04 INC.**
 Opposante-intimée

Attendu qu'à la suite de l'introduction d'une requête pour l'obtention d'un permis de camionnage en vrac de la part de la requérante-intimée, l'opposante-intimée avait introduit une opposition à cette requête, laquelle opposition était accompagnée d'un cautionnement de \$50 pour lequel le reçu no 34282 fut émis;

Attendu qu'en date du 2 avril 1976, la Commission rendait la décision no QCV-6892 et relative à la cause Q-1980, disposant de la requête de la requérante-intimée mais sans statuer toutefois sur le remboursement du cautionnement fourni par l'opposante-intimée, la considérant alors comme partie intervenante;

Attendu qu'il y aurait lieu de disposer dudit cautionnement;

Considérant les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. réviser la décision QCV-6892;
2. statuer sur le remboursement du cautionnement de l'opposante-intimée (reçu no 34282).

Rôle Q-7981
 Q-504962-P-001
ALAIN GAGNON
 151, Gamache
 Sept-Iles
 (Duplessis) (Qué.)

Attendu qu'en date du 12 juin 1974, la Commission autorisait en faveur de Eugène Tremblay, par la décision no QCV-121, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac pour un camion de marque GMC 1971 série ME61713124742;

Attendu qu'en date du 26 novembre 1975 la Commission, par la décision no QCV-5322, autorisait en faveur de l'intimé le transfert du permis de Eugène Tremblay;

Attendu qu'à la suite de l'introduction d'une requête par l'intimé visant à obtenir un permis de camionnage en vrac pour le même camion sus-mentionné, la Commission, par sa décision no QCV-5490 en date du 22 décembre 1975, autorisait la délivrance d'un tel permis;

Attendu que l'intimé détient actuellement deux permis de camionnage en vrac obtenus en la manière susdite et pour le même camion;

Considérant les dispositions de l'article 12.23 du Règlement 12 sur le camionnage en vrac et les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. révoquer la décision numéro QCV-5490 autorisant la délivrance d'un permis en faveur de l'intimé.

Rôle Q-7982
Q-503720-P-001

**DAME ÉMILIE DESROCHERS
DUBORD**

Ste-Marie-de-Blandford
(Nicolet) (Qué.)
Requérante-cédante-intimée
et
Q-504992-P-001

RENÉ SYLVESTRE

355, St-Aubert
Manseau
(Nicolet) (Qué.)
Requérant-cessionnaire-intimé

Attendu qu'en date du 6 novembre 1974, la Commission rendait la décision numéro QCV-1515 par laquelle elle autorisait en faveur de la requérante-cédante-intimée le transfert de l'attestation auparavant détenue par Paul-Henri Dubord, dossier numéro Q-502102;

Attendu qu'en date du 8 avril 1975, la requérante-cédante-intimée introduisait à la Commission une requête visant à obtenir le transfert de son attestation numéro Q-503720 en faveur du requérant-cessionnaire-intimé;

Attendu qu'en date du 1er août 1975 la Commission rendait la décision numéro QCV-2866 par laquelle elle autorisait en faveur du requérant-cessionnaire-intimé le transfert du permis de la requérante-cédante-intimée au lieu de l'attestation conformément à la demande et au dossier;

Attendu de plus qu'en date du 4 décembre 1975, la Commission rendait la décision numéro QCV-5307 par laquelle elle autorisait en faveur de la requérante-cédante-intimée la délivrance d'un permis de camionnage en vrac;

Attendu que par suite de ces décisions les parties intimées qui désiraient un transfert de permis, détiennent actuellement chacune un permis de camionnage en vrac portant un numéro différent mais pour le même camion;

Attendu que cette situation de fait est due à une erreur qu'il serait opportun de corriger;

Considérant les dispositions de l'article 12.23 du Règlement 12 sur le camionnage en vrac;

Considérant les dispositions du 3e paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. révoquer la décision numéro QCV-2866;
2. révoquer la décision numéro QCV-5307;

3. autoriser le transfert de l'attestation de la requérante-cédante-intimée en faveur du requérant-cessionnaire-intimé;

4. statuer sur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac en faveur du requérant-cessionnaire-intimé s'il y a lieu.

Rôle Q-7983
Q-502098-P-001

JEAN-MAURICE LEMAY

106, rue Demers
St-Pierre-les-Becquets
(Nicolet) (Qué.)

Attendu que l'intimé détient un permis de camionnage en vrac portant le numéro Q-502098-D-002 dont la délivrance lui fut autorisée par une décision de la Commission portant le numéro QCV-2897 en date du 22 septembre 1975;

Attendu que la requête ayant donné lieu à la décision QCV-2897 était pour le même camion pour lequel l'intimé détient déjà un permis dont la délivrance lui fut autorisée par la décision QVC-3471 du 2 août 1974;

Attendu de plus que le procureur de l'intimé informe la Commission par une lettre datée du 17 mars 1976 que l'intimé ne voulait qu'un permis et demande que soit rayée l'une des requêtes;

Considérant les dispositions de l'article 12.23 du Règlement 12 sur le camionnage en vrac;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. prendre acte de la déclaration produite au dossier;
2. révoquer à toutes fins que de droit la décision numéro QCV-2897 autorisant la

délivrance du permis no Q-502098-D-002.

Rôle Q-7984
CQ-50000-P-005

**COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC**

vs

**Certains détenteurs de permis de
camionnage en vrac**

**Relativement à certaines décisions dans
lesquelles certaines erreurs se sont glis-
sées et plus particulièrement quant au
nom ou l'adresse des détenteurs, au
numéro de dossier ou de permis ainsi que
la catégorie.**

Attendu qu'à différentes dates la Commission a rendu certaines décisions dans lesquelles certaines erreurs se sont glissées, le tout tel qu'il appert de la liste en annexe établie à partir de chacun des dossiers concernés;

Attendu qu'il serait opportun de corriger chacune desdites décisions pour les rendre conformes à chacune des demandes et à chacun des dossiers;

Considérant les dispositions du 3e paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. réviser les décisions dont la liste apparaît à l'annexe ci-dessous;
2. corriger chacune desdites décisions conformément aux corrections proposées dans l'annexe ci-dessous en regard de chacune des décisions.

Décision		Détenteur Nom-Adresse	Désignation erronée de nom-adresse-numéro de dossier ou de permis catégorie	Correction proposée
Date	Numéro			
24-10-74	QCV-3273	CLEMENT BOUFFARD 654, du Fort-Est (Matane), Québec	Artisan	Entrepreneur
22-08-75	QCV-2834	CLAUDE LABRECQUE 1553, St-Bernard (Dorchester), Québec	Q-505064-D-001 Artisan	Q-504502-D-002 Entrepreneur
21-05-75	QCV-3890	ROGER DUBE St-Octave-de-Métis (Matane) Québec	Artisan	Entrepreneur
11-06-75	QCV-4569	ENTREPRISES CLAVEAU LTEE 422, chemin Sanatorium Mont-Joli (Matane) Québec	Artisan	Entrepreneur
16-01-76	QCV-5718	PAULIN GERARD 154, Saguenay St-Fulgence (Dubuc) Québec	Entrepreneur	Artisan
11-06-75	QCV-4565	GILBERT MAILLOUX 627, rue St-Cyrille Normandin (Roberval) Québec	Cyrice Dumont 37, rue Caron Notre-Dame-du-Lac (Témiscouata) (P.Q.) Q-503878-D-002	Gilbert Mailloux 627, rue St-Cyrille Normandin (Roberval) Québec Q-503855-D-001
20-02-76	QCV-6683	MICHEL GAUDREAULT a/s Gilles Simard Rue Laprise Sacré-Coeur (Saguenay) Québec	Michel Gaudreault et Gilles Simard	Michel Gaudreault a/s Gilles Simard

Rôle Q-7985
CQ-50000-P-006

**COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC**

vs

**Certains détenteurs de permis de
camionnage en vrac**

**Relativement à certaines décisions dans
lesquelles certaines erreurs se sont glis-
sées et plus particulièrement quant au
nom ou à l'adresse du détenteur de per-
mis, au numéro de dossier ou de permis
ainsi qu'à la région.**

Attendu qu'à différentes dates la Commission a rendu certaines décisions dans
lesquelles certaines erreurs se sont glissées, le tout tel qu'il appert de la liste en annexe
établie à partir de chacun des dossiers concernés;

Attendu qu'il serait opportun de corriger ces erreurs pour rendre lesdites décisions
conformes à chacune des demandes et à chacun des dossiers;

Considérant les dispositions du 3e paragraphe de l'article 19 de la Loi des trans-
ports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un
requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. réviser les décisions énumérées à l'annexe ci-dessous;
2. corriger chacune desdites décisions conformément aux corrections proposées
dans l'annexe ci-dessous en regard de chacune des décisions.

Décision		Détenteur Nom-Adresse	Désignation erronée de nom-adresse-numéro de dossier ou de permis région	Correction proposée
Date	Numéro			
19-01-76	QCV-5835	JEAN-CLAUDE TREMBLAY 52, Forget St-Thomas-Didyme (Lac-St-Jean), Québec	Q-504957-D-001	Q-504966-D-002

Décision		Détenteur Nom-Adresse	Désignation erronée de nom-adresse-numéro de dossier ou de permis catégorie	Correction proposée
Date	Numéro			
26-01-76	QCV-6274	LAURENT GAGNE R.R. no 3 South Durham (Drummond), Québec	Région 4 Q-504714-D-1	Région 5 M-504887-D-1
19-01-76	QCV-5847	EMILE TREMBLAY ET FILS LTEE 1242, boul. Labbé Port Alfred (Dubuc), Québec	EMILE TREMBLAY	EMILE TREMBLAY ET FILS LTEE
02-09-75	QCV-2750	MARCEL FORTIN 349, rang St-Famille Chicoutimi, Québec	Q-503032-D-001	Q-503032-D-002
18-07-74	QCV-3702	JACQUES COUTURIER 88, avenue du parc, Amqui (Matapédia), Québec	Q-502388-D-001 Rue Aréna, Amqui (Matapédia), Québec	Q-500149-D-004 88, avenue du Parc, Amqui (Matapédia), Québec

Rôle Q-7986
CQ-50000-P-007

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

vs
Certains détenteurs de permis de
camionnage en vrac

Relativement à certaines décisions dans
lesquelles certaines erreurs se sont glis-
sées et plus particulièrement quant au
numéro de dossier ou de permis de même
que la région.

Attendu qu'à différentes dates la Commission a rendu certaines décisions dans
lesquelles certaines erreurs se sont glissées, le tout tel qu'il appert de la liste en annexe
établie à partir de chacun des dossiers concernés;

Attendu qu'il serait opportun de corriger chacune desdites décisions pour les rendre
conformes à chacune des demandes et à chacun des dossiers;

Considérant les dispositions du 3e paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;
La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un
requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. réviser chacune des décisions énumérées à l'annexe ci-dessous;
2. corriger chacune desdites décisions conformément aux corrections proposées à
l'annexe ci-dessous en regard de chacune des décisions.

Décision		Détenteur Nom-Adresse	Désignation erronée de numéro de dossier ou de permis ou de région	Correction proposée
Date	Numéro			
14-01-75	QCV-3213	LEONARD ROULEAU 93, rue Proulx Amqui (Matapédia), Québec	Q-504571-D-001	Q-505631-D-001
08-01-76	QCV-5542	BRUNO GODIN Ste-Christine (Portneuf), Québec	Q-502382-D-001	Q-502382-D-002
28-07-75	QCV-2404- CSE	ROGER BELANGER 673, St-Vallier ouest (St-Sauveur), Québec	Région 1	Région 3

Rôle Q-7991
Q-100002-D-1-14-P-1

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DU BAS ST-LAURENT

320 est, St-Germain
(Rimouski) (Qué.)
G5L 1C2

et
GILLES DESCHENES

et
L'ASSOCIATION DES
TRANSPORTEURS D'ÉCOLIERS
DU QUÉBEC

Attendu qu'en date du 22 janvier 1975 la Commission rendait la décision numéro
QPE-190 par laquelle elle statuait sur le prix des contrats pour les circuits nos 216 et
218 adjugés par la C.S.R. du Bas-St-Laurent au transporteur intimé Gilles Deschenes;

Attendu que les montants soumissionnés pour les circuits nos 216 et 218 étaient
inférieurs au coût moyen et qu'ainsi les contrats pour ces circuits n'avaient pas à être
approuvés par la Commission des transports du Québec;

Attendu que la C.S.R. du Bas-St-Laurent a fait parvenir à la Commission en date
du 28 avril 1976 copie d'une résolution à l'effet que ces deux circuits nos 216 et 218
devraient être exclus de la décision QPE-190;

Attendu qu'il serait opportun de corriger cette erreur;
Considérant les faits ci-dessus et les dispositions du 3e paragraphe de l'article 19 de
la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un
requérant, donne avis de son intention de rendre une décision, aux fins de:

1. réviser la décision numéro QPE-190;
2. rayer du dispositif de ladite décision les circuits nos 216 et 218.

II — Avis d'introduction de requêtes:

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-14019
18363-V-D-3
**OIL AND INDUSTRY
SUPPLIERS LTD.**
955, Maginot Road
Winnipeg, Manitoba R2J 0Z7
Au Québec
a/s 1030, rue Cherrier, app. 207
Montréal (Qué.)

Droit additionnel:
La présente est une publication amendée d'une requête dont le texte original fut publié, tel qu'indiqué ci-après:

Demande amendée:
La partie requérante s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec en vue d'être autorisée à offrir le service de transport suivant, en remplacement de la demande publiée dans la *Gazette officielle du Québec* no 8, du 21 février 1976, à la page 1354:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - service spécialisé -
De la frontière Québec-Ontario (port d'entrée: Rivière-Beaudette) à Valleyfield et Montréal et retour, pour le transport de catalyseurs par véhicules-citernes, transportés en transit à travers la province d'Ontario et provenant de/ou destinés à tous points des provinces situées à l'ouest de la province d'Ontario.

Condition:
Ce service sera exploité en conjonction avec le permis no X-546 émis par l'*Ontario Highway Transport Board*.

Rôle M-14953
40003-D-154-TF
**CANADIAN HOUSEHOLD
GOODS CARRIERS TARIFF
BUREAU ASSOCIATION**
4180 Dundas Street W.
Toronto (Ontario)

Supplément no 12 au tarif no 165-A Canada-États-Unis, MF-I.C.C. no 182 comportant des modifications, tel qu'il est détaillé dans la requête.

Supplément no 9 au tarif no 166-C Canada-États-Unis, MF-I.C.C. no 183 comportant des modifications, tel qu'il est détaillé dans la requête.

Supplement No. 12 to Canada-United States Tariff No. 165-A, MF-I.C.C. No. 182 reflecting changes as detailed in the application.

Supplement No. 9 to Canada-United States Tariff No. 166-C MF-I.C.C. No. 183 reflecting changes as detailed in the application.

Rôle M-14954
30005-D-30-TF
**MIDDLE ATLANTIC
CONFERENCE AGENT**
P.O. Box 10213
Washington, D.C. 20018

Demande de fixation de tarif:
1. Supplément 4 au tarif 33-R (taux de classe et d'espèces applicable entre la province de Québec (Canada) et les Etats suivants: Delaware, district de Columbia, Maryland, New Jersey, New York, Pennsylvanie, Tennessee, Virginie et Virginie occidentale).

2. Supplément 8 au tarif 34-J (taux de classe et d'espèces applicables entre la province de Québec (Canada) et les Etats suivants: Connecticut, Maine, Massachusetts, New Hampshire, Rhode Island et Vermont).

3. Supplément 5 au tarif S-293-E (taux d'espèces applicables entre la province de Québec (Canada) et les Etats suivants: Maryland, Massachusetts, New Jersey, New York et Pennsylvanie).

Réduction, augmentation et aucune modification des taux ou des frais. Applicable pour le compte des rouliers adhérant au taux international déposé par la Middle Atlantic Conference. Pour plus de renseignements veuillez consulter les suppléments déposés aux bureaux de la Commission des transports du Québec.

Application for fixation of tariff:

1. *Supplement 4 to tariff 33-R (class and Commodity Rates Between Province of Québec, Canada and Delaware, District of Columbia, Maryland, New Jersey, New York, Pennsylvania, Tennessee, Virginia and West Virginia).*

2. *Supplement 8 to Tariff 34-J (class and Commodity Rates Between Province of Québec, Canada and Connecticut, Maine, Massachusetts, New Hampshire, Rhode Island and Vermont).*

3. *Supplement 5 to Tariff S-293-E (Commodity Rates Between Province of Québec, Canada and Maryland, Massachusetts, New Jersey, New York and Pennsylvania).*

Reduction, increase and no change in rates and charges. Applicable for account of motor carriers party to international rate filed by Middle Atlantic Conference. For any additional information please refer to the supplements filed with the Québec Transport Commission.

Rôle M-14968
30004-D-180-TF
**CANADIAN TRANSPORT
TARIFF BUREAU ASS.**
555 Dixon Road
Rexdale (Ontario)
Au Québec:
1434, Ste-Catherine W. (Qué.)

La requérante demande que ces modifications prennent effet 45 jours après la date de la décision portant sur cette requête.
R.P.R. Transport Ltée, tarif spécial C.T.Q. no 3418 applicable au service à contrat pour le compte de Waral Sheet Metals Inc.
Marchandise: Fer ou acier, savoir: Tôle.
Depuis: Hamilton (Ontario)
A: Cowansville (Québec)
Taux: 85
Minimum: 40,000

Requests these modifications become effective on the 46th day following the date of decision on this application.

R.P.R. Transport Ltée. Spécial Tarif, Contract Service for Waral Sheet Metals Inc. Q.T.C. 3418.

Commodity: Iron or Steel Viz: Sheet Metal.
From: Hamilton, Ontario
To: Cowansville, Québec.
Rate: 85
Minimum: 40,000

Rôle M-15267
M-204988-D-2
M-204988 -001
MARTEL, CHARLES
1221, Bayonne Nord
Berthier (Qué.)
et
M-207082 -001
BÉLANGER, EMMANUEL

Demande de transfert:
Martel, Charles, demande à la Commission de transférer à:
Bélangier, Emmanuel
5990, Terrasse Beauséjour
St-Hubert (Qué.)
le permis no M-204988 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-15441
40003-D-156-TF
**CANADIAN HOUSEHOLD
GOODS CARRIERS TARIFF
BUREAU ASSOCIATION**
(Appropriate members named in Section Eighteen, Scope Tariff No. 6 on behalf of the:)
4180 Dundas St., W.
Toronto (Ontario)

Les requérants demandent une augmentation de 10% des taux au tarif no P-112, Item 4, de la Canadian Household Goods Carriers' Tariff Bureau Association, devant prendre effet le 26 juillet 1976, conformément à l'article 2.58.

Increase rates in the Canadian Household Goods Carriers' Tariff Bureau Association Tariff No. P-112 Item 4 by 10%, effective: July 26, 1976 in accordance with article 2.58.

Rôle M-15444
30007-D-43-TF
**SOUTHERN MOTOR CARRIER
RATE CONFERENCE**
1307 Peachtree St., N.E.
Atlanta, Georgia 30309
U.S.A.

Supplément 30 au taux forfaitaire de classe et d'espèce, tarif 319-C (Sud des Etats-Unis-Québec), ICC SMC 319-C et ICC NFB 319-C, s'appliquant entre des points situés dans le Sud des Etats-Unis, d'une part, et des points situés dans la province de Québec (Canada), d'autre part.

Modification des dispositions réglementaires:
Le numéro 1235 a été modifié en y ajoutant le numéro 5040, afin de permettre l'application des taux au transport par McLean Trucking Company.
Au numéro 5620 établir un taux d'espèce réduit applicable au fibre synthétique, transporté depuis Celriver (S.C.) à Drummondville (Québec).

Supplement 30 to through one factor class and commodity rate Tariff 319-C (Southern U.S.A.-Québec), ICC SMC 319-C and ICC NFB 319-C, applying between points in Southern United States, on the hand, and points in the Province of Québec, Canada, on the other hand.

*Modification of governing provisions:
Item 1235 was amended by adding Item 5040 thereto, so as to permit rates to apply via McLean Trucking Company.
Establish reduced commodity rate on Synthetic Fibre, From Celriver, SC, to Drummondville, Québec, in Item 5620.*

Rôle M-15446
1451-V-D-2-TF
MELDRUM THE MOVER LTD.
6645, rue Sherbrooke, ouest
Montréal (Qué.)

La requérante demande une augmentation des taux actuels d'environ 10%.

Requests an increase of approximately 10% over our actual rates.

Rôle M-15447
30003-D-137-TF
**BUREAU DES TARIFS DU
QUÉBEC INC.**
1259, rue Berri, suite 460
Montréal (Qué.)

Rôle M-15547
50010-R-3-TF
**LES ARTISANS DU TRANSPORT
EN VRAC DU QUÉBEC**
a/s Décary, Jasmin, Rivest,
Laurin et Castiglio
1010, Côte du Beaver Hall, chambre 750
Montréal (Qué.)
H2Z 1R4

Demande urgente de fixation de taux:

Pour fer et acier de Montréal à Port-Cartier.

2.61 — 40,000 lb.

2.43 — 50,000 lb.

2.24 — 60,000 lb.

2.05 — 70,000 lb.

Pour supplément d'urgence seulement

Pas pour publication au tarif.

Note:

Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Requête en révision d'une décision de la Commission des transports du Québec en vertu de l'article 19.3 de la Loi des transports.

1. Le ou vers le 17 mars 1976, la Commission des transports du Québec a rendu une décision concernant la fixation des taux et tarifs du transport des matières en vrac dans la région no 10, tel qu'il appert à la pièce R-1; (décision: QCV-6700-TF MCV-7350-TF).

2. Cette décision avait pour but d'apporter une solution à certains problèmes importants affectant l'ensemble de l'industrie du transport des matières en vrac dans la région administrative no 10 et faisait suite à une initiative « proprio motu » de la Commission;

3. Les associations offrant des services de transport de matières en vrac avaient été invitées à présenter des mémoires et faire des représentations à l'occasion d'une séance d'audition publique afin que la décision à être rendue puisse s'appuyer sur un maximum d'éléments pertinents;

4. La Commission a manifesté cette préoccupation en répétant à plusieurs occasions lors des séances d'audition publiques qu'elle désirait entendre le plus grand nombre d'associations possible;

5. Par ailleurs, à cette époque, votre requérante n'était pas encore formée et ne pouvait servir d'interlocuteur pour les camionneurs;

6. La multiplicité des problèmes et carences dans le fonctionnement du secteur du transport des matières en vrac, le peu de représentativité des associations en place, ont incité les camionneurs à mettre sur pied une association qui puisse leur servir de porte-parole;

7. Dès sa formation, votre requérante a été amenée par ses membres à se pencher sur le problème très important de la tarification;

8. Les représentations faites lors des séances d'audition publiques ont fait l'objet d'une étude et ont amené votre requérante à la conclusion que la qualité était pour le moins variable; plus particulièrement, telles représentations étaient manifestement incomplètes et, pour une part, erronées;

9. Votre requérante ne met pas en doute que des efforts ont été faits par les parties afin de trouver une solution au problème; par ailleurs, votre requérante soumet respectueusement que plusieurs éléments pertinents n'ont pas été portés à la connaissance de la Commission et que la décision de la Commission a été rendue à partir d'informations limitées;

10. Dans les circonstances, les conclusions mises par écrit dans la décision du 17 mars 1976 s'avèrent préjudiciables aux intérêts des camionneurs effectuant le transport des matières en vrac dans la région no 10;

11. Votre requérante demande respectueusement que la décision de la Commission des transports du Québec soit révisée et qu'il lui soit permis de faire valoir ses représentations;

12. A cette fin, votre requérante dépose sous la cote R-2 un mémoire sur la fixation des taux et tarifs du transport des matières en vrac dans la région no 10 et demande la tenue de séances d'audition publiques afin d'en donner l'explication;

13. Votre requérante entend attirer l'attention de la Commission sur les problèmes réels de la tarification et plus particulièrement sur les points suivants:

- a) l'application de la loi de charge;
- b) la nécessité de fixer un tarif minimum;
- c) la création d'un manuel de tarification;
- d) le problème des postes de neige;
- e) le transport de la terre (excavation);
- f) le transport du sable;

14. La présente requête est bien fondée en faits et en droit;

Pour ces motifs, plaise à la Commission:

accueillir la présente requête;

ordonner la tenue d'une séance d'audition publique afin de permettre à votre requérante de formuler ses représentations;

réviser la décision rendue le 17 mars 1976 portant sur les taux et tarifs de la région no 10;

décider de la tarification et des autres recommandations contenues dans le mémoire de votre requérante, compte tenu des représentations formulées;
Le tout respectueusement soumis.

Rôle M-15548
1486-DY-D-1

ÉCOLE DE CONDUITE DANIEL L'ÉE

200, boul. St-Joseph
Hull (Qué.)

Nouvelle demande:
La requérante, l'École de Conduite Daniel Ltée, s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner le service de location suivant:
Location à court terme d'un véhicule de promenade (automobile station-wagon) aux personnes désirant passer leur examen de conduite au bureau de Hull au no 191, rue Principale, ou à tel bureau au 200, boul. St-Joseph à Hull.

Rôle M-15549
494-DY 71-DYV-D-1

HALCO LEASING LTD.

7400 Mountain Sights Avenue
app. 207
Montréal 308 (Qué.)

Changement d'adresse:
494-DY Location d'automobiles à long terme, soit un an et plus;
71-DYV Location de véhicules commerciaux à long terme, soit un an et plus;
Le détenteur de ces permis demande l'autorisation de changer son adresse de:
7400, ave Mountain Sights, Montréal
à
7340, ave Mountain Sights, Montréal.

Rôle M-15550
22933-V-D-3

MORGAN DRIVE-AWAY, INC.

2800 Lexington Avenue West
Elkart, Indiana 46514, U.S.A.
Au Québec:
a/s Mes Parenteau & Bélanger
1030, rue Cherrier, app. 207
Montréal (Qué.)

Droit additionnel:
La partie requérante demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter les services suivants à son permis:

Transport restreint - longue distance - route restreinte -
De la frontière Québec-États-Unis (tous ports d'entrée) à tous points de la province de Québec, pour le transport de constructions préfabriquées de tous genres, en entier, ou en parties (soit en sections, en modules ou démontées), incluant l'équipement et les matériaux nécessaires à l'assemblage desdites constructions lorsque leur transport coïncide avec le transport de ces dernières.

Transport restreint - longue distance - route restreinte -
De la frontière Québec-Ontario (tous ports d'entrée) en provenance des États-Unis et en transit à travers la province d'Ontario, à tous points de la province de Québec, pour le transport de constructions préfabriquées de tous genres, en entier, ou en parties (soit en sections, en modules ou démontées), incluant l'équipement et les matériaux nécessaires à l'assemblage desdites constructions lorsque leur transport coïncide avec le transport de ces dernières.

Conditions:
1. Les services ci-dessus mentionnés seront exploités conjointement avec le permis MC-103993 émis par l'*Interstate Commerce Commission*.
2. Le service décrit à la clause b ci-dessus sera exploité conjointement avec le permis X-2002 émis par l'*Ontario Highway Transport Board*.

Rôle M-15551
22933-V-D-4

MORGAN DRIVE-AWAY, INC.

2800, Lexington Avenue West
Elkart, Indiana 46514, U.S.A.
Au Québec:
Mes Parenteau & Bélanger
1030, rue Cherrier, app. 207
Montréal (Qué.)

Droit additionnel:
La partie requérante demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter les services suivants à son permis:

Transport restreint - longue distance - route restreinte -
Des frontières Québec-Ontario (tous ports d'entrée) en transit à travers la province de Québec jusqu'à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous ports de sortie), pour le transport de maisons mobiles et roulottes de tous genres incluant campeurs et maisons motorisées, en utilisant des remorques ordinaires et/ou spécialement agencées à cette fin (ces marchandises étant destinées à tous points du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve).

Transport restreint - longue distance - route restreinte -
Des frontières Québec-États-Unis (tous ports d'entrée) en transit à travers la province de Québec jusqu'à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous ports de sortie), pour le transport de maisons mobiles et roulottes de tous genres incluant campeurs et maisons motorisées, en utilisant des remorques ordinaires et/ou spécialement agencées à cette fin (ces marchandises étant destinées à tous points du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve).

Transport restreint - longue distance - route restreinte -
Des frontières Québec-Ontario (tous ports d'entrée) en transit à travers la province de Québec jusqu'à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous ports de sortie) pour le remorquage de maisons mobiles et roulottes de tous genres incluant campeurs et maisons motorisées, en utilisant des remorques ordinaires et/ou spécialement agencées à cette fin (ces marchandises étant destinées à tous points du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve).

Transport restreint - longue distance - route restreinte -

Des frontières Québec-États-Unis (tous ports d'entrée) en transit à travers la province de Québec jusqu'à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous ports de sortie) pour le remorquage de maisons mobiles et roulottes de tous genres incluant campeurs et maisons motorisées, en utilisant des remorques ordinaires et/ou spécialement agencées à cette fin (ces marchandises étant destinées à tous points du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve).

Condition:

Les services ci-dessus mentionnés seront exploités conjointement avec le permis MC-103993 émis par l'*Interstate Commerce Commission* et le permis X-2002 émis par l'*Ontario Highway Transport Board* et le permis no 416, émis par le *Motor Carrier Board*.

Droit additionnel:

La partie requérante demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter les services suivants à son permis:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - transit -

Des frontières Québec-Ontario (tous ports d'entrée) en transit à travers la province de Québec jusqu'à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous ports de sortie), pour le transport de constructions préfabriquées de tous genres, en entier ou en parties (soit en sections, en modules ou démontées), (ces marchandises étant destinées à tous points du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve).

Condition:

Le service ci-dessus mentionné sera exploité en conjonction avec le permis X-2002 émis par l'*Ontario Highway Transport Board* et le permis no 416 émis par le *Motor Carrier Board*.

Transport restreint - longue distance - route restreinte - transit -

Des frontières Québec-États-Unis (tous ports d'entrée) en transit à travers la province de Québec jusqu'à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous ports de sortie), pour le transport de constructions préfabriquées de tous genres, en entier ou en parties (soit en sections, en modules ou démontées), (ces marchandises étant destinées à tous points du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve).

Condition:

Le service ci-dessus mentionné sera exploité en conjonction avec le permis MC-103993 délivré par l'*Interstate Commerce Commission* et le permis no 416 émis par le *Motor Carrier Board*.

Rôle M-15552

22933-V-D-5

MORGAN DRIVE-AWAY, INC.

2800, Lexington Avenue West
Elkart, Indiana 46514, U.S.A.

Au Québec:

Mes Parenteau & Bélanger
1030, rue Cherrier, app. 207
Montréal (Qué.)

Rôle M-15553

2594-V-D-3

GÉRARD GAGNON LTÉE

1550, boulevard Montarville
Boucherville (Chambly) (Qué.)
Voiturier-remorqueur

MAGNY TRANSPORT INC.

1111, Route 111, Amos Est
(Abitibi) (Qué.)
Voiturier-roulier

Droit additionnel:

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Classe:

Transport restreint - remorquage seulement -

Service:

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées du requérant conjoint: Magny Transport Inc. (4724-V) qui agira comme voiturier-roulier. Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du roulier précité.

Rôle M-15554

1565-V-D-1

J.P. GADBOIS TRANSPORT LTÉE

1291, rue Moody, Terrebonne
Terrebonne (Qué.)

Modification des clauses *d* et *e*:

La requérante qui détient les clauses *d* et *e* suivantes:

d) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -

d) De Terrebonne à tous les endroits de la province de Québec situés dans un rayon de 250 milles de ladite municipalité et retour, sauf Montréal, pour le transport de marchandises pour le compte de Canadian Bowl-Mor Company Ltd., Sonoco Products Company of Canada Ltd., Mathew Moody Limited et Powmatic of Canada Ltd.

e) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

e) De Terrebonne aux frontières Québec-Ontario, et retour, (ports d'entrée: Hull, Rivière-Beaudette et Pointe-Fortune) pour le transport de marchandises, pour le compte de Sonoco Products Company of Canada Ltd., Canada Flushwood Door Company Ltd. et Mathew Moody Ltd., toutes de Terrebonne.

demande à la Commission des transports du Québec que cesdites clauses se lisent désormais comme suit:

d) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -

d) De Terrebonne à tous les endroits de la province de Québec situés dans un rayon de 250 milles de ladite municipalité, et retour, sauf Montréal, pour le transport de

marchandises pour le compte de Canadian Bowl-Mor Company Ltd., Sonoco Products Company of Canada Ltd. Moody SI Ltd. et Powmatic of Canada Ltd.

e) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
 e) De Terrebonne aux frontières Québec-Ontario, et retour, (ports d'entrée: Hull, Rivière-Beaudette et Pointe-Fortune), pour le transport de marchandises, pour le compte de Sonoco Products Company of Canada Ltd., Canada Flushwood Company Ltd., et Moody SI Ltd., toutes de Terrebonne.

Ce nouveau nom est dû à un changement corporatif dans la compagnie Matthew Moody Limited et cela ne consiste nullement en un changement d'expéditeur.

Nouvelle clause:

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'ajouter à son permis actuel la clause suivante:

1. Transport général - longue distance - route restreinte -
 1. De Mirabel (incluant toutes les facilités de l'aérogare international de Mirabel) à Terrebonne, et retour, pour le public en général.

Transfert partiel:

La requérante-venderesse:

Cowansville Express Inc.
 264, rue Hanson, Cowansville
 (Missisquoi) (Qué.)
 Permis no 14519-V

s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'approbation de cette dernière sur le transfert de certaines de ses clauses en faveur de la requérante-acquéreur:

McCrum Transport Limited
 785 Main St., Cowansville
 (Missisquoi) (Qué.)
 Permis no 331-V

Le tout conformément aux dispositions de l'article 36 de la Loi des transports.

Teneur des clauses transférées:

a) Transport général - service local -
 a) Cowansville et tous points situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite municipalité, et retour.
 b) Transport général - longue distance - rayon -
 b) De Cowansville à tous les endroits situés en-dehors d'une distance de 30 milles des limites de ladite municipalité, et retour.
 c) Transport général - longue distance - route restreinte - irrégulier -
 c) D'Adamsville et de Brome à Farnham Centre, Bromont, L'Ange-Gardien, St-Alphonse, Brigham, Cowansville, Sweetsburg, Granby, Marieville et Montréal, et retour.

Restriction re/ clause c:

En vertu de la clause c, la détentrice n'est pas autorisée à desservir la localité de Sutton.

d) Transport restreint - longue distance - route restreinte -
 d) De Ville du Lac Brome à Montréal, pour le transport de produits de beauté et retour, avec bouteilles vides, boîtes endommagées et produits chimiques employés à la fabrication des produits de beauté, pour le public en général.
 e) Transport général - longue distance - route -
 e) De Bedford, Ville de Lac Brome et Cowansville à Québec, et retour.
 f) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
 f) De la frontière Québec-États-Unis (port d'entrée: Abercorn) à Knowlton (Qué.), pour le transport de matières premières servant à la fabrication de produits de toilette, de cosmétiques, de produits employés dans la fabrication de l'emballage desdits articles et du matériel publicitaire, pour le compte de Clairol Inc. du Canada, Knowlton (Qué.) — origine de la marchandise: Stanford, Connecticut, U.S.A.

Restriction re/ clause f:

Le service autorisé par la clause f de ce permis ne sera opéré que conjointement avec un permis complémentaire à être obtenu de l'Interstate Commerce Commission d'ici le 30 décembre 1973.

h) Transport général - longue distance - route - service régulier -
 h) De Pigeon Hill, Frelighsburg, Stanbridge, Pike River, St-Sébastien, Sabrevoie, Venise-en-Québec, Clarenceville, Noyan, Henryville, Bedford, Ville du Lac Brome, Sutton, Sutton Junction, Dunham, paroisses de St-Armand-Est, et St-Armand-Ouest, Philipsburg, Mansonville, Highwater, South Bolton, Bolton Center, St-Etienne, Bolton East, Austin, Eastman, Dunkin, Glen Sutton, Knowlton Landing, Abercorn, Vale Parkins, Leadville, Bromont à Montréal et retour.

Rôle M-15555

1565-V-D-2

J.P. GADBOIS TRANSPORT LTÉE

1291, rue Moody, Terrebonne
 (Terrebonne) (Qué.)

Rôle M-15561

14519-V-D-13

COWANSVILLE EXPRESS INC.

264, rue Hanson, Cowansville
 (Missisquoi) (Qué.)

Droit complémentaire:

La détentrice a le droit d'utiliser des fourgons isothermes, ce droit devant être exercé conformément à la clause *h*.

i) Transport général - longue distance - route restreinte -

i) Depuis East Farnham, Bedford, jusqu'à Granby et les points intermédiaires, et retour.

Droit complémentaire:

La détentrice a le droit d'utiliser des fourgons isothermes, ce droit devant être exercé conformément à la clause *i* du présent permis.

j) Transport général - longue distance - route restreinte - régulier -

j) Depuis Sutton jusqu'à Marieville, Richelieu, Chambly et Granby, et retour par les routes numéros 13, 42, 40, 1 et 13.

Droit complémentaire:

La détentrice a le droit d'utiliser des fourgons isothermes, ce droit devant être exercé conformément à la clause *j* du présent permis.

k) Transport général - longue distance - route restreinte - irrégulier -

k) Depuis St-Hubert, Chambly et Marieville jusqu'à Cowansville, et retour.

l) Transport général - longue distance - route restreinte -

l) De St-Hubert à Montréal, et retour.

m) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

m) De St-Agapit à Cowansville, pour le transport de parties constituantes de meubles, pour le compte de Vilas Industries Limited, Cowansville.

Ainsi que la clause suivante:

Classe:

Transport général - longue distance - route restreinte -

Service:

De Lacolle à Ville du Lac Brome et Cowansville et retour.

Résultant de la décision MCS-1603 du 6 février 1976, ne faisant pas encore partie de sa codification administrative.

Additional right:

The permit holder has the right to operate temperature controlled vans to be operated in conjunction with clause h.

i) General trucking - long distance - restricted route -

i) From East Farnham, Bedford, to Granby and intermediate points, and return.

Additional right:

The permit holder has the right to operate temperature controlled vans to be operated in conjunction with clause i of the present permit.

j) General trucking - long distance - restricted route - regular -

j) From Sutton to Marieville, Richelieu, Chambly and Granby, and return via routes nos. 13, 42, 40, 1 and 13.

Additional right:

The permit holder has the right to operate temperature controlled vans to be operated in conjunction with clause j of the present permit.

k) General trucking - long distance - restricted route - irregular -

k) From St. Hubert, Chambly and Marieville to Cowansville, and return.

Transferts partiels:

Les requérantes-venderesses:

McCrum Transport Limited
785 Main Street, Cowansville
(Missisquoi) (Qué.)
Permis no 331-V

et

Cowansville Express Inc.
411 rue River, Cowansville
(Missisquoi) (Qué.)
Permis no 14519-V

s'adressent à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'approbation de cette dernière relativement au transport de certaines de leurs clauses respectives en faveur de la requérante-acquéreur:

Bromont Transport Ltée
Bromont, comté de Brome (Qué.)
Permis no 25107-V

Le tout conformément aux dispositions de l'article 36 de la Loi des transports.

Distribution des actions de Bromont Transport Ltée:

McCrum, E.L.	13 actions ordinaires
McCrum, Mme E.L.	1 action ordinaire
McCrum, Larry	1 action ordinaire

Rôle M-15562

331-V-D-8 et 14519-V-D-14

McCrum Transport Limited

785 Main St., Cowansville

(Missisquoi) (Qué.)

et

Cowansville Express Inc.

411, rue River, Cowansville

(Missisquoi) (Qué.)

Clauses transférées par McCrum Transport Limited (331-V):

- a) Transport général - local -
- a) Cowansville et toutes localités situées à une distance n'excédant pas cinq (5) milles des limites de cette ville.
- b) Transport général - longue distance - rayon -
- b) Depuis Cowansville jusqu'à toutes localités situées dans un rayon de trente (30) milles des limites de cette ville, et retour.

Clause transférée par Cowansville Express Inc. (14519-V):

- g) Transport général - longue distance - route restreinte - régulier -
- g) Depuis Cowansville jusqu'à Montréal, et retour.

Droit complémentaire:

La détentrice a le droit d'utiliser des fourgons isothermes, ce droit devant être exercé conformément à la clause g du présent permis.

- a) *General trucking - local -*
- a) *Cowansville and all localities situated at a distance not exceeding five (5) miles from the limits of the said town.*
- b) *General trucking - long distance - radius -*
- b) *From Cowansville to all localities situated within a radius of thirty (30) miles from the limits of the said town, and return.*

Clause transferred by Cowansville Express Inc. (14519-V):

- g) *General trucking - long distance - restricted route - regular -*
- g) *From Cowansville to Montreal, and return.*

Additional right:

The permit holder has the right to operate temperature controlled vans to be operated in conjunction with clause g of the present permit.

La nature de la requête suivante est publiée conformément à l'article 2.13 du Règlement 2, vu l'omission de la publier lors de l'introduction de la requête. Il s'agit d'une demande de transfert d'attestation et/ou du permis qui a déjà fait l'objet d'une publication et une autre publication est nécessaire pour statuer sur le permis du requérant vendeur.

Rôle M-8614
M-500162- D-002
PÉLADEAU, GUY
9415A, Centrale
La Salle (Qué.)

Le requérant, qui possède une attestation M-500162-D-002, et se prévalant des dispositions de l'article 12.14, demande à la Commission des transports du Québec de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 10.

Rôle Q-7946
Q-201622-D-2
MORIN, GASTON
384, Petit, app. 2
Chicoutimi (Qué.)
Q-202492

Demande de transfert:

Morin, Gaston, demande à la Commission de transférer à:
Tremblay, Lorenzo
262, rue Coulombe
Chicoutimi (Qué.)

le permis no Q-201622-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Saguenay, A-52.

TREMBLAY, LORENZO
262, rue Coulombe
Chicoutimi (Qué.)

Requête en révision:

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, de révoquer la décision QCV-2805 du 1er août 1975, laquelle transférait le permis de M. Albert Lapointe en faveur des Entreprises Bola Inc.

Rôle Q-7947
Q-504509-C-001
LES ENTREPRISES BOLA INC.
Rang St-Georges
St-Coeur-de-Marie
(Lac-St-Jean) (Qué.)
Partie intimée
et
ALBERT LAPOINTE
145, St-Alphonse
St-Bruno (Lac St-Jean) (Qué.)
Partie requérante

Rôle Q-7948
Q-505655-D-001
JEAN-PAUL MORIN INC.
55, avenue Valcourt
Montmagny (Qué.)

Le requérant, qui possédait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7949
Q-505655-D-002
JEAN-PAUL MORIN INC.
55, avenue Valcourt
Montmagny (Qué.)

Le requérant, qui possédait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7950
Q-505655-D-003
JEAN-PAUL MORIN INC.
55, avenue Valcourt
Montmagny (Qué.)

Le requérant, qui possédait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7951
Q-505659-D-001
LEBLANC, URBAIN
New Richmond
(Bonaventure) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, dans la région no 1, catégorie Artisan.

Rôle Q-7952
Q-505613-D-001
BÉNARD, GHISLAIN
Fatima
(Iles-de-la-Madeleine) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac pour le transport de sable, terre, gravier, pierre, tourbe à gazon, béton bitumineux (asphalte), dans la région no 1, catégorie Artisan.

Rôle Q-7953
Q-505647-D-001
MARTIN, LUCIEN
21 A, Taché
Rivière-du-Loup (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Artisan.

Rôle Q-7954
Q-505652-D-001
TREMBLAY, RAYMOND
1063, St-Jean, Roberval
(Roberval) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, dans la région no 2, catégorie Artisan.

Rôle Q-7957
Q-202208-D-2
ALEXANDRE GUÉNARD
Rue de L'Eglise
New Carlisle
(Bonaventure) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans les municipalités suivantes: Bonaventure et Paspébiac.

Rôle Q-7958
25117-V-D-1
DEAULT ET COTNOIR
TRANSPORT ENRG.
(en société)
Rang 5 Evain
(Témiscamingue) (Qué.)

Demande de permis:
La partie requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de donner les services de transports suivants:
1. Transport restreint - longue distance - route restreinte -
1. De Notre-Dame-du-Nord à tout endroit situé dans les districts électoraux-provinciaux d'Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda, à Témiscamingue et tout le territoire de la Baie James.
2. Transport restreint - longue distance - route restreinte -
2. D'Evain à tout endroit situé dans les districts électoraux-provinciaux d'Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda, à Témiscamingue et tout le territoire de la Baie James.
3. Transport restreint - longue distance - route restreinte -
3. De Notre-Dame-du-Nord et d'Evain à la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée: Cheminis, Notre-Dame-du-Nord, routes 59 et 46); points de destination: toute la région située au nord de North Bay et Sudbury.

Restriction:
Le service ci-dessus devra être opéré conjointement avec un permis complémentaire à être obtenu de l'Ontario Highway Transport Board et dont une copie devra être déposée à la Commission des transports du Québec.

Dans tous les cas, pour le transport de maisons d'unités préfabriquées de maisons sectionnelles ayant une largeur maximum de quatorze (14) pieds et trois (3) pouces, à l'aide d'un fardier domestique, le tout en conformité avec les normes établies par les règlements du ministère des Transports.

Rôle Q-7959
15130-V-D-6-TF
MODERN TANK LINES INC.
520, boul. St-Joseph, C.P. 515
Drummondville
(Drummond) (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports du Québec une augmentation d'environ 6% de ses tarifs antérieurs d'asphalte liquide, de Montréal à selon la clause c de son permis no 15130-V.

Des raffineries de Montréal-Est, Qué.:

A:	Taux proposés
Danville	\$5.72 la tonne
Drummondville-nord	3.85 la tonne
Notre-Dame-du-Bon-Conseil	4.49 la tonne
Princeville	6.16 la tonne
St-Cyrille-de-Wendover	3.90 la tonne
Charge minimum: 40 tonnes	

Réductions de taux en raison du volume:

Une réduction de taux de 10% ou moins peut être accordée en raison d'un volume annuel de 3,000 tonnes et plus.

Rôle Q-7960
2977-AT-D-2-TF
TAXI ST-LOUIS LTÉE
110, St-Louis, Rimouski
(Rimouski) (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter les tarifs pour le transport aéroportuaire de Rimouski, Ste-Luce, Ste-Anne-de-la-Pointe-au-Père, Luceville, St-Anaclet-de-Lessard à l'aéroport de Mont-Joli et retour.

Taux actuels	Taux proposés
\$3.00 Adultes	\$4.00
1.50 Enfants (12 ans et moins)	2.00

Rôle Q-7963
25109-V-D-1
D'ANJOU, ANDRÉ
116, rue Abadie
St-Augustin-de-Desmaures
(Portneuf) (Qué.)

Demande de permis:

La partie requérante demande l'autorisation de donner les services de transport suivants:

a) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
a) De Québec et de St-Augustin-de-Desmaures à tous les endroits situés dans le district électoral-provincial de Portneuf, pour le transport de journaux, pour le compte de Le Soleil Ltée.

b) Transport restreint - service local -

b) St-Augustin-de-Desmaures et tous les endroits situés dans un rayon de cinq (5) milles de cette localité, pour le transport de colis d'une pesanture maximum de cent (100) livres.

Rôle Q-7964
Q-504404-C-001
SÉNÉCHAL, CONRAD
C.P. 189, Causapscal
(Matapédia) (Qué.)

Requête en révision de permis:

Le requérant expose:

réviser la décision portant le numéro QCV-5220, en date du 27 novembre 1975, dans le dossier Q-504404, portant le numéro de rôle Q-2896;

Permettre à votre requérant de produire à la Commission des transports du Québec les preuves requises lors de l'audition du 14 octobre 1975;

Accorder au requérant un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, dans la région no 1.

Rôle Q-7965
Q-502643-D-001
GUAY, ROBERT
504, Kitchener, La Tuque
(Lavolette) (Qué.)

Le requérant a obtenu une attestation, laquelle a été transférée à Gilles Brochu et signifiée le 27 février 1976. Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, si le permis lui est accordé, de le transférer à Gilles Brochu (Q-504764-D-002).

Rôle Q-7966
Q-502643-D-004
GUAY, ROBERT
504, Kitchener, La Tuque
(Lavolette) (Qué.)

Le requérant a obtenu une attestation, laquelle a été transférée à Gilles Brochu et signifiée le 6 mai 1975. Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, si le permis lui est accordé, de le transférer à Gilles Brochu (Q-504764-D-001).

Rôle Q-7967
Q-505639-D-001
CHRÉTIEN, OLIVA
556, Père-Eugène, Hauterive
(Saguenay) (Qué.)

Le requérant, qui s'est prévalu de l'article 12.14, demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7987
Q-505453-D-002
GAUDREAU, MICHEL
Rue Laprise, Sacré-Coeur
(Saguenay) (Qué.)

Région no 9 Entrepreneur
Le requérant, qui possède l'attestation Q-505453-D-001 pour opérer dans la région no 9, demande à la Commission de changer de région pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 2.
Si le permis lui est délivré, le requérant s'établira à l'adresse suivante:
5751, boulevard Martel
St-Honoré
(Dubuc) (Qué.)

Rôle Q-7988
Q-505669-D-001
LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE
479, Route Kennedy, Beauceville
(Beauce) (Qué.)

Le requérant, qui possédait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7989
Q-505669-D-002
LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE
479, Route Kennedy, Beauceville
(Beauce) (Qué.)

Le requérant, qui possédait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

64396-o

V — Avis de décisions rendues:

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.58 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi des transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

DECISIONS DE LA COMMISSION « PROPRIO MOTU »

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MPT-10097	27-04-76	M-203677-D-1-P-1 GORDON McNEIL Intimé	1210	14-02-76	M-13950	
<p>La Commission décrète qu'il n'y a pas lieu de donner suite à l'avis « proprio motu » publié dans la <i>Gazette officielle</i> no 7, en date du 14 février 1976, à la page 1210.</p>						
MDI-243	12-05-76	CM-50000-P-1-TF COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC LE PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS DE ROUTES ET GRANDS TRAVAUX DU QUEBEC THOMAS TRANSPORT INC. R.N.R. TRANSPORT LTEE LA VILLE DE MONTREAL LA FRATERNITE DES CAMIONNEURS ENTREPRENEURS DE MONTREAL INC. L'ASSOCIATION NATIONALE DES CAMIONNEURS ARTISANS INC. Requérants L'ASSOCIATION QUEBECOISE DES ENTREPRENEURS EN VRAC Mise-en-cause Requête: MRI-766 Requête en vertu de l'article 20 de la Loi des transports, c. 55 des Lois de 1972.	1846	01-03-75	M-9119	

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
		<p>Ordonnance de sursis d'exécution de la décision MCV-7350-TF fixant des tarifs de vrac pour la région no 10</p> <p>Attendu qu'une décision datée du 17 mars 1976 fixait des taux pour le camionnage en vrac dans la région 10;</p> <p>Attendu que les parties ayant comparu dans cette cause se sont déclarées d'accord avec cette décision sur le fond mais se sont inquiétées de certaines modalités d'application;</p> <p>Attendu que déjà trois requêtes en révision de cette décision ont été déposées à la Commission concluant à ce que des précisions soient ajoutées à cette décision;</p> <p>Vu la présente requête demandant un sursis d'exécution;</p> <p>Vu le consentement unanime signé de toutes les parties pour que l'exécution de cette décision soit suspendue jusqu'à la décision finale à intervenir sur la révision de cette décision;</p>				

La Commission des transports du Québec, prenant acte du consentement de toutes les parties au dossier de la cause:

1. Statue que l'exécution de la décision MCV-7350-TF, rendue le 17 mars 1976 et devant être exécutoire le 26 avril 1976 soit suspendue;

2. décrète un sursis d'exécution de cette décision jusqu'à la seizième journée suivant la publication de la décision à intervenir sur la demande de révision;

3. ordonne la publication de la présente décision de même que des différentes requêtes en révision dans la *Gazette officielle du Québec*, la réunion, pour fins d'auditions, de toutes ces requêtes et la fixation d'une date d'audition par préférence aussitôt après l'expiration des délais de comparution.

MCR-2662	11-05-76	12316-V-D-1 DENIS TRANSPORT ENRG. Modification de permis	9154	07-12-74	M-4084	Rejetée
MCR-2663	11-05-76	867-V-D-1 LANDREVILLE TRANSPORT INC. Modification de permis	6848	21-09-74	M-3016	Désistement
MCR-2664 MCS-1786	06-05-76	15601-V-D-6 DURHAM TRANSPORT INC. Droit additionnel	1334	21-02-76	M-9286	Rejetée
MCR-2666 MCS-1787	06-05-76	13530-V-D-5 G.D. SPARKS LIMITED Droit additionnel	1335	21-02-76	M-9295	Rejetée
MCS-1785	07-05-76	21827-V-D-1 ALLIANCE SECURITE BLINDE (DIVISION QUEBEC) LTEE Droit additionnel	8447	08-11-75	M-12359	Accordée en partie
MME-16	06-05-76	13981-V-D-2 LES LIGNES EXPRESS WARNETT LTEE Droit additionnel	5450	12-07-75	M-9289	Rejetée
MCV-8202	06-05-76	M-505135-D-12 BEAVER ASPHALT PAVING CO. LTD. Demande de permis E-10	8662	15-11-75	M-12655	Accordée
MCV-8203	06-05-76	M-500407-D-2 JACQUES BOYLE Demande de permis E-10	8662	15-11-75	M-12653	Accordée
MCV-8204	06-05-76	M-505135-D-1 BEAVER ASPHALT PAVING CO. LTD. Demande de permis E-10	8657	15-11-75	M-12616	Accordée
MCV-8205	06-05-76	M-505135-D-2 BEAVER ASPHALT PAVING CO. LTD. Demande de permis E-10	8658	15-11-75	M-12617	Accordée
MCV-8206	06-05-76	M-505135-D-3 BEAVER ASPHALT PAVING CO. LTD. Demande de permis E-10	8658	15-11-75	M-12618	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-8207	06-05-76	M-505135-D-4 BEAVER ASPHALT PAVING CO. LTD. Demande de permis E-10	8658	15-11-75	M-12619	Accordée
MCV-8208	06-05-76	M-505135-D-7 BEAVER ASPHALT PAVING CO. LTD. Demande de permis E-10	8658	15-11-75	M-12620	Accordée
MCV-8209	06-05-76	M-505135-D-14 BEAVER ASPHALT PAVING CO. LTD. Demande de permis E-10	8658	15-11-75	M-12621	Accordée
MCV-8210	06-05-76	M-505135-D-20 BEAVER ASPHALT PAVING CO. LTD. Demande de permis E-10	8658	15-11-75	M-12622	Accordée
MCV-8211	06-05-76	M-505135-D-22 BEAVER ASPHALT PAVING CO. LTD. Demande de permis E-10	8658	15-11-75	M-12623	Accordée
MCV-8212	06-05-76	M-505135-D-23 BEAVER ASPHALT PAVING CO. LTD. Demande de permis E-10	8658	15-11-75	M-12624	Accordée
MCV-8213	06-05-76	M-505135-D-24 BEAVER ASPHALT PAVING CO. LTD. Demande de permis E-10	8659	15-11-75	M-12625	Accordée
MCV-8214	06-05-76	M-505135-D-25 BEAVER ASPHALT PAVING CO. LTD. Demande de permis E-10	8659	15-11-75	M-12626	Accordée
MCV-8215	06-05-76	M-505135-D-26 BEAVER ASPHALT PAVING CO. LTD. Demande de permis E-10	8659	15-11-75	M-12627	Accordée
MCV-8216	06-05-76	M-503799-D-1 GABRIEL JR. DECARIE Demande de permis A-6	8656	15-11-75	M-12595	Accordée
MCV-8217	06-05-76	M-504236-D-1 PIERRE-PAUL LAVOIE Demande de permis E-10	8655	15-11-75	M-12584	Accordée
MCV-8218	06-05-76	M-504360-D-1 JEAN-YVES GOULET Demande de permis A-10	8287	01-11-75	M-12007	Accordée
MCV-8219	06-05-76	M-504881-D-1 TRANSPORTECH INC. Demande de permis E-10	8286	01-11-75	M-11990	Accordée
MCV-8220	06-05-76	M-501020-D-2 JEAN COTE Demande de permis E-10	8286	01-11-75	M-11989	Accordée
MCV-8221	06-05-76	M-501983-D-1 STANLEY McBAIN Demande de permis A-10	8286	01-11-75	M-11994	Accordée
MCV-8222	06-05-76	M-504032-D-1 PASCAL DI MENNA Demande de permis A-10	8286	01-11-75	M-11988	Accordée
MCV-8223	06-05-76	M-503915-D-1 ANDRE RICHER Demande de permis A-6	7985	18-10-75	M-11871	Accordée
MCV-8224	06-05-76	M-501959-D-1 GASTON GARIEPY Demande de permis E-6	8662	15-11-75	M-12662	Accordée
MCV-8225	06-05-76	M-502797-D-1 DENIS BIGRAS Demande de permis A-6	8662	15-11-75	M-12661	Accordée
MCV-8226	06-05-76	M-504118-D-1 LA CIE D'EXCAVATION LAJEUNESSE LTEE Demande de permis E-6	8662	15-11-75	M-12660	Accordée
MCV-8227	06-05-76	M-500407-D-4 JACQUES BOYLE Demande de permis E-10	8657	15-11-75	M-12607	Accordée

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-8228	06-05-76	M-503219-D-1 LITO CONSTRUCTION INC. Demande de permis E-10	1855	01-03-75	M-6292	Accordée
MCV-8229	06-05-76	M-503219-D-2 LITO CONSTRUCTION INC. Demande de permis E-10	7632	04-10-75	M-11483	Accordée
MCV-8230	06-05-76	M-503219-D-3 LITO CONSTRUCTION INC. Demande de permis E-10	7632	04-10-75	M-11484	Accordée
MCV-8231	06-05-76	M-503219-D-4 LITO CONSTRUCTION INC. Demande de permis E-10	7632	04-10-75	M-11485	Accordée
MCV-8232	06-05-76	M-503219-D-5 LITO CONSTRUCTION INC. Demande de permis E-10	7632	04-10-75	M-11486	Accordée
MCV-8233	06-05-76	M-503219-D-6 LITO CONSTRUCTION INC. Demande de permis E-10	7633	04-10-75	M-11487	Accordée
MCV-8234	06-05-76	M-503219-D-7 LITO CONSTRUCTION INC. Demande de permis E-10	7633	04-10-75	M-11488	Accordée
MCV-8235	06-05-76	M-503219-D-8 LITO CONSTRUCTION INC. Demande de permis E-10	7633	04-10-75	M-11489	Accordée
MCV-8236	06-05-76	M-503219-D-9 LITO CONSTRUCTION INC. Demande de permis E-10	7633	04-10-75	M-11490	Accordée
MCV-8237	06-05-76	M-503219-D-10 LITO CONSTRUCTION INC. Demande de permis E-10	7633	04-10-75	M-11491	Accordée
MCV-8238	06-05-76	M-503219-D-11 LITO CONSTRUCTION INC. Demande de permis E-10	8655	15-11-75	M-12585	Accordée
MCV-8239	06-05-76	M-503219-D-12 LITO CONSTRUCTION INC. Demande de permis E-10	8662	15-11-75	M-12658	Accordée
MCV-8240	06-05-76	M-503219-D-13 LITO CONSTRUCTION INC. Demande de permis E-10	8662	15-11-75	M-12657	Accordée
MCV-8241	06-05-76	M-503666-D-1 PEPINIERE TRANS-CANADA INC. Demande de permis E-10	7745	11-10-75	M-11514	Accordée
MCV-8242	06-05-76	M-503666-D-2 PEPINIERE TRANS-CANADA INC. Demande de permis E-10	7745	11-10-75	M-11515	Accordée
MCV-8243	06-05-76	M-503666-D-3 PEPINIERE TRANS-CANADA INC. Demande de permis E-10	7745	11-10-75	M-11516	Accordée
MCV-8244	06-05-76	M-503666-D-4 PEPINIERE TRANS-CANADA INC. Demande de permis E-10	7745	11-10-75	M-11517	Accordée
MCV-8245	06-05-76	M-502322-D-1 JEAN-PIERRE LAMOUREUX Demande de permis A-10	7137	13-09-75	M-10601	Accordée
MCV-8246	06-05-76	M-501419-D-1 LUIGI GANDI Demande de permis E-10	7137	13-09-75	M-10600	Accordée
MCV-8247	06-05-76	M-502250-D-1 ALBERT CROUSSETTE Demande de permis E-10	7137	13-09-75	M-10596	Accordée
MCV-8248	06-05-76	M-505395-D-1 JEAN-PIERRE GIASSON Demande de permis A-10	7136	13-09-75	M-10591	Accordée

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-8249	06-05-76	M-502237-D-1 FERNAND BRASSARD Demande de permis E-10	154	11-01-75	M-4720	Accordée
MCV-8250	06-05-76	M-503077-D-3 SAUCIER TRANSPORT INC. Demande de permis E-10	8656	15-11-75	M-12596	Accordée
MCV-8251	06-05-76	M-500908-D-49 THOMAS TRANSPORT INC. Demande de permis E-10	8650	15-11-75	M-12524	Accordée
MCV-8252	06-05-76	M-502329-D-1 GEORGES SAVAGE Demande de permis E-10	8650	15-11-75	M-12514	Accordée
MCV-8253	06-05-76	M-504681-D-1 GARAGE C. GIROUX ENRG. Demande de permis E-10	7758	11-10-75	M-11575	Accordée
MCV-8254	06-05-76	M-504748-D-1 CHARLES SIMARD Demande de permis A-10	8660	15-11-75	M-12639	Accordée
MCV-8255	06-05-76	M-504532-D-1 CHRISTIAN BARRY Demande de permis E-10	1177	01-02-75	M-5380	Accordée
MCV-8256	06-05-76	M-502078-D-1 MARCEL BISSON Demande de permis E-10	7626	04-10-75	M-11460	Accordée
MCV-8257	06-05-76	M-503751-D-1 FERNANDO MORGADO Demande de permis E-10	7604	04-10-75	M-11231	Accordée
MCV-8258	06-05-76	M-503282-D-1 ROGER PAQUETTE Demande de permis A-10	7136	13-09-75	M-10588	Accordée
MCV-8259	06-05-76	M-501004-D-1 GERARD CARRIERE Demande de permis E-10	7136	13-09-75	M-10583	Accordée
MCV-8260	06-05-76	M-504281-D-5 MARGEX CONTRACTORS INC. Demande de permis E-10	6449	23-08-75	M-10037	Accordée
MCV-8261	06-05-76	M-504281-D-6 MARGEX CONTRACTORS INC. Demande de permis E-10	6449	23-08-75	M-10038	Accordée
MCV-8262	06-05-76	M-504281-D-8 MARGEX CONTRACTORS INC. Demande de permis E-10	6449	23-08-75	M-10039	Accordée
MCV-8263	06-05-76	M-504908-D-1 ANDRE LANDRY Demande de permis E-10	7146	13-09-75	M-10734	Accordée
MCV-8264	06-05-76	M-504959-D-1 JEAN-CLAUDE LANGLOIS Demande de permis E-10	7139	13-09-75	M-10616	Accordée
MCV-8265	06-05-76	M-505039-D-1 NICK MORELLO Demande de permis E-10	7139	13-09-75	M-10615	Accordée
MCV-8266	06-05-76	M-504053-D-4 SIMONE CHARTRAND Demande de permis E-10	7136	13-09-75	M-10589	Accordée
MCV-8267	06-05-76	M-504902-D-2 LES ENTREPRISES BERTVOIE INC. Demande de permis E-10	7136	13-09-75	M-10585	Accordée
MCV-8268	06-05-76	M-504902-D-1 LES ENTREPRISES BERTVOIE INC. Demande de permis E-10	7136	13-09-75	M-10584	Accordée
MCV-8269	06-05-76	M-504343-D-1 TRUDEL & FONTAINE ENRG. Requérant-vendeur	5447	12-07-75	M-9278	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-8270	06-05-76	M-502093-D-002 FRANÇOIS RACINE Requérant-acquéreur Demande de transfert d'attestation ou permis	8649	15-11-75	M-12504	Accordée
MCV-8271	06-05-76	M-504936-D-1 PEPINIERE ST-AUBIN & FRERES Demande de permis E-10	8647	15-11-75	M-12473	Accordée
MCV-8272	06-05-76	M-500704-D-1 JEAN-CLAUDE MONETTE Demande de permis E-10	8647	15-11-75	M-12471	Accordée
MCV-8273	06-05-76	M-500949-D-1 CLAUDE ARSENAULT Demande de permis E-10	8646	15-11-75	M-12467	Accordée
MCV-8274	06-05-76	M-504606-D-1 IRENEE LACHAPELLE Demande de permis A-6	8646	15-11-75	M-12465	Accordée
MCV-8275	06-05-76	M-503185-D-3 PIERRE THEORET Demande de permis E-10	8445	08-03-75	M-12346	Accordée
MCV-8276	06-05-76	M-501086-D-1 ANDRE MOQUIN Demande de permis E-10	8445	08-11-75	M-12342	Accordée
MCV-8277	06-05-76	M-503332-D-1 WAYNE-PATRICK DONNELLY Demande de permis A-6	8443	08-11-75	M-12328	Accordée
MCV-8278	06-05-76	M-503278-D-6 JEAN-BERNARD GUERIN Demande de permis E-6	8288	01-11-75	M-12010	Accordée
MCV-8279	06-05-76	M-504407-D-1 CLEMENT SOREL Demande de permis E-10	8287	01-11-75	M-12009	Accordée
MCV-8280	06-05-76	M-501947-D-1 PASCAL LAVOIE Demande de permis E-10	6990	06-09-75	M-10531	Accordée
MCV-8281	06-05-76	M-504170-D-1 MARIO CHOUINARD Demande de permis E-10	8444	08-11-75	M-12329	Accordée
MCV-8282	06-05-76	M-500449-D-3 RENE BONNEAU Demande de permis A-6	8444	08-11-75	M-12334	Accordée
MCV-8283	06-05-76	M-501071-D-2 ANDRE GRAVEL Demande de permis A-6	8445	08-11-75	M-12340	Accordée
MCV-8284	06-05-76	M-500474-D-1 ROGER ISABELLE Demande de permis A-6	8445	08-11-75	M-12344	Accordée
MCV-8285	06-05-76	M-503424-D-1 TRANSPORT CHRISTIAN INC. Demande de permis E-6	8646	15-11-75	M-12462	Accordée
MCV-8286	06-05-76	M-502131-D-3 MORRISSETTE ASPHALTE LTEE Demande de permis E-6	8646	15-11-75	M-12463	Accordée
MCV-8287	06-05-76	M-504316-D-1 YVON BRASSARD Demande de permis E-6	8647	15-11-75	M-12492	Accordée
MCV-8288	06-05-76	M-502859-D-1 LOUIS MONTEITH Demande de permis A-10	8648	15-11-75	M-12498	Accordée
MCV-8289	06-05-76	M-505520-D-1 ROLLAND ST-AMANT Demande de permis E-6	8649	15-11-75	M-12507	Accordée
		M-504253-D-1 GERARD LAVOIE Demande de permis A-10				

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-8290	06-05-76	M-502131-D-4 MORRISSETTE ASPHALTE LTEE Demande de permis E-6	8655	15-11-75	M-12586	Accordée
MCV-8291	06-05-76	M-503573-D-1 GILLES BEAUREGARD Demande de permis A-7	8438	08-11-75	M-12278	Accordée
MCV-8292	06-05-76	M-503956-D-2 ARTHUR BRETON Demande de permis E-5	8440	08-11-75	M-12294	Accordée
MCV-8293	06-05-76	M-503956-D-1 ARTHUR BRETON Demande de permis E-5	8440	08-11-75	M-12295	Accordée
MCV-8294	06-05-76	M-501819-D-1 ANDRE TREPANIER Demande de permis A-5	8443	08-11-75	M-12323	Accordée
MCV-8295	06-05-76	M-500878-D-1 HENRI NADEAU Demande de permis A-5	8443	08-11-75	M-12327	Accordée
MCV-8296	06-05-76	M-500319-D-1 REMI LAMBERT Demande de permis A-8	8444	08-11-75	M-12336	Accordée
MCV-8297	06-05-76	M-503261-D-1 GARAGE FELIX PAQUETTE LTEE Demande de permis E-7	8648	15-11-75	M-12503	Accordée
MCV-8298	06-05-76	M-502119-D-2 JULES TAYLOR Demande de permis A-5	8650	15-11-75	M-12518	Accordée
MCV-8299	06-05-76	M-504610-D-1 DANIEL HEBERT Demande de permis E-5	8653	15-11-75	M-12567	Accordée
MCV-8300	06-05-76	M-505325-D-1 HAROLD MANDIGO Demande de permis A-5	8654	15-11-75	M-12578	Accordée
MCV-8301	06-05-76	M-500922-D-1 PAUL BILODEAU Demande de permis A-5	8654	15-11-75	M-12582	Accordée
MCV-8302	06-05-76	M-500783-D-1 JEAN-GUY LAMBERT Demande de permis E-5	8439	08-11-75	M-12287	Accordée
MCV-8303	06-05-76	M-500783-D-2 JEAN-GUY LAMBERT Demande de permis E-5	8439	08-11-75	M-12290	Accordée
MCV-8304	06-05-76	M-500783-D-3 JEAN-GUY LAMBERT Demande de permis E-5	8439	08-11-75	M-12289	Accordée
MCV-8305	06-05-76	M-500802-D-3 ROGER LEPAGE Requérant-vendeur M-505653-D-001 ALAIN LEMAY Requérant-acquéreur Demande de permis et demande de transfert d'attestation ou permis	3855	25-05-74	M-1940	Accordée
MCV-8306	07-05-76	M-502118-D-1 MAURICE OUELLETTE Demande de permis E-6	8650	15-11-75	M-12515	Rejetée
MCV-8307	07-05-76	M-505181-D-1 LUCIEN GUILLEMETTE Demande de permis E-5	8650	15-11-75	M-12522	Rejetée
MCV-8308	07-05-76	M-506582-D-1 ARCHELOS TURGEON Demande de permis A-10	8654	15-11-75	M-12575	Rejetée
MCV-8309	07-05-76	M-506416-D-1 MONTREAL DEMOLITION INC. Demande de permis E-10	8654	15-11-75	M-12576	Rejetée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-8310	07-05-76	M-505153-D-1 EMILE MASSICOTTE Demande de permis E-10	8654	15-11-75	M-12579	Rejetée
MCV-8311	07-05-76	M-504094-D-2 FERNAND LAUZON Demande de permis A-10	8654	15-11-75	M-12583	Rejetée
MCV-8312	07-05-76	M-506419-D-1 MAISONS ECONOMIQUES BG INC. Demande de permis E-10	7983	18-10-75	M-11855	Rejetée
MCV-8313	07-05-76	M-506591-D-1 OSCAR PAQUIN INC. Demande de permis E-10	7982	18-10-75	M-11836	Rejetée
MCV-8314	07-05-76	M-506933-D-1 ADRIEN MOREAU Demande de permis E-10	8659	15-11-75	M-12629	Rejetée
MCV-8315	07-05-76	M-506882-D-1 ALEXANDER EXCAVATION INC. Demande de permis E-10	8657	15-11-75	M-12605	Rejetée
MCV-8316	07-05-76	M-506426-D-1 LES ENTREPRISES R.M.S. INC. Demande de permis E-10	7474	27-09-75	M-11130	Rejetée
MCV-8317	07-05-76	M-506699-D-1 DENIS ROUSSEAU Demande de permis E-10	7470	27-09-75	M-11090	Rejetée
MCV-8318	07-05-76	M-504394-D-2 STE-MARIE EXCAVATION INC. Demande de permis E-10	7470	27-09-75	M-11088	Rejetée
MCV-8319	07-05-76	M-506478-D-1 C. & F. VIETRI LANDSCAPE Demande de permis E-10	7467	27-09-75	M-11054	Rejetée
MCV-8320	07-05-76	M-505957-D-1 JACQUES DUBE Demande de permis A-10	6986	06-09-75	M-10466	Rejetée
MCV-8321	07-05-76	M-505632-D-1 LAURENT LABELLE Demande de permis E-10	6453	23-08-75	M-10076	Rejetée
MCV-8322	07-05-76	M-505510-D-2 JOHNNY MAIURO Demande de permis E-10	6690	30-08-75	M-10203	Rejetée
MCV-8323	07-05-76	M-501376-D-13 R. M. P. TRANSPORT INC. Demande de permis E-10	7455	27-09-75	M-10916	Rejetée
MCV-8324	07-05-76	M-501376-D-14 R. M. P. TRANSPORT INC. Demande de permis E-10	7455	27-09-75	M-10917	Rejetée
MCV-8325	07-05-76	M-501376-D-15 R. M. P. TRANSPORT INC. Demande de permis E-10	7455	27-09-75	M-10918	Rejetée
MCV-8326	07-05-76	M-501376-D-16 R. M. P. TRANSPORT INC. Demande de permis E-10	7455	27-09-75	M-10919	Rejetée
MCV-8327	07-05-76	M-501376-D-17 R. M. P. TRANSPORT INC. Demande de permis E-10	7455	27-09-75	M-10920	Rejetée
MCV-8328	07-05-76	M-501376-D-18 R. M. P. TRANSPORT INC. Demande de permis E-10	7455	27-09-75	M-10921	Rejetée
MCV-8329	07-05-76	M-501376-D-19 R. M. P. TRANSPORT INC. Demande de permis E-10	7455	27-09-75	M-10922	Rejetée
MCV-8330	07-05-76	M-504518-D-1 AIME GUILBAULT Demande de permis E-10	1179	01-02-75	M-5401	Rejetée

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-8331	07-05-76	M-502858-D-1 RAYNALD OUELLETTE Requérant-vendeur M-505494-D-002 YVON DUFRESNE Requérant-acquéreur Demande de permis et demande de transfert d'attestation ou permis	3757	10-05-75	M-8117	Rejetée
MCV-8332	07-05-76	M-505028-D-1 LAURENT CHICOINE Demande de permis E-10	7757	11-10-75	M-11571	Rejetée
MCV-8333	07-05-76	M-500145-D-1 CLAUDETTE MANSEAU Demande de permis E-10	7746	11-10-75	M-11521	Rejetée
MCV-8334	07-05-76	M-500126-D-1 GUISEPPI CANTISANI Demande de permis E-10	7745	11-10-75	M-11513	Rejetée
MCV-8335	07-05-76	M-505206-D-1 DOUBLE BROWN TRUCKING Demande de permis E-10	7627	04-10-75	M-11468	Rejetée
MCV-8336	07-05-76	M-500640-D-1 NORMAND GADOURY Demande de permis A-10	7605	04-10-75	M-11237	Rejetée
MCV-8337	07-05-76	M-505269-D-1 LEO POUDRIER Demande de permis E-10	7139	13-09-75	M-10614	Rejetée
MCV-8338	07-05-76	M-500504-D-1 COSTICA KRAKANA Demande de permis A-10	7137	13-09-75	M-10599	Rejetée
MCV-8339	07-05-76	M-500183-D-1 LUC SARRAZIN Demande de permis A-10	7137	13-09-75	M-10598	Rejetée
MCV-8340	07-05-76	M-500245-D-1 RICHARD MARTEL Demande de permis E-10	7137	13-09-75	M-10597	Rejetée
MCV-8341	07-05-76	M-504223-D-1 JEAN-LUC LEBEAU Demande de permis E-10	7137	13-09-75	M-10595	Rejetée
MCV-8342	07-05-76	M-504166-D-1 M. A. DELISLE TRANSPORT Demande de permis E-10	7137	13-09-75	M-10594	Rejetée
MCV-8343	07-05-76	M-504907-D-3 BOURASSA ROOFING INC. Demande de permis E-10	7136	13-09-75	M-10590	Rejetée
MCV-8344	07-05-76	M-504854-D-1 NORMAND BELEC Demande de permis E-10	8648	15-11-75	M-12495	Rejetée
MCV-8345	07-05-76	M-501123-D-1 MICHAEL E. MC CORMICK Demande de permis A-10	8648	15-11-75	M-12494	Rejetée
MCV-8346	07-05-76	M-502859-D-3 LOUIS MONTEITH Demande de permis A-10	8647	15-11-75	M-12491	Rejetée
MCV-8347	07-05-76	M-505218-D-1 MARCEL TREMBLAY Demande de permis A-10	8647	15-11-75	M-12489	Rejetée
MCV-8348	07-05-76	M-504982-D-1 ARMAND JULIEN Demande de permis E-8	8444	08-11-75	M-12337	Rejetée
MCV-8349	07-05-76	M-505078-D-1 BOLDUC & BOLDUC ENRG. Demande de permis A-5	8437	08-11-75	M-12275	Rejetée
MCV-8350	07-05-76	M-506141-D-1 FERNAND GRENIER Demande de permis A-5	8437	08-11-75	M-12274	Rejetée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-8351	07-05-76	M-502929-D-2 ARTHUR CONNELLY Demande de permis E-7	7134	13-09-75	M-10568	Rejetée
MCV-8352	07-05-76	M-505061-D-1 SILVIO TALLINI Demande de permis E-10	8660	15-11-75	M-12636	Rejetée
MCV-8353	07-05-76	M-505481-D-2 AIME FLEURY Demande de permis A-7	8653	15-11-75	M-12566	Rejetée
MCV-8354	07-05-76	M-506883-D-1 SYLVAIN FORTIN Demande de permis A-8	8653	15-11-75	M-12565	Rejetée
MCV-8355	07-05-76	M-505759-D-1 J.-CHARLES LABRANCHE Demande de permis E-5	8650	15-11-75	M-12521	Rejetée
MCV-8356	07-05-76	M-505159-D-1 STUART KENT Demande de permis A-5	8649	15-11-75	M-12512	Rejetée
MCV-8357	07-05-76	M-505220-D-1 G. DION EXCAVATION INC. Demande de permis E-5	8649	15-11-75	M-12511	Rejetée
MCV-8358	07-05-76	M-505277-D-1 METHE FRERES LTEE Demande de permis E-5	8649	15-11-75	M-12510	Rejetée
MCV-8359	07-05-76	M-506312-D-1 GERARD SAVARD Demande de permis A-5	8445	08-11-75	M-12341	Rejetée
MCV-8360	07-05-76	M-505495-D-2 LUCIEN BRASSARD Demande de permis E-6	8444	08-11-75	M-12333	Rejetée
MCV-8361	07-05-76	M-505991-D-1 GAETANO IACONELLI Demande de permis A-10	8647	15-11-75	M-12490	Rejetée
MCV-8362	07-05-76	M-504776-D-1 GILLES DORMOY Demande de permis A-10	8656	15-11-75	M-12496	Rejetée
MCV-8363	07-05-76	M-500606-D-1 ERNEST ROUSSILLE Demande de permis A-10	8648	15-11-75	M-12501	Rejetée
MCV-8364	07-05-76	M-504566-D-1 THREE BROTHERS TRANSPORT CO. Demande de permis E-10	8649	15-11-75	M-12505	Rejetée
MCV-8365	07-05-76	M-504545-D-1 ROSAIRE ET GAETAN LAVOIE Demande de permis E-10	8649	15-11-75	M-12508	Rejetée
MCV-8366	07-05-76	M-504447-D-1 MARIUS STE-MARIE Demande de permis E-10	8649	15-11-75	M-12509	Rejetée
MCV-8367	07-05-76	M-505881-D-3 LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE Demande de permis E-10	6696	30-08-75	M-10293	Rejetée
MCV-8368	07-05-76	M-505881-D-2 LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE Demande de permis E-10	6696	30-08-75	M-10286	Rejetée
MCV-8369	07-05-76	M-505881-D-1 LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE Demande de permis E-10	6696	30-08-75	M-10285	Rejetée
MCV-8370	07-05-76	M-505714-D-2 LES PAVAGES S. A. INC. Demande de permis E-10	6694	30-08-75	M-10249	Rejetée

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-8371	07-05-76	M-505714-D-1 LES PAVAGES S. A. INC. Demande de permis E-10	6694	30-08-75	M-10248	Rejetée
MCV-8372	07-05-76	M-505596-D-2 ORAZIO FERRERA Demande de permis E-10	6690	30-08-75	M-10190	Rejetée
MCV-8373	07-05-76	M-505476-D-1 DENIS FUROIS Demande de permis E-10	6455	23-08-75	M-10104	Rejetée
MCV-8374	07-05-76	M-504277-D-3 MARCEL RAYNAULD Demande de permis E-10	8646	15-11-75	M-12466	Rejetée
MCV-8375	07-05-76	M-505045-D-1 BERTRAND DUFOUR Demande de permis E-10	8647	15-11-75	M-12468	Rejetée
MCV-8376	07-05-76	M-502225-D-1 PAUL BENGIVENGO Demande de permis A-10	8647	15-11-75	M-12469	Rejetée
MCV-8377	07-05-76	M-501355-D-1 ANDRE GAULIN Demande de permis E-10	8647	15-11-75	M-12470	Rejetée
MCV-8378	07-05-76	M-506091-D-1 DORVAL BUILDERS SUPPLIES LTD. Demande de permis E-10	7137	13-09-75	M-10592	Rejetée
MCV-8379	07-05-76	M-506001-D-1 M. M. ASPHALT PAVING CIMENT FINISH & LANDSCAPING REG'D. Demande de permis E-10	6987	06-09-75	M-10488	Rejetée
MCV-8380	07-05-76	M-505881-D-6 LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE Demande de permis E-10	6981	30-08-75	M-10370	Rejetée
MCV-8381	07-05-76	M-505881-D-5 LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE Demande de permis E-10	6701	30-08-75	M-10338	Rejetée
MCV-8382	07-05-76	M-505881-D-4 LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE Demande de permis E-10	6701	30-08-75	M-10337	Rejetée
MCV-8383	07-05-76	M-503157-D-2 MAURICE MC KAY Demande de permis E-10	6701	30-08-75	M-10331	Rejetée
MCV-8384	07-05-76	M-505878-D-2 G. RENAUD TRANSPORT Demande de permis E-10	6700	30-08-75	M-10317	Rejetée
MCV-8385	07-05-76	M-505878-D-1 G. RENAUD TRANSPORT Demande de permis E-10	6700	30-08-75	M-10316	Rejetée
MCV-8386	07-05-76	M-501379-D-4 REAL CONSTRUCTION LTD. Demande de permis E-10	7449	27-09-75	M-10864	Rejetée
MCV-8387	07-05-76	M-505039-D-2 NICK MORELLO Demande de permis E-10	7145	13-09-75	M-10703	Rejetée
MCV-8388	07-05-76	M-506144-D-1 GUISEPPE TRUSCELLO Demande de permis E-10	7143	13-09-75	M-10680	Rejetée
MCV-8389	07-05-76	M-506094-D-1 JEAN LARIVIERE Demande de permis E-10	7140	13-09-75	M-10662	Rejetée
MCV-8390	07-05-76	M-502364-D-1 ROBERT REGIMBAL Demande de permis E-10	7139	13-09-75	M-10611	Rejetée

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-8391	07-05-76	M-501280-D-1 JEAN-CLAUDE MATHIEU Demande de permis A-10	8292	08-11-75	M-12024	Rejetée
MCV-8392	07-05-76	M-502231-D-1 MARCEL PROVOST Demande de permis A-6	8444	08-11-75	M-12335	Rejetée
MCV-8393	07-05-76	M-505974-D-1 ARSENE FYFE Demande de permis A-6	8441	08-11-75	M-12307	Rejetée
MCV-8394	07-05-76	M-500499-D-2 MAURICE DESAUTELS Demande de permis A-6	8653	15-11-75	M-12568	Rejetée
MCV-8395	07-05-76	M-505625-D-3 AIME BLAIS Demande de permis A-6	8650	15-11-75	M-12519	Rejetée
MCV-8396	07-05-76	M-501708-D-2 ANDRE SAUVE Demande de permis A-6	8650	15-11-75	M-12516	Rejetée
MCV-8397	07-05-76	M-505818-D-1 PIERRE BROUSSEAU Demande de permis E-10	8649	15-11-75	M-12513	Rejetée
MCV-8411	10-05-76	M-501185-D-2 JOSEPH ROY Demande de permis A-10	8656	15-11-75	M-12597	Rejetée
MCV-8412	10-05-76	M-505372-D-1 GUILLAUME JR DE CHANTAL Demande de permis A-10	7745	11-10-75	M-11520	Rejetée
MCV-8413	10-05-76	M-501961-D-1 GAETANO DICAPRIO Demande de permis E-10	7626	04-10-75	M-11459	Rejetée
MCV-8414	10-05-76	M-506802-D-3 FERNAND DUSSAULT Demande de permis E-6	7402	04-10-75	M-11210	Rejetée
MCV-8415	10-05-76	M-506802-D-5 FERNAND DUSSAULT Demande de permis E-6	7477	27-09-75	M-11166	Rejetée
MCV-8416	10-05-76	M-506330-D-1 COMEAU VENACE Demande de permis A-10	7468	27-09-75	M-11071	Rejetée
MCV-8417	10-05-76	M-506387-D-1 CLEMENT DESROCHERS Demande de permis A-10	7467	27-09-76	M-11055	Rejetée
MCV-8418	10-05-76	M-506829-D-1 FRANÇOIS GRENIER Demande de permis E-7	7466	27-09-75	M-11044	Rejetée
MCV-8419	10-05-76	M-506441-D-1 MANUEL SILVA BRAZ Demande de permis A-10	7425	27-09-75	M-11026	Rejetée
MCV-8420	10-05-76	M-506185-D-1 DANIEL BRIEN Demande de permis E-10	7464	27-09-75	M-11013	Rejetée
MCV-8421	10-05-76	M-505063-D-5 CONTINENTAL NAVAL INDUSTRIES INC. Demande de permis E-10	8386	08-11-75	M-11991	Rejetée
MCV-8422	10-05-76	M-505063-D-2 CONTINENTAL NAVAL INDUSTRIES INC. Demande de permis E-10	8285	01-11-75	M-11987	Rejetée
MCV-8423	10-05-76	M-506898-D-1 GERARD CHARRON Demande de permis E-7	8274	01-11-75	M-11899	Rejetée

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-8424	10-05-76	M-505055-D-1 ANDRE COTE Demande de permis E-10	7985	18-10-75	M-11873	Rejetée
MCV-8425	10-05-76	M-504614-D-1 AURELE GAGNE Demande de permis A-10	7985	18-10-75	M-11872	Rejetée
MCV-8426	10-05-76	M-505988-D-1 PAUL-ROGER CLOUTIER Demande de permis E-10	7983	18-10-75	M-11854	Rejetée
MCV-8427	10-05-76	M-505998-D-1 CHARLES ROY Demande de permis A-10	7983	18-10-75	M-11838	Rejetée
MCV-8428	10-05-76	M-505378-D-3 L. ROBERT CHENIER Demande de permis E-10	7982	18-10-75	M-11835	Rejetée
MCV-8429	10-05-76	M-505335-D-1 GILLES DAGENAIS Demande de permis A-10	7759	11-10-75	M-11583	Rejetée
MCV-8430	10-05-76	M-502886-D-1 MICHELE PANZERA Demande de permis A-10	8662	15-11-75	M-12656	Rejetée
MCV-8431	10-05-76	M-501151-D-1 MAURICE DELORME Demande de permis D-10	8662	15-11-75	M-12654	Rejetée
MCV-8432	10-05-76	M-506095-D-1 JULIEN & LEVEILLE TRANSPORT ENRG. Demande de permis A-10	8659	15-11-75	M-12628	Rejetée
MCV-8433	10-05-76	M-504314-D-1 LIONEL GROTHE Demande de permis A-10	8286	01-11-75	M-11997	Rejetée
MCV-8434	10-05-76	M-504546-D-1 LUDGER SYNOTTE Demande de permis A-10	8286	01-11-75	M-11996	Rejetée
MCV-8435	10-05-76	M-504582-D-1 AURELE ST-DENIS Demande de permis E-10	8286	01-11-75	M-11995	Rejetée
MCV-8436	10-05-76	M-501676-D-2 MARCEL HENRI Demande de permis E-5	8650	15-11-75	M-12523	Rejetée
MCV-8437	10-05-76	M-506548-D-1 JOHN MANZOCCHI Demande de permis E-6	5148	28-06-75	M-8970	Rejetée
MCV-8438	10-05-76	M-504237-D-1 CHARLES LANDRY Demande de permis E-10	7773	11-10-75	M-11676	Rejetée
MCV-8439	10-05-76	M-506497-D-1 GUY BOURDEAU Demande de permis E-10	7983	18-10-75	M-11856	Rejetée
MCV-8440	10-05-76	M-502892-D-2 LES ENTREPRISES QUEVILLON INC. Demande de permis E-8	8663	15-11-75	M-12664	Rejetée
MCV-8441	10-05-76	M-504600-D-1 JACQUES MENARD Demande de permis A-6	8655	15-11-75	M-12592	Rejetée
MCV-8442	10-05-76	M-505625-D-2 AIME BLAIS Demande de permis A-6	8655	15-11-75	M-12591	Rejetée
MCV-8443	10-05-76	M-505625-D-1 AIME BLAIS Demande de permis A-6	8655	15-11-75	M-12590	Rejetée
MCV-8444	10-05-76	M-506766-D-1 JEAN-CLAUDE POITRAS Demande de permis E-10	6441	23-08-75	M-9869	Rejetée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-8445	10-05-76	M-506032-D-1 PAVAGE A. BRODEUR ENRG. Demande de permis A-6	8441	08-11-75	M-12308	Rejetée
MCV-8446	10-05-76	M-505922-D-1 EXPRESS TRANS METROPOLITAIN LTEE Demande de permis E-6	8441	08-11-75	M-12306	Rejetée
MCV-8447	10-05-76	M-505922-D-2 EXPRESS TRANS METROPOLITAIN LTEE Demande de permis E-6	8441	08-11-75	M-12305	Rejetée
MCV-8448	10-05-76	M-505698-D-1 EXCAVATION RAYMOND PAQUETTE ENRG. Demande de permis E-6	8440	08-11-75	M-12303	Rejetée
MCV-8449	10-05-76	M-506356-D-1 SERGE PERREAULT Demande de permis E-6	8440	08-11-75	M-12299	Rejetée
MCV-8450	10-05-76	M-505121-D-2 ARTHUR AYOTTE Demande de permis E-6	8438	08-11-75	M-12282	Rejetée
MCV-8451	10-05-76	M-506384-D-1 LES ENTREPRISES J. M. CHAMPIGNY INC. Demande de permis E-6	8438	08-11-75	M-12277	Rejetée
MCV-8452	10-05-76	M-504846-D-1 COMPRESSEURS BOUTIN INC. Demande de permis E-10	8288	01-11-75	M-12011	Rejetée
MCV-8453	10-05-76	M-503234-D-1 GINETTE MARLEAU Demande de permis E-10	8287	01-11-75	M-12008	Rejetée
MCV-8454	10-05-76	M-501278-D-1 YVON CADOTTE Demande de permis A-10	8287	01-11-75	M-12006	Rejetée
MCV-8455	10-05-76	M-505436-D-2 VICTORIA EXCAVATION CO. LTD. Demande de permis E-10	8287	01-11-75	M-12005	Rejetée
MCV-8456	10-05-76	M-504154-D-2 PHILIPPE BAZINET Demande de permis E-10	8287	01-11-75	M-12004	Rejetée
MCV-8457	10-05-76	M-504105-D-1 JEAN-CLAUDE BOUCHARD Demande de permis A-10	8287	01-11-75	M-12003	Rejetée
MCV-8458	10-05-76	M-503274-D-1 CLOVIS DERY Demande de permis E-10	8287	01-11-75	M-12002	Rejetée
MCV-8459	10-05-76	M-505063-D-4 CONTINENTAL NAVAL INDUSTRIES INC. Demande de permis E-10	8287	01-11-75	M-12001	Rejetée
MCV-8460	10-05-76	M-504272-D-1 A. & H. LALONDE Demande de permis E-10	8286	01-11-75	M-11992	Rejetée
MCV-8461	10-05-76	M-501379-D-3 REAL CONSTRUCTION LTD. Demande de permis E-10	7605	04-10-75	M-11239	Rejetée
MCV-8462	10-05-76	M-506416-D-2 MONTREAL DEMOLITION INC. Demande de permis E-10	7474	27-09-75	M-11127	Rejetée
MCV-8463	10-05-76	M-506321-D-1 GASTON RATTE Demande de permis E-10	7463	27-09-75	M-11006	Rejetée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-8464	10-05-76	M-506321-D-2 GASTON RATTE Demande de permis E-10	7463	27-09-75	M-11005	Rejetée
MCV-8465	10-05-76	M-500929-D-2 MAURICE BELIVEAU Demande de permis	8444	08-11-75	M-12332	Désistement
MCV-8466	10-05-76	M-501809-D-2 ARTHUR COTE Demande de permis	8443	08-11-75	M-12324	Désistement
MCV-8467	10-05-76	M-502253-D-3 GEORGES SACHEWSKY Demande de permis	7604	04-10-75	M-11225	Désistement
MCV-8468	10-05-76	M-502253-D-4 GEORGES SACHEWSKY Demande de permis	7604	04-10-75	M-11226	Désistement
MCV-8469	10-05-76	M-506376-D-2 LES ENTREPRISES PAYSAGEX INC. Demande de permis	8656	15-11-75	M-12598	Désistement
MCV-8470	10-05-76	M-506376-D-1 LES ENTREPRISES PAYSAGEX INC. Demande de permis	8653	15-11-75	M-12569	Désistement
MCV-8471	10-05-76	M-506018-D-1 GASTON ROULEAU Demande de permis	8656	15-11-75	M-12593	Désistement
MCV-8472	10-05-76	M-502119-D-1 JULES TAYLOR Demande de permis	8650	15-11-75	M-12517	Désistement
MCV-8481	10-05-76	M-500050-D-1 DENIS LUSSIER Demande de permis A-6	8304	01-11-75	M-12135	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE

MPV-776 TF	13-04-76	1257-A-D-1-TF MARCEL MORIN Modification de tarif	1337	21-02-76	M-13816	Accordée en partie
MPV-779 TF	20-04-76	263-A-S-1-TF LES AUTOBUS BOULAIS LIMITEE Modification de tarif Requête publiée dans le journal «Montréal-Matin» les 1, 2, 3 mars 1976 en vertu de l'article 2.72.7 du Règlement no 2.			MRS-2683	Accordée en partie
MPV-788-S	04-05-76	3713-A-D-1 LEONE VANDECASTEELE Nouvelle demande	1374	21-02-76	M-14183	Accordée
MPV-789-T	30-04-76	2117-A-D-13 LES TOURS MAISONNEUVE INC. Modification de permis	459	24-01-76	M-13609	Accordée
MPV-790	06-05-76	1443-A-D-4 LES AUTOBUS FLEURENT & FILS INC. Modification de permis	467	24-01-76	M-13678	Désistement
MPT-10084	05-05-76	M-202078-D-2 OMER LAMONTAGNE Requérant-cédant M-207091-001 MME THERESE GOYETTE Requérante-cessionnaire	2715	27-03-76	M-14704	Accordée
MPT-10085	05-05-76	M-203507-D-3 JOSEPH-ROLAND ARRELLE Requérant-cédant	2715	27-03-76	M-14705	Accordée

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MPT-10086	05-05-76	M-207089-001 EMMANUEL CADET Requérant-cessionnaire Transfert de permis M-205655-D-1 LEBRUN FELTON Requérant-cédant M-206877-002 PETER STIVALETTI Requérant-cessionnaire Transfert de permis	2715	27-03-76	M-14706	Accordée
MPT-10087	05-05-76	M-204962-D-3 LUCIEN LARIVIERE Requérant-cédant M-207092-001 JACQUES PERRAULT Requérant-cessionnaire Transfert de permis	2715	27-03-76	M-14707	Accordée
MPT-10088	05-05-76	M-204177-D-2 CHARLES HACHEY Requérant-cédant M-207095-001 RENE DESHAIES Requérant-cessionnaire Transfert de permis	2716	27-03-76	M-14708	Accordée
MPT-10089	05-05-76	M-203943-D-24 GLENDALE MOTORS LTD. Requérante-cédante M-207036-001 GEORGIOS KOUSOUKAS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	2716	27-03-76	M-14709	Accordée
MPT-10090	05-05-76	M-206596-D-1 PIERRE GAGNON Requérant-cédant M-204266-003 FERNAND LEBLANC Requérant-cessionnaire Transfert de permis	2716	27-03-76	M-14710	Accordée
MPT-10091	05-05-76	M-201727-D-2 YAMIN BENILUZ Requérant-cédant M-207067-001 ESTHER BENILUZ Requérante-cessionnaire Transfert de permis	2717	27-03-76	M-14735	Accordée
MPT-10092	05-05-76	M-202545-D-2 THEODORE MALEK Requérant-cédant M-207090-001 ARA CHANO Requérant-cessionnaire Transfert de permis	2717	27-03-76	M-14736	Accordée
MPT-10093	05-05-76	M-205301-D-3 LAURENT LABERGE Requérant-cédant M-206953-001 JEAN FORTIN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	2718	27-03-76	M-14737	Accordée
MPT-10094	05-05-76	M-202668-D-2 ALEXANDER SOBINSKI Requérant-cédant	2718	27-03-76	M-14738	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MPT-10095	05-05-76	M-207029-001 SOHRAB ZANJANI HAJI MELIK ¹ Requérant-cessionnaire Transfert de permis M-205123-D-2 GABRIEL ROBILLARD Requérant-cédant M-205773-008 LEONARD SCHEER Requérant-cessionnaire Transfert de permis	2718	27-03-76	M-14739	Accordée
MPT-10096	05-05-76	M-204408-D-2 FRANK PICARD Requérant-cédant M-207094-001 JAMES TERSILLO Requérant-cessionnaire Transfert de permis	2718	27-03-76	M-14740	Accordée
MPT-10098	12-05-76	M-202852-D-3 ANDRE DOUVILLE Requérant-cédant M-207098-001 JEAN-LOUIS ROUX Requérant-cessionnaire Transfert de permis	2936	03-04-76	M-14807	Accordée
MPT-10099	12-05-76	M-203407-D-3 ALEXANDER ROKOS Requérant-cédant M-207101-001 GEORGE GABALLA Requérant-cessionnaire Transfert de permis	2936	03-04-76	M-14806	Accordée
MPT-10100	12-05-76	M-203138-D-2 ROBERT SENECA Requérant-cédant M-202422-002 MARCEL DUVERNAY Requérant-cessionnaire Transfert de permis	2936	03-04-76	M-14805	Accordée
MPT-10101	12-05-76	M-203933-D-2 FRANCIS NELSON Requérant-cédant M-207081-001 MARIO LAROSE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	2936	03-04-76	M-14804	Accordée
MPT-10102	12-05-76	M-202966-D-4 STELLA GOURIS Requérante-cédante M-207097-001 MME TEMA BROSS Requérante-cessionnaire Transfert de permis	2936	03-04-76	M-14803	Accordée
MPT-10103	12-05-76	M-202759-D-2 KONSTANTINOS PANAPAKIDIS Requérant-cédant M-205248-004 HOSSAIN KAZEMIAN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	2936	03-04-76	M-14802	Accordée
MPT-10104	12-05-76	M-203450-D-15 JOHN JR. DEDEO Requérant-cédant	2935	03-04-76	M-14801	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MPT-10105	12-05-76	M-207100-001 DONALD P. MARTIN Requérant-cessionnaire Transfert de permis M-204213-D-2 LAURENT GIRARD Requérant-cédant M-206558-003 NADIM AMMOURY Requérant-cessionnaire Transfert de permis	2933	03-04-76	M-14763	Accordée
MPT-10106	12-05-76	M-205435-D-25 FAIRVIEW TAXI LTEE Requérante-cédante M-204138-002 LAURIER BIZIER Requérant-cessionnaire Transfert de permis	2933	03-04-76	M-14762	Accordée
MPT-10107	12-05-76	M-205435-D-26 FAIRVIEW TAXI LTEE Requérante-cédante M-204138-003 LAURIER BIZIER Requérant-cessionnaire Transfert de permis	2933	03-04-76	M-14760	Accordée
MPT-10108	12-05-76	M-205435-D-27 FAIRVIEW TAXI LTEE Requérante-cédante M-204138-004 LAURENT BIZIER Requérant-cessionnaire Transfert de permis	2933	03-04-76	M-14761	Accordée
MPT-10109	12-05-76	M-203308-D-2 FREDERICK TOBIN Requérant-cédant M-207093-D-001 JOHN TSIPSIS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	2933	03-04-76	M-14759	Accordée
MPT-10110	12-05-76	M-205290 MME LEO BEAUDIN Requérante-cédante M-206677 JEAN-CHARLES BEAUDIN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	7140	13-09-75	M-10624	Accordée
MCR-2597- TF	14-04-76	22993-V-D-1-TF SERVICE DE COURRIER RAPIDE ENRG. Modification de tarif	1337	21-02-76	M-13817	

La Commission:

1. accueille partiellement la requête;
2. autorise Service de Courrier Rapide Enrg., 620, rue Cathcart, suite 218, Montréal, Québec, permis no 22993-V, à majorer son tarif existant de 10%.

MCR-2601	20-04-76	7859-V-DS-1 ST. JOHN'S (IBERVILLE) TRANSPORT CO. LTD. Requérante-venderesse 22031-V CIE DE SERVICE DE COLIS RICHELIEU Requérante-acquéreur Transfert de permis			M-14828	Accordée
----------	----------	--	--	--	---------	----------

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCR-2602	20-04-76	Requête publiée dans le journal « Le Devoir » les 1, 2, 3 mars 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2. 21934-V-DS-1 KINGSBORO COURIERS LTD. <i>Mise-en-cause</i> WILLIAM ROSS PATTISON GEORGE W. PATTISON JOHN I. JOHNSTON <i>Requérants-vendeurs</i> ALLTRANS HOLDINGS (ONTARIO) LIMITED <i>Requérante-acquéreur</i> Transfert d'actions Requête publiée dans le journal « Le Devoir » les 4, 5, 6 mars 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-14855	Accordée
MCR-2653	04-05-76	12032-V-D-2 BRADY'S TRANSPORT LIMITED <i>Droit additionnel</i>	1373	21-02-76	M-14177	Accordée
MCR-2654	04-05-76	24847-V-D-1 NORMAND BEAUMONT <i>Nouvelle demande</i>	1369	21-02-76	M-14147	Accordée
MCR-2655	30-04-76	23944-V-D-2 FERNAND BALADE <i>Droit additionnel</i>	468	24-01-76	M-13693	Accordée
MCR-2656	30-04-76	21607-V-D-1 ARMAND BASICK <i>Droit additionnel</i>	468	24-01-76	M-13694	Accordée
MCR-2657	30-04-76	24670-V-D-1 LIVRAISON RICHELIEU ENRG. <i>Nouvelle demande</i>	8755	22-11-75	M-12792	Accordée telle qu'amendée.
MCR-2658	02-04-76	12290-V-D-2 LARIVIERE TRANSPORT LIMITED <i>Modification de clause</i>	6696	30-08-75	M-10279	Rejetée
MCR-2665	05-05-76	24830-V-D-1 JACQUES FLEURANT <i>Nouvelle demande</i>	1782	13-03-76	M-14500	Accordée
MCS-1746- TF	12-04-76	524-V-D-3-TF J.B. BAILLARGEON EXPRESS LIMITED <i>Modification de tarif</i>	1352	21-02-76	M-13998	Accordée
MCS-1764- TF	13-04-76	654-V-D-5-TF DEMENAGEMENT & ENTREPOSAGE KENWOOD LTEE <i>Modification de tarif</i>	460	24-01-76	M-13612	

La Commission:

1. fait partiellement droit à la requête;
2. autorise Déménagement & Entreposage Kenwood Ltée/Kenwood's Moving & Storage Limited, à modifier ses tarifs existants en les augmentant de 10%.

MCS-1772	05-04-76	18141-V-D-1 C. DUCK REUBEN <i>Requérant-vendeur</i> TIMRICK TRUCKING LIMITED <i>Requérante-acquéreur</i> Transfert de permis	902	31-01-76	M-13661	Accordée
MCS-1780	04-05-76	19614-V-D-1 REFRIGERATED TRANSPORT CO. INC. <i>Droit additionnel</i>	1369	21-02-76	M-14149	Accordée
MCS-1781	04-05-76	24792-ATL-D-1 RAYMOND PERRON <i>Nouvelle demande</i>	1371	21-02-76	M-14162	Accordée en partie

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCS-1782	04-05-76	24817-V-D-1 DELLELCE CONSTRUCTION AND EQUIPMENT Nouvelle demande	1368	21-02-76	M-14143	Accordée
MCS-1783	30-04-76	15140-V-D-4 DELSON TRANSPORT LIMITEE Modification de permis	9445	27-12-75	M-13519	Accordée telle qu'amendée
MCS-1784	30-04-76	20907-V-C-1 GARCIA TRANSPORT LIMITEE Vérification de permis	450	24-01-76	M-13558	Accordée
MCS-1792- TF	12-05-76	1930-V-S-9-TF PROVOST CARTAGE INC. Modification de tarif en vertu de l'article 2.64 du Règlement no 2.			MRS- 2723	Accordée
MCV-7343	03-03-76	M-506372-D-1 RONALD COTE Requérant-cédant M-507106-D-1 TRANSPORT O. LEROUX INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis			M-14188	Accordée
MCV-7348	05-03-76	Requête publiée dans le journal «La Tribune» les 23, 24, 26 janvier 1976 en vertu de l'ar- ticle 2.59.1 du Règlement no 2. M-502319-D-2 JEAN-MARC LEFEBVRE Requérant-cédant M-507114-D-1 JACQUES LEFEBVRE Requérant-cessionnaire Transfert de permis			M-14292	Accordée
MCV-8473	30-04-76	Requête publiée dans le journal «Le Droit» les 28, 29, 30 janvier 1976 en vertu de l'ar- ticle 2.59.1 du Règlement no 2. M-504822-D-1 COUSINEAU & FRERES Demande de permis			M-14554	Désistement
MCV-8474	30-04-76	M-507085-D-1 HENRI PRUD'HOMME Demande de permis E-7	1352	21-02-76	M-14006	Accordée
MCV-8475	30-04-76	M-507091-D-1 JEAN-MARIE GAUTHIER Demande de permis E-8	1361	21-02-76	M-14087	Accordée
MCV-8476	30-04-76	M-507095-D-1 FERNAND DELISLE Demande de permis A-5	1374	21-02-76	M-14191	Accordée
MCV-8477	13-04-76	M-503834-D-9 et D-10 COMPAGNIE D'ENLEVEMENT DE DECHETS RAICEK Demande de permis E-10	8760	22-11-75	M-12827 M-12828	La Commission déclare les requêtes irreceva- bles.
MCV-8478	04-05-76	M-507122-D-1 ILIJAS MUZAFUROVIC Demande de permis A-6			M-14418	Accordée
MCV-8479	30-04-76	M-502124-D-2 JACQUES VILLENEUVE Demande de permis	6453	23-08-75	M-10069	Désistement
MCV-8480	30-04-76	M-506567-D-1 MARIO GUERTIN Demande de permis	8273	01-11-75	M-11890	Désistement
MCV-8482	30-04-76	M-507000-D-1 WELLIE COUTURE Demande de permis A-8	917	31-01-76	M-13838	Accordée

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-8483	10-05-76	M-502309-D-3 RENE DE SYLVA Requérant-cédant M-506889-D-1 JACQUES D. LACELLE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1340	21-02-76	M-13929	Accordée
MCV-8484	03-05-76	M-501005-D-2 SERGE DUBOIS Requérant-vendeur M-506872-D-1 BERNARD BRISSON Requérant-acquéreur Transfert de permis	2310	20-03-76	M-14641	Accordée
MCV-8485	04-05-76	M-505377-D-5 TRANSPORT R. ROCHON INC. Requérante-venderesse M-507104-D-1 MICHEL ROCHON Requérant-acquéreur Transfert de permis	2307	20-03-76	M-14605	Accordée
MCV-8486	03-05-76	M-504528-D-4 MARTIN FORTIN Requérant-vendeur M-507054-D-1 MICHEL GUENETTE Requérant-acquéreur Transfert de permis	2307	20-03-76	M-14604	Accordée
MCV-8487	03-05-76	M-501440-D-3 BARTHELEMY BONIN Requérant-vendeur M-507096-D-1 LOUIS PAUL BORDELEAU Requérant-acquéreur Transfert de permis	2306	20-03-76	M-14603	Accordée
ML-870- TF	12-04-76	1287-DY et 1069-DYV-D-1-TF BELLEMARE ET MORIN AUTO LTEE Modification de tarif	1355	21-02-76	M-14023	Accordée
ML-882	03-05-76	1558-V-DS-1 C. BARBER CARTAGE LTD. Requérante 622-V ROUSSILLE TRANSPORT CIE Requérante-conjointe Droit additionnel Requête parue dans le journal « La Presse » les 9, 10, 11 mars 1976 en vertu de l'article 2.59.7 du Règlement no 2.			M-15290	Accordée
ML-883	30-04-76	633-DYV-D-2 SUD LOCATION INC. Modification de permis	9316	20-12-75	M-13401	Accordée telle qu'amendée
ML-884	30-04-76	1461-DY-D-1 LEASE-WIN LIMITED Nouvelle demande	463	24-01-76	M-13643	Accordée
ML-885	30-04-76	1469-DY 2134-DYV-D-1 LOCATION GORDIE KAY ENR. Nouvelle demande	467	24-01-76	M-13686	Accordée
ML-886	05-05-76	876-DY 416-DYV-D-1 DE LUXE LOCATION D'AUTOS INC. Droit additionnel	1783	13-03-76	M-14512	Accordée
ML-887	05-05-76	1330-DY 133-DYV-D-3 LOCATION D'AUTO BUDGET HULL ENRG. Modification de permis	1780	13-03-76	M-14475	Accordée

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
ML-888	04-05-76	1474-DY-D-1 BROADWAY AUTOMOBILE LIMITED Nouvelle demande	1369	21-02-76	M-14151	Accordée
ML-889	05-05-76	2158-DYV-D-1 AMERADIAN LEASING INCORPORATED Nouvelle demande	1781	13-03-76	M-14476	Accordée
ML-890	04-05-76	2137-DYV-D-1 TRANSPORT EQUIPMENT INC. Nouvelle demande	1368	21-02-76	M-14138	Accordée
ML-891	04-05-76	25-DYS-D-1 DONALD RAYMONS SPORT ENRG. Nouvelle demande	1367	21-02-76	M-14133	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE — REQUETES EN VERTU DU REGLEMENT NO 21 (A.C. 2051-75)

No	Date	Requérants	Cause	Décisions	Date effective
MPN-961	04-05-76	25070-V-PN-1 HORACE S. ZEIGLER	M-15516	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-962	04-05-76	24348-V-PN-24 DICK WELLER INC.	M-15515	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-963	04-05-76	24348-V-PN-25 DICK WELLER INC.	M-15515	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-964	04-05-76	24348-V-PN-26 DICK WELLER INC.	M-15515	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-965	04-05-76	24348-V-PN-27 DICK WELLER INC.	M-15515	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-966	04-05-76	24348-V-PN-28 DICK WELLER INC.	M-15515	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-967	04-05-76	24348-V-PN-29 DICK WELLER INC.	M-15515	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-968	04-05-76	24348-V-PN-30 DICK WELLER INC.	M-15515	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-969	04-05-76	24348-V-PN-31 DICK WELLER INC.	M-15515	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-970	04-05-76	24348-V-PN-32 DICK WELLER INC.	M-15515	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-971	04-05-76	24861-V-PN-8 W. D. W. TRUCKING	M-15514	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-972	04-05-76	24861-V-PN-9 W. D. W. TRUCKING	M-15514	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-973	04-05-76	24861-V-PN-10 W. D. W. TRUCKING	M-15514	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-974	04-05-76	24861-V-PN-11 W. D. W. TRUCKING	M-15514	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-975	04-05-76	24861-V-PN-12 W. D. W. TRUCKING	M-15514	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-976	04-05-76	24861-V-PN-13 W. D. W. TRUCKING	M-15514	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-977	04-05-76	24861-V-PN-14 W. D. W. TRUCKING	M-15514	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-978	04-05-76	24861-V-PN-15 W. D. W. TRUCKING	M-15514	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-979	04-05-76	24861-V-PN-16 W. D. W. TRUCKING	M-15514	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-980	04-05-76	24861-V-PN-17 W. D. W. TRUCKING	M-15514	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-981	04-05-76	24861-V-PN-18 W. D. W. TRUCKING	M-15514	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.

No	Date	Requérants	Cause	Décisions	Date effective
MPN-982	04-05-76	24861-V-PN-19 W.D.W. TRUCKING	M-15514	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-983	04-05-76	24861-V-PN-20 W.D.W. TRUCKING	M-15514	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-984	04-05-76	24861-V-PN-21 W.D.W. TRUCKING	M-15514	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-985	04-05-76	24861-V-PN-22 W.D.W. TRUCKING	M-15514	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-986	04-05-76	25068-V-PN-1 JAMES E. SMITH	M-15513	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-987	04-05-76	24324-V-PN-33 R.D.S. TRUCKING CO. INC.	M-15511	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-988	04-05-76	25066-V-PN-1 M.F. BROWN TRUCKING	M-15499	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-989	04-05-76	24908-V-PN-2 WILLIAM SHERER	M-15512	Rejetée	
MPN-990	04-05-76	24963-V-PN-1 M. BRUENGER CO. INC.	M-15500	Rejetée	
MPN-991	04-05-76	24665-V-PN-2 CAMPBELL TRUCK LEASING CO. INC.	M-15501	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-992	04-05-76	24665-V-PN-3 CAMPBELL TRUCK LEASING CO. INC.	M-15501	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-993	04-05-76	25002-V-PN-1 DUD COOKE MOTOR EXPRESS	M-15502	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-994	04-05-76	25002-V-PN-2 DUD COOKE MOTOR EXPRESS	M-15503	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-995	04-05-76	25002-V-PN-3 DUD COOKE MOTOR EXPRESS	M-15503	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-996	04-05-76	25002-V-PN-4 DUD COOKE MOTOR EXPRESS	M-15503	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-997	04-05-76	25002-V-PN-5 DUD COOKE MOTOR EXPRESS	M-15503	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-998	04-05-76	25002-V-PN-6 DUD COOKE MOTOR EXPRESS	M-15503	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-999	04-05-76	25002-V-PN-7 DUD COOKE MOTOR EXPRESS	M-15503	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-1000	04-05-76	25002-V-PN-8 DUD COOKE MOTOR EXPRESS	M-15503	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-1001	04-05-76	25087-V-PN-1 E.L. COUCH	M-15504	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-1002	04-05-76	25076-V-PN-1 CULBERSON MOTOR LINES INC.	M-15505	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-1003	04-05-76	25076-V-PN-2 CULBERSON MOTOR LINES INC.	M-15505	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-1004	04-05-76	25076-V-PN-3 CULBERSON MOTOR LINES INC.	M-15505	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-1005	04-05-76	25076-V-PN-4 CULBERSON MOTOR LINES INC.	M-15505	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-1006	04-05-76	24862-V-PN-3 EAST COAST REFRIGERATED TRANSPORT	M-15506	Rejetée	
MPN-1007	04-05-76	25061-V-PN-1 WILLIAM FRANKLIN HARTER	M-15507	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-1008	04-05-76	25075-V-PN-1 DAVID H. JOSEPHSON	M-15508	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.
MPN-1009	04-05-76	24960-V-PN-1 KING STREET AUTO & TRUCK SALES	M-15509	Rejetée	
MPN-1010	04-05-76	25060-V-PN-1 McCAIN ENTERPRISES	M-15510	Accordée	Du 1er avril 1976 au 31 mars 1976.

PERMIS SPECIAUX

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
MS-2364	748-DY 437-DYV 33-DYA-S-5 MRS-2711 COMPACT RENT A CAR LIMITED	Demande parue dans le journal « Le Jour » les 8, 9, 10 avril 1976. Accordée.	Du 3 mai 1976 au 2 mai 1977 ou décision finale.
MS-2365	25083-V-S-1 MRS-2717 DONALD LEMIRE Voiturier-remorqueur 13963-V SPEEDWAY EXPRESS LIMITED Voiturier-roulier 7737-V BELLECHASSE TRANSPORT INC. Voiturier-roulier 5427-V RIMOUSKI TRANSPORT LIMITEE Voiturier-roulier	Demande parue dans le journal « Montréal- Matin », les 8, 9, 10 avril 1976. Accordée	Du 27 avril 1976 au 26 avril 1977 ou décision finale.

DECISIONS DE LA COMMISSION « PROPRIO MOTU »

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QPE-874	07-05-76	Q-100502-P-1 AUTOBUS VICTORIAVILLE LTEE Adjudicataire-intimé C.S.R. DES BOIS FRANCS Adjudicatrice-intimée	3397	17-04-76	Q-7687	
La Commission annule, à toutes fins que de droit, ce paragraphe 2 des décisions QPE-764 et QPE-765 décrétant, par erreur, le remboursement du montant \$50 déposé par l'adjudicatrice-intimée, C.S.R. des Bois Francs.						
QPT-2868	07-05-76	Q-200095-P-001 ALCIDE DUBORD		17-04-76	Q-7686	
La Commission annule, à toutes fins que de droit, le permis Q-200095 détenu par Alcide Dubord pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de la Guadeloupe, 03-2446-V.						
QCS-888	12-05-76	17707-P-1 CHAMPION MAISONS MOBILES TRANSPORT ENRG. (Réal Piché et François Bouvet. . .) Requérant-intimé et L'ISLET EXPRESS INC. et NATIONAL TRAILER CONVOY OF CANADA LTD. Opposantes-intimées	3634	24-04-76	Q-7749	La Commission constate la caducité des clauses c et d du permis 17707-V détenu par Champion Maisons Mobiles Transport Enrg.
QCV-7387	07-05-76	Q-501021-P-001 REMI TREMBLAY Intimé	3398	17-04-76	Q-7698	
La Commission: 1. révoque à toutes fins que de droit, la décision QCV-4878; 2. confirme la remise du cautionnement de \$50; 3. ordonne de clore le dossier.						
QCV-7388	07-05-76	Q-502635-P-001 GERALIN INC. Requérante-cédante intimée et	3378	17-04-76	Q-7699	

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
		Q-503866 ENTREPRISES G. ALAIN LTEE Requérante-cessionnaire intimée				
La Commission:						
1. révisé sa décision QCV-2207;						
2. modifie le paragraphe 2 du dispositif pour qu'il se lise:						
« Annule, à toutes fins que de droit, l'attestation Q-502635 émise à Géralin Inc. ».						
QCV-7389	07-05-76	Q-502448-P-001 LES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS (CAP-CHAT) INC. Intimée	3399	17-04-76	Q-7701	
La Commission:						
1. annule, à toutes fins que de droit, les décisions QCV-6490, QCV-6491 et QCV-6492;						
2. ordonne de clore lesdits dossiers.						
QCV-7390	07-05-76	Q-505119-P-001 ANDRE VALLEE Requérant-intimé et L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 01 INC. Intervenante-intimée	3399	17-04-76	Q-7702	
La Commission:						
1. révoque sa décision QCV-6383;						
2. autorise en faveur du requérant-intimé, André Vallée, l'émission d'un permis de transport de matières en vrac, catégorie Région et Entrepreneur, région no 2;						
3. confirme le remboursement du dépôt de \$50.						
QCV-7391	07-05-76	CQ-50000-P-4 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC et CERTAINS DETENEURS DE PERMIS DE CAMIONNAGE EN VRAC	3400	17-04-76	Q-7704	
La Commission révisé les décisions inscrites à l'annexe A, comme suit:						
QCV-2432 — catégorie: Artisan						
QCV-2759 — Région no 2						
QCV-5989 — No du dossier: Q-504880-D-4						
QCV-6029 — Nom de la détentrice: Tourbière Ouellet & Fils Inc.						

Décisions		Détenueurs Nom et adresse	Désignation erronée de nom numéro de dossier ou de permis catégorie ou région	Correction proposée
Date	Numéro			
22-05-75	QCV-2432	M. J.A. RODRIGUE 1261, boul. Raymond Ste-Thérèse-de-Lisieux (Montmorency) (Qué.)	Entrepreneur	Artisan
02-09-75	QCV-2759	THEO GAGNON 482, boul. Centenaire Jonquière (Lapointe) (Qué.)	Région 1	Région 2
23-01-76	QCV-5989	RAYMOND GRONDIN St-Zacharie (Beauce) (Qué.)	Q-504880-D-1	Q-504880-D-4
23-01-76	QCV-6029	TOURBIERE E. OUELLET ET FILS INC. R.R. no 1 Ile-Verte-Ouest (Rivière-du-Loup) (Qué.)	LATTOURVIERE E. OUELLET ET FILS INC.	TOURBIERE E. OUELLET ET FILS INC.

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QL-378	07-05-76	(M-600012) 86-DY (Q-600014) 502-DY-P-2 AVIS TRANSPORT OF CANADA LTD. Requérant-vendeur intimé et LEVESQUE DRIVE YOURSELF INC. Requérant-acquéreur intimé	3397	17-04-76	Q-7688	

La Commission révisé sa décision QL-360 en modifiant le paragraphe 3 comme suit:
«3. annule, à toutes fins que de droit, le permis no 86-DY, pour le remplacer par le suivant:

Service 1:

Location à court terme (moins d'une année) de véhicules de promenade à:

- 1225, rue Metcalfe, Montréal
- Aéroport Montréal, Dorval
- 5965, Côte de Liesse, Ville St-Laurent
- Hangar 12, R.C.A.F. Base St-Hubert (Qué.)
- Club Nautique, St-Jean (Qué.)
- Galerie Bonaventure et Hôtel Bonaventure, Place Bonaventure, Montréal
- 822, rue St-Laurent, Longueuil
- Source Road & Ave. Brunswick, Pointe-Claire
- Hôtel Holiday Inn (La Seigneurie), 7300, Côte de Liesse, Ville St-Laurent
- Atlantic Aviation of Canada Ltd., Aéroport International de Montréal, Dorval
- Esso Avitat, Aéroport International de Montréal, Dorval
- 6270, Montée St-Léonard, Ville d'Anjou
- Fort de Liesse Hôtel, 6705, Côte de Liesse.

Service 2:

Location à long terme (une année et plus) de véhicules de promenade à:

- 5965, Côte de Liesse, Ville St-Laurent (Qué.).»

QL-379	07-05-76	Q-600314-P-1 (1467-DY-P-1) LOCATION D'AUTOS L. P. BROUILLARD INC. Requérante-intimée et PROVOST CARTAGE INC. Opposante-intimée	3397	17-04-76	Q-7689	
--------	----------	--	------	----------	--------	--

La Commission:

1. révisé sa décision QL-350;
2. modifie le sous-paragraphe iv du paragraphe 2 comme suit:

«iv) Location à long terme (un an et plus) de véhicules de commerces (camions, tracteurs et remorques, à l'exception de remorques-citernes), au public en général.

QSM-125	07-05-76	260-N-P-1 MATAGAMI READY MIX LTD. Intimée	3390	17-04-76	Q-7690	
---------	----------	---	------	----------	--------	--

La Commission:

1. décrète non renouvelé le permis 260-N détenu par l'intimée;
2. annule ledit permis à toutes fins que de droit.

AUDIENCES PUBLIQUES

QCS-885	10-05-76	1824-V-D-3 LE DEMENAGEUR QUEBECOIS LTEE Modification de permis		25-10-75	Q-6224	Rejetée
QCS-886	10-05-76	5256-V-C-1 LORENZO RODRIGUE Intimé THETFORD TRANSPORT LIMITEE Requérante Demande de vérification des services de transport.		25-10-75	Q-6215	La Commission déclare irrecevable en droit la demande de la partie requérante

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QME-12	07-05-76	5311-V-D-4 V. BOUTIN EXPRESS Modification de clauses	3375	26-04-75	Q-3429	Rejetée
QCV-7373	06-05-76	Q-504670-D-001 DOLLARD TURCOTTE Demande de permis		30-08-76	Q-4906	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérants	Publication		Cause	Décision
			journal	date		
QPV-608	19-03-76	53-A-DS-3 AUTOBUS ALPHONSE DROLET LTEE Requérante-venderesse 2079-A VOYAGEUR INC. Requérant-acquéreur Transfert de permis	Le Soleil	9, 10, 11 fév. 1976	QRS-1660	Accordée

No	Date	Requérant	G.O.Q.		Cause	Décision
			page	date		
QPV-637	10-05-76	2084-A-D-2 JEANNINE BOUDREAU Demande de permis	2906	03-04-76	Q-7401	Accordée en partie

No	Date	Requérants	Publication		Cause	Décision
			journal	date		
QPV-639	12-05-76	2552-A-DS-1 JACQUES LECLERC Requérant-vendeur ERIC MORISSETTE Requérant-acquéreur Transfert de permis	Le Soleil	3, 5, 6 avril 76	QRS-1770	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QPT-2861-TF	27-04-76	Q-20037-D-1-TF LA LIGUE DE TAXI DE RIMOUSKI Modification de tarifs	1622	06-03-76	Q-7196	

La Commission:

1. fait droit à la requête amendée;
2. autorise la Ligne de Taxi de Rimouski à augmenter ses tarifs conformément à l'article 6.44 du Règlement no 6 et fixe les taux suivants:

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
Transport par véhicule-taxi, agglomération A-37, Rimouski: a) \$0.80 à la chute du départ; b) \$0.70 par mille parcouru; c) \$0.15 la minute d'attente. VI) Service extérieur: pour chaque mille parcouru calculé à l'odomètre \$0.60. 3. ces tarifs entreront en vigueur à l'expiration des délais légaux.						
QPT-2865	07-05-76	Q-201912-D-8 MME MARCEL CORRIVEAU Requérante-cédante Q-202343-D-4 CLAUDE GARNIER Requérante-cessionnaire Transfert de permis		28-02-76	Q-7119	Désistement
QPT-2866	07-05-76	Q-201912-D-7 MME MARCEL CORRIVEAU Requérante-cédante Q-202343-D-3 CLAUDE GARNIER Requérant-cessionnaire Transfert de permis		28-02-76	Q-7118	Désistement
QPT-2867	07-05-76	Q-201912-D-6 MME MARCEL CORRIVEAU Requérante-cédante Q-202343-D-2 CLAUDE GARNIER Requérant-cessionnaire Transfert de permis		28-02-76	Q-7117	Désistement
QPT-2869	07-05-76	Q-202398-D-2 MARCEL HAMEL Requérant-cédant Q-202434 RONALD DUHAMEL Requérant-cessionnaire Transfert de permis		13-03-76	Q-7296	Accordée
QPT-2870	10-05-76	Q-201557-D-2 NOEL ROBERGE Requérant-cédant Q-202449 MME GEORGETTE FRIGON ROBERGE Héritière unique Requérante-cessionnaire Transfert de permis	2314	20-03-76	Q-7371	Accordée
QPT-2871	12-05-76	Q-202168-D-2 GERVAIS TREMBLAY Requérant-cédant Q-202455 ANDRE GAUDREAU Requérant-cessionnaire Transfert de permis		03-04-76	Q-7417	Rejetée
No	Date	Requérants	Publication		Cause	Décision
			journal	date		
QCR-1472	03-05-76	757-V-DS-1 WILFRID NOLET Requérant-cédant (Alain Lacasse) LIVRAISON ALAIN ENR. Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Journal de Québec	31 mars et 1, 2 avril 1976	QRS-1756	Accordée

No	Date	Requérants	Publication		Cause	Décisions
			journal	date		
QCR-1475	06-05-76	19236-V-DS-1 CHARLES-ANDRE MONTMIGNY Requérant-cédant TRANSPORT MONTMIGNY INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	Le Soleil	1, 2, 3 avril 1976	QRS-1764	Accordée
QCR-1476	06-05-76	15170-V-DS-1 ROBERT PAGEAU (décédé) MME MARGUERITE BOLDUC-PAGEAU Requérante-venderesse et ROBERT PAGEAU TRANSPORT ENR. (Beauchesne, Raoul) Requérante-acquéreur Transfert de permis	Le Soleil	6, 7, 8 avril 1976	QRS-1781	Accordée

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCR-1478	07-05-76	69-V-D-5 BOURRET TRANSPORT LTEE Modification de clause	2316	20-03-76	Q-7384	Accordée
QCR-1479	07-05-76	24975-V-D-1 CLEMENT BILODEAU Demande de permis	2317	20-03-76	Q-7388	Accordée

No	Date	Requérant	Publication		Cause	Décision
			journal	date		
QCS-881	06-05-76	443-V-DS-1 HARVEY TRANSPORT LIMITEE / LIMITED Droit additionnel	Le Soleil	14,15, 16 avril 1976	QRS-1815	Accordée

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCS-882	07-05-76	9231-V-D-1 MONT-JOLI — RIMOUSKI EXPRESS ENR. (Beaudet, Gilles) Modification de permis	1625	06-03-76	Q-7213	Désistement
QCS-883	07-05-76	2248-V-D-3 GUY-NOEL DALLAIRE Droit additionnel	1070	07-02-76	Q-7048	Désistement
QCS-884	10-05-76	16903-V-D-13 CARTIER TRANSPORT INC. Voiturier-remorqueur 2278-V HAMEL TRANSPORT LIMITEE Voiturier-roulier	1660	06-03-76	Q-7282	Accordée en partie

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCS-879-TF	30-04-76	22461-V-D-2-TF HENRI LEVESQUE Modification de tarifs	1491	28-02-76	Q-7131	Accordée
QCV-7018	09-04-76	Q-503721-D-001 AIME FILLION Requérant-cédant Q-505529-D-001		06-03-76	Q-7263	Accordée
QCV-7039	14-04-76	ASPHALTE PROVINCIALE DE QUEBEC ENR. (Aimé Fillion) Requérant-cessionnaire Transfert de permis Q-503721-D-003 AIME FILLION Requérant-cédant Q-505529-D-003		06-03-76	Q-7265	Accordée
QCV-7040	14-04-76	ASPHALTE PROVINCIALE DU QUEBEC ENR. (Aimé Fillion) Requérant-cessionnaire Transfert de permis Q-503721-D-002 AIME FILLION Requérant-cédant Q-505529-D-002	1659	06-03-76	Q-7264	Accordée
		ASPHALTE PROVINCIALE DU QUEBEC ENR. (Aimé Fillion) Requérant-cessionnaire Transfert de permis				

No	Date	Requérants	Publication		Cause	Décisions
			journal	date		
QCV-7072	23-04-76	Q-502224-DS-002 LOUIS GELINAS Requérant-cédant Q-505374-DS-002 MAURICE McMAHON Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Journal de Montréal	19, 20, 21 mars 76	QRS-1734	Accordée
QCV-7111	03-05-76	Q-502966-DS-002 MICHEL HUDON Requérant-cédant Q-505593-DS-001 MME MARTHE HUDON Requérante-cessionnaire Transfert de permis	Journal de Québec	26, 27, 29 mars 76	QRS-1760	Accordée
QCV-7112	03-05-76	Q-504663-DS-002 LIBERT ASPIROT Requérant-cédant Q-505590-DS-001 ALDEGE ASPIROT Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Le Soleil	25, 26, 27 mars 76	QRS-1759	Accordée
QCV-7113	03-05-76	Q-501688-DS-002 PAUL GERVAIS Requérant-cédant Q-505580-DS-001 REJEAN JACQUES Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Montréal- Matin	23, 24, 25 mars 76	QRS-1743	Accordée

No	Date	Requérants	Publication		Cause	Décisions
			journal	date		
QCV-7366	06-05-76	Q-503325-DS-002 ARTHUR BEAUDET Requérant-cédant Q-505609-DS-001 DENIS MORAND Requérant-cessionnaire Transfert de permis	La Presse	7, 8, 9 avril 76	QRS-1771	Accordée
QCV-7367	06-05-76	Q-501410-DS-002 PIERRE M. MORISSETTE Requérant-cédant Q-505602-DS-004 EXCAVATION GILBERT GAGNE INC. Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Le Devoir	31 mars 1, 2 avril 1976	QRS-1775	Accordée
QCV-7368	06-05-76	Q-501416-DS-002 GILBERT GAGNE Requérant-cédant Q-505602-DS-003 EXCAVATION GILBERT GAGNE INC. Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Le Devoir	30, 31 mars, 1 avril 1976	QRS-1774	Accordée
QCV-7369	06-05-76	Q-500962-DS-006 CONSTRUCTION GAGNE INC. Requérant-cédant Q-505602-DS-002 EXCAVATION GILBERT GAGNE INC. Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Le Devoir	1, 2, 3 avril 76	QRS-1773	Accordée
QCV-7370	06-05-76	Q-502200-DS-002 ALBERT GAGNE Requérant-cédant Q-505602-DS-001 EXCAVATION GILBERT GAGNE INC. Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Le Devoir	31 mars 1, 2 avril 1976	QRS-1772	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCV-7374	06-05-76	Q-503891-D-001 DANIEL DESBIENS Requérant-cédant Q-505555-D-1 PATRICE L'ARRIVEE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	2318	20-03-76	Q-7400	Rejetée
QCV-7375	06-05-76	Q-504531-D-004 L. & T BOUCHARD INC. Demande de permis	2910	03-04-76	Q-7419	Accordée
QCV-7376	06-05-76	Q-504531-D-001 L. & T BOUCHARD INC. Demande de permis	2910	03-04-76	Q-7418	Accordée
QCV-7377	06-05-76	Q-504263-D-006 J.C. DROLET INC. Demande de permis	8432	08-11-75	Q-6282	Accordée
QCV-7378	07-05-76	Q-505500-D-001 JEAN-GUY TREMBLAY Demande de permis	1076	07-02-76	Q-7077	Accordée
QCV-7379	07-05-76	Q-505502-D-001 ANDRE MATTE ENRG. Demande de permis	1074	07-02-76	Q-7066	Accordée

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCV-7380	07-05-76	Q-505502-D-002 ANDRE MATTE ENRG. Demande de permis	1074	07-02-76	Q-7065	Accordée
QCV-7381	07-05-76	Q-504064-D-002 LIONEL BERGERON Demande de permis	7779	11-10-75	Q-5953	Accordée
QCV-7382	07-05-76	Q-503657-D-001 JULES THERRIEN Demande de permis	7292	11-10-75	Q-5575	Accordée
QCV-7383	07-05-76	Q-503263-D-002 PAUL-AIME BELANGER Changement de région	1077	07-02-76	Q-7090	

La Commission:

1. révoque, à toutes fins que de droit, le permis Q-503263-D-001 émis en faveur du requérant pour la région no 9;
2. accueille la requête et autorise en faveur de:

Paul-Aimé Bélanger
Petite-Vallée
(Gaspé) (Qué.)

L'émission du permis suivant:

«camionnage en vrac, de catégories Région et Artisan, pour la région no 1.»

QCV-7384	07-05-76	Q-505519-D-001 LAURAINÉ AUCLAIR Demande de permis	2318	20-03-76	Q-7398	Accordée
QCV-7385	07-05-76	Q-504204-D-001 ADRIEN BEAULIEU LTEE Demande de permis	6667 8428	30-08-75 08-11-75	Q-4947	Accordée
QCV-7386	07-05-76	Q-505127-D-001 FERNAND GIRARD LTEE Demande de permis	6673 1488	30-08-75 28-02-76	Q-5009	Accordée
QCV-7392	10-05-76	Q-502583-D-001 ANTONIO BOISVERT (Mme Antonio Boisvert légataire universelle) Requérante-cédante Q-505514-D-001 MME ANTONIO BOISVERT Requérante-cessionnaire Transfert de permis	1658	06-03-76	Q-7262	Accordée
QCV-7393	10-05-76	Q-504003-D-002 LES EXCAVATIONS LA CHAUDIERE INC. Demande de permis	6649	30-08-75	Q-4741	Accordée
QCV-7394	10-05-76	Q-503627-D-006 STE-MARIE EXPRESS LTEE Demande de permis	7995	18-10-75	Q-6142	Accordée
QCV-7395	10-05-76	Q-502000-D-004 MARCEL BEAUPRE Demande de permis	1078	07-02-76	Q-7092	Accordée
QCV-7396	10-05-76	Q-505501-D-001 LAUREAT BOUCHARD Demande de permis	1076	07-02-76	Q-7078	Accordée

No	Date	Requérants	Publication		Cause	Décision
			journal	date		
QCV-7397	10-05-76	Q-504233-DS-002 CLARENCE GAUTHIER (La Succession Clarence Gauthier) Requérant-cédant LA SUCCESSION CLARENCE GAUTHIER Requérante-cessionnaire Transfert de permis	Le Soleil	22, 23, 24 mars 1976	QRS-1780	Accordée
No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décision
			page	date		
QL-380	12-05-76	2157-DYV-D-1 (Q-600321-D-1) LOCATION GROUPEX ENRG. (Richard Baribeau) Demande de permis	1629	06-03-76	Q-7225	Rejetée

SEANCES EN CHAMBRE — REQUETES EN VERTU DU REGLEMENT NO 21 (A.C. 2051-75)

No	Date	Requérants	Cause	Décisions	Date effective
QPN-252	07-05-76	24940-V-PN-1 EZZELL TRUCKING INC.	Q-7550	Accordée Cette décision annule la décision QPN-216 du 26 mars 1976 (<i>repeal- ing decision QPN-216 dated March 26, 1976</i>).	05-05-76
QPN-253	12-05-76	23184-V-PN-1 ANDRE LALIBERTE	Q-7945	Accordée	10-05-76
QPN-254	12-05-76	25080-V-PN-1 CARL F. MILES	Q-7942	Accordée	10-05-76
QPN-255	12-05-76	25077-V-PN-2 MURGO INC.	Q-7943	Accordée	10-05-76

PERMIS SPECIAUX

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-1663	3643-A-S-2 Cause: QRS-1806 HARRIS PATTERSON	Demande parue dans le journal « Le Soleil » les 10, 12 et 13 avril 1976. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 31 mars 1977.
QS-1664	25088-V-S-1 Cause: QRS-1817 FERNAND SOUCY Voiturier-remorqueur 4561-V CABANO TRANSPORT LTEE Voiturier-roulier 7041-V TRANSPORT AMEDEE CAYER INC. Voiturier-roulier	Demande parue dans le journal « Le Soleil » les 8, 9 et 10 avril 1976. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 31 mars 1977

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-1665	21839-V-S-6 Cause: QRS-1807 TRANSPORT E.J. BOURQUE LTEE E.J. BOURQUE TRANSPORT LTD.	Demande parue dans le « Journal du Québec » les 6, 7 et 8 avril 1976. Rejetée.	
QS-1666-H	3281-A-S-6 Cause: QRS-1851 AUTOCARS THETFORD INC.	Demande parue dans le journal « Le Soleil » les 24, 26 et 27 avril 1976. Accordée.	A compter du 10 mai 1976.
QS-1667	23832-V-S-3 Cause: QRS-1834 PAUL-ANDRE BOULIANNE	Demande parue dans le journal « Le Quotidien » les 22, 23 et 24 avril 1976. Rejetée.	

Compagnies — Loi des

Abandon de charte

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accepté l'abandon de charte de:

Nom	Date de constitution	Date de dissolution
A.C. SANITATION INC. 1198-7849	31 08 70	14 05 76
BECKENEW KNITTING MILLS LIMITED..... 1186-0624	03 06 65	17 05 76
CAPLING AVIATION SERVICES LTD. 1134-7507	02 02 66	14 05 76
LA LOCHE LUMBER CO. LTD. 1272-3482	17 06 54	14 05 76
MANSFIELD AUTOMATIC PARKING LTD. 1235-2456	27 05 57	14 05 76
H. SINGER FURNITURE AND SLEEP PRODUCTS CORP. 1123-9209	22 07 59	14 05 76
STANGOLD CORPORATION 1285-1002	24 09 57	15 05 76
WHITEHOUSE HOLDINGS LIMITED 1289-0281	07 12 66	14 05 76

64394-o

*Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.*

Administrateurs (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont modifié le nombre de leurs administrateurs tel qu'indiqué ci-après.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Nombre d'administrateurs	
		Ancien nombre	Nouveau nombre
COMPAGNIE DE TRANSFORMATEURS PHILIPS LTEE <i>PHILIPS TRANSFORMER COMPANY LTD.</i> 11912-57	18 06 57	5	4
CONSTRUCTION DIAMOND LTEE <i>DIAMOND CONSTRUCTION LTD.</i> 1370-5546	02 12 74	3	4
CREDIT LYONNAIS CANADA LIMITEE <i>CREDIT LYONNAIS CANADA LIMITED</i> 1357-1542	10 06 74	5	6

Nom de la compagnie	Date de constitution	Nombre d'administrateurs	
		Ancien nombre	Nouveau nombre
DUBERGER REDISTRIBUTION LTEE <i>DUBERGER REDISTRIBUTION LTD.</i> 1326-1631	25 04 66	3	8
GUARANTEE FIT BUILDING INC. 1259-8983	15 05 62	6	3
LES PLACEMENTS ROULEAU INC. 1283-0063	01 10 65	4	3
POTVIN, BROCHU, GOULET, LAGUE & ASSOCIES INC. <i>POTVIN, BROCHU, GOULET, LAGUE & ASSOCIATES INC.</i> 734833	02 11 73	3	4
PROPRIETES DOVCO INC. <i>DOVCO PROPERTIES INC.</i> 1334-0997	01 03 73	4	3
LE RESTAURANT BONAPARTE INC. 1222-5728	22 10 71	4	3
VERACON INC. 1161-1571	01 03 63	3	11

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

64394-o

Changement de nom

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a approuvé les règlements de changement de nom suivants:

Nouveau nom	Ancien nom	Date de constitution
AIRTEK LTEE <i>AIRTEK LTD.</i> 1127-7647	DONINI SALES OF CANADA LTD.	17 08 61
LA COMPAGNIE CAMPBELL, GILDAY LIMITEE .. <i>CAMPBELL, GILDAY COMPANY, LIMITED</i> 1339-2097	CAMPBELL GILDAY COMPANY, LIMITED .	29 01 09
COMPAGNIE JACK BARRY LIMITEE..... <i>JACK BARRY COMPANY LIMITED</i> 1267-7688	JACK BARRY REALTIES INC.	20 05 59
LES CONSULTANTS MILLE ILES INC. <i>MILLE ILES CONSULTANTS INC.</i> 1370-8748	SERVICE DE DESSIN TECHNIQUE MILLE ILES INC. <i>MILLE ILES DRAFTING SERVICE INC.</i>	03 01 75
ENTREPRISES ALLIEES LIMITEE <i>ALLIED ENTERPRISES LIMITED</i> 1128-4619	ALLIED ENTERPRISES LIMITED	12 02 54
EQUIPEMENT GERMAIN INC. <i>GERMAIN EQUIPMENT INC.</i> 1158-0438	GERMAIN EQUIPMENT INCORPOREE.....	26 09 55

Nouveau nom	Ancien nom	Date de constitution
ERECTION & CHAUFFAGE ATLANTIQUE INC. ... 1234-8231	CHAUFFAGE ATLANTIQUE INC.	26 08 71
ETHICAVITA LIMITEE <i>ETHICAVITA LIMITED</i> 1159-5279	COMPAGNIE PHARMACEUTIQUE VITA LTEE <i>VITA PHARMACEUTICAL COMPANY LTD.</i>	05 06 64
LES GESTIONS BAIKOWITZ LTEE <i>BAIKOWITZ HOLDINGS LTD.</i> 1327-7629	TECHNITROL LIMITEE <i>TECHNITROL LIMITED</i>	25 03 63
INVESTISSEMENTS CANINTRA INC. <i>CANINTRA HOLDINGS INC.</i> 1370-5736	J. H. RAHIM INC.	03 12 74
C.M. LAROSE LTEE <i>C.M. LAROSE LTD.</i> 1348-3227	CONSTRUCTION LAROSE LTEE	12 12 73
JEAN LAURIN ET ASSOCIES INC. 1284-5715	SOCOBEC INC.	30 04 69
LOISIRS ST-LOUIS DE TERREBONNE 1324-9040	SERVICE DES LOISIRS DES FRANCS AMIS	05 08 70
MAISON LUCIE BRUNEAU 1350-4659	L'AIDE AUX INFIRMES	06 08 41
LES MANUFACTURES T & B LTEE <i>T & B MANUFACTURING LTD.</i> 1137-2539	T & B MANUFACTURING LTD.	09 03 65
PETROLES FARAND INC. <i>FARAND PETROLEUM INC.</i> 1153-1605	ROMEO FARAND INC.	09 06 59
POTVIN, BROCHU, GOULET, LAGUE & ASSOCIES INC. <i>POTVIN, BROCHU, GOULET, LAGUE & ASSOCIATES INC.</i> 734833	POTVIN, BROCHU, GOULET, & ASSOCIES INC. <i>POTVIN, BROCHU, GOULET & ASSOCIATES INC.</i>	02 11 73
LES REVETEMENTS G.R. TEX INC. 1361-1595	RECUPERATION PULPE ET PAPIER A.B.C. CANADA LTEE <i>SALVAGE PULP AND PAPER A.B.C. CANADA LTD.</i>	08 01 75
LES SERVICES D'ALIMENTS CAMPI LTEE 1130-7469	CAMPI AUTOMATIC MERCHANDISING CO. LTD.	29 10 68
SOGESDAD INC. 1371-8499	SOCIETE D'ADMINISTRATION ET DE PLACEMENT P.A. LTEE	24 03 75
THERAPEX-UNIK INC. 1324-6210	THERAPEX CORPORATION	22 04 68
LES VENTES FORD A. BRUNELLE STE-AGATHE LTEE <i>A. BRUNELLE FORD SALES STE-AGATHE LTD.</i> 1151-8610	RAYMOND PAQUETTE AUTOMOBILE INC.	10 11 51

Domicile légal (Article 30)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont établi leur bureau principal ou l'ont changé tel qu'indiqué ci-après.

Nom de la compagnie	Date de constitution			Domicile légal	
				Ancienne adresse	Nouvelle adresse
L'ASSOCIATION DES JOURNALISTES EN ECONOMIE DU QUEBEC 1501-4632	11	12	75	Montréal	1212, rue Panet, Montréal.
CARROSSERIES NOVA INC. NOVA AUTO BODY INC. 1366-1129	08	07	75	Montréal	9995, rue St-Denis, Montréal.
LE COMITÉ ORGANISATEUR DES JEUX DU QUEBEC A LA SALLE INC. THE ORGANISING COMMITTEE OF THE QUEBEC GAMES IN LA SALLE INC. 1501-8500	23	01	76	LaSalle	13, avenue Strathyre, LaSalle.
CONSTRUCTION TERPEL LTEE 1332-3746	11	07	73	2800, boulevard Bécancour, Bécancour,	7575, boulevard Bécancour, Bécancour.
CORPORATION BAMAG LTEE BAMAG CORPORATION LTD. 1501-6140	30	12	75	Montréal	Wing 3, cité du Havre, Montréal.
DEAUTIL INC. 1464-0585	09	01	76	Sainte-Foy	1060, Jean-Dumetz, Sainte-Foy.
DEVELOPPEMENT HOLLYWOOD LTEE 1266-1112	31	07	62	86, rue Wellington nord, Sherbrooke.	32, rue Wellington nord, suite 403, Sherbrooke.
A.L. DUPUIS INC. 1480-3969	15	10	75	Mascouche	1269, boulevard St-Henri, Mascouche.
LES ENTREPRISES ALBERT LACASSE INC. ... 1364-9736	31	07	75	Magog	222, rue Tupper, Magog.
ENTREPRISES D'ELECTRICITE E.J. LTEE E.J. ELECTRIC LTD. 1368-1911	10	05	74	Montréal	5291, rue Henri-Julien, Montréal.
LES ENTREPRISES PAUL GAGNE & YVES TETREAULT INC. 1331-4422	24	05	73	12, rue St-Antoine sud, Granby.	331, rue Principale, Granby.
LES ENTREPRISES PIERCHAND LTEE 1465-0824	24	02	76	Saint-Constant	199, rue Ste-Catherine, Saint-Constant.
FINANCO INCORPOREE 1259-6417	20	10	70	1500, rue Stanley, Montréal.	393, rue St-Jacques ouest, Montréal.
LES PLACEMENTS FORTIN & MOREAU INC. 1365-9768	26	06	75	Boucherville	4, rue de Touraine, Boucherville.
PLOMBERIE & CHAUFFAGE MODULAIRE INC. MODULAR PLUMBING & HEATING INC. 1502-0761	10	02	76	Saint-Bruno	Chemin des 25, Saint- Bruno.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
PLOMBERIE ET CONSTRUCTION LEO INC. <i>LEO PLUMBING & CONSTRUCTION INC.</i> 1211-2462	19 04 71	Montréal	215, rue St-Augustin, Montréal.
LES PRODUCTIONS FRANÇOIS COUSINEAU INC. 1365-8125	13 06 75	Montréal	1010, rue Sherbrooke ouest, suite 1206, Place Sherbrooke, Montréal.
LES PRODUCTIONS TROIS J INC. 1501-2719	04 12 75	Montréal	1266, boulevard St-Joseph est, Montréal.
LES PUBLICATIONS MILO INC. 1501-6470	05 01 76	6463, rue Delorimier, Montréal.	2215, rue Jean-Talon est, Montréal.
SCIERIE PERILAC INC. 1501-6546	05 01 76	Alma	1005, Claire-Fontaine, Alma.
SERVICE DE CONSTRUCTION ET DE MAINTENANCE E. BOUCHARD INC. 1464-5287	39 01 76	Matane	473, rue St-Jean, Matane.
SOCIETE DE GESTION ROBERGE, AUCOIN, ROBERGE INC. 1501-5472	23 12 75	Pointe-aux-Trembles	12774, rue Notre-Dame, Pointe-aux-Trembles.
SOL NISH INC. 1277-6902	05 04 72	1115, Promenade Dover, Laval.	935, rue Châtelaine, Laval.
TAXI BOULEVARD INC. <i>BOULEVARD TAXI INC.</i> 1370-5439	29 11 74	Montréal	3940, rue Jean-Talon est, Montréal.
MAURICE VIENS & ASSOCIES INC. 1274-8588	06 05 64	Montréal	393, rue St-Jacques ouest, Montréal.

64394-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Fusion des compagnies

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion de:

Nom de la nouvelle compagnie	Siège social	Date de fusion	Nom des compagnies
			fusionnées
LAFAILLE & FILS (1975) LTEE 1464-2003	Coaticook	22 12 75	LAFAILLE & FILS LTEE GESTION LAFAILLE LTEE

64394-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes (Ire partie)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom	Siège social	Date de constitution
ADMINISTRATION B.M.C. INC. B.M.C. MANAGEMENT INC. 1502-6024	Montréal	17 03 76
AERO-CONFORTECH INC. 1466-1540	117, des Forges, Drummondville	08 04 76
AERO-SERVICE DRUMMOND INC. DRUMMOND AERO-SERVICE INC. 1465-4131	Drummondville	10 03 76
AFFILAGE MASKA LTEE 1502-7188	239, rue Principale, Saint-Thomas-d'Aquin.	24 03 76
AGENCE GEMINEE INC. 1465-6862	Saint-Jean	22 03 76
AGENCE DE SECURITE C. ET F. INC. 1363-5107	Laval	22 04 76
AGENCE DE VENTES STEMAR INC. STEMAR SALES AGENCY INC. 1502-6776	38, chemin Belsize, Hampstead	23 03 76
AIRPEC INC. 1465-7464	Val-d'Or	25 03 76
ALIGNEMENT REPENTIGNY INC. 1503-0216	Repentigny	12 04 76
ALIMENTECH INC. 1502-6842	Place Bonaventure, Montréal	15 04 76
ALLARD, DES AULNIERS & GUERRA LTEE 1465-7019	1709, rue St-Denis, Montréal	22 03 76
LES AMENAGEMENTS D'AUTRAY INC. 1502-8822	198, Grande-Côte est, Lanoraie	02 04 76
AMEUBLEMENT ST-EUSTACHE INC. 1464-0916	136, rue St-Laurent, Saint-Eustache	09 01 76
ARTISANAT LIDA INC. 1502-3047	628, boulevard de Maisonneuve ouest, Montréal.	25 02 76
LIONEL ASSELIN INC. 1464-9610	La Malbaie	13 04 76
LES ASSURANCES QUESNEL INC. 1464-9412	110, chemin Larocque, Valleyfield	24 02 76
ATELIER DE DEBOSELAGE PASCAL GAGNON INC. PASCAL GAGNON BODY SHOP INC. 1502-9010	8995, Pascal-Gagnon, Saint-Léonard	05 04 76
ATELIER D'INSTALLATION ELECTRIQUE RICHER INC. 1464-0315	1071, chemin Rivière du Nord, Saint-Jérôme.	16 02 76

Nom	Siège social	Date de constitution
ATELIER DES PIONNIERS DU MEUBLE QUEBECOIS INC. . 1502-8137	8695, rue Lafrenais, Montréal-Nord	30 03 76
ATELIER DE PNEU ILE BIZARD INC. ILE BIZARD TIRE SHOP INC. 1502-6644	Montréal	22 03 76
AUSTEK INC. 1502-4649	5197, boulevard Robert, Saint-Léonard . .	08 03 76
LES AUTOBUS RENE LAROCHE INC. 1466-0104	Chambord	05 04 76
AUTOMOBILES R.L. INC. 1466-1763	Joliette	08 04 76
LES BAGAGISTES BRISSON INC. 1502-6503	468, Place de Beaucaire, Laval-des- Rapides, Laval.	22 03 76
LE BAZAR INTERNATIONAL INC. 1464-6053	Centre d'achat Place Laurier, 2700, boulevard Laurier, Sainte-Foy.	04 02 76
BEAUVAIS & BEDARD INC. 1465-5179	5505, avenue Victoria, Montréal	12 03 76
R. BELISLE LTEE 1466-1557	Anjou	08 04 76
LES BETONS DU COTEAU LTEE 1502-1223	Rang du Coteau, Saint-Césaire	13 02 76
BIJOUTERIE DU CAP INC. 1465-2663	687, de l'Alsace, Sainte-Foy	02 03 76
BIJOUTERIE & IMPORTATIONS JUNIOR LTEE JUNIOR IMPORT & JEWELRY LTD. 1465-9361	76, avenue des Cèdres, Drummondville . .	30 03 76
BIJOUTERIE LA GRIFFE INC. 1502-8186	Montréal	30 03 76
BIJOUTERIE MADELINOT INC. 1465-5989	Fatima	18 03 76
LES BIJOUX MONDIA INC. 1501-8740	620, rue Cathcart, bureau 315, Montréal .	23 01 76
BOIS VAUDREUIL LTEE VAUDREUIL LUMBER LTD. 1503-1578	17, rue Crevier, Hudson	22 04 76
BOUCHERIE CHEVALINE ST-LEONARD INC. 1465-6292	Saint-Léonard	19 03 76
LA BOUCHERIE COURCY INC. 1466-2589	169, boulevard Chauveau, Charlesbourg-Ouest.	15 04 76
LA BOUCHERIE DENYS & ROBERT INC. 1461-6619	3291, chemin Royal, Giffard	28 08 75
BOUTIQOR INC. 1466-0179	229, rue Hériot, Drummondville	05 04 76
BOUTIQUE BIENTOT INC. 1465-5054	Joliette	11 03 76

Nom	Siège social	Date de constitution
BOUTIQUE FIDJI INC. 1503-0125	5800, boulevard Cavendish, Côte St-Luc	12 04 76
LA BOUTIQUE FRANCELIZ INC. 1465-7704	Lebel-sur-Quévillon	24 03 76
LA BOUTIQUE KAROLYN INC. 1465-9346	Val-d'Or	30 03 76
LUCIEN BRASSARD ET FILS INC. 1502-5968	1809, Chartrand, Lachenaie	17 03 76
BROUILLETTE & FRERES INC. 1466-0708	Saint-Nicéphore	08 04 76
CABANE A SUCRE LE CHALET INC. 1466-0005	Lennoxville	06 04 76
CAMIONS G. BOISVERT INC. 1502-4466	1200, boulevard des Seigneurs, Terrebonne.	05 03 76
CAMP DE VACANCES SOLEIL-MER INC. 1502-7675	Montréal	26 03 76
CARMORLINE INC. 1502-6107	2280, Bougoin, Saint-Laurent	18 03 76
CARREFOUR PIERREFONDS INC. 1465-4107	224, Cercle Elizabeth, Rosemère	10 03 76
LES CARRIERES TEMIS INC. 1466-2969	Rivière-Bleue	14 04 76
LES CASSE-CROUTE LASALLE LTEE LASALLE SNACK BARS LTD. 1503-0794	210, St-Jean, Longueuil	15 04 76
CENTRE ADMINISTRATIF VAUDREUIL INC. 1502-8657	Montréal	02 04 76
CENTRE D'ART ET D'ARTISANAT DU SAGUENAY INC. 1466-1151	211, St-Dominique, Jonquière	06 04 76
CENTRE D'ARTISANAT LASALLE INC. LASALLE CRAFTS CENTER INC. 1502-4508	9160-E, rue Airlie, LaSalle	05 03 76
CENTRE DE CUISINE CAMPI 1465-9064	232, rue Montcalm, Salaberry-de- Valleyfield.	30 03 76
LE CENTRE DE CYTOLOGIE RIVE-SUD INC. 1464-9909	300, boulevard Churchill, Greenfield Park.	19 02 76
CENTRE MEDICAL FAMILIAL DE L'ESTRIE INC. 1502-3096	Sherbrooke	25 02 76
LE CENTRE MEDICO-DENTAIRE DE BEAUPORT INC. 1466-3645	630, boulevard St-Cyrille ouest, Québec.	14 04 76
CENTRE DE RENOVATION BRUNO LAROCHE INC. 1464-6939	Warwick	09 02 76
LES CHAMPS D'ORLEANS, INC. 1466-6176	7175, avenue Doucet, Charlesbourg	29 04 76

Nom	Siège social	Date de constitution
CHARCUTERIE ET RESTAURANT NOUVELLE VAGUE INC. NUWAY DELICATESSEN AND RESTAURANT INC. 1502-2387	4493, Papineau, Montréal	20 02 76
LES CHAUSSURES COBRA INC. COBRA SHOES INC. 1502-1678	7438, rue St-Hubert, Montréal	16 02 76
CHAUSSURES PIERRE QUINTAL INC. PIERRE QUINTAL SHOES INC. 1502-9317	2941, boulevard de la Concorde, Duvemay, Laval.	07 04 76
CHOCOLAT MOCCA INC. MOCCA CHOCOLATE INC. 1466-0724	5555, 3e Avenue ouest, Charlesbourg ...	08 04 76
LES CITERNES DU NORD LTEE 1465-9221	Saint-Jérôme	30 03 76
CLERMONT & COURCHESNE INC. 1466-6895	301, rue Main ouest, Magog	03 05 76
CLUB DE CANOTAGE LES MOHAWKS DE FARNHAM INC. 1465-4040	222, rue Principale est, Farnham	09 03 76
LE CLUB DU DISQUE DISCO-CHOIX INC. 1465-3745	Montréal	08 03 76
CLUB DE SKI DE FOND LA SAVANNE INC. 1464-3399	111, rue Vanier, suite 6, l'Epiphanie	21 01 76
ALAIN CODERE INC. 1502-7410	Montréal	25 03 76
LES COFFRAGES CARMEL INC. 1502-7329	3210, rue Paul-Pau, Montréal	25 03 76
COIFFURE GAGEO INC. 1465-9866	148, rue St-Jean, Drummondville	01 04 76
COIFFURE LOUIS-ROBERT INC. 1465-1319	Montréal	27 02 76
COIFFURE ONYX INC. 1465-1772	4050, boulevard du Jardin, Orsainville ...	12 04 76
COMMERCIALISATION JENNAT INC. JENNAT MARKETING INC. 1502-4441	Montréal	05 03 76
COMPAGNIE EDMAR LTEE EDMAR COMPANY LTD. 1465-5740	Montréal	16 03 76
COMPAGNIE DE HOLDING G.S.A. LTEE G.S.A. HOLDINGS COMPANY LTD. 1501-2685	Boisbriand	04 12 75
LA COMPAGNIE D'IMPORT-EXPORT AMBASSADEUR INC. AMBASSADOR IMPORT-EXPORT COMPANY INC. 1465-7548	1010, rue Ste-Catherine ouest, bureau 1020, Montréal.	23 03 76

Nom	Siège social	Date de constitution
LA COMPAGNIE DE MACHINES-OUTILS ET DE RECUPERATION LAFITE LTEE <i>LAFITE MACHINE TOOLS AND SALVAGE CO. LTD.</i> 1465-3471	Montréal	05 03 76
COMPAGNIE DE MOULES POUR BIJOUTERIE HARRY GROSSMAN LTEE <i>HARRY GROSSMAN JEWELLERY MOULDS COMPANY LTD.</i> 1464-4231	1117, rue Ste-Catherine ouest, bureau 512, Montréal.	28 01 76
CONSEILLERS I.H. LTEE	4852, Isabella, Montréal	29 03 76
LES CONSEILLERS EN PROTECTION CONCORDE INC.	8280, 5e Avenue, Saint-François, Laval .	24 03 76
CONSTRUCTION ABELLA INC.	6994, 26e Avenue, Rosemont	12 11 75
LES CONSTRUCTIONS ANDRE VARIN INC.	679, rue Des Erables, Mascouche	15 03 76
CONSTRUCTION B.A.J. LTEE	198, Grande-Côte est, Lanoraie	02 04 76
CONSTRUCTION BERNARD FORTIN INC.	Jonquière	05 04 76
CONSTRUCTION BOIS SOLEIL INC.	Lorraine	01 04 76
CONSTRUCTION CHATEAU FORT INC.	1570, boulevard Provencher, suite 330, 1, Place du Commerce, Brossard.	30 03 76
CONSTRUCTION EDMOND COTE INC.	Sainte-Anne-de-Sorel	31 03 76
LES CONSTRUCTIONS FARANO INC.	185, rue Bélanger est, Montréal	22 03 76
CONSTRUCTION GILLES L. TREMBLAY INC.	8413, rue Marseille, Montréal	23 03 76
LES CONSTRUCTIONS GINPA INC.	4, rue Leclerc, Pont-Rouge	08 04 76
CONSTRUCTION HORIZONTALE LTEE	Terrasse 1, Pavillon B, Havre des Iles, Laval.	26 03 76
CONSTRUCTION J.P. ROLLIN INC.	16363, Gouin ouest, Sainte-Geneviève ...	22 03 76
CONSTRUCTION L.S.N. LTEE	1109, chemin de la Rivière du Nord, Saint-Jérôme.	05 02 76
LES CONSTRUCTIONS LA PARA INC.	Montréal	25 03 76

Nom	Siège social	Date de constitution
CONSTRUCTION MIDOLA INC. MIDOLA CONSTRUCTION INC. 1502-9358	935, rue Melville, Ile Jésus, Laval.	07 04 76
CONSTRUCTION RAYMOND PILOTE LTEE 1465-8751	98, rue l'Espérance est, Saint-Ambroise .	29 03 76
CONSTRUCTION REGI LTEE 1502-6016	10550, Belleville, Montréal-Nord	17 03 76
CONSTRUCTION & RENOVATION HERITAGE INC. HERITAGE CONSTRUCTION & RENOVATION INC. 1502-2957	LaSalle	24 02 76
LES CONSTRUCTIONS ROSANELLI INC. ROSANELLI CONSTRUCTION INC. 1502-0282	5805, rue Maricourt, Saint-Léonard	06 02 76
CONSTRUCTION SIDROY INC. SIDROY CONSTRUCTION INC. 1502-7691	3637, boulevard Métropolitain, bureau 1600, Montréal.	26 03 76
CONSTRUCTION SOKRA INC. SOKRA CONSTRUCTION INC. 1465-9106	1400, avenue des Pins, suite 1606, Montréal.	30 03 76
LES CONSULTANTS PARAEDI INC. 1502-9861	85, Provencher, Boisbriand	09 04 76
CONTRATEX INC. 1502-7055	1595, boulevard St-Martin, Chomedey, Laval.	24 03 76
COROC INC. 1465-8538	Sherbrooke	26 03 76
CORPORATION COMMERCIALE J.C. J.C. TRADING CORPORATION 1464-5147	Sherbrooke	30 01 76
CORPORATION DUBOIS, GRENIER & ASSOCIES 1464-6582	51, rue Desjardins, bureau 201, Québec.	06 02 76
LA CORPORATION GROUPE INVEST LTEE 1465-5484	3600, Montée St-Aubin, Laval	15 03 76
CORPORATION DES LOISIRS DE ST-JUSTE DU LAC INC. . 1465-6995	Saint-Juste-du-Lac	22 03 76
CORPORATION DE PROPRIETAIRES DE TAXI DE LACHINE INC. 1502-0779	1895, rue Piché, Lachine	10 02 76
CORPORATION TECHNIBUILD (QUEBEC) TECHNIBUILD (QUEBEC) CORPORATION 1502-7451	Westmount	25 03 76
NORMAND COULOMBE INC. 1466-0997	Val-d'Or	09 04 76
COURRIER MOBILE MAISONNEUVE INC. MAISONNEUVE MOBILE COURIER INC. 1358-6458	200, rue St-Jacques ouest, bureau 900, Montréal.	03 02 75
FERNAND ET JACQUES COURTOIS INC. 1465-9205	Victoriaville	30 03 76

Nom	Siège social	Date de constitution
COUVREURS R. & R. LTEE R. & R. ROOFERS LTD. 1502-4151	171, rue Louis-Hémon, Rosemère	04 03 76
GILLES CUSSON INC. 1465-9502	Saint-Valérien-de-Milton	31 03 76
ANDRE CYRENNE INC. 1465-2390	10925, rue Leblanc, Bécancour	02 03 76
DECORATION BRASSARD INC. 1464-5584	203, rue Hudson, Secteur Arvida, Jonquière.	07 04 76
DECORATIONS J.M. LAFLAMME INC. 1502-4375	617, Desormeaux, Montréal	05 03 76
LES DECORATIONS PRINCESSE INC. 1466-5152	374, rue Principale, Granby	26 04 76
EMILE DENIS LTEE 1465-5609	Saint-Raymond	20 03 76
DESBIENS & MAYNARD INC 1502-9630	637, rue Craig ouest, Montréal	08 04 76
DISCOCITE LTEE 1502-5893	Rosemère	17 03 76
DISCO-VISION GREGOIRE LTEE 1464-6434	269, rue Myrand, Saint-Jean	06 02 76
DISTRIBUTEURS D'ECLAIRAGE LEVER DU SOLEIL INC. ... SUNRISE LIGHTING DISTRIBUTORS INC. 1502-8459	4317, chemin Saint-Jean, Dollard-des-Ormeaux.	01 04 76
DISTRIBUTEURS G.F.C. INC. G.F.C. DISTRIBUTORS INC. 1502-8806	8385, Lafrenaie, Saint-Léonard	02 04 76
DISTRIBUTION LE PALAIS DES CADEAUX LTEE 1502-8046	6728, St-Hubert, Montréal	30 03 76
LES DISTRIBUTIONS TRICOFIL INC. TRICOFIL DISTRIBUTIONS INC. 1466-0658	Saint-Jérôme	08 04 76
DOMAINE DU BASSIN INC. 1466-1714	Saint-Bonaventure	08 04 76
DOMMAINE DIX TRENTE-CINQ LIMITEE 1502-5877	491, rue Monet, Saint-Jean	17 03 76
DOMAINE DE LA POWDRERIE INC. 1465-6219	Inverness	18 03 76
DOUMARK INC. 1502-8772	7, rue Carillon, Dollard-des-Ormeaux	02 04 76
YVAN DUBE INC. 1464-8513	886, avenue Ottawa, Sainte-Foy	20 02 76
DUCHEMIN & BRIDGES INC. 1465-6904	Cap-de-la-Madeleine	22 03 76

Nom	Siège social	Date de constitution
ANDRE DUFOUR LTEE 1465-3067	57, rue Gaudreault, Mistassini	02 03 76
ECOLE MONTESSORI VILLE-MARIE INC. 1366-7654	1210, rue Latour, Saint-Laurent	29 08 75
LES ECURIES BLOUIN & CARON INC. 1465-3661	66, du Vieux Fort, Lauzon	09 03 76
LES EDITIONS HOUSSEAU-GRELIER INC. 1503-0471	719, rue St-Thomas, Joliette	13 04 76
LES ENTREPRISES B.B.F. INC. 1465-4578	1379, Duchesnay, Saint-Félix-de-Cap-Rouge.	10 03 76
LES ENTREPRISES B.L.G. INC. 1502-4888	727, rue Madeleine, Fabreville, Laval	09 03 76
LES ENTREPRISES BEX INC. 1502-7436	8362, rue Saint-Urbain, Montréal	29 03 76
LES ENTREPRISES COLLARD & DASSYLVA INC. 1364-0107	5, rue St-Dominique, Chicoutimi	10 06 75
LES ENTREPRISES D'ELECTRICITE ANDRE INC. 1502-9721	820, Principale ouest, Magog	09 04 76
LES ENTREPRISES JALMA LTEE JALMA ENTERPRISES LTD. 1503-0752	729, 16e Avenue, Pointe-aux-Trembles	15 04 76
LES ENTREPRISES JAPIRO INC. 1465-9809	Route 2 ouest, Montmagny	01 04 76
LES ENTREPRISES JEAN-MARC LEVESQUE INC. 1465-8496	Port-Cartier	26 03 76
LES ENTREPRISES LAME LTEE LAME ENTERPRISES LTD. 1501-8872	Saint-Sauveur-des-Monts	26 01 76
ENTREPRISES LONG BEACH LIMITEE LONG BEACH ENTERPRISES LIMITED 1363-9315	165, rue Wellington, Hull	06 06 75
LES ENTREPRISES M.A.L. INC. 1466-4890	87, Notre-Dame nord, Robertsonville	26 04 76
LES ENTREPRISES MICHEL MORIN INC. 1464-7119	Sainte-Victoire-de-Sorel	06 04 76
LES ENTREPRISES MOLLY McGUIRE MONTREAL INC. MOLLY McGUIRE ENTERPRISES MONTREAL INC. 1464-1054	2204, rue Ste-Catherine ouest, Montréal	12 01 76
LES ENTREPRISES MONTAC INC. 1502-6735	Laval	23 03 76
LES ENTREPRISES PIERRE BEAUCHEMIN INC. 1465-2093	Saint-Jean	03 03 76
LES ENTREPRISES PORTION INC. 1502-5687	Pierrefonds	15 03 76

Nom	Siège social	Date de constitution
ENTREPRISE PYRAMIDE DES SEPT ARTS INC. PYRAMID OF SEVEN ARTS ENTERPRISE INC. 1502-3104	329, avenue Viger, Montréal	25 02 76
LES ENTREPRISES REMY TREMBLAY LTEE..... 1464-5576	766, rue Dequen, Chicoutimi	07 04 76
LES ENTREPRISES SARPEN INC. SARPEN ENTERPRISES INC. 1466-2563	1955, Emmanuel (Chomedey), Laval	13 04 76
LES ENTREPRISES SCRIPTAIDE INC. 1465-4610	1500, De Maisonneuve est, suite 401, Montréal.	12 03 76
LES ENTREPRISES WEDGELOCK LTEE	5600, Bois-Franc, Saint-Laurent	22 04 76
EQUIPE DE HOCKEY INTERMEDIAIRE DE LEBEL-SUR- QUEVILLON INC. 1465-4537	63, rue Des Ormes, Lebel-sur-Quévillon.	10 03 76
EQUIPEMENT DE BUREAU PIERRE MANSEAU INC. 1465-9353	Drummondville	30 03 76
EQUIPEMENT SCRIBE LTEE	Montréal	17 03 76
LES EXCAVATIONS R. LEGARE INC..... 1501-6702	Saint-Donat	08 01 76
LES FERMES ANDRE BERARD INC. 1465-3000	5150, rue Principale, Notre-Dame-de- Lourdes.	12 04 76
FERMES CYPRIEN INC. 1465-4677	130, 2e Ligne, Napierville	15 03 76
LA FERME J. AUDETTE & FILS INC..... 1502-9440	117, Côte Double, Sainte-Angèle-de- Monnoir.	07 04 76
LES FERMES LETOURNEAU INC..... 1466-2068	Saint-Constant	09 04 76
LA FERME PARENT & FILS INC. 1465-8991	Saint-Gabriel	30 03 76
LA FERME R. AUDET & FILS LTEE	Saint-Léon-de-Standon	25 03 76
FORAGE BOMBARDIER INC. 1465-5963	6775, rue Bombardier, Saint-Léonard ...	17 03 76
LES FORAGES R.W. INC. 1465-3844	690, route Nationale, Neuville	08 03 76
FERNAND GAGNON & FILS INC. 1465-5500	179, rue Ste-Catherine, Malbaie	15 03 76
GALERIE GILLES GINGRAS INC. 1502-1041	3836, Parc Lafontaine, Montréal	12 02 76
GARAGE C. HEBERT INC..... 1466-4411	3e Rang, Sainte-Hélène	22 04 76

Nom	Siège social	Date de constitution
GARAGE COUTURE & GARNEAU INC. 1466-3710	2250, rue St-David, app. 5, Giffard	22 04 76
GARAGE M.B.D. INC. 1465-7738	1727, boulevard Hamel, Sainte-Foy	24 03 76
GARAGE PIERRE DUGRE INC. 1502-9143	Saint-Barthélémy	05 04 76
GARAGE R. HEROUX INC. 1501-7056	147, Haut Rivière nord, Saint-Césaire	12 01 76
GERARD & FILS BIJOUTIERS (ANJOU) INC. <i>GERARD & SON JEWELLERS (ANJOU) INC.</i> 1501-8385	Anjou	21 01 76
GESTION L.M.D. INC. 1501-9482	Place Desjardins, Tour-de-l'Est, 26e Etage, Montréal.	30 01 76
H. GOUGEON & FILS INC. 1465-9098	8949, rue Millen, Montréal	30 03 76
ELPHEGE GOYETTE INC. 1465-6250	171, Rankin, Windsor	19 03 76
GROUPE D'ENTRETIEN D'ORDINATEURS G.E.O. INC. 1466-2498	104, Lippée, Coteau Station, Dorion	02 04 76
HABIMAR INC. 1465-6011	Sainte-Thérèse	18 03 76
HABITABEC INC. 1466-1086	Montréal	09 04 76
HABITATIONS GUIMER INC. 1465-1814	Beauport	27 02 76
HAGIL INC. 1464-9420	380, boulevard Lacombe, Saint-Paul- l'Ermite.	23 02 76
HARCON INC. 1465-5062	Laval	11 03 76
RAYMOND HEBERT INC. 1465-3984	Iles-du-Havre-Aubert	09 03 76
HOTEL CALIXA-LAVALLEE INC. 1503-0661	Calixa-Lavallée	14 04 76
HOTEL FRONTIERE (1976) INC. <i>FRONTIER INN (1976) INC.</i> 1502-1389	Hemmingford	16 02 76
LES IMMEUBLES FRANÇOISE ARMSTRONG INC. 1462-6543	229, Du Dauphiné, Saint-Lambert	15 12 75
IMMEUBLES L. A. D. INC. <i>L. A. D. REALTIES INC.</i> 1480-6061	4791, Duchastel, Laval	29 10 75
LES IMMEUBLES TILLY-SUD INC. 1465-6797	691, chemin St-Joseph, Bernières	22 03 76

Nom	Siège social	Date de constitution
LES IMMEUBLES TRICOFIL INC. <i>TRICOFIL REALTIES INC.</i> 1466-0641	Saint-Jérôme	08 04 76
LES IMPORTATIONS CERCLE LTEE <i>CIRCLE IMPORTS LTD.</i> 1501-6629	2080, boulevard St-Laurent, Montréal ...	07 01 76
IMPRESSIONS DES ASSOCIES INC. 1465-4065	212, rue de la Cathédrale, Rimouski	09 03 76
IMPRIMERIE D.M.R. INC. 1502-9093	5772, rue Azilda, Anjou	05 04 76
INDRECO INC. 1466-0039	Montréal	05 04 76
LES INDUSTRIES TRIDENT INC. 1502-8491	7950, 4e Avenue, Rivière-des-Prairies, Montréal.	01 04 76
LES INDUSTRIES ULTRANIX LTEE <i>ULTRANIX INDUSTRIES LTD.</i> 1502-9481	10221, boulevard St-Laurent, Montréal. .	07 04 76
LES INFORMATIENS ASSOCIES DE MONTREAL INC. 1502-6099	3414, avenue du Parc, Montréal	18 03 76
INSTALACIER INC. 1466-3892	495, rang de la Presqu'île, Saint-Paul-l'Ermité.	23 04 76
LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES TREMBLAY & SHEEHY INC. 1465-9445	465, rue Bellevue, Sainte-Marie	01 04 76
LES INSTALLATIONS L.P.L. INC. 1465-8298	854, boulevard Marie-Victorin, Boucherville.	25 03 76
LES INVESTISSEMENTS BOURGNEUF LTEE 1465-5187	Québec	08 04 76
ISOLATION J.M. BELISLE LTEE 1465-6433	Longueuil	19 03 76
LES JARDINS CLAIRE-VUE INC. 1465-6342	L'Isle-Verte	19 03 76
JERPLAS INC. 1465-8868	112, boulevard Industriel, Repentigny ...	29 03 76
LUCIEN JUTRAS, REMBOURREUR LTEE <i>LUCIEN JUTRAS, UPHOLSTERER LTD.</i> 1502-7956	Montréal	29 03 76
LABORATOIRE COLIBRI INC. 1466-1078	Rimouski	09 04 76
LABORATOIRE GEOMAT INC. 1465-0840	Rue Morin, Gaspé	26 02 76
JEAN-MARC LAMBERT INC. 1466-0690	Rue Elvin, Saint-Nicéphore	08 04 76
LAROUCHE & ANGERS INC. 1502-7576	536, rue Duluth est, Montréal	26 03 76

Nom	Siège social	Date de constitution
JACQUES LAVALLEE INC. 1466-5038	48, rue Manseau, Sorel	26 04 76
LAVERIE BLANCHARD INC. 1502-0969	8684, boulevard Provencher, Saint-Léonard	12 02 76
REJEAN LEMIEUX INC. 1465-2614	(Cartier Sully), Pohénégamook	02 03 76
MAURICE ET RACHEL LEVESQUE INC. 1465-0113	Aumond	20 02 76
LIVON INC. 1502-1967	8541, boulevard St-Laurent, Montréal ...	18 02 76
LOCATION CIRCUIT INC. 1466-0435	Chambly	07 04 76
MARCEL LUSSIER LTEE 1465-3273	Sainte-Julie	08 03 76
MAÇONNERIE A.T. INC. 1463-8290	10024, boulevard Rivière-des-Prairies, Montréal.	23 12 75
MAGAZINE CINE-VEDETTES INC. 1465-8215	418, rue Sherbrooke est, Montréal	26 03 76
MAGAZINE RIDEAU INC. 1502-9846	Mont-Royal	09 04 76
JACQUES MARANDA INC. 1466-0823	Rivière-du-Loup	06 04 76
MARCHE MARCOVI LTEE 1465-4354	8961, boulevard St-Michel, Montréal	09 03 76
MARCHE MARIO SPEDALIERE INC. 1464-3209	8950, boulevard St-Michel, Montréal	20 01 76
MARCHE ST-SACREMENT INC. 1464-8729	1483, chemin Ste-Foy, Québec.	19 02 76
YVES J. MARTIN INC. 1466-0559	Sherbrooke	08 04 76
MATERIAUX DE CONSTRUCTION L.B. LTEE 1502-5406	1655, rue Lacroix, Chomedey, Laval	12 03 76
MAXFAIR INC. 1466-0054	4830, Plamondon, app. 6, Montréal	05 04 76
MERCERIE & SPORT A. ROY INC. 1465-2937	Pointe-aux-Trembles	02 03 76
MESUISERIE C.D. INC. 1502-8913	Mont-Laurier	05 04 76
METAL RONDEAU LIMITEE RONDEAU METAL LIMITED 1465-6870	Saint-Hubert	22 03 76
MEUBLES GUY PERRON INC. 1466-1870	Schefferville	08 04 76

Nom	Siège social	Date de constitution
LES MEUBLES THIBODEAU INC. 1464-0577	Danville	06 01 76
MEUNERIE LONGCHAMPS INC. 1465-4701	Saint-Henri	10 03 76
MICADE INC. 1465-8652	Percé	26 03 76
MODES DONJI INC. 1465-6102	Longueuil	18 03 76
MODES SOIXANTE-SEIZE INC. SEVENTY-SIX FASHIONS INC. 1501-7940	Montréal	19 01 76
MOTO COTE-NORD INC. 1465-7142	Sept-Iles	22 03 76
MULTIHABITATION INC. 1465-8678	10810, rue Armand-Lavergne, Montréal-Nord.	29 03 76
EUGENE NADEAU & FILS INC. 1465-4289	Sainte-Marguerite	09 03 76
LES NETTOYEURS A LA MODE (1976) LTEE FASHION CLEANERS (1976) LTD. 1463-7607	6480, avenue Somerled, Montréal	18 12 75
NIALA INC. 1466-0427	11650, boulevard Métropolitain est, Pointe-aux-Trembles.	07 04 76
ROLAND PAQUETTE INC. 1464-2102	16, boulevard des Ormes, Sainte-Thérèse.	15 01 76
PAVILLON SANTE DE RIMOUSKI INC. 1465-8553	Rimouski	26 03 76
PERFORATION INFORMATIQUE ATWATER INC. ATWATER KEY DATA INC. 1463-0347	2065, rue Parthenais, Montréal	12 11 75
PERIBEC INC. 1465-2200	136, boulevard Chauveau, Neufchâtel	27 02 76
C. PERREAULT, PAYSAGISTE INC. 1463-7508	29, rue de l'Eglise, L'Epiphanie	18 12 75
PETIT & PAULHUS INC. 1465-8504	Saint-Bonaventure	26 03 76
PETROCITERNE INC. 1466-0013	1176, boulevard Ste-Anne, Villeneuve	05 04 76
LES PETROLES PRESTIGE INC. PRESTIGE PETROLEUM INC. 1466-1375	2360, chemin Lucerne, suite 9, Mont-Royal.	06 04 76
PIECES D'AUTOS BELLEVILLE INC. BELLEVILLE AUTO PARTS INC. 1502-4847	Laval	09 03 76
PLACEMENTS A.N.G. INC. 1502-8202	1, Place Laval, suite 380, Laval	30 03 76

Nom	Siège social	Date de constitution
LES PLACEMENTS DESTRAY INC. 1466-2530	1770, rue De Rouen (Neufchâtel), Québec.	15 04 76
LES PLACEMENTS IMMOBILIERS PIERRE & JEAN DE PERCE INC. 1464-4066	Gaspé	26 01 76
LES PLACEMENTS J.J.L.T. INC. 1502-2031	408, Notre-Dame, Repentigny	18 02 76
LES PLACEMENTS JOHANNAIS INC. 1464-6483	Saint-Jean	06 02 76
PLACEMENTS M.A. LTEE	Montréal	15 03 76
PLACEMENTS M. BUNDOCK LTEE	2945, boulevard Lemire, Drummondville.	08 04 76
PLACEMENTS R.J. INC. 1465-8348	2556, de la Falaise, Sillery	29 03 76
LES PLACEMENTS STATCO LIMITEE	1080, Beaver Hall Hill, suite 1800, Montréal.	25 03 76
LES PLACEMENTS V.M.L. INC. 1465-9890	666, Des Erables, Mascouche	01 04 76
LES PLACEMENTS WIGWAM INC. 1464-7127	150, Notre-Dame, Maniwaki	09 02 76
LES PLANCHERS DE BETON N.T.D. LTEE	4930, Honoré-Beaugrand, Montréal	02 04 76
LA PLOMBERIE DU BRICOLEUR INC. 1465-3240	Saint-Georges-Ouest	01 04 76
PLOMBERIE ROYAL INC. 1466-3660	Saint-Robert	15 04 76
E. PLOUFFE & FRERES INC. 1503-0315	Mont-Laurier	12 04 76
LES PORTES DE GARAGE L.P. INC. 1465-7555	Saint-Eustache	23 03 76
LES PRODUCTIONS ANSARD INC. 1465-2564	4, rue Duplessis, Lauzon	02 03 76
LES PRODUCTIONS B.E. INC. B.E. PRODUCTIONS INC. 1502-9858	Mont-Royal	09 04 76
LES PRODUCTIONS CHATIN INC. 1502-5638	7033, boulevard Trans-Canadienne, Saint-Laurent.	15 03 76
PRODUCTIONS HERTE INC. HERTE PRODUCTIONS INC. 1502-0740	Montréal	10 02 76
LES PRODUCTIONS S.M.D. INC. S.M.D. PRODUCTIONS INC. 1502-7568	Montréal	26 03 76

Nom	Siège social	Date de constitution
PRODUITS D'ARTISANAT LA JARDINIÈRE INC. 1502-5869	562, boulevard du Côteau, Sainte-Thérèse-en-Haut.	12 04 76
PRODUITS INDUSTRIELS DRUMMOND INC. 1465-0915	Drummondville	23 02 76
LES PUBLICATIONS LE GITE INC. 1464-9446	12898, Notre-Dame est, Pointe-aux-Trembles.	16 02 76
QUINCAILLERIE ADDINGTON INC. ADDINGTON HARDWARE INC. 1464-1609	Montréal	06 04 76
RADIATEUR D'AUTO CHICOINE INC. CHICOINE AUTO RADIATOR INC. 1502-6552	363D, Ste-Marie, Ile-Bizard	22 03 76
RECHAPAGE ACTION INC. 1465-2580	Saint-Jean	02 03 76
RECHAPAGE BILTRITE (1976) LTEE BILTRITE RETREADERS (1976) LTD. 1465-0980	5250, boulevard Industriel, Montréal-Nord.	24 02 76
REMORQUAGE POINTE-CLAIRE INC. POINTE-CLAIRE TOWING INC. 1464-5832	15, De Lourdes, Pointe-Claire	04 02 76
RENOVATIONS LAUZON INC. LAUZON RENOVATIONS INC. 1464-4223	1233, rue Trudel, La Plaine	28 01 76
RESSORTS CASCADES INC. CASCADES SPRINGS INC. 1502-8947	Montréal	05 04 76
LES RESTAURANTS ANDREMI INC. 1465-3893	428, rue Principale ouest, Magog	09 03 76
RESTAURANT ET CENTRE D'AUTO GRAND PRIX INC. ... GRAND PRIX RESTAURANT AND AUTO CENTER 1503-1297	Saint-Jean-Port-Joli	15 04 76
RESTAURANT CLEMENCEAU INC. 1466-1011	Boulevard Laure, Sept-Iles	09 04 76
RESTAURANT G.N. INC. 1466-1912	340, rue de l'Église, Notre-Dames-des- Laurentides.	08 04 76
RESTAURANT LE BEL ACCUEIL INC. 1465-9213	2845, boulevard Hamel (Les Saules), Québec.	30 03 76
LES RESTAURANTS LE BRIGANTIN INC. 1465-6185	29, rue St-Pierre, Québec	19 03 76
RESTAURANT LES DEUX SOEURS BOURGET INC. 1464-4645	5943, rue Bélanger est, Montréal	11 03 76
RESTAURANT LE GEANT INC. 1466-1250	Salaberry-de-Valleyfield	06 04 76
RESTAURANT MARCO PARISI DE LAVAL INC. 1464-7218	Laval	09 02 76

Nom	Siège social	Date de constitution
ROTISSERIE ST-BRUNO INC. 1462-7442	505, 32e Rue, Saint-Georges-Ouest	24 10 75
LOUIS ROUSSEL & FILS INC. 1465-4248	57, Villeneuve, Mont-Joli	09 03 76
ROGER ROUTHIER INC. 1465-6060	Saint-Jacques-de-Leeds	18 03 76
ROVIBEC INC. 1465-6375	Sainte-Monique	19 03 76
SALAISSON LA MAISON DU ROTI INC. 1503-2931	1969, avenue Mont-Royal est, Montréal.	27 04 76
PHILIP SALHANI INC. 1502-9911	Saint-Bruno	09 04 76
SALON DE BEAUTE JOANN (D.D.O.) INC. JOANN BEAUTY SALON (D.D.O.) INC. 1502-1280	Dollard-des-Ormeaux	13 02 76
SALON LE ROY INC. 1464-9206	Montréal	23 02 76
SERGESCO INC. 1465-2465	Rouyn	02 03 76
SERVICES D'ADMINISTRATION DE ST-DAMIEN INC. 1465-5450	730, Centrale, Saint-Damien	15 03 76
SERVICE D'ANALYSE ET PROGRAMMATION DE TROIS-RIVIERES INC. 1465-3364	Trois-Rivières	05 03 76
LES SERVICES BERGER LTEE 1464-0601	Chicoutimi	06 01 76
SERVICE DE DESSINS SPECIALISES, DUBERGER, INC. 1463-0289	356, rue Jackson, Québec	13 04 76
LES SERVICES ELECTRIQUES S.J.L. INC. 1464-7671	605, rue Champlain, Saint-Joseph-de- Saint-Hyacinthe.	11 02 76
LES SERVICES DE FOURNISSEURS GEORGE & ANGELOS LTEE GEORGE & ANGELOS CATERING SERVICES LTD. 1503-0455	1, Place Ville-Marie, bureau 2707, Montréal.	13 04 76
SERVICES FUNERAIRES LA NATIONALE LTEE NATIONAL FUNERAL SERVICES LTD. 1502-7204	5062, Bossuet, Montréal	24 03 76
SERVICE GASSE INC. 1466-0922	Baie-Comeau	06 04 76
SERVICE DE PERSONNEL LE SELECTEUR INC. 1465-9874	2477, rue Sherbrooke est, Montréal	01 04 76
SERVICE SANITAIRE DE LA BAIE INC. 1465-3604	La Baie	05 03 76
LES SERVICES DE SECRETARIAT M.V. INC. M.V. SECRETARIAL SERVICES INC. 1464-1740	1605, avenue Morin, Lac-Morin, Saint-Lin.	16 01 76

Nom	Siège social	Date de constitution
SERVIPRO INC. 1465-7241	1198, rue Colbert, app. 106, Sainte-Foy..	22 03 76
SERVITIQUE INC. 1502-1512	1235, rue Lévis, Notre-Dame-des- Ecores, Duvernay, Laval.	16 02 76
SOCABLI, SOCIETE DE CABLODISTRIBUTION LARINDA INCORPOREE 1466-2845	Québec	15 04 76
SOCIETE DE CONSTRUCTION LEO BRETON INCORPOREE 1464-7978	11345, rue Edger, Montréal-Nord	13 02 76
SOCIETE D'EXPLOITATION SYLVICOLE ROUYN-NORANDA LTEE 1464-9891	Rouyn	19 02 76
SOCIETE DE GESTION FERGA INC. <i>FERGA MANAGEMENT COMPANY INC.</i> 1502-9648	251, Place Colbert, Boisbriand	08 04 76
SOCIETE DE GESTION LE SIEUR D'AUTEUIL INC. 1466-3694	63, rue d'Auteuil, Québec	20 04 76
SOCIETE IMMOBILIERE FERRINEL LTEE	615, boulevard Dorchester ouest, suite 1010, Montréal.	24 03 76
SOCIETE IMMOBILIERE PLANINVEST LTEE	615, boulevard Dorchester ouest, suite 1010, Montréal.	08 03 76
LA SOCIETE DE PLACEMENTS DES BASSES-LAURENTIDES INC. 1466-0880	21, rue St-Charles, Sainte-Thérèse	07 04 76
SOCIETE DE PORTEFEUILLE GERARD GINGRAS LTEE.... <i>GERARD GINGRAS HOLDING COMPANY LTD.</i> 1463-9470	1650, rue Cunard, Laval-des-Rapides, Laval.	29 12 75
LA SOCIETE DE PORTEFEUILLE GERALD G. HATCH INC. <i>GERALD G. HATCH HOLDINGS COMPANY INC.</i> 1502-6875	Montréal	24 03 76
SOCIETE ROGER, JEAN & PIERRE INC. 1502-7014	10216, Lajeunesse, Montréal	24 03 76
LES SOLS TAILLEFER LTEE	5395, boulevard St-Martin, Chomedey, Laval.	30 03 76
SONEL INC. 1466-1599	Contrecoeur	08 04 76
LES SOUDURES OUELLET INC. 1465-8850	66, rue Caron, Lauzon	29 03 76
LES SPORTS B.P. INC. <i>B.P. SPORTS INC.</i> 1465-9510	Québec	30 03 76
SPORTS DUBO INC. <i>DUBO SPORTS INC.</i> 1465-2960	Salaberry-de-Valleyfield	03 03 76
SPORT T.T. INC. 1466-3272	Montréal	14 04 76

Nom	Siège social	Date de constitution
STUDIO LA BELLE PHOTO INC. 1465-7845	Saint-Félicien	24 03 76
STUDIO DE SANTE SAGUENAY INC. 1464-9511	413, rue Racine, Chicoutimi	16 02 76
LES SUPERMARCHES LAPLANTE & GOULET INC. 1465-7936	1, rue Claire, Saint-Luc	25 03 76
SUPERMARCHE PRIMO INC. PRIMO SUPERMARKET INC. 1502-6420	5840, rue Sherbrooke ouest, Montréal	19 03 76
TECHNOLOGIE D'ALARME ALTECH INC. ALTECH ALARM TECHNOLOGY INC. 1502-8483	Montréal	01 04 76
TELEVISION ET ELECTRONIQUE COUTU INC. COUTU TELEVISION AND ELECTRONIC INC. 1502-6750	1251, rue Beaubien est, Montréal	23 03 76
ARTHUR TELLIER & FILS INC. 1465-0303	7665, Broadway, Lasalle	25 02 76
YVON TESSIER & ASSOCIES INC. YVON TESSIER & ASSOCIATES INC. 1502-3773	Boucherville	01 03 76
YVON THIBEAULT & FRERES INC. 1465-9460	Saint-Moise	31 03 76
TOUR ST-MARC INC. 1465-7274	1455, rue Sherbrooke ouest, Montréal	22 03 76
TRANSPORT DENECAULT & FRERES INC. 1464-9685	Longueuil	18 02 76
TRANSPORT H. DIXON INC. H. DIXON'S CARTAGE INC. 1464-7721	Montréal	11 02 76
TRANSPORT MAT INC. 1502-9408	355, boulevard Laurier, Saint-Basile-le-Grand.	07 04 76
ULTRATEX INC. 1465-7266	4939, Grosvenor, Montréal	22 03 76
VILLA ST-LUCIEN INC. 1462-1494	18, rue Gagnon, Saint-Jérôme	07 04 76
VITRERIE ST-AURICE INC. 1465-5237	Rue Tessier, La Tuque	12 03 76
VOYAGES MIRAGE INC. MIRAGE TRAVEL INC. 1502-6412	3201, boulevard Henri-Bourassa est, app. 402, Montréal-Nord.	19 03 76
VOYAGES MOSAIQUES BELVEDERE LTEE BELVEDERE MOSAIC TRAVELS LTD. 1502-8103	1411, Crescent, suite 405, Montréal	30 03 76

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes (3e partie)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom	Siège social	Date de constitution
ASSOCIATION GENERALE DES ETUDIANTS DE L'INSTITUT DE TOURISME ET D'HOTELLERIE DU QUEBEC INCORPOREE 1464-5873	Montréal	04 02 76
ASSOCIATION DES GRECS DE MONTREAL NATIFS DE LA REGION DE CHRYSAFA-SPARTE MONTREAL ASSOCIATION OF GREEKS FROM THE REGION OF CHRYSAFA-SPARTE 1465-2671	Montréal	02 03 76
L'ASSOCIATION DES LOCATAIRES DU CHEMIN DE LA REINE MARIE INC. 1501-8062	3355, chemin de la Reine Marie, app. 222, Montréal.	19 01 76
L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DE PLACE CHARLEVOIX INC. 1465-3216	La Malbaie	09 04 76
ASSOCIATION PROVINCIALE DES TRAPPEURS INDEPENDANTS INC. 1461-5298	Rouyn	14 01 76
ASSOCIATION QUEBECOISE DE PLANIFICATION SUCCESSORALE 1502-5836	Montréal	17 03 76
L'ASSOCIATION RECREATIVE RAYNORDIER INC. 1464-8240	Port-Cartier	03 03 76
L'ASSOCIATION REGIONALE DE TIR DU LAC ST-LOUIS INC. LAKE ST. LOUIS REGIONAL SHOOTING ASSOCIATION INC. 1502-7501	Saint-Pierre	09 04 76
ASSOCIATION SPORTIVE PLEIN AIR DU LAC ETCHEMIN INC. 1465-0055	Lac Etchemin	20 02 76
ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS AERIENS DE BROUSSE DU QUEBEC INC. 1465-3356	3700, boulevard St-Joseph est, Montréal.	05 03 76
CAFETERIA SAINT-LUC DE BARNSTON INC. 1501-7817	Ecole Saint-Luc Barnston, Barnston	16 01 76
LE CAMP OVILA FOURNIER	4980, des Mélèzes, Montréal	29 03 76
CERCLE DES FERMIERES DE SEPT-ILES	Sept-Iles	06 02 76
CLUB DE L'AGE D'OR DE LANORAIE INC. 1464-9727	368, rue St-Joseph, Lanoraie	18 02 76
LE CLUB DE L'AGE D'OR DE LA PLAGES GOUIN	11,400, Gouin est, Montréal	05 04 76

Nom	Siège social	Date de constitution
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-GEORGES-OUEST INC. 1465-3174	Saint-Georges-Ouest	08 03 76
CLUB DE L'AGE D'OR ST-GREGOIRE LE GRAND INC. 1502-3955	Centre Récréatif, Avenue de la Montagne, Saint-Grégoire le Grand.	03 03 76
CLUB AQUATIQUE DE GATINEAU INCORPOREE	Gatineau	11 12 75
LE CLUB DES AVEUGLES DE LA REGION DE VALLEYFIELD INC. 1464-7895	70, rue Académie, Valleyfield	10 02 76
CLUB CYCLISTE DE LA CAPITALE	260, rue Bayard, Québec	01 04 76
CLUB DE HOCKEY INTERMEDIAIRE D'AMOS INC. 1465-6516	311, 3e Avenue est, Amos	15 03 76
LE CLUB LIONS DE BEAUPORT INC. 1465-0396	Beauport	11 11 75
CLUB LIONS DE MONT-JOLI INC. 1465-1904	Mont-Joli	08 04 76
CLUB DE MOTO HONDIX LEVIS	Chemin St-Roch, Saint-Etienne-de- Beaumont.	06 01 76
CLUB DE MOTOS RACINES DES CIEUX INC. <i>HEAVEN'S ROOTS MOTOS CLUB INC.</i> 1465-4792	Saint-Louis-du-Ha! Ha!	10 03 76
CLUB DE MOTO-NEIGE BRAS D'OR BEAUCANTON INC. . 1465-3232	Territoire du Nouveau-Québec, Baie James.	08 03 76
CLUB OPTIMISTE DE ST-BARNABE NORD INC. 1465-0048	Saint-Barnabé	20 02 76
CLUB DE PLEIN AIR LA PROMENADE INC. 1465-5781	Abitibi-Sud	16 03 76
CLUB DE PLONGEE SOUS-MARINE GUERNOUILLES	La Tuque	16 03 76
CLUB DE SANTE ET DE NUTRITION PARC EXTENSION .. <i>PARK EXTENSION HEALTH AND NUTRITION CLUB</i> 1366-7621	7785, avenue d'Outremont, Montréal	02 09 75
CLUB SOCIAL DES RETRAITES DU CENTRE BLOOMFIELD 1502-5802	7060, Bloomfield, Montréal	17 03 76
COMITE DE CITOYENS DE GROSSES-ROCHES INC. 1466-1284	Grosses-Roches	06 04 76
COMITE CULTUREL LABRECQUE	Labrecque	03 03 76
COMITE D'ENTRAIDE DE NEWPORT INC. 1464-0031	Newport	14 04 76
LE COMITE D'ENTRAIDE DU SECTEUR MATAPEDIA INC. 1465-3018	Matapédia	03 03 76

Nom	Siège social	Date de constitution
LE COMITE DES LOISIRS DE COLOMBOURG INC. 1465-2549	Colombourg	02 03 76
COMITE DES SPORTS DE L'ILE NEPAWA INC. 1465-3281	Clairval	08 03 76
CORPORATION DE BIEN-ETRE DES EMPLOYES DES CARRIERES ET CIMENTERIES 1502-0043	8350, boulevard Saint-Michel, Montréal.	18 03 76
CORPORATION DU 75e ANNIVERSAIRE DE FERME-NEUVE INC. 1465-9270	Ferme-Neuve	30 03 76
CORPORATION SPORTIVE LES AS DE REPENTIGNY INC. . 1465-5211	Repentigny	12 03 76
CORPS MUSICAL LES JEANOISES INC. 1463-7573	Saint-Jean-Port-Joli	18 12 75
FEDERATION QUEBECOISE DU CURLING INC. 1464-9248	1351, des Gouverneurs, Sillery	26 04 76
FONDATION DE SERVICE FAMILIAL DE MONTREAL <i>MONTREAL FAMILY SERVICE FOUNDATION</i> 1462-7152	4, Place Ville-Marie, bureau 514, Montréal.	25 06 75
JEUNE CHAMBRE DE SACRE-COEUR	Sacré-Coeur	21 11 75
LIGUE EXECUTIVE DE HOCKEY DE VILLE MONT-ROYAL <i>TOWN OF MOUNT ROYAL EXECUTIVE HOCKEY LEAGUE</i> 1464-9768	Montréal	18 02 76
LES LOISIRS KAKOU INC. 1463-8779	Cacouna	18 03 76
LES LOISIRS DE ST-FREDERIC INC. 1466-0898	Saint-Frédéric	07 04 76
MAGNETOTHEQUE GENERALE POUR LES AVEUGLES DU QUEBEC (M.G.A.Q.) <i>QUEBEC GENERAL TAPE LIBRARY FOR THE BLIND</i> <i>(Q.G.T.L.B.)</i> 1464-0460	Montréal	31 03 76
LA MAISON DU TRAVAILLEUR DE HULL	218, Kent, Hull	09 12 75
LES MESSAGERS CATHOLIQUES DE LA BIBLE INC. 1465-5336	1645, boulevard St-Charles Borromée, Charlesbourg.	16 03 76
MOUVEMENT DE RECUPERATION DES RIVIERES A SAUMONS DU QUEBEC 1465-3182	Hauterive	08 03 76
L'ORDRE LOYAL DES MOOSE (LOGE 405, SEPT-ILES) 1464-4603	Sept-Iles	30 01 76
LES SENTIERS DE L'ESTRIE	Sherbrooke	30 01 76

Nom	Siège social	Date de constitution
SERVICES DES LOISIRS NOTRE-DAME-DE-FATIMA DE STE-AGATHE-DES-MONTS 1465-2846	Sainte-Agathe-des-Monts	03 03 76
SERVICE NATIONAL DES SAUVETEURS INC. NATIONAL LIFEGUARD SERVICE INC. 1502-3187	Montréal	26 02 76
SOCIETE D'HISTOIRE DE MISSISQUOI	Stanbridge-Est.....	16 01 76
MISSISQUOI HISTORICAL SOCIETY 1464-1534		
SOCIETE HISTORIQUE DE PORTNEUF	Donnacona	19 03 76
1465-6300		
LA SOCIETE MUSICALE LE MOUVEMENT VIVALDI	Québec	03 12 75
1463-4596		
SOCIETE DE PROTECTION POUR L'ENVIRONNEMENT DES GRAVIERES DE LA RIVIERE AUX ANGLAIS 1466-3280	19, avenue Marquette, Baie-Comeau	21 04 76
VELO-CLUB MARINONI, LAC ST-LOUIS	12300, Gouin ouest, Pierrefonds	18 02 76
1502-1959		

64394-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Avis de correction (Lettres patentes)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a autorisé la correction des lettres patentes suivantes:

Nom	Siège social	Date de constitution	Modifications
LES AGENCES GUY POMERLEAU INC. .. GUY POMERLEAU AGENCIES INC. 1502-0548	1908, boulevard Ste-Adèle, Sainte-Adèle.	09 02 76	Corrigeant le nom «LES AGENCES GUY POMERLEAU INC. — GUY POMERLEAU AGENCIES INC.» par «LES AGENCES GUY POMERLEAU INC. — GUY POMERLEAU AGENCIES INC.»
CAFETERIAS DE MONTRÉAL INC. 1501-8047	4026, rue Notre-Dame est, Montréal.	19 01 76	Corrigeant le nom «LES CONCESSIONS SOIXANTE-SEIZE INC.» par «CAFETERIAS DE MONTREAL INC.».
CLUB DE CHASSE ET PECHE POPULEAU INC. 1363-8853	Warwick	15 09 75	Substituant dans les lettres patentes les mots «3e partie» par «1re partie».
LES ENTREPRISES VIRENDRA SHARMA INC. VIRENDRA SHARMA ENTERPRISES INC. 1502-0647	4, Place Ville-Marie, suite 512, Montréal.	10 02 76	Corrigeant le nom: «LES ENTREPRISES VERENDRA SHARMA INC. — VERENDRA SHARMA ENTERPRISES INC.» par «LES ENTREPRISES VIRENDRA SHARMA INC. — VIRENDRA SHARMA ENTERPRISES INC.».

Nom	Siège social	Date de constitution	Modifications
EXCAVATION RAYMOND POTVIN INC. <i>RAYMOND POTVIN EXCAVATION INC.</i> 1502-1207	686, rue Notre-Dame, Saint-Rémi.	13 02 76	Corrigeant le nom «EXCAVATION RAYMOND POTVIN INC.» par «EXCAVATION RAYMOND POTVIN INC. — RAYMOND POTVIN EXCAVATION INC.».
SOCIETE DE SAUVEGARDE DU CANAL ET DU PATRIMOINE DE SALABERRY DE VALLEYFIELD. 1501-9292	Salaberry-de-Valleyfield	29 01 76	Corrigeant le nom «SOCIETE DE SAUVEGARDE DU CANAL ET DU PATRIMOINE DE VALLEYFIELD» par «SOCIETE DE SAUVEGARDE DU CANAL ET DU PATRIMOINE DE SALABERRY DE VALLEYFIELD».

*Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.*

64394-o

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
AQUA PEDIC INC. 1233-4066	06 07 71	05 06 75	Changeant le nom—ancien nom: AQUA PEDIC CORP.
LES ARMOIRES HEBERT & FILS INC. 1463-5023	08 12 75	09 03 76	Changeant le nom—ancien nom: ARMOIRES HEBERT & GRENIER INC.
ASSURANCES REAL DECARY & ASSOCIES INC. 1365-9339	23 06 75	08 03 76	Changeant le nom—ancien nom: ASSURANCES DECARY & DROUIN, INC.
JEAN-MARIE BELANGER (1976) INC. 1175-7036	12 06 69	01 04 76	Changeant le nom—ancien nom: LA TUQUE SCIES A CHAINE LIMITEE
LES BETONNIERES VALLEYFIELD INC. <i>VALLEYFIELD READY MIX INC.</i> 1144-7927	16 11 56	09 03 76	1. Changeant le nom—ancien nom: VALLEYFIELD READY MIX INC.; 2. Etendant les pouvoirs.
M.J.M. BOUCHARD INC. 1358-2960	05 08 74	05 04 76	Augmentant le capital-actions.
CASSE-CROUTE R.R. ET S.C. INC. <i>R.R. AND S.C. SNACK BAR INC.</i> 1212-1034	09 08 71	25 02 76	Changeant le nom—ancien nom: PIERRE-FONDS ARENA SNACK BAR INC.
CITERNES & CAMIONS ROBERT INC. <i>ROBERT TANKS & TRUCKS INC.</i> 733464	02 08 73	11 03 76	Changeant le nom—ancien nom: GAGNIERE & FRERES INC.
CLINIQUE DENTAIRE MIRABEL INC. <i>MIRABEL DENTAL CLINIC INC.</i> 737273	14 10 75	01 04 76	Modifiant les privilèges et restrictions.

Nom	Date de			L.P.S.			Modifications
	constitution			Date			
CLUB «O» CARREFOUR INC. 1155-9598	29	12	67	03	05	76	Augmentant la valeur des biens immobiliers.
CLUB DE SANTE E.P.I.C. INC. 1244-2604	24	07	69	09	04	76	Modifiant les objets.
COINEX INC. 1134-5816	30	12	63	26	02	76	Changeant le nom—ancien nom: COINEX MANUFACTURING COMPANY LIMITED.
CONREX INC. 1338-0662	20	08	73	12	04	76	Etendant les objets.
CONSTRUCTION ANDRE PLOURDE INC. ... 1231-6824	31	05	71	03	03	76	Changeant le nom—ancien nom: ALUCO ALUMINIUM INC.
CUISINE FORTIN INC. 1330-7509	04	06	73	23	01	76	Changeant le nom—ancien nom: GAETAN FORTIN INC.
DECOR MARIE-PAULE INC. MARIE-PAULE DECOR INC. 1367-1953	18	03	74	12	03	76	Changeant le nom—ancien nom: BOUTIQUE DE LINGE CRETE INC. — CREST LINEN BOUTIQUE INC.
DONOHUE ST-FELICIEN INC. 1364-5692	11	07	75	12	04	76	Augmentant le capital-actions.
DRUMMOND EXPRESS INC. 1288-6602	06	12	63	03	03	76	Modifiant le capital.
DUPRAS-FALET CUSSON INC. 737955	24	08	73	08	03	76	Changeant le nom—ancien nom: DUPRAS-FALET INC.
LES EDITIONS DU LAC ST-JEAN LTEE 1231-4969	25	07	67	27	02	76	1. Etendant les objets; 2. Changeant le nom—ancien nom: LES ENTREPRISES IMMOBILIERES D'ALMA LTEE.
LES EDITIONS DE L'AUBE INC. 1145-9369	11	09	68	19	03	76	Changeant le nom—ancien nom: LEKO PUBLISHING COMPANY LTD.
LES ENTREPRISES LE CAIRE INC. 1242-1855	03	11	70	05	02	76	Etendant les pouvoirs.
FONDATION E.P.I.C. 722541	10	05	72	09	04	76	Modifiant les objets.
FONDACTIONS PRESTIGE INC. PRESTIGE FOUNDATIONS INC. 1363-2906	28	05	75	12	01	76	1. Modifiant le capital; 2. Modifiant les lettres patentes.
GATINEAU PUMP SERVICE INC. 1262-1843	20	03	72	28	04	76	Etendant les objets.
HOTEL LEPAGE DE STE-BLANDINE INC. ... 1462-6923	21	10	75	12	03	76	Changeant le nom—ancien nom: LES ENTREPRISES RAOUL GAGNE INC.
IMMEUBLES FRANLOU INC. 1351-6455	19	12	73	25	02	76	Etendant les objets.
INTERNATIONAL HOBBIES LTD. 1212-0226	17	08	71	01	04	76	Modifiant le capital-actions.

Nom	Date de			L. P. S.			Modifications
	constitution			Date			
LES INVESTISSEMENTS SAKO LTEE <i>SAKO INVESTMENTS LTD.</i> 1118-2557	05	05	59	13	02	76	1. Changeant le nom—ancien nom: SAKO ELECTRICAL COMPANY LTD.; 2. Etendant les objets.
JACQUES LACHAPELLE INC. 1241-7796	28	12	53	26	03	76	Changeant le nom—ancien nom: BUISSON-LACHAPELLE INC.
JULIEN LAPIERRE INC. 1160-1820	05	09	67	17	06	75	Changeant le nom—ancien nom: PATISSERIE JULIEN INC.
LES MEUBLES ST-HENRI INC. <i>ST-HENRI FURNITURE INC.</i> 1363-4563	12	05	75	23	03	76	Augmentant le capital.
MICHAUD & MARCOTTE INC. 1464-7960	13	02	76	01	04	76	Etendant les objets.
LES MINES DE LA FAILLE HORNE LIMITEE <i>HORN FAULT MINES LIMITED</i> 1258-9180	12	05	41	30	03	76	1. Changeant le nom—ancien nom: HORNE FAULT MINES LIMITED (No Personal Liability); 2. Changeant le siège social; 3. Modifiant le capital-actions; 4. Convertissant la compagnie en compagnie régie par la première partie de la Loi des compagnies.
MONTREAL AUTOLUX INC. 1106-5604	25	02	69	29	12	75	Etendant les objets.
OFFSET ST-ROMUALD INC. <i>ST-ROMUALD OFFSET INC.</i> 1369-0193	16	07	74	24	11	75	Augmentant le capital.
LES PAVAGES DE VARENNES INC. 1370-6528	10	12	74	30	03	76	1. Modifiant le capital-actions; 2. Modifiant les privilèges et restrictions.
PLACEMENTS JEAN LACHAPELLE INC. 1268-1441	27	04	71	23	10	75	1. Changeant le nom—ancien nom: ASSURANCES JEAN LACHAPELLE INC.; 2. Modifiant les lettres patentes.
LES PLACEMENTS N.R.Z. LIMITEE <i>N.R.Z. INVESTMENTS LIMITED</i> 738693	12	11	73	04	02	76	1. Changeant le nom—ancien nom: LES CAVES STE-MICHELLE LIMITEE; 2. Modifiant les lettres patentes.
PLACEMENTS VALBRO INC. 1287-0168	31	03	64	15	03	76	Modifiant le capital.
LES PROPRIETES TREAVER LIMITEE <i>TREAVER PROPERTIES LIMITED</i> 1281-0131	31	03	58	09	04	76	1. Changeant le nom—ancien nom: TREAVER PROPERTIES LIMITED; 2. Modifiant le capital-actions.
QUEBEC-TELEPHONE 1277-7678	07	06	27	30	04	76	Modifiant le capital.
REPRODATA INC. 729074	29	09	72	01	04	76	Etendant les objets.
J.J. RINGUET INC. 1268-6069	06	02	61	05	02	76	1. Etendant les pouvoirs; 2. Modifiant les privilèges et restrictions.
LES SABLES L.G. LTEE 1148-4219	27	05	63	30	03	76	Etendant les objets.

Nom	Date de		L.P.S.			Modifications
	constitution		Date			
SERVICES DE LOCATION O.P.M. (CANADA), LTEE O.P.M. LEASING SERVICES (CANADA), LTD. 1480-3159	09	10 75	27	02 76		1. Changeant le nom—ancien nom: LES INVESTISSEMENTS ISALI INC. — ISALI INVESTMENTS INC.; 2. Etendant les pouvoirs.
SIMARD-BEAUDRY INC. 1118-5089	31	08 64	08	04 76		Réduisant le capital.
ROGATIEN VACHON INC. 1282-7051	02	09 69	05	04 76		1. Etendant les pouvoirs; 2. Modifiant les lettres patentes.
VENDITTI COMPANY LIMITED 1120-7693	03	07 69	06	04 76		Modifiant le capital-actions.

*Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.*

64394-o

Siège social (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont changé leur siège social tel qu'indiqué ci-après:

Nom de la compagnie	Date de		Siège social	
	constitution		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
ASSOCIATION REGIONALE DU SPORT SCOLAIRE DE LA COTE-NORD 1359-9972	16	10 74	Sept-Îles	275, boulevard Lasalle, Baie-Comeau.
ASSURANCES BOULAIS ET FORTIN INC. 1480-7127	04	11 75	94, rue St-Hilaire, Longueuil.	1782, rue Allard, Brossard.
CARRIERE MIRABEL LTEE MIRABEL QUARRY LTD. 1351-7917	11	12 73	Mirabel	31, rue St-Jacques ouest, suite 300, Montréal.
CONSTRUCTION DIAMOND LTEE	02	12 74	375, Durham, Saint-Bruno .	17, 4e Rue, Centre domiciliaire Rémillard, Laprairie.
DIAMOND CONSTRUCTION LTD. 1370-5546				
DORVAL DELICATESSEN (FAIRVIEW) LTD. ... 1135-0311	28	04 65	Dorval	7779, boulevard Les Galeries d'Anjou, Anjou.
LES ENTREPRISES J.G. BART INC. 1236-3610	29	12 50	109, côte d'Abraham, Québec.	2040, boulevard Laurier, Sillery.
LES ENTREPRISES S.P.E.C. INC. 1330-5123	16	05 73	Sainte-Foy	405, rue Deguire, Saint-Laurent.
B. FORTIN INC. 1111-4188	29	10 64	3440, rue Ontario est, Montréal.	5165, boulevard Métropolitain est, Saint-Léonard.
MARCEL GENEUREUX & ASSOCIES INC. MARCEL GENEUREUX & ASSOCIATES INC. 1351-8188	07	01 74	1450, Verdi, LaSalle	393, rue St-Jacques ouest, Montréal.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
GERATEC INC. 1371-0355	20 01 75	4200, boulevard Dorchester ouest, Westmount.	25, rue Ste-Catherine ouest, Montréal.
HEBDO A-1 INC. <i>A-1 WEEKLIES INC.</i> maintenant connue sous le nom de: LES HEBDOS A-1 INC. 1230-2303	26 11 65	370, Girouard, Arthabaska	1400, Metcalfe, suite 150, Montréal.
LES IMMEUBLES CARREFOUR LTEE <i>CARREFOUR PROPERTIES LTD.</i> 1348-6824	01 09 72	2360, chemin Lucerne, Mont-Royal.	1600, boulevard St-Martin est, Laval.
IMMEUBLES VAN HORNE INC. <i>VAN HORNE REALTIES INC.</i> 1371-5057	27 02 75	595, avenue Bloomfield, app. 20, Outremont.	2025, rue Barclay, Montréal.
INFOCOM INC. 1501-7247	13 01 76	Sherbrooke	1000, rue De Séigny, Longueuil.
INTERSULT INC. 1133-6179	12 06 68	4200, boulevard Dorchester ouest, Westmount.	85, rue Ste-Catherine ouest, Montréal.
ISOLATION HABILE INC. <i>ABLE INSULATION INC.</i> 1344-0326	09 10 73	7663, rue Centrale, LaSalle.	237, avenue Ash, Montréal.
KENDAN LTD. 1269-7371	22 03 67	Montréal	39, rue Montcalm, Candiac.
LAUNEL INC. 1356-4349	10 05 74	876, rue Francis, Longueuil.	8620, rue Berri, Montréal.
PLACEMENTS ELDET INC. 1371-0454	21 01 75	1, Place Ville-Marie, suite 1734, Montréal.	405, rue Bel-Air, Charlesbourg.
PLACEMENTS JAMAREL INC. 1371-0462	21 01 75	1, Place Ville-Marie, suite 1734, Montréal.	405, rue Bel-Air, Charlesbourg.
SOCOJA INC. 1366-3984	30 07 75	Saint-Laurent	Laval.

Renseignements sur les compagnies

Avis de dissolution éventuelle de corporations

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis qu'en vertu des articles, 4, 5a et suivants de la Loi des renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont en défaut de produire le rapport visé par l'article 4 de ladite loi pour une année ou plus; les corporations sont en conséquence passibles de dissolution sans autre avertissement si elles n'ont pas fourni tous les rapports indiqués en regard de leur nom ainsi que les honoraires prescrits, dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis.

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
A.S.Q. INC. 1376-0343	Arvida	1972 à 1975 incl.
AUGER LAKE MINING CORPORATION (No Personal Liability) 1290-4819	Montréal	1956 à 1975 incl.
BARRY FINANCE CO. LTD. 1292-4031	Montréal	1958 à 1975 incl.
JACQUES BEAUDET INC. 1322-0116	Québec	1966 à 1975 incl.
BELAVISTA ESTATES INC. 1237-6091	Montréal	Initial, 1968, 1970 à 1975 incl.
BIJOUTERIE D'ORSAY (PLAZA) LTEE D'ORSAY JEWELLERY (PLAZA) LTD. 1292-007	Montréal	1964 à 1975 incl.
CAFE COUCI-COUÇA INC. 1291-5955	Montréal	Initial et 1964 à 1975 incl.
CANADIAN FOREIGN INTERCHANGE CORPORATION 1292-4718	Montréal	Initial et 1954 à 1975 incl.
CENTRE DE GOLF TROUT RIVER INC. TROUT RIVER GOLF & COUNTRY CLUB INC. 1327-9245	D'Elgin	Initial, 1962 à 1971 incl., 1974 et 1975.
LA CIE DE DISTRIBUTION DE TV INC. 1291-9379	Sainte-Anne-des-Monts	1965 à 1975 incl.
LA CIE DE PULPE GASPESIENNE LTEE 1292-6093	Sainte-Anne-des-Monts	Initial, 1961 à 1975 incl.
CLUB DES SEPT 1466-6101	Bonaventure	Initial et 1952 à 1975 incl.
COMITE SPORTIF DE GRANBY INC. 1292-7208	Granby	Initial et 1954-1959 à 1975 incl.
CONSTRUCTION M. MARTEL INC. 1337-5324	Roberval	1973 à 1975 incl.
COUGAR SPORTS LTD. 1291-5963	Montréal	Initial et 1965 à 1975 incl.
LE COUPON CANADIEN LTEE 1291-6011	Montréal	Initial et 1960 à 1975 incl.

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
CREDIT JOLIETTE INC. 1131-6528	Joliette	Initial et 1964 à 1975 incl.
DIXON TEXTILES CANADA LTD. 1291-9437	Montréal	Initial, 1960 à 1975 incl.
DOMAINE HOWARD LTEE. 1291-9981	Montréal	1968 à 1975 incl.
DOMREMY JOLIETTE INC. 1291-9841	Joliette	1964 à 1975 incl.
DORAIS SPORTS INC. 1291-9973	Montréal	1961-1962, 1964 à 1975 incl.
DORCHESTER EXPRESS INC. 1292-0013	Lac Etchemin	1958 à 1975 incl.
EASTERN EXPORTS & HOLDINGS LIMITED 1292-3397	Montréal	1962, 1965 à 1975 incl.
EDMUND'S KNITTING CO. LTD. 1292-1508	Montréal	1969 à 1975 incl.
ELECTRO ELECTRIC & HEATING LTD. 1292-1631	Montréal	Initial, 1957 à 1975 incl.
EQUIPEMENT COURSOL INC. 1291-6045	Amos	1962-1963, 1965 à 1975 incl.
ETCHEMINADES INC. 1292-2951	Lac-Etchemin	1964 à 1975 incl.
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE MONTREAL 1292-3819	Montréal	Initial et 1965 à 1975 incl.
FESTIVAL NATIONAL DE MUSIQUE INC. ... 1292-3827	Montréal	Initial et 1960 à 1975 incl.
FICUS INVESTMENT CORPORATION 1292-3884	Montréal	Initial et 1958 à 1975 incl.
LES FILMS DU NOUVEAU QUEBEC INC. 1292-3983	Montréal	Initial, 1964 à 1975 incl.
FINE-HOME CONSTRUCTION LTD. 1292-4098	Montréal	1961 à 1975 incl.
FINK MOTORS LTD. 1292-4130	Montréal	Initial, 1956 à 1975 incl.
LES FONDS S.L.B. INC. 1238-5928	Montréal	1974 et 1975.
FONTAINE TIRE SERVICES LTD. 1292-4593	Cap-de-la-Madeleine	1963 à 1975 incl.
FOODIMATIC VENDING CORP. 1292-4619	Montréal	Initial et 1963 à 1975 incl.
FREDETTE & FRERES LTEE 1292-5277	Montréal	Initial, 1964 à 1975 incl.
FRUITS DE MER DU SAGUENAY LTEE 1338-4599	Bagotville	Initial et 1971 à 1975 incl.

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
ROBERT GAGNON & CIE LTEE 1292-5640	Sainte-Foy	Initial, 1960 à 1975 incl.
GATI FURRIERS CO. 1292-5541	Montréal	Initial, 1965 à 1975 incl.
LUCIEN GIRARD INC. 1292-6713	Jonquière	1968 à 1975 incl.
GOULET & FILS CAMIONNEURS LTEE GOULET & SONS TRUCKING LTD. 1292-7125	Lac-Lemoine	Initial et 1965 à 1975 incl.
LA GUARDA CONSTRUCTION CORP. 1292-7547	Montréal	Initial et 1963 à 1975 incl.
GULF READY-MIX INC. 1291-7679	Baie-Comeau	Initial et 1961 à 1975 incl.
HALLMARK SHIRT CO. INC. 1292-7745	Montréal	Initial et 1958 à 1975 incl.
MAURICE HANLEY INC. 1292-7836	Québec	Initial, 1963 à 1975 incl.
HARMO PAPER PRODUCTS INC. 1292-7919	Montréal	Initial, 1957 à 1975 incl.
HOTEL GARAND INC. 1292-6259	Shawinigan	Initial, 1961 à 1975 incl.
LES IMMEUBLES FLEUR-DE-LYS INC. 1292-4403	Québec	Initial et 1963 à 1975 incl.
L'INSTITUT DES EDITIONS CRITIQUES DES TEXTES DE SAINT THOMAS 1291-6359	Montréal	1958-1965 à 1975 incl.
J.G. KADON CONSTRUCTION CO. LTD. 1292-6754	Montréal	1963 à 1975 incl.
KANTER-ERICHSEN (QUE) LTD. 1292-2670	Montréal	Initial, 1964 à 1975 incl.
LA FRANÇAISE LIMITEE 1292-4320	Nicolet	Initial et 1952 à 1975 incl.
LAVAL WEST HURRICANES FOOTBALL CLUB INC. 1292-4650	Laval	Initial et 1961 à 1975 incl.
G. LEPAGE INC. 1292-6820	Québec	1964 à 1975 incl.
LES LOISIRS FLORIAN 1292-4445	Montréal	Initial et 1959 à 1975 incl.
MARCHE DOMINO LTEE 1291-9833	Alma	Initial et 1964 à 1975 incl.
MARCHE DUFOUR INC. 1292-0872	Saint-Alexis-de-Matapédia	1967 à 1975 incl.
MARJO INC. 1274-2938	Vaudreuil	1968 à 1975 incl.

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
MARTANA CORPORATION 1292-4346	Westmount	Initial et 1964 à 1975 incl.
EVELYN MCKENZIE LTD. 1292-3165	Montréal	Initial, 1963 à 1975 incl.
METROSTAN REAL ESTATE DEVELOP- MENT CORP. 1292-2803	Montréal	Initial, 1959 à 1975 incl.
MITCHELL HAT FASHIONS LTD. 1292-8008	Montréal	Initial et 1965 à 1975 incl.
NATIONAL STEEL PRODUCTS LIMITED 215428	Sherbrooke	Initial, 1932 à 1975 incl.
NORTH AMERICAN EXPANSION CORP. 1113-1943	Montréal	1972, 1974 et 1975.
PELICAN FLYING CLUB	Saint-Laurent	1962-1965 à 1975 incl.
POULIOT & GAGNON LTEE	Albanel	1966 à 1975 incl.
LES PRODUCTIONS FIGARO INC. 1292-3926	Anjou	Initial, 1965 à 1975 incl.
LES PRODUITS DE CIMENT DE ST-FELICIEN LTEE 1319-1606	Saint-Félicien	1965 à 1975 incl.
QUEBEC ICE CREAM MACHINES LTD. 1292-5319	Montréal	1963 à 1975 incl.
RESTAURANT 2 PLUS 1 INC. 1224-3754	Montréal	Initial, 1973 à 1975 incl.
RUSSELL'S GARAGE INC. 1292-5863	Montréal	1967 à 1975 incl.
SCANDINAVIAN CRAFT & DECOR INC. 1291-6177	Pierrefonds	1968 à 1975 incl.
LA SOCIETE DE DISTRIBUTION ET DE FABRICATION DU RICHELIEU INC. 1291-9213	Montréal	1961 à 1975 incl.
LA SOCIETE DES LIBRAIRES DE QUEBEC INC. 1466-6515	Québec	Initial et 1965 à 1975 incl.
SOCIETE SAGUENEENNE DE REHABILITATION SOCIALE 1281-9355	Chicoutimi	Initial, 1968, 1972, 1974 et 1975.
STEINBERG'S FISH & MEAT PRODUCTS (MONTREAL) LTD. 1292-4270	Montréal	1965 à 1975 incl.
TERRA FIRMA DEVELOPMENT CORP. 1292-4239	Montréal	Initial, 1959 à 1975 incl.
J.F. THIBAUT LTEE	Iberville	Initial et 1954 à 1975 incl.

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
TROIS-RIVIERES FOOTBALL INC. 1292-4668	Trois-Rivières	Initial et 1957-1959 à 1975 incl.
UPTOWN FISHING SOCIETY LTD. 1292-4262	Montréal	Initial et 1960 à 1975 incl.
THE VILLAGE GREEN GARDEN CENTRE & NURSERY INC. 1292-7463	Lachine	Initial et 1968 à 1975 incl.

64394-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes annulées

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis qu'en vertu des articles 4, 5a et suivants de la Loi des renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont annulées à compter de la date de la publication dans la *Gazette officielle* de ce deuxième avis.

Nom de la compagnie	Adresse	Date de constitution
CAFE MONTMARTRE LTD. 1320-8640	Montréal	07 . 04 52
CENTRE DU CAMION LOMAR LTEE <i>LOMAR TRUCK CENTRE LTD.</i> 1329-9409	Montréal	22 . 02 73
THE CHARLEVOIX GENERAL MINING CO. LTD. (No Personal Liability) 220356	Québec	25 . 08 37
EXPRESS-WAY AUTOMOBILE LTD. 1307-0396	Montréal	21 . 10 65
FLAME STEAK HOUSE INC. 1326-4098	Montréal	23 . 03 65
G.L.M. GRANITE LTEE 1262-8624	Lac-Mégantic	21 . 09 48
HOTEL MONTMAGNY INN INC. 1324-1203	Montmagny	22 . 08 58
S.R.J. CONSULTANTS INC. 1248-8359	Montréal	25 . 06 71
SABBATINI & FANTETTI CONSTRUCTION LTEE 1309-1756	Montréal-Nord	11 . 11 63
SOUTH AMERICAN INVESTMENT CORPORATION 56237	Montréal	08 . 07 60
TROCADERO MOTEL & RESTAURANT INC. 1139-9516	La Prairie	21 . 11 61

64394-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Révocation de dissolution

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, en vertu du paragraphe a de l'article 5f de la Loi des renseignements sur les compagnies, qu'il a jugé à propos de faire droit à la demande d'intéressés faite dans les délais légaux à l'effet de révoquer la dissolution de:

Nom des compagnies	Date de dissolution	Gazette officielle no
LE CLUB COLOMBIEN DE MONT-JOLI INC.....	09 11 74	45
CLUB GUSTAVE.....	03 11 73	44
THE DUKE OF YORK'S ROYAL CANADIAN HUSSARS RIDING ASSOCIATION	01 06 74	22
LA JEUNE CHAMBRE DE CAUSAPSCAL INC.....	29 12 73	52
MODERN FABRICS INC.....	15 09 73	37

en vertu de ladite loi et qu'il révoque la dissolution de desdites compagnies.

En conséquence lesdites compagnies sont censées n'avoir jamais été dissoutes en vertu de ladite loi, sans préjudice aux droits acquis par toute personne entre la dissolution et la révocation.

64394-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Arrêté en conseil

Arrêté en conseil
Chambre du Conseil exécutif

Numéro 1623-76

Québec, le 5 mai 1970.

Présent: Le lieutenant-gouverneur en conseil.

CONCERNANT le Bureau d'assainissement des eaux du Québec métropolitain.

IL EST ORDONNÉ, sur la proposition de l'honorable ministre des Affaires municipales, ce qui suit:

La municipalité de la cité de Sillery est incluse dans la Zone III prévue à la Loi du Bureau d'assainissement des eaux du Québec métropolitain (article 36 du chapitre 56 des lois de 1968).

64416-o

Le greffier du Conseil exécutif,
GUY COULOMBE.

Avis divers

AGENCES SOMRO LTEE
SOMRO AGENCIES LTD.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi des compagnies, donne avis qu'il a corrigé le 23 avril 1976 les lettres patentes émises le 11 février 1975.

Le directeur du service des compagnies,

PIERRE DESJARDINS.

64394-o

1371-2989

LA MAISON DYNASTIE INC.
DYNASTY HOUSE INC.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi des compagnies, donne avis qu'il a corrigé le 21 avril 1976 les lettres patentes émises le 4 février 1976.

Le directeur du service des compagnies,

PIERRE DESJARDINS.

64394-o

1464-5444

CAMERON ET HALLEE INC.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi des compagnies, donne avis qu'il a corrigé les lettres patentes émises le 1er avril 1975 à la compagnie «CAMERON ET HALLEE INC.» en remplaçant le nom par «CAMERON ET HALLEE INC.» et corrigeant également aux item un (1) et trois (3) de la page deux (2) le nom de Richard Canvel par Richard Canuel.

Le directeur du service des compagnies,

PIERRE DESJARDINS.

64394-0

1371-9075

Succession Jean-Claude Berrouard

Prenez avis que M. Julien Berrouard, domicilié à Rivière-à-Pierre, comté de Portneuf, a accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de feu Jean-Claude Berrouard, décédé le 6 octobre 1974 pour et au nom de Luc Berrouard, suivant acte reçu devant Me Eméa Charest, notaire, au 1182, rue Lavigerie, suite 1, Ste-Foy, en date du 24 février 1976 et dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de la division de Cap-Santé le 12 mars 1976, sous le numéro 219507.

Le notaire,

EMÉA CHAREST.

64410-0

**Municipalité de village St-Sylvere et
Municipalité de paroisse St-Sylvere**

Avis est par les présentes donné que le conseil de la municipalité de village St-Sylvere et le conseil de la municipalité de paroisse St-Sylvere ont adopté, à la majorité de leurs membres, des règlements, soit le règlement no 26 de la municipalité de village et le règlement no 137 de la municipalité de paroisse, autorisant ces municipalités à présenter une requête au lieutenant-gouverneur en conseil pour fusionner les municipalités de village et paroisse et créer la nouvelle municipalité de St-Sylvere aux conditions suivantes:

1. ATTENDU QUE la Loi favorisant le regroupement des municipalités (1971, c. 53) prévoit que les municipalités qui désirent se fusionner peuvent adopter un règlement autorisant la présentation d'une requête conjointe au lieutenant-gouverneur en conseil, le priant d'octroyer des lettres patentes fusionnant ces municipalités et créant une nouvelle municipalité;

ATTENDU QUE le conseil de chacune de vos requérantes a adopté un tel règlement;

EN CONSÉQUENCE, vos requérantes vous prient d'octroyer des lettres patentes fusionnant les municipalités du village de St-Sylvere et de la paroisse de St-Sylvere, selon les modalités suivantes:

a) Le nom de la nouvelle municipalité est la «Municipalité de St-Sylvere»;

b) Le territoire de la nouvelle municipalité est celui déterminé par la description technique en date du 30 avril 1976, préparée par monsieur Édouard Lair, arpenteur-géomètre, et annexée à la présente pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;

c) Loi corporative: la nouvelle municipalité est régie par le Code municipal;

d) Conseil provisoire: un conseil provisoire est en poste jusqu'à la première élection générale. Il est composé de tous les membres des deux conseils existant au moment de la fusion. Le quorum est de huit (8) membres. Les deux maires actuels alternent comme maire du conseil pro-

visoire pour deux périodes égales qui couvrent le temps séparant la première assemblée et la date de la première élection générale. Le premier maire à exercer ce rôle est le maire de la paroisse de Saint-Sylvere;

e) Première assemblée: la première assemblée du conseil provisoire est tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes. Elle a lieu à 20 heures en la salle de la Coopérative de St-Sylvere dans l'ex-municipalité de la paroisse, sans autres avis de convocation;

f) Élection générale: la première élection générale a lieu le premier dimanche du mois suivant le trentième jour de l'entrée en vigueur des lettres patentes. L'élection subséquente, pour le remplacement des deux (2) conseillers tel que prévu par l'article 249c du Code municipal, a lieu le premier dimanche de novembre de l'année suivante. La durée du mandat des membres du conseil est de trois (3) ans. Les sièges sont numérotés de un (1) à six (6);

g) Employés municipaux: tous les employés permanents des deux municipalités demeurent à l'emploi de la nouvelle municipalité, aux postes qui leur sont assignés, et ce, sous réserve des dispositions de la loi et de la condition suivante:

Le secrétaire-trésorier de l'ex-municipalité de la paroisse de Saint-Sylvere devient le secrétaire-trésorier de la nouvelle municipalité;

h) Biens mobiliers et immobiliers: tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des municipalités requérantes deviennent la propriété de la nouvelle municipalité;

i) Règlements, résolutions: les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôles de perception et autres actes de chacune des municipalités requérantes demeurent en vigueur dans le territoire pour lequel ils ont été faits jusqu'à ce qu'ils soient amendés, annulés ou abrogés par la nouvelle municipalité;

j) Surplus et déficits accumulés: le surplus ou le déficit accumulé des ex-municipalités devient au bénéfice ou à la charge de la nouvelle municipalité;

k) Documents des ex-municipalités: dans les douze (12) mois qui suivent la publication des lettres patentes, un inventaire est fait de tous les documents (règlements, procès-verbaux, rôles d'évaluation et de perception, photographies, permis de construire, cartes, plan, rapports ou autres) produits ou reçus par les anciennes municipalités fusionnées, sous la direction du secrétaire-trésorier. Toutes les pièces nécessaires à la bonne marche de la municipalité doivent y être conservées;

Quant aux autres pièces, sont confiées à la garde des Conservateurs des Archives nationales du Québec, celles que ledit secrétaire-trésorier aura jugées d'intérêt historique et ce, en vertu de la Législation concernant les Archives nationales du Québec, (Chapitre 26, Loi du Québec, 1969);

l) La nouvelle municipalité devient effective selon la loi Signé à St-Sylvère, comté de Nicolet, ce 6e jour du mois de mai 1976.

Le maire,
CLÉMENT FAUCHER,
Municipalité du village de St-Sylvère.

La secrétaire-trésorière,
CLÉMENCE DESRUISSEAUX,
Municipalité du village de St-Sylvère.

Le maire,
ANDRÉ DESHAIES,
Municipalité de la paroisse de St-Sylvère.

Le secrétaire-trésorier,
WELLIE PARR,
Municipalité de la paroisse de St-Sylvère.

Tout propriétaire ou tout locataire des municipalités concernées peut s'opposer au principe de la fusion ou aux modalités de la requête conjointe dans les trente jours qui suivent la date de la dernière parution dans un journal du présent avis et peut faire connaître les motifs de son opposition en s'adressant par écrit à la Commission municipale du Québec.

On peut prendre connaissance et obtenir copie du texte de la requête conjointe aux secrétariats des municipalités de St-Sylvère, village et St-Sylvère, paroisse.

*Le secrétaire-trésorier de la municipalité de
la paroisse de St-Sylvère,*
WELLIE PARR.

*Description technique du territoire de la
Municipalité de Saint-Sylvère*

Un territoire formé par ceux des deux municipalités suivantes:

Paroisse de Saint-Sylvère.

Village de Saint-Sylvère.

Ce territoire comprend, en référence au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Gertrude:

Tous les lots ou parties de lot et leurs subdivisions présentes et futures, ainsi que les chemins, rues, ruelles, cours d'eau ou parties d'iceux renfermés dans les lignes suivantes:

Partant d'un point formé par l'intersection de la ligne centrale de la rivière Bécancour avec la ligne de séparation des rangs IV et V. De ce point en suivant, cettedite ligne de séparation des rangs IV et V, soit le côté nord-ouest des lots 355, 354, 353, 352, 351, 350, 349, 348, 347, 346, 345, 344, 343, 342, 341, 340, 339, 338, puis le côté nord-ouest du lot 446.

De ce point, en suivant la ligne de séparation des XIIème et XIIIème rang, soit le côté nord-est des lots 446, 445, 444, 443, 441, 440, 439, 438, 437, 436 et 435.

De ce point, bifurquant de nouveau vers le nord-est, soit en longeant le côté nord-ouest des lots 492, 550, 583, jusqu'au côté nord-est du rang XV.

De ce point, en longeant ce côté nord-est du rang XV, soit le côté nord-est des lots 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, et 605.

De ce point, en suivant le côté sud-est du lot 605, puis partiellement le côté sud-ouest de ce même lot, puis le côté sud-est des lots 521 et 520.

De ce point, en suivant la ligne de séparation des XIIème et XIIIème rang, soit en suivant le côté nord-est du lot 406 dans une direction sud-est jusqu'à la ligne centrale de la rivière Bécancour.

De ce point, en suivant la ligne centrale de la rivière Bécancour, en allant dans une direction ouest et nord-ouest, en suivant toutes les sinuosités, mais conservant comme faisant partie du territoire de la municipalité de Saint-Sylvère l'Île-aux-Pins ainsi que l'Île portant le numéro cadastral 624. Les autres Îles existantes actuellement faisant déjà partie du territoire voisin de la municipalité de Sainte-Anne-du-Sault, dans le comté d'Arthabaska. Puis suivant la ligne centrale de la rivière Bécancour, jusqu'au point de départ de la présente description.

Nicolet, le 30 avril 1976.

L'arpenteur-géomètre,
ÉDOUARD LAIR.

64435-0

Caisses d'épargne et de crédit**CAISSE D'ECONOMIE TRA-DO-MI***(Loi des caisses d'épargne et de crédit)*

Avis est donné que le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, a approuvé le règlement adopté le deux mars 1976 par «LA CAISSE D'ECONOMIE DES EMPLOYES DOMTAR DOL-

BEAU», changeant son nom en celui de «CAISSE D'ECONOMIE TRA-DO-MI».

Québec, 6 mai 1976.

*Le sous-ministre associé des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

64442-0

HUBERT MARCEAU.

Changement de nom — Loi du — Demandes**Joseph Gérard Alcide Girard**

Prenez avis que Joseph Gérard Alcide Girard, époux de Marguerite Bélair, domicilié au numéro 4252, rue Garnier, à Montréal, a présenté une requête, conformément à la Loi du changement de nom (1965, c. 77), pour changer son prénom en celui de Joseph Alcide Aristide Girard.

Le procureur du requérant,

64411-21-2-0

JEAN-PAUL A. RENAUD, C.R.

lieutenant-gouverneur en conseil, afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Charnoor Sivasli.

Laval, ce 28 avril 1976.

Les procureurs du requérant,

MES SAINT-AUBIN, LONDÉI,

CHARBONNEAU & LACROIX.

64353-20-2-0

Alexander Szpigielski

Avis est donné que Alexander Szpigielski, domicilié au 7766, rue Serge, LaSalle, Québec, s'adressera au ministre de la justice pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Alexander Ross.

64377-20-2-0

ALEXANDER SZIGIELSKI.

Marie Léonne Maryse Gosselin

Avis est par les présentes donné que Mlle Marie Léonne Maryse Gosselin, domiciliée au 142 A, rue Paré, à St-Jérôme, district de Terrebonne, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Marie Léonne Maryse Golin.

St-Jérôme, le 20 avril 1976.

Les procureurs de la requérante,

CHARETTE, DUFOUR, TRÉPANIÉ
& BERGEVIN.

64412-21-2-0

Christos Malliakas

Avis est donné par les présentes que Christos Malliakas, représentant technique, domicilié et résidant au 768, avenue Ball, dans les ville et district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Christos Malliakis. Ce changement bénéficiera aussi à son épouse Chariclia et à ses fils mineurs George et Dimitrios, tous les trois de la même adresse.

Montréal, le 6 octobre 1975.

Le procureur du requérant,

JEAN BERNARD BENOIT.

64413-21-2-0

Sahnur Sivasli

Avis est donné par les présentes que Monsieur Sahnur Sivasli, domicilié et résidant au 1293, rue Forest, Chomedey, ville de Laval, district de Montréal, s'adressera au

Marie, Huguette, Lyse Tanguay

Avis est donné que Marie, Huguette, Lyse Tanguay, ménagère, domiciliée et résidant au numéro 1125 de la rue Père-Marsollet, à Trois-Rivières, district judiciaire de Trois-Rivières, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour l'obtention d'un décret changeant son nom en celui de Marie, Huguette, Lyse Pintal.

Trois-Rivières, ce 6 avril 1976.

Les procureurs de la requérantes,

PINSONNAULT, MOREAU,

ROY & LAMBERT.

64354-20-2-0

Joseph, Jean, Yves Vallée

Avis est donné que Joseph, Jean, Yves Vallée, célibataire, domicilié et résidant au 3757 de la rue St-André, dans les ville et district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour un décret changeant son nom en celui de Joseph, Jean, Yves Thibault.

Montréal, ce 3 mai 1976.

Les procureurs du requérant,

BÉLANGER ET FINKELSTEIN.

64369-20-2-0

Compagnies — Loi des

Demandes d'abandon de charte

BEAUMONT PLAZA LTD.

Avis est donné par les présentes que la compagnie «BEAUMONT PLAZA LTD.», constituée en corporation en vertu de la première partie de la Loi des compagnies et ayant son siège social en les ville et district de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 12 avril 1976.

Le procureur de la compagnie,
ME STEVEN KORDA.

64397-o

EUGENE BOULAIS & FILS INCORPORÉE

Prenez avis que la compagnie «EUGENE BOULAIS & FILS INCORPORÉE» demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Signé à Saint-Jean, Québec, ce 6 mai 1976.

Le procureur de la compagnie,
ANDRÉ GAGNON, notaire.

64398-o

BRAULT AUTOMOBILE INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie «BRAULT AUTOMOBILE INC.», autrefois connue sous le nom de «JOHNSON MOTOR SALES LIMITED», constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Cowansville, Québec, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Fait à Montréal, ce 7e jour de mai 1976.

Les procureurs de la compagnie,
GEOFFRION, PRUD'HOMME, CHEVRIER,
CARDINAL, MARCHESSAULT, MERCIER
& GREENSTEIN.

64399-o

LES ECURIES ANGLO-NORMANDES DU QUÉBEC INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie «LES ECURIES ANGLO-NORMANDES DU QUÉBEC INC.», constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Cowansville, Québec, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de

Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Fait à Montréal, ce 7e jour de mai 1976.

Les procureurs de la compagnie,
GEOFFRION, PRUD'HOMME, CHEVRIER,
CARDINAL, MARCHESSAULT, MERCIER
& GREENSTEIN.

64400-o

INLAND AIR TRANSPORT LTD.

Avis est par les présentes donné que «INLAND AIR TRANSPORT LTD.», une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 4e jour de mai 1976.

(Sceau) *Le secrétaire,*
JOHN M. GALLAGHER JR.

64401-o

LAMBERT STREET DEVELOPMENT LTD.

Avis est donné par les présentes que la compagnie «LAMBERT STREET DEVELOPMENT LTD.», constituée en corporation en vertu de la première partie de la Loi des compagnies et ayant son siège social en la ville de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 12 avril 1976.

Le procureur de la compagnie,
ME STEVEN KORDA.

64402-o

LES LOCATIONS BRAULT INC. BRAULT RENTALS INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie «LES LOCATIONS BRAULT INC. — BRAULT RENTALS INC.», constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Cowansville, Québec, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Fait à Montréal, ce 7e jour de mai 1976.

Les procureurs de la compagnie,
GEOFFRION, PRUD'HOMME, CHEVRIER,
CARDINAL, MARCHESSAULT, MERCIER
& GREENSTEIN.

64403-o

PLOMBERIE J & P LTEE

Prenez avis que la compagnie «PLOMBERIE J & P LTEE» s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières en vue d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Les procureurs de la requérante,

64404-0 PHILIPPON, GARNEAU, TOURIGNY & ASS.

ROSE-TEX MILLS LIMITED

Avis est par les présentes donné que la compagnie «ROSE-TEX MILLS LIMITED», constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social en la cité de Côte Saint-Luc, district de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de

Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 6 mai 1976.

Les procureurs de la compagnie,

64405-0 FRUMKIN, FELDMAN & GLAZMAN.

ZURICH CONSTRUCTION LTD.

Avis est donné par les présentes que la compagnie «ZURICH CONSTRUCTION LTD.», constituée en corporation en vertu de la première partie de la Loi des compagnies et ayant son siège social en la ville de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 12 avril 1976.

Le procureur de la compagnie,

64406-0 ME STEVEN KORDA.

Compagnies étrangères — Permis**CYBERSHARE LTD.**

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «CYBERSHARE LTD.» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite compagnie, est Me Jacques Tétrault, avocat de Montréal.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi à 630, boulevard Dorchester ouest, bureau 2260, Montréal, district judiciaire de Montréal.

*Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

64394-0 ALBERT JESSOP.
1463-6047

Curatelle publique**Succession Gilles Bleu**

Succession de Bleu, Gilles, en son vivant de 571, rue Rhéaume, St-Jean, décédé le 1er juillet 1975.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal (Qué.) H4Z 1J6 64407-0

Succession Winnifred Caroline Hoar

Succession de Hoar, Winnifred Caroline, en son vivant de Victoria Residence, Brossard (Québec), décédée le 8 octobre 1974.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81), qu'il est curateur d'office

à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal (Qué.) H4Z 1J6 64408-0

Succession Paolo Ucoello

Succession de Ucoello, Paolo, en son vivant de 8631, L'Acadie, app. 7, Montréal, décédé le 10 août 1974.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal (Qué.) H4Z 1J6 64409-0

Demande(s) à la Législature

LES ASSURANCES LA MUTUALITE

Il est donné avis que L'Avenir du Québec, société régie par la Loi des syndicats coopératifs du Québec (S.R.Q. 1964, c. 294), formée le 12 août 1950 et désignée depuis le 1er octobre 1969 sous le nom de «LES SERVICES COOPERATIFS LA MUTUALITE», présentera devant l'Assemblée nationale du Québec un projet de loi privée à l'effet d'être transformée en une société de secours mutuels régie par la Loi des assurances du Québec, sous le nom de «LES ASSURANCES LA MUTUALITE, société de secours mutuels».

Le secrétaire,

64318-19-4-o

FIRMIN BERNATCHEZ, *avocat.*

Ville de Québec

Avis est par les présentes donné que la ville de Québec s'adressera à l'Assemblée nationale à sa présente session ou à sa prochaine session pour demander des modifications à sa charte, le chapitre 95 des Lois de 1929 et ses amendements et notamment pour:

1. Abroger certaines dispositions devenues désuètes et effectuer diverses modifications de concordances qui s'imposent par suite de l'adoption de certaines lois ou modifications récentes des lois du Parlement du Canada et de l'Assemblée nationale du Québec.

2. Inclure la désignation des quatre (4) nouveaux districts électoraux, les numéroter et changer la désignation du district St-Roch.

3. Porter de \$10,000 à \$20,000 le montant des dépenses que le Comité exécutif peut consentir sans l'autorisation du Conseil et sans demander de soumissions publiques.

4. Prolonger d'au plus douze (12) mois, par résolution, le terme de remboursement de tout règlement d'emprunt en vertu duquel des obligations ont été émises pour un terme plus court que celui originalement fixé.

5. Permettre au greffier-adjoint d'agir comme secrétaire du Comité exécutif.

6. Affecter le surplus des argents provenant de la vente des usines St-Malo à toutes fins municipales.

7. Modifier certaines dispositions électorales concernant la date des élections, la confection de la liste des électeurs et la procédure d'élection.

8. Permettre aux conseillers des districts annexés de se prévaloir de certaines dispositions de la Loi concernant les régimes de retraite des maires et des conseillers des cités et villes.

9. Changer la description de la zone industrielle numéro 5 mentionnée à l'article 87 de la loi 13-14 Elizabeth II, chapitre 81.

10. Permettre à la ville de demander la démolition d'un bâtiment lorsqu'il est inoccupé et qu'il se trouve dans un état tel qu'il ne peut être habité ou occupé.

11. Permettre à la ville de déterminer les conditions d'occupation et d'entretien de toute catégorie de bâtiments.

12. Permettre aux constables ou agents de la paix de remettre un billet de contravention ou d'assignation lorsqu'ils constatent une infraction au Code de la route, avec le même effet que ceux remis dans les cas de violation des règlements municipaux.

13. Modifier les délais à observer avant de disposer des véhicules-automobiles non réclamés et autoriser le Comité exécutif à faire vendre à l'enchère les véhicules-automobiles abandonnés et fabriqués depuis plus de sept ans.

14. Permettre au greffier de la Cour municipale de désigner des greffiers-audienciers.

15. Soustraire la ville de Québec à la responsabilité solidaire édictée par l'article 206 de la Loi de la Communauté Urbaine de Québec lorsque cette dernière émet des obligations pour et au nom d'une ou de plusieurs autres municipalités qui en font partie.

16. Réglementer la sécurité, la paix, le bon ordre et la propreté dans les immeubles municipaux et prohiber tout acte de nature à nuire au confort et au bien-être des usagers.

17. Porter de \$10,000 à \$20,000 le montant des dépenses que peut effectuer la Commission de l'Exposition Provinciale et décréter que pour toute dépense excédant \$20,000 l'autorisation du Comité exécutif et du Conseil est requise.

18. Porter de \$10,000 à \$20,000 le montant des dépenses que le Comité exécutif peut consentir pour la Commission de l'Exposition Provinciale sans demander des soumissions publiques.

19. Réglementer ou prohiber l'usage des noms, écussons, blasons ou armoiries de la ville.

20. Modifier les limites du quadrilatère mentionné à l'article 18 du chapitre 87 des lois de 1968 à l'intérieur duquel la ville est autorisée à vendre des lots de gré à gré.

21. Permettre au Conseil de déléguer par règlement au Comité exécutif tous les pouvoirs qu'il exerce relativement aux emprunts par obligations.

22. Permettre à la ville d'exiger des propriétaires de terrains faisant l'objet d'un projet de développement le remboursement du coût d'installation des services municipaux.

23. Permettre de réglementer sur l'utilisation conjointe des poteaux par des entreprises d'utilité publique.

24. Déterminer les modalités de la cession du greffe du notaire de la ville.

25. Permettre l'émission de permis pour la construction de plusieurs bâtiments interdépendants sur un même lot.

26. Modifier le nombre des membres de la Commission d'Urbanisme et de Conservation de Québec.

27. Modifier les modes de communication entre les membres du Conseil et les services de la ville.

28. Imposer une taxe d'au plus 2% sur toute mutation de propriété d'une valeur supérieure à \$50,000.

29. Permettre à la ville de percevoir le coût d'enlèvement de la neige dans les rues limitrophes, soit de la municipalité voisine après entente avec cette dernière, soit par l'imposition d'une compensation aux propriétaires des terrains longeant ces rues.

30. Changer le nom du service de santé publique en celui de service de l'hygiène et de l'environnement.

Et toutes autres modifications qu'elle jugera nécessaires ou utiles pour la bonne administration de ses affaires et dans l'intérêt de ses citoyens.

Québec, le 7 mai 1976.

Les procureurs de la ville de Québec,

64393-20-4-o BROCHU, ROY, BUIST & BOUTIN.

Ville de Rimouski

La Ville de Rimouski dépose au Secrétariat des Commissions de l'Assemblée nationale un projet de loi visant à l'autoriser à acquérir des puits de gravier à l'extérieur

de ses limites et à pourvoir à l'organisation de centres de loisirs et de lieux de sport dans un rayon de vingt milles de ses limites.

Rimouski, ce 3 mai 1976.

Les procureurs de la ville,

64365-20-4-o GENDREAU, PELLETIER & GENDREAU.

Succession Lucien Baril

Avis est par les présentes donné qu'un projet de loi sera déposé au Secrétariat des Commissions par monsieur Jean-Paul Baril et dame Marielle Baril-Monty, pour mettre fin à la fiducie créée par le testament de feu Lucien Baril, leur père, afin que le capital et les intérêts accumulés dans telle fiducie administrée par le Trust Général du Canada soient remis immédiatement aux héritiers nommés dans ledit testament en suivant la règle du partage y prévue et ordonner au Trust Général du Canada de procéder à la liquidation de telle fiducie.

Montréal, ce 6 mai 1976.

Les procureurs des requérants,

64415-21-4-o GUERTIN, GAGNON & LAFLEUR.

Liquidation — Loi de la

COOPERATIVE DE CONSOMMATION DE ST-GEORGES

(Loi des associations coopératives)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de l'association coopérative «COOPERATIVE DE CONSOMMATION DE ST-GEORGES», dont le siège social est situé à Ville St-Georges, dans le district électoral de Beauce-Sud, tenue à St-Geor-

ges, le 21 avril 1976, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, ce conformément aux dispositions de la Loi des associations coopératives et de la Loi de la liquidation des compagnies, et que MM. Roland Caron, Pierre Beaudoin et Simon Veilleux soient nommés liquidateurs.

*Le sous-ministre associé des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

64429-o HUBERT MARCEAU.

Ministère des affaires municipales

Corporation du comté de Kamouraska

Conformément à l'article 44 de la Loi sur l'évaluation foncière, j'ordonne que les limites du territoire du district de révision de Québec du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec soient modifiées pour y inclure le territoire de la corporation du comté de Kamouraska.

La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 3 mai 1976.

Le ministre des affaires municipales,

64416-o VICTOR C. GOLDBLOOM.

Ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières

Assurances

ASSOCIATION DE PROTECTION MUTUELLE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Avis d'annulation de permis et de certificat d'enregistrement

Attendu que «L'ASSOCIATION DE PROTECTION MUTUELLE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC», une société de secours mutuels, dont le siège social est situé à Thetford Mines, laquelle société était dûment autorisée à faire affaires dans le Québec, a réassuré toutes ses affaires dans le Québec avec «L'UNION-VIE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE», dont le siège social est situé à Drummondville, en vertu d'un contrat de réassurance intervenu entre elles le 10 décembre 1975 et lequel contrat de réassurance a pris effet le 10 décembre 1975;

Attendu que «L'UNION-VIE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE» est dûment autorisée à faire affaires dans le Québec;

Attendu que «L'ASSOCIATION DE PROTECTION MUTUELLE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC», s'est conformée aux dispositions de l'article 103 de la Loi des assurances;

En conséquence, avis est par les présentes donné que le permis et le certificat d'enregistrement de «L'ASSOCIATION DE PROTECTION MUTUELLE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC» sont annulés à compter du 10 décembre 1975.

Donné au bureau du Service des assurances, ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières, le 1er mai 1976.

*Pour le ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,
Le surintendant des assurances,*

64441-21-2-0

ROGER-A. CAMARAIRE.

Ministère des richesses naturelles

Avis de révocation de droits miniers

Avis est donné au propriétaire des droits miniers sur le terrain ci-après mentionné qu'après un délai de 90 jours de la deuxième publication des présentes, le ministre des richesses naturelles recommandera au lieutenant-gouverneur en conseil la révocation de ces droits miniers, conformément aux articles 206, b, 207 et 208 de la Loi des mines (Lois du Québec, 1965, 1re session, c. 34 et amendements), savoir:

Le lot quatorze (14) de l'arpentage primitif, correspondant aux lots 14A et 14B du rang D du cadastre officiel du canton de Wright, district électoral de Gatineau.

Donné à Québec, ce sixième jour du mois de mai 1976.

64436-21-2-0

*Le sous-ministre,
YVON TREMBLAY.*

Nomination (s)

Avis est donné qu'il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil de faire, par commission sous le grand sceau de la province, les nominations suivantes:

Québec, le 25 février 1976.

Me Jean Girouard, avocat, membre du Barreau du Québec et conseil en loi de la reine, nommé en vertu de l'article 117 de la Loi des tribunaux judiciaires (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 20 et ses amendements), juge de la Cour provinciale pour exercer la juridiction prévue par l'article 126 de cette loi dans toute la province, mais particulièrement et sans restriction dans le district judiciaire de Montréal; ledit Jean Girouard, comme juge de la Cour provinciale, étant autorisé à exercer, sous

l'autorité de l'article 482 du Code criminel, la juridiction d'un magistrat sous la partie XVI du Code criminel, à compter du 1er mars 1976.

Québec, le 25 février 1976.

Me Raphaël Barrette, avocat, membre du Barreau du Québec et conseil en loi de la reine, nommé en vertu de l'article 117 de la Loi des tribunaux judiciaires (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 20 et ses amendements), juge de la Cour provinciale pour exercer la juridiction prévue par l'article 126 de cette loi dans toute la province, mais particulièrement et sans restriction dans le district judiciaire de Beauharnois, ledit Raphaël Barrette, comme juge de la Cour provinciale, étant autorisé

à exercer, sous l'autorité de l'article 482 du Code criminel, la juridiction d'un magistrat sous la partie XVI du Code criminel, à compter du 8 mars 1976.

Québec, le 24 mars 1976.

Me Maurice Bériault, avocat et membre du Barreau du Québec, nommé en vertu de l'article 117 de la Loi des tribunaux judiciaires (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 20 et ses amendements), juge de la Cour provinciale pour exercer la juridiction prévue par l'article 126 de cette loi dans toute la province, mais particulièrement et sans restriction dans le district judiciaire de Montréal; ledit Maurice Bériault, comme juge de la Cour provinciale, étant autorisé à exercer, sous l'autorité de l'article 482 du Code criminel, la juridiction d'un magistrat sous la partie XVI du Code criminel, à compter du 20 avril 1976.

Québec, le 11 mai 1976.

Le sous-procureur général adjoint,
RENÉ LANGEVIN.

64434-o

Avis est donné qu'il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil de faire, par commission sous le grand sceau de la province, la nomination suivante:

Québec, le 3 mars 1976.

Me Lomer Rivard, avocat, membre du Barreau du Québec et conseil en loi de la reine, nommé en vertu de l'article 1104 de la charte de la ville de Montréal (Lois du Québec, 1959-60, chapitre 102), juge municipal pour la ville de Montréal avec les juridictions, attributions, droits, prérogatives, devoirs et pouvoirs attachés à cette fonction et pour agir comme recorder en ce qui concerne les juridictions attribuées à un recorder par les lois du Parlement du Canada, selon l'article 4 de la Loi concernant les recorders et les cours de recorders (Lois du Québec, 1952-53, chapitre 52); ledit Lomer Rivard, vu sa nomination comme juge municipal pour la ville de Montréal, étant autorisé à exercer, sous l'autorité de l'article 482 du Code criminel, la juridiction d'un magistrat sous la partie XVI du Code criminel, le tout à compter du 5 avril 1976.

Québec, le 11 mai 1976.

Le sous-procureur général adjoint,
RENÉ LANGEVIN.

64434-o

Services de santé et services sociaux — Loi sur

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES FLEUR DE LYS

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu des articles 39 et 47 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre 48 des lois de 1971, il a accordé des lettres patentes instituant un établissement public sous le nom de «CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES FLEUR DE LYS».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est: «CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES».

Le siège social de l'établissement est à Weedon, district judiciaire de Saint-François.

*Le ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*
ALBERT JESSOP.

64394-o

1465-0261

Soumissions — Demandes de

Ville de Charny Comté de Lévis

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Paul-Henri Fréchette, secrétaire-trésorier, jusqu'à 7.30 heures du soir, mercredi, le 9 juin 1976, à l'Hôtel de ville, 333, 20e Rue, ville de Charny (Lévis), P.Q., pour l'achat de \$493,500 d'obligations de la ville de Charny (Lévis), datées du 1er juillet 1976, et remboursables en série du 1er juillet 1977, au 1er juillet 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, si supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er janvier et 1er juillet de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission;

cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er juillet 1976.

Tableau d'amortissement — \$493,500 — 20 ans

Année	Capital
01 07 1977	\$ 6,500
01 07 1978	7,000
01 07 1979	8,000
01 07 1980	8,000
01 07 1981	9,000

Année	Capital
01 07 1982	\$ 9,000
01 07 1983	10,000
01 07 1984	10,000
01 07 1985	12,000
01 07 1986	13,000
01 07 1987	13,000
01 07 1988	14,000
01 07 1989	16,000
01 07 1990	17,000
01 07 1991	18,000
01 07 1992	20,000
01 07 1993	21,000
01 07 1994	23,000
01 07 1995	25,000
01 07 1996	234,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$234,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er juillet 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 1er juillet 1996 au montant de \$234,000 comprend un solde de \$208,000 renouvelable pour une période additionnelle de 10 ans, et échéant comme suit:

Année	Capital
01 07 1996	\$ 15,000
01 07 1997	17,000
01 07 1998	17,000

Cité de Dorval

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Marcel Guérin, greffier, jusqu'à 9.00 heures du soir, lundi, le 7 juin 1976,

Année	Capital
01 07 1999	\$ 19,000
01 07 2000	20,000
01 07 2001	21,000
01 07 2002	23,000
01 07 2003	24,000
01 07 2004	25,000
01 07 2005	27,000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$234,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er juillet de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Charny s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er juillet 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 202 (205) — \$275,000 — renouvellement d'emprunt; 203 (205) — \$91,500 — renouvellement d'emprunt; V-201 — \$109,000 — voirie; V-216 — \$18,000 — frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue mercredi, le 9 juin 1976, à 7.30 heures du soir, à l'Hôtel de ville, 333, 20^e Rue, ville de Charny (Lévis).

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Charny, ce 7 mai 1976.

Le secrétaire-trésorier,

PAUL-HENRI FRÉCHETTE.

Hôtel de ville, 333, 20^e Rue,

Ville de Charny (Lévis), Québec.

Téléphone: 832-4695, code 418.

64424-0

à l'Hôtel de ville, 60, avenue Martin, cité de Dorval, P.Q., pour l'achat de \$1,749,000 d'obligations de la cité de Dorval, datées du 1er juillet 1976 et remboursables en série du 1er juillet 1977 au 1er juillet 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à

10¹/₂%, payable semi-annuellement les 1er janvier et 1er juillet de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er juillet 1976.

Tableau d'amortissement — \$1,749,000 — 20 ans

Année	Capital
01 07 1977	\$ 41,000
01 07 1978	48,000
01 07 1979	54,000
01 07 1980	59,000
01 07 1981	64,000
01 07 1982	72,000
01 07 1983	83,000
01 07 1984	91,000
01 07 1985	104,000
01 07 1986	113,000
01 07 1987	60,000
01 07 1988	65,000
01 07 1989	76,000
01 07 1990	83,000
01 07 1991	92,000
01 07 1992	102,000
01 07 1993	113,000
01 07 1994	127,000
01 07 1995	142,000
01 07 1996	160,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série I à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série I à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série I à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$160,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er juillet 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne de-

vront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les sucursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$160,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation, au pair, le 1er juillet de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission, conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La cité de Dorval s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er juillet 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 966-74 — \$227,500 — aqueduc, égouts, voirie; 977-74 — \$54,500 — travaux aménagement; 980-74 — \$21,000 — éclairage; 981-75 — \$109,000 — achat de terrains; 985-75 — \$265,000 — aqueduc, égouts, voirie; 986-75 — \$45,500 — aqueduc, égouts; 987-75 — \$96,000 — aqueduc, égouts; 988-75 — \$57,500 — achat de terrains; 989-75 — \$124,000 — aqueduc, égouts, voirie; 990-75 — \$40,000 — travaux stationnement; 991-75 — \$216,000 — achat de machinerie; 992-75 — \$151,000 — réparation et altérations édifices; 995-75 — \$254,000 — aqueduc, égouts, voirie; 996-75 — \$88,000 — aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue lundi, le 7 juin 1976, à 9.00 heures du soir, à l'Hôtel de ville, 60, avenue Martin, cité de Dorval, P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Cité de Dorval, ce 29 avril 1976.

Le greffier,
MARCEL GUÉRIN.

Hôtel de ville, 60, avenue Martin,
Cité de Dorval, Québec.

Téléphone: 626-4040, code 514.

64425-0

Cité de LaSalle

Comté de Marguerite-Bourgeoys

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par la soussignée Mme Jacqueline Giguère-Boyer, greffier, Hôtel de ville, 13, avenue Strathyre, cité de LaSalle, comté de Marguerite-Bourgeoys, P.Q., jusqu'à 8.00 heures du soir, mardi, le 8 juin 1976, pour l'achat de \$3,129,000 d'obligations de la cité de LaSalle (Marguerite-Bourgeoys), datées du 1er juillet 1976, et remboursables en série du 1er juillet 1977 au 1er juillet 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10 $\frac{1}{2}$ %, payable semi-annuellement les 1er janvier et 1er juillet de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er juillet 1976.

Tableau d'amortissement — \$3,129,000 — 20 ans

Année	Capital
01 07 1977	\$ 63,000
01 07 1978	68,000
01 07 1979	73,000
01 07 1980	80,000
01 07 1981	86,000
01 07 1982	93,000
01 07 1983	101,000
01 07 1984	111,000
01 07 1985	122,000
01 07 1986	133,000
01 07 1987	116,000
01 07 1988	130,000
01 07 1989	146,000
01 07 1990	163,000
01 07 1991	183,000
01 07 1992	205,000
01 07 1993	230,000
01 07 1994	257,000
01 07 1995	288,000
01 07 1996	481,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$481,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er juillet 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 1er juillet 1996 au montant de \$481,000 comprend un solde de \$158,000 renouvelable pour une période additionnelle de 10 ans, et échéant comme suit:

Année	Capital
01 07 1997	\$ 9,000
01 07 1998	10,000
01 07 1999	11,000
01 07 2000	12,000
01 07 2001	14,000
01 07 2002	16,000
01 07 2003	18,000
01 07 2004	20,000
01 07 2005	22,000
01 07 2006	26,000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$481,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er juillet de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La cité de LaSalle s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er juillet 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 459 — \$60,000 — renouvellement d'emprunt; 466 — \$30,000 — renouvellement d'emprunt; 467 — \$43,000 — renouvellement d'emprunt; 476 — \$47,000

— renouvellement d'emprunt; 478 — \$80,000 — renouvellement d'emprunt; 1436 — \$96,700 — voirie; 1456 — \$11,900 — acquisition de terrains; 1468 — \$131,200 — aqueduc et égouts; 1469 — \$93,100 — aqueduc et égouts; 1485 — \$667,500 — voirie; 1490 — \$949,000 — voirie; 1495 — \$69,500 — électricité; 1496 — \$164,500 — voirie; 1498 — \$356,200 — voirie; 1502 — \$329,400 — aqueduc et égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue mardi, le 8 juin 1976, à 8.00 heures du

soir, à l'Hôtel de ville, 13, avenue Strathyre, cité de LaSalle, comté de Marguerite-Bourgeoys, P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Cité de LaSalle (comté de Marguerite-Bourgeoys), ce 11 avril 1976.

Le greffier,

MME JACQUELINE GIGUÈRE-BOYER.

Hôtel de ville, 13, avenue Strathyre,

Cité de LaSalle, (Marguerite-Bourgeoys), P.Q.

Téléphone: 366-7110, code 514.

64423-0

Ville de Repentigny

Comté de L'Assomption

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Georges Larivée, greffier, jusqu'à 8.00 heures du soir, lundi, le 7 juin 1976, à l'Hôtel de ville, 435, boulevard Iberville, Repentigny (L'Assomption), P.Q., pour l'achat de \$3,000,000 d'obligations de la ville de Repentigny, datées du 1er juillet 1976, et remboursables en série du 1er juillet 1977 au 1er juillet 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10 $\frac{1}{2}$ %, payable semi-annuellement les 1er janvier et 1er juillet de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er juillet 1976.

Tableau d'amortissement — \$3,000,000 — 20 ans

Année	Capital
01 07 1977	\$ 50,000
01 07 1978	55,000
01 07 1979	60,000
01 07 1980	67,000
01 07 1981	74,000
01 07 1982	81,000
01 07 1983	90,000
01 07 1984	100,000
01 07 1985	110,000
01 07 1986	122,000
01 07 1987	134,000
01 07 1988	148,000
01 07 1989	164,000
01 07 1990	181,000
01 07 1991	200,000
01 07 1992	222,000
01 07 1993	244,000

Année	Capital
01 07 1994	\$270,000
01 07 1995	298,000
01 07 1996	330,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$330,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er juillet 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$330,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er juillet de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Repentigny s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er juillet 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 527 — \$3,000,000 — usine de filtration.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance du conseil ou l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue lundi, le 7 juin 1976, à 8.00 du soir, à l'Hôtel de ville, 435, boulevard Iberville, Repentigny (L'Assomption).

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Repentigny (comté de L'Assomption), ce 4 mai 1976.

Le greffier,
GEORGES LARIVÉE.

Hôtel de ville, 435, boulevard Iberville,
Repentigny (L'Assomption, Québec).
Téléphone: 585-2660, code 514.

64426-o

Paroisse de Saint-Antonin

Comté de Rivière-du-Loup

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par la soussignée Mme Étienne Thibeault, secrétaire-trésorière, jusqu'à 7.30 du soir mardi, le 8 juin 1976, au bureau municipal, paroisse de Saint-Antonin, comté de Rivière-du-Loup, P.Q., pour l'achat de \$600,000 d'obligations de la paroisse de Saint-Antonin, datées du 1er juillet 1976, et remboursables en série du 1er juillet 1977 au 1er juillet 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10 1/2%, payable semi-annuellement les 1er janvier et 1er juillet de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er juillet 1976.

Tableau d'amortissement — \$600,000 — 20 ans

Année	Capital
01 07 1977	\$24,000
01 07 1978	26,000
01 07 1979	29,000
01 07 1980	32,000
01 07 1981	36,000
01 07 1982	39,000
01 07 1983	43,000
01 07 1984	48,000
01 07 1985	54,000
01 07 1986	59,000
01 07 1987	13,000
01 07 1988	14,000
01 07 1989	16,000
01 07 1990	17,000
01 07 1991	19,000
01 07 1992	21,000
01 07 1993	24,000

Année	Capital
01 07 1994	\$26,000
01 07 1995	29,000
01 07 1996	31,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$31,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er juillet 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$31,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er juillet de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La paroisse de Saint-Antonin s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er juillet 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 126 (131) — \$600,000 — aqueduc et égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil qui sera tenue mardi, le 8 juin 1976, à 7.30 heures du soir, au bureau municipal, paroisse de Saint-Antonin, comté de Rivière-du-Loup, P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

La paroisse de Saint-Antonin (comté de Rivière-du-Loup), ce 13 mai 1976.

La secrétaire-trésorière,

MME ÉTIENNE THIBEAULT.

Bureau municipal, paroisse de Saint-Antonin,
(Rivière-du-Loup), P.Q.

Téléphone: 862-3099, code 418.

64431-0

Village de Saint-Sauveur-des-Monts

Comté de Terrebonne

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Jacques Saint-Louis, secrétaire-trésorier, jusqu'à 8.00 heures du soir, mercredi, le 9 juin 1976, au bureau municipal, 30 avenue Filion, C.P. 130, Saint-Sauveur-des-Monts (Terrebonne), pour l'achat de \$385,000 d'obligations du village de Saint-Sauveur-des-Monts, datées du 1er juillet 1976, et remboursables en série du 1er juillet 1977 au 1er juillet 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10 1/2%, payable semi-annuellement les 1er janvier et 1er juillet de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er juillet 1976.

Tableau d'amortissement — \$385,000 — 20 ans

Année	Capital
01 07 1977	\$10,000
01 07 1978	11,000
01 07 1979	12,000
01 07 1980	12,000
01 07 1981	13,000
01 07 1982	13,000
01 07 1983	15,000
01 07 1984	15,000
01 07 1985	16,000
01 07 1986	17,000
01 07 1987	18,000
01 07 1988	20,000
01 07 1989	21,000
01 07 1990	23,000
01 07 1991	24,000
01 07 1992	25,000
01 07 1993	27,000

Année	Capital
01 07 1994	\$29,000
01 07 1995	31,000
01 07 1996	33,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$33,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er juillet 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$33,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er juillet de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

Le village de Saint-Sauveur-des-Monts s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public

canadien dans les soixante jours à compter du 1^{er} juillet 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 137 — \$208,000 — renouvellement d'emprunt; 137-A — \$125,000 — renouvellement d'emprunt; 212-75 — \$27,400 — aqueduc, égouts; 213-75 — \$24,600 — voirie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue mercredi, le 9 juin 1976, à 8.00 heures du soir, au bureau municipal, 30 avenue Fi-

lion, C.P. 130, Saint-Sauveur-des-Monts (Terrebonne), Québec.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Le village de Saint-Sauveur-des-Monts (comté de Terrebonne), ce 13 mai 1976.

Le secrétaire-trésorier,

JACQUES SAINT-LOUIS.

Bureau municipal, 30, avenue Filion,

C.P. 130, Saint-Sauveur-des-Monts

(Terrebonne), Québec.

Téléphone: 227-2668, code 514.

64432-0

Ville de Shawinigan-Sud

Comté de Saint-Maurice

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Gilles Pinel, secrétaire-trésorier, Hôtel de ville, 900, 6^e Avenue, Shawinigan-Sud (Saint-Maurice), P.Q., jusqu'à 8.30 heures du soir lundi, le 7 juin 1976, pour l'achat de \$857,000 d'obligations de la ville de Shawinigan-Sud, comté de Saint-Maurice, datées du 1^{er} juillet 1976, et remboursables en série du 1^{er} juillet 1977 au 1^{er} juillet 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10 1/2%, payable semi-annuellement, les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1^{er} juillet 1976.

Tableau d'amortissement — \$857,000 — 20 ans

Année	Capital
01 07 1977	\$ 33,000
01 07 1978	34,000
01 07 1979	35,000
01 07 1980	37,000
01 07 1981	38,000
01 07 1982	30,000
01 07 1983	32,000
01 07 1984	33,000
01 07 1985	36,000
01 07 1986	39,000
01 07 1987	35,000
01 07 1988	38,000
01 07 1989	40,000
01 07 1990	42,000
01 07 1991	44,000
01 07 1992	35,000

Année	Capital
01 07 1993	\$ 38,000
01 07 1994	40,000
01 07 1995	43,000
01 07 1996	155,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1^o Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2^o Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3^o Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4^o Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$155,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1^{er} juillet 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 1^{er} juillet 1996 au montant de \$155,000 comprend un solde de \$108,000 renouvelable pour une période additionnelle de 5 ans, et échéant comme suit:

Année	Capital
01 07 1997	\$ 20,000
01 07 1998	20,500
01 07 1999	22,000
01 07 2000	22,000
01 07 2001	23,500

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$155,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er juillet de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Shawinigan-Sud s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er juillet 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 133 — \$128,500 — renouvellement d'em-

prunt; 141 — \$251,500 — renouvellement d'emprunt; 142 — \$45,000 — renouvellement d'emprunt; 143 — \$10,000 — renouvellement d'emprunt; 63 — \$138,000 — renouvellement d'emprunt; 315 — \$284,000 — aque-duc, égouts, achat de machinerie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue lundi, le 7 juin 1976, à 8.30 heures du soir, à l'Hôtel de ville, 900, 6e Avenue, Shawinigan-Sud (Saint-Maurice), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Shawinigan-Sud (comté de Saint-Maurice), ce 6 mai 1976.

Le secrétaire-trésorier,

GILLES PINEL.

Hôtel de ville, 900, 6e Avenue,

Shawinigan-Sud (Saint-Maurice), P.Q.

Téléphone: 536-5671, code 819.

64427-o

Syndicats professionnels

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DU MEUBLE DE PRINCEVILLE

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis que le 23 avril 1976, il a autorisé le changement de nom de «SYNDICAT CATHOLIQUE NATIONAL DES TRAVAILLEURS DU MEUBLE DE PRINCEVILLE», dont la constitution a été autorisée le 10 août 1944, avec siège social situé à Princeville, en celui de «SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DU MEUBLE DE PRINCEVILLE», et ce, en vertu de la Loi des syndicats professionnels, Statuts refondus, 1964, chapitre 146.

*Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

ALBERT JESSOP.

1457-2705

64430-o

LE SYNDICAT DE L'U.P.A. DE LA FEUILLE D'ERABLE

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis que le 19 mars 1976, il a autorisé le changement de nom de «LE SYNDICAT DE L'U.C.C. DE SAINTE-AGATHE», dont la constitution a été autorisée le 23 janvier 1946, avec siège social situé à Sainte-Agathe, en celui de «LE SYNDICAT DE L'U.P.A. DE LA FEUILLE D'ERABLE», et ce, en vertu de la Loi des syndicats professionnels, Statuts refondus, 1964, chapitre 146.

*Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

ALBERT JESSOP.

UCC 137/46

64414-o

Proclamations

Canada
Province de
Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamations

Canada
Province of
Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton de Babel, comprenant le bloc 11, située dans la division d'enregistrement de Saguenay avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Saguenay et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de Babel;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 1297-76, du 7 avril 1976, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

(a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie du canton de Babel, comprenant le bloc 11, située dans la division d'enregistrement de Saguenay;

(b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de Babel;

(c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

(d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Babel Township, comprising block 11, located in the Saguenay Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said Township, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Saguenay Registration Division Office, in Baie-Comeau;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Saguenay Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of the Babel Township;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 1297-76 dated April 7, 1976, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Saguenay Registration Division Office, in Baie-Comeau the original plan and book of reference of part of the Babel Township, comprising block 11, located in the Saguenay Registration Division;

(b) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the Babel Township;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of mortgages;

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent pur-

des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorables HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce septième jour d'avril en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 503
Folio: 64

RENÉ LANGEVIN.
64434-0

Canada
Province de
Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton de Boishébert, comprenant les lots 125 à 137 village de La Tabatière, située dans la division d'enregistrement de Sept-Îles avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, à Sept-Îles;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Sept-Îles et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront

chasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this seventh day of April, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-six and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney General.

Libro: 503
Folio: 64

64434

Canada
Province of
Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern.

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Boishébert Township, comprising lots 125 to 137 in La Tabatière Village located in the Sept-Îles Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said Township, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Sept-Îles Registration Division Office, in Sept-Îles;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Sept-Îles Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will

en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de Boishébert;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 1299-76, du 7 avril 1976, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts reformés du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, à Sept-Îles, des plan et livre de renvoi originaux d'une partie du canton de Boishébert, comprenant les lots 125 à 137 village de La Tabatière, située dans la division d'enregistrement de Sept-Îles;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de Boishébert;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce septième jour d'avril en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

Librio: 503
Folio: 65

64434-0

become effective, the whole with respect to the said part of the Boishébert Township;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order Number 1299-76 dated April 7, 1976, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Sept-Îles Registration Division Office, in Sept-Îles, the original plan and book of reference of part of the Boishébert Township, comprising lots 125 to 137 in La Tabatière Village, located in the Sept-Îles Registration Division;

(b) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the Boishébert Township;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immovable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of mortgages;

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this seventh day of April, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-six and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,

Assistant Deputy Attorney General.

Librio: 503
Folio: 65

64434

Canada
Province de
Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton de Desroberts, comprenant le lot 1, rang E, située dans la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda, à Rouyn;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de Desroberts;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 1294-76, du 7 avril 1976, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est «Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent», qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda, à Rouyn, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie du canton de Desroberts, comprenant le lot 1, rang E, située dans la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article

Canada
Province of
Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, Chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Desroberts Township comprising lot 1, in range E, located in the Rouyn-Noranda Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said Township, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Rouyn-Noranda Registration Division Office, in Rouyn;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Rouyn-Noranda Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of the Desroberts Township;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 1294-76 dated April 7, 1976, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Rouyn-Noranda Registration Division Office, in Rouyn the original plan and book of reference of part of the Desroberts Township, comprising lot 1, in range E, located in the Rouyn-Noranda Registration Division;

(b) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that

2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de Desroberts:

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce septième jour d'avril en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 503
Folio: 66

RENÉ LANGEVIN.
64434-o

Canada
Province de
Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton de Dufresnoy, comprenant les blocs 187 et 188, située dans la divi-

Registration Division with regard to the said part of the Desroberts Township;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this seventh day of April, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-six and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

Libro: 503
Folio: 66

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney General.
64434

Canada
Province of
Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Dufresnoy Township, comprising blocks 187 and 188, located in the

sion d'enregistrement de Rouyn-Noranda, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda, à Rouyn;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaux dans la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de Dufresnoy;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 1296-76, du 7 avril 1976, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est «Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent», qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda, à Rouyn, des plan et livre de renvoi originaux d'une partie du canton de Dufresnoy, comprenant les blocs 187 et 188, située dans la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de Dufresnoy;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

Rouyn-Noranda Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said Township, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and copy of such reference book in the Rouyn-Noranda Registration Division Office, in Rouyn;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Rouyn-Noranda Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of the Dufresnoy Township;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 1296-76 dated April 7, 1976, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Rouyn-Noranda Registration Division Office, in Rouyn, the original plan and book of reference of part of the Dufresnoy Township, comprising blocks 187 and 188, located in the Rouyn-Noranda Registration Division;

(b) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the Dufresnoy Township;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce septième jour d'avril en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 503
Folio: 67

RENÉ LANGEVIN.
64434-0

Canada
Province de
Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton de La Gorgendière, comprenant les lots 68 à 85 du village de Grande-Romaine, située dans la division d'enregistrement de Sept-Îles, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, à Sept-Îles;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Sept-Îles et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de La Gorgendière;

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this seventh day of April, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-six and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,

Libro: 503
Folio: 67

Assistant Deputy Attorney General.
64434

Canada
Province of
Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of La Gorgendière Township comprising lots 68 to 85 in the Village of Grande-Romaine, located in the Sept-Îles Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said Township, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Sept-Îles Registration Division Office, in Sept-Îles;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Sept-Îles Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of La Gorgendière Township;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 1300-76, du 7 avril 1976, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176 inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, de Sept-Îles, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie du canton de La Gorgendière, comprenant les lots 68 à 85 du village de Grande-Romaine, située dans la division d'enregistrement de Sept-Îles;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de La Gorgendière;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos fœux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce septième jour d'avril en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN,

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 1300-76 dated April 7, 1976, We have ordered and to hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176 of the Civil Code, that it is expedient:

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Sept-Îles Registration Division Office, in Sept-Îles, the original plan and book of reference of part of La Gorgendière Township comprising lots 68 to 85 in the Village of Grande-Romaine located in the Sept-Îles Registration Division;

(b) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of La Gorgendière Township;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this seventh day of April in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-six and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,

Assistant Deputy Attorney General.

Canada
Province de Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie de la seigneurie de Mille-Vaches, comprenant les lots 316, 317 et 318, rang B, située dans la division d'enregistrement de Saguenay avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie de ladite seigneurie qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau;

ATTENDU QUE, maintenant il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Saguenay et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie de la seigneurie de Mille-Vaches;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 1298-76, du 7 avril 1976, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est «Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent», qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie de la seigneurie de Mille-Vaches, comprenant les lots 316, 317 et 318, rang B, située dans la division d'enregistrement de Saguenay;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article

Canada
Province of Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Seigneurie of Mille-Vaches, comprising lots 316, 317 and 318, in Range B, located in the Saguenay Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said Seigneurie, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Saguenay Registration Division Office, in Baie-Comeau;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Saguenay Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of the Seigneurie of Mille-Vaches;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 1298-76 dated April 7, 1976, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Saguenay Registration Division Office, in Baie-Comeau, the original plan and book of reference of part of the Seigneurie of Mille-Vaches, comprising lots 316, 317 and 318, in Range B, located in the Saguenay Registration Division;

(b) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that

2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie de la seigneurie de Mille-Vaches;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce septième jour d'avril en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Librio: 503
Folio: 72

RENÉ LANGEVIN,
64434-0

Canada
Province de
Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie de la ville de Noranda, comprenant le lot 2354, située dans la division d'en-

Registration Division with regard to the said part of the Seigneurie of Mille-Vaches;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers of their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this seventh day of April, in the years of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-six and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

Librio: 503
Folio: 72

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney General.
64434

Canada
Province of
Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the City of Noranda, comprising lot 2354 located in the Rouyn-Noranda Reg-

enregistrement de Rouyn-Noranda, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie de ladite ville qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda, à Rouyn;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie de la ville de Noranda;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 1295-76, du 7 avril 1976. Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est «Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent», qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda, à Rouyn, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie de la ville de Noranda, comprenant le lot 2354, située dans la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie de la ville de Noranda;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

istration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said City, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Rouyn-Noranda Registration Division Office, in Rouyn;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Rouyn-Noranda Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of the City of Noranda;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 1295-76 dated April 7, 1976, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient;

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Rouyn-Noranda, Registration Division Office, in Rouyn, the original plan and book of reference of part of the City of Noranda, comprising lot 2354, located in the Rouyn-Noranda Registration Division;

(b) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the City of Noranda;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immovable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre Province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce septième jour d'avril en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 503
Folio: 73

RENÉ LANGEVIN.
64434-0

Canada
Province de
Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton d'Obalski, comprenant le bloc 3, située dans la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton d'Obalski;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le nu-

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this seventh day of April, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-six and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney General.

Libro: 503
Folio: 73

64434-0

Canada
Province of
Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Obalski Township, comprising block 3, located in the Lake Saint-Jean West Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said Township, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Lake Saint-Jean West Registration Division Office, in Roberval;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Lake Saint-Jean West Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day of which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of the Obalski Township;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 1291-76

méro 1291-76, du 7 avril 1976, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est «Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent», qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie du canton d'Obalski, comprenant le bloc 3, située dans la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton d'Obalski;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce septième jour d'avril en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

Libro: 503
Folio: 69

64434-0

dated April 7, 1976, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Lake Saint-Jean West Registration Division Office, in Roberval, the original plan and book of reference of part of the Obalski Township, comprising block 3, located in the Lake Saint-Jean West Registration Division;

(b) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the Obalski Township;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this seventh day of April in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-six and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN.

Assistant Deputy Attorney General.

Libro: 503
Folio: 69

64434

Canada
Province de
Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton d'Obalski, comprenant le bloc 4, située dans la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaux dans la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton d'Obalski;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 1292-76, du 7 avril 1976, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est «Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent», qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval, des plan et livre de renvoi originaux d'une partie du canton d'Obalski, comprenant le bloc 4, située dans la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article

Canada
Province of
Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Obalski Township, comprising block 4 located in the Lake Saint-Jean West Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said Township, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Lake Saint-Jean West Registration Division Office, in Roberval;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Lake Saint-Jean West Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of the Obalski Township;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 1292-76 dated April 7, 1976, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Lake Saint-Jean West Registration Division Office, in Roberval, the original plan and book of reference of part of the Obalski Township, comprising block 4 located in the Lake Saint-Jean West Registration Division;

(b) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that

2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton d'Obalski:

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce septième jour d'avril en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 503
Folio: 70

RENÉ LANGEVIN,
64434-0

Canada
Province de
Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton d'Obalski, comprenant les blocs 5 et 6, située dans la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

Registration Division with regard to the said part of the Obalski Township;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immovable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honorable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this seventh day of April, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-six and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

Libro: 503
Folio: 70

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney General.
64434

Canada
Province of
Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Obalski Township, comprising blocks 5 and 6, located in the Lake Saint-Jean West Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau:

ATTENDU QU'UNE copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Lac-St-Jean-Ouest, à Roberval;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaux dans la division d'enregistrement de Lac-St-Jean-Ouest et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton d'Obalski;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 1293-76, du 7 avril 1976, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Lac-St-Jean-Ouest, à Roberval, des plan et livre de renvoi originaux d'une partie du canton d'Obalski, comprenant les blocs 5 et 6, située dans la division d'enregistrement de Lac-St-Jean-Ouest;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton d'Obalski;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre Province de Québec;

WHEREAS the plan of such part of the said Township, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office:

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Lac-Saint-Jean-West Registration Division Office, in Roberval;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Lake-Saint-Jean West Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of the Obalski Township;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 1293-76 dated April 7, 1976, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Lake-Saint-Jean West Registration Division Office, in Roberval, the original plan and book of reference of part of the Obalski Township, comprising blocks 5 and 6, located in the Lake-Saint-Jean West Registration Division;

(b) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the Obalski Township;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce septième jour d'avril en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 503
Folio: 71

RENÉ LANGEVIN.
64434-0

Canada
Province de
Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton de Verrazzano, comprenant les blocs A, 187 à 191, située dans la division d'enregistrement de Sept-Îles, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, à Sept-Îles;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Sept-Îles et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de Verrazzano;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 1301-76, du 7 avril 1976, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformé-

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this seventh day of April, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-six and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,

Libro: 503
Folio: 71

Assistant Deputy Attorney General.
64434

Canada
Province of
Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of Verrazzano Township, comprising blocks A, 187 to 191 located in the Sept-Îles Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said Township, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Sept-Îles Registration Division Office, in Sept-Îles.

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Sept-Îles Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of Verrazzano Township;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 1301-76 dated April 7, 1976, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the

ment aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est «Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent», qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, à Sept-Îles, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie du canton de Verrazzano, comprenant les blocs A, 187 à 191, située dans la division d'enregistrement de Sept-Îles;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de Verrazzano;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce septième jour d'avril en l'année mil neuf cent soixante-seize et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

64434-0

Libro: 503

Folio: 74

aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Sept-Îles Registration Division Office, in Sept-Îles, the original plan and book of reference of part of Verrazzano Township, comprising blocks A, 187 to 191, located in the Sept-Îles Registration Division;

(b) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of Verrazzano Township;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immovable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this seventh day of April, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-six and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,

Assistant Deputy Attorney General.

Libro: 503

Folio: 74

64434

Vente d'effets non réclamés**Sale of Unclaimed Baggage****LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES
CP LIMITÉE**

Avis est par les présentes donné que toutes les marchandises reçues avant le premier jour de juin 1975, et qui n'ont pas encore été réclamées aux bureaux de LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES CP LIMITÉE situés à divers endroits de la province de Québec, seront vendues aux enchères publiques au dernier enchérisseur, par Frank Waddington, encanteur, au numéro 189, rue Queen est, Toronto (Ontario), à onze heures de la matinée le troisième jour de juin 1976, à moins que lesdites marchandises ne soient réclamées et tous les frais payés avant cette date.

64137-16-6-0

Le vice-président,
W. M. RILEY.

**CP EXPRESS
LIMITED**

Notice is hereby given that all goods received previous to the first day of June, 1975, still remaining unclaimed in the offices of the CP EXPRESS LIMITED at different points in the Province of Québec, will be sold at public auction to the highest bidder by Frank Waddington, auctioneer, at 189 Queen Street East, Toronto, Ontario, at 11:00 o'clock in the forenoon, on the third day of June, 1976, unless same shall be called for before that date and all charges paid thereon.

64137-16-6-0

W. M. RILEY,
Vice-President.

Ventes par Shérifs**Sheriff's Sales**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

PUBLIC NOTICE, is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below.

BEAUHARNOIS**BEAUHARNOIS**

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Beauharnois

No 760-05-000397-75 { **WILFRED MAJOR LTD.**,
dûment constituée en
corporation suivant la loi et
ayant un bureau et un établissement à North Lancaster,
province de l'Ontario, demanderesse, vs ELZÉAR
QUENNEVILLE, résidant et domicilié au 26, Saint-
Dominique, Les Cèdres, district de Beauharnois, province
de Québec, défendeur.

No. 760-05-000397-75 { **WILFRED MAJOR LTD.**,
a body politic and cor-
porate, duly incorporated ac-
cording to law and having an office and place of business
in North Lancaster, in the Province of Ontario, plaintiff,
vs ELZÉAR QUENNEVILLE, residing and domiciled at
26 Saint-Dominique, Les Cèdres, District of Beauharnois,
Province of Québec, defendant.

«Un emplacement ayant front sur la rue St-Dominique, en la municipalité du village de Les Cèdres, dans le comté de Soulanges, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Soulanges, comme étant composé de parties des lots originaires numéros cent quatorze et cent quinze (P. 114 et P. 115).

“A piece of land fronting on Saint-Dominique Street, in the Municipality of the Village of Les Cèdres, in Soulanges County, known and designated on the official plan and in the book of reference of the Incorporated Village of Soulanges, as consisting of parts of original lots one hundred and fourteen and one hundred and fifteen (Pt. 114 and Pt. 115).

Mesurant environ cinquante pieds de largeur par cent pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins.

Measuring approximately fifty feet in width and one hundred feet in depth, English measure and more or less.

Et bornées en front, vers le nord, par la rue St-Dominique; en arrière, vers le sud, par le lot numéro 116 dudit cadastre; d'un côté, vers l'est, par le résidu desdits lots 114 et 115, appartenant à M. Joseph Liboiron ou représentants; et de l'autre côté, vers l'ouest, par le lot numéro 118 dudit cadastre et partie par le terrain dudit Joseph Liboiron ou représentants.

Bounded in front on the north by Saint-Dominique Street; at the rear on the south by lot 116 of said cadastre; on the east side by the remainder of said lots 114 and 115, belonging to Mr. Joseph Liboiron or representatives; on the west side by lot 118 of said cadastre and partly by the land belonging to the said Joseph Liboiron or representatives.

Avec maison y érigée portant le numéro 26 de ladite rue St-Dominique, à Les Cèdres, et autres dépendances y érigées.

Ainsi que le tout se trouve présentement et sujet notamment à une servitude pour un système d'égout tel qu'établi à un acte enregistré à Soulanges sous le numéro 38228.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Soulanges, à Coteau-Landing, le VINGT-NEUVIÈME jour de JUIN 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif,
PAUL BRODEUR.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Salaberry-de-Valleyfield, le 11 mai 1976. 64417-0

With the house erected thereon, bearing number 26 of the said Saint-Dominique Street in Les Cèdres, and other dependencies erected thereon.

As the whole presently stands, subject particularly to a sewerage system servitude as established under a deed registered in Soulanges under number 38228."

The minimum amount that the purchaser shall pay to the Sheriff in cash or by certified cheque, at the time of adjudication, is fixed at 25% of the municipal assessment.

To be sold at the Soulanges Division Registry Office in Coteau-Landing, on the TWENTY-NINTH day of JUNE, 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

PAUL BRODEUR,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Salaberry-de-Valleyfield, May 11, 1976. 64417

HULL

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Hull

No 550-02-000283-75 { THE ASSOCIATES FINANCE LTD., corps politique dûment incorporé ayant une place d'affaires au 765, boulevard Saint-Joseph, à Hull district de Hull, province de Québec, demanderesse, vs M. ROBERT BANVILLE, résidant et domicilié route rurale numéro 1, Wilson's Corner, district de Hull, province de Québec.

«Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot vingt-neuf «A» (ptie 29A) dans le Cinquième rang (Rg 5) du canton de Wakefield, mesurant cent cinquante pieds (150') de profondeur sur cent cinquante pieds (150') de largeur, et borné comme suit: à l'ouest, au sud et au nord par une autre partie du lot vingt-neuf «A» (ptie 29A) appartenant au vendeur, et à l'est par la route McNeal. Le coin nord est situé à une distance de mille cent cinquante pieds (1,150') de la ligne de division entre la propriété du vendeur et celle de John McGashan, le tout tel qu'il appert d'un plan préparé par les parties.»

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, à Maniwaki, le VINGT-TROISIÈME jour de JUILLET, 1976, à ONZE heures de l'avant-midi.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 688a C.P.C., est de mille cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante centins (\$1,187.50), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de quatre mille sept cent cinquante dollars (\$4,750) telle

HULL

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Hull

No. 550-02-000283-75 { THE ASSOCIATES FINANCE LTD., a corporation legally constituted, having a place of business at 765 Saint-Joseph Boulevard, in Hull, District of Hull, Province of Québec, plaintiff, vs MR. ROBERT BANVILLE, residing and domiciled on Rural Route No. 1, Wilson's Corner, District of Hull, Province of Québec, defendant.

"An immoveable known and designated as being part of the lot twenty-nine "A" (Pt. 29A) in the Fifth Range (Rge. 5) of the Township of Wakefield and measuring one hundred and fifty feet (150') in depth by one hundred and fifty feet (150') in width and bounded as follows: to the west, south and north by another part of lot twenty-nine "A" (Pt. 29A) belonging to the vendor, and to the east by McNeal Road. The north corner is situated at a distance of one thousand one hundred and fifty feet (1,150') from the division line separating the property of the vendor and the property of John McGashan, the whole as shown on a plan prepared by the parties."

To be sold at the Gatineau Division Registry Office, in Maniwaki, on the TWENTY-THIRD day of JULY, 1976, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

The minimum amount which the purchaser shall pay at the time of adjudication, in conformity with section 688a C.C.P., is fixed at one thousand one hundred and eighty-seven dollars and fifty cents (\$1,187.50), which is the equivalent of twenty-five per cent (25%) of the assessment of the immoveable, which is four thousand seven hundred

que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY ROCHON.

Bureau du shérif,
District de Hull, ce 6 mai 1976. 64437-0

and fifty dollars (\$4,750), as entered on the assessment roll of the municipality. Such minimum amount shall be paid in cash or by certified cheque.

JEAN-GUY ROCHON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
District of Hull, May 6, 1976. 64437

JOLIETTE

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette

No 705-02-256-75 { **L** A CAISSE POPULAIRE DE STE-BEATRIX, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires en la municipalité de Sainte-Béatrix, district de Joliette, partie demanderesse, vs ARMAND PRUD'HOMME, gentilhomme, domicilié et demeurant au no 3629 est, rue Sainte-Catherine, appartement 12, en les cité et district de Montréal, partie défenderesse, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement du comté de Joliette, mis-en-cause.

« Une partie de la subdivision numéro 8 du lot originaire 13-A (13-A-P. 8) du premier rang des augmentations de Kildare, du cadastre officiel de Saint-Alphonse-de-Rodriguez et borné comme suit:

De forme irrégulière, bornée vers le sud-est par le lot numéro 13A-9 (rue), vers le sud-ouest par le lot numéro 13A-12 (rue), vers le nord-ouest par le lot no 13A-7, vers le nord-est par une partie du lot 13A, mesurant cent un pieds et soixante-cinq centièmes (101.65') dans ses lignes nord-est, sud-est et sud-ouest, cent deux pieds et sept dixièmes (102.7') dans sa ligne nord-ouest et contenant dix mille deux cent onze pieds carrés (10,211 pi. ca.) en superficie, mesure anglaise. »

Le montant minimum de la mise à prix est fixé à \$1,120, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale. Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 C.P.C., l'adjudicataire devra verser ce montant au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendue au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, à Joliette, 577, rue Notre-Dame, comté et district de Joliette, le MARDI SIXIÈME jour de JUILLET 1976, à ONZE heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
GINETTE MALO.

Bureau du shérif,
District de Joliette,
Joliette, le 9 mai 1976. 64419-0

JOLIETTE

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Provincial Court — District of Joliette

No. 705-02-256-75 { **L** A CAISSE POPULAIRE DE STE-BEATRIX, a corporation legally constituted, having a business establishment in the Municipality of Sainte-Béatrix, District of Joliette, plaintiff, vs ARMAND PRUD'HOMME, gentleman, domiciled and residing at 3629 Sainte-Catherine Street East, Apartment 12, in the City and District of Montreal, defendant, and THE REGISTRAR for the County of Joliette Registration Division, *mis-en-cause.*

"A part of subdivision number 8 of original lot 13-A (13-A-Pt. 8) in the First Range of the gores of Kildare Township, on the official cadastre for the Parish of Saint-Alphonse-de-Rodriguez and bounded as follows:

Of irregular configuration, bounded southeasterly by lot number 13A-9 (street), southwesterly by lot number 13A-12 (street), northwesterly by lot number 13A-7, northeasterly by a part of lot 13A, measuring one hundred and one and sixty-five-hundredths feet (101.65') on its northeast, southeast and southwest lines, one hundred and two and seven-tenths feet (102.7') on its northwest line and having an area of ten thousand two hundred and eleven square feet (10,211 sq. ft.), English measure."

The upset price is fixed at \$1,120, which amount represents 25% of the municipal assessment. Subject to the right of retention provided under article 689 C.C.P., the purchaser shall pay such amount either in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at the Joliette Registration Division Office, in Joliette, 577 Notre-Dame Street, County and District of Joliette, on TUESDAY, the SIXTEENTH day of JULY, 1976, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

GINETTE MALO,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
District of Joliette,
Joliette, May 9, 1976. 64419

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour Provinciale — District de Terrebonne

No 26,164. { LES COMMISSAIRES D'ECOLE
POUR LA MUNICIPALITE
SCOLAIRE DES LAURENTIDES,

corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires à Sainte-Agathe, district de Terrebonne, partie demanderesse, vs M. VICTOR BILODEAU, domicilié et résidant au no 2941 South-East, 5th Street, Fort Lauderdale, Floride, partie défenderesse.

«Un morceau de terre situé à Saint-Donat, dans le deuxième rang du canton Lussier, faisant partie du lot de terre figurant au cadastre officiel du canton Lussier sous le numéro un des subdivisions du lot vingt-huit (28-P. 1), mesurant cent vingt-cinq pieds (125') dans sa ligne nord-ouest; cent pieds (100') dans sa ligne sud-est et cent cinquante pieds (150') dans chacune de ses lignes nord-est et sud-ouest, mesure anglaise, et ayant une superficie de seize mille sept cent quatre-vingt-douze pieds carrés (16,792 pi. ca.).

Ce terrain est borné au nord-ouest par le chemin public et des trois autres côtés par d'autres parties dudit lot 28-1.

L'angle engendré par les lignes nord-ouest et sud-ouest est de quatre-vingt-trois degrés et cinquante-cinq minutes (83°55').

La distance entre l'extrémité sud-ouest de la ligne nord-ouest et le point d'intersection de la ligne ouest du chemin public avec la ligne de division des lots 28-1 et 29 est de quarante-neuf pieds et un dixième de pied (49.1') et l'angle formé par une ligne reliant ces deux points et la ligne nord-ouest du terrain sus-décrit est de cent vingt-huit degrés et cinquante minutes (128°50').

Le tout tel qu'indiqué sur un plan préparé par Raymond Alain, arpenteur-géomètre, en date du quatorze juillet mil neuf cent soixante-six et portant le numéro A-1282-1.»

Le montant minimum de la mise à prix est fixé à \$500, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale. Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 C.P.C., l'adjudicataire devra verser ce montant au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, à Sainte-Julienne, 1532, rue Albert, comté de Montcalm, district de Joliette, le MARDI TREIZIÈME jour de JUILLET 1976, à ONZE heures de l'avant-midi.

Le shérif-adjoint,
GINETTE MALO.

Bureau du shérif,
District de Joliette,
Joliette, le 9 mai 1976.

64418-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Terrebonne

No. 26,164 { THE SCHOOL COMMISSIONERS
OF THE DES LAURENTIDES
SCHOOL MUNICIPALITY, a corpora-

tion legally constituted, having its head office and its principal place of business in Sainte-Agathe, District of Terrebonne, plaintiff, vs MR. VICTOR BILODEAU, domiciled and residing at 2941 South-East 5th Street, Fort Lauderdale, Florida, defendant.

"A piece of land located in Saint-Donat, in the Second Range of Lussier Township, forming part of the plot of land designated on the official cadastre for Lussier Township as number one of the subdivisions of lot twenty-eight (28-Pt. 1), measuring one hundred and twenty-five feet (125') on its northwest line; one hundred feet (100') on its southeast line and one hundred and fifty feet (150') on its northeast and southwest lines, English measure, and having an area of sixteen thousand seven hundred and ninety-two square feet (16,792 sq. ft.).

The said land is bounded on the northwest by the public road and on the other three sides by other parts of said lot 28-1.

The angle produced by the northwest and southwest lines is eighty-three degrees fifty-five minutes (83°55').

The distance between the southwest end of the northwest line and the point of intersection of the west line of the public road with the dividing line between lots 28-1 and 29 measures forty-nine and one-tenth feet (49.1') and the angle produced by a line joining these two points and the northwest line of the piece of land hereinabove described is one hundred and twenty-eight degrees fifty minutes (128°50').

The whole as shown on a plan prepared by Raymond Alain, land surveyor, dated the fourteenth of July one thousand nine hundred and sixty-six, and bearing number A-1282-1."

The upset price is fixed at \$500, which amount represents 25% of the municipal assessment. Subject to the right of retention provided under article 689 C.C.P., the purchaser shall pay such amount either in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at the Montcalm Registration Division Office, in Sainte-Julienne, 1532 Albert Street, Montcalm County, District of Joliette, on TUESDAY, the THIRTEENTH day of JULY, 1976, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

GINETTE MALO,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office
District of Joliette.
Joliette, May 9, 1976.

64418

MÉGANTIC

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Mégantic

No 235-05-000032-76 { **B**O-LESS INC., compagnie légalement constituée, ayant son siège social en la cité de Thetford Mines, district de Mégantic, demanderesse, vs FERNAND BOILY, homme d'affaire, résidant et domicilié à Thetford Mines, district de Mégantic, défendresse, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Thetford, mis-en-cause.

«Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro cent seize de la subdivision du lot numéro cinq cent cinquante-cinq (no 555-116) au cadastre officiel pour le canton d'Irlande, division d'enregistrement de Thetford Mines, circonstances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit, avec bâtisses dessus construites.»

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Thetford, au palais de justice, 693 ouest, rue Saint-Alphonse à Thetford Mines, le VINGT-DEUXIÈME jour de JUIN 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, suivant l'article 688a C.P.C., est de \$25,612.50.

Le shérif,
JEAN-LOUIS LALLIER.

Bureau du shérif,
Thetford Mines, ce 10 mai 1976.

64440-o

MONTMAGNY

Fieri Facias de Terris
Cour supérieure — District de Québec

No 200-05-003977-753 { **B**ANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE, corporation légalement constituée, ayant une principale place d'affaires aux Galeries Chagnon, au 300, côte du Passage, à Lévis, district de Québec, vs GASTON TURGEON, faisant affaires de commerce sous la raison sociale Service Funéraire Gaston Turgeon Enr., domicilié et résidant au 39, Curé-Pelletier, appartement 7, Lauzon, district de Québec, et GEORGES LEBEL, faisant affaires de commerce Distribution Rive Sud Enr., 26, rue Saint-Joseph, Lauzon, district de Québec, conjoints et solidaires.

«Un emplacement de figure irrégulière, mesurant cent dix pieds (110') de largeur de l'est à l'ouest, du côté nord, le long d'un chemin privé, et soixante-dix pieds (70')

MÉGANTIC

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Mégantic

No. 235-05-000032-76 { **B**O-LESS INC., a corporation legally constituted, having its head office in the City of Thetford Mines, District of Mégantic, plaintiff, vs FERNAND BOILY, businessman, residing and domiciled in Thetford Mines, District of Mégantic, defendant, and THE REGISTRAR for the Thetford Registration division, *mis-en-cause*.

"A plot of land or *emplacement* known and designated as lot number one hundred and sixteen of the subdivision of lot number five hundred and fifty-five (No. 555-116) on the official cadastre for Ireland Township, Thetford Mines Registration Division, appurtenances, subject to mining and mining rights belonging to whoever is entitled thereto, with the buildings constructed thereon."

To be sold at the Thetford Division Registry Office, in the Court House, 693 Saint-Alphonse Street West, Thetford Mines, on the TWENTY-SECOND day of JUNE, 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

The minimum amount the purchaser shall pay to the Sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication, in conformity with article 688a C.C.P., is fixed at \$25,612.50.

JEAN-LOUIS LALLIER,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Thetford Mines, May 10, 1976.

64440

MONTMAGNY

Fieri Facias de Terris
Superior Court — District of Québec

No. 200-05-003977-753 { **B**ANK OF NOVA SCOTIA, a corporation legally constituted, having its principal place of business at Galeries Chagnon, 300 Côte du Passage, Lévis, District of Québec, vs GASTON TURGEON, carrying on business under the firm name of Service Funéraire Gaston Turgeon Enr., domiciled and residing at 39 Curé Pelletier, Apartment 7, Lauzon, District of Québec, and GEORGES LEBEL, carrying on business under the firm name of Distribution Rive Sud Enr., 26 Saint-Joseph Street, Lauzon, District of Québec, jointly and severally.

"A plot of land or *emplacement* of irregular configuration, measuring one hundred and ten feet (110') in width from east to west, on the north side, along a private road,

du côté sud, sur cent pieds (100') de profondeur du nord au sud, le tout plus ou moins et mesure anglaise, faisant partie du lot de terre connu au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Michel, comté de Bellechasse, sous le numéro quatorze (14 ptie). Borné au nord au chemin privé ci-dessus mentionné, au sud et à l'est par partie du même lot (14) et à l'ouest à monsieur Marc Lapointe ou représentants.

Un terrain quelque peu irrégulier au nord (suivant les sinuosités du fleuve St-Laurent), mesurant quatre-vingt-sept pieds (87') de largeur de l'est à l'ouest et quatre-vingts pieds (80') de profondeur du nord au sud, plus ou moins, mesure anglaise, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro douze (12 ptie) aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de St-Michel, comté de Bellechasse, et le tout compris dans les bornes suivantes: au nord, le fleuve Saint-Laurent, au sud à un chemin privé, à l'est à monsieur Léonidas Verret ou représentants et à l'ouest à monsieur Marc Lapointe ou représentants.

Un terrain mesurant quatre-vingt-sept pieds (87') de largeur par vingt pieds (20') de profondeur, mesure anglaise plus ou moins, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro douze (12 ptie) aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Saint-Michel, comté de Bellechasse, et le tout compris dans les bornes suivantes; au nord au terrain ci-dessus décrit, au sud à un autre terrain ci-dessus décrit, à l'ouest à monsieur Marc Lapointe ou représentants et à l'est à MM. Yvon Dubé et Raymond Lamontagne, étant une autre partie du terrain servant de chemin. Le tout avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Raphaël, comté de Bellechasse, le VINGT-NEUVIÈME jour du mois de JUIN 1976, à TROIS heures de l'après-midi.

Le shérif,

JEAN-PAUL TREMBLAY.

Bureau du shérif,
Montmagny, le 10 mai 1976.

64420-0

MONTRÉAL

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal

No 02-036832-75 { **B**ANQUE DE MONTREAL
«MASTER CHARGE»,
demanderesse, vs LUCIEN DU-
MAIS, demeurant et domicilié 4880, rue Domville, Saint-
Hubert, Québec, défendeur.

seventy feet (70') on the south side and one hundred feet (100') in depth from north to south, the whole more or less, English measure, forming part of the piece of land known on the official cadastre for the Parish of Saint-Michel, Bellechasse County, as number fourteen (14 pt.). Bounded on the north by the private road hereinabove mentioned, on the south and on the east by part of the same lot (14) and on the west by the property of Mr. Marc Lapointe or representatives.

A piece of land having an irregular contour on the north (along the Saint Lawrence River), measuring eighty-seven feet (87') in width from east to west and eighty feet (80') in depth from north to south, more or less, English measure, known and designated as forming part of lot number twelve (Pt. 12) on the official plan and in the book of reference for the Parish of Saint-Michel, Bellechasse County, the whole bounded as follows: on the north by the Saint Lawrence River, on the south by a private road, on the east by the property of Mr. Léonidas Verret or representatives and on the west by the property of Mr. Marc Lapointe or representatives.

A piece of land measuring eighty-seven feet (87') in width and twenty feet (20') in depth, English measure and more or less, known and designated as forming part of lot number twelve (Pt. 12) on the official plan and in the book of reference for the Parish of Saint-Michel, Bellechasse County, the whole bounded as follows: on the north by the piece of land hereinabove described, on the south by another piece of land hereinabove described, on the west by the property of Mr. Marc Lapointe or representatives and on the east by the property of Messrs. Yvon Dubé and Raymond Lamontagne, being another part of the piece of land used as a road. The whole with the buildings constructed thereon, appurtenances and dependencies".

To be sold at the Saint-Raphaël Registry Office, Bellechasse County, on the TWENTY-NINTH day of JUNE, 1976, at THREE o'clock in the afternoon.

JEAN-CLAUDE TREMBLAY,

Sheriff.

Sheriff's Office,
Montmagny, May 10, 1976.

64420

MONTREAL

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Montreal

No. 02-036832-75 { **B**ANK OF MONTREAL,
"MASTER CHARGE",
plaintiff, vs LUCIEN DUMAIS,
residing and domiciled at 4880 Domville Street, Saint-
Hubert, Québec, defendant.

«Un emplacement ayant front sur la rue Domville à Saint-Hubert, connu et désigné comme étant les lots numéros sept cent trente-neuf et sept cent quarante de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-huit (158-739 et 740) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hubert.

Avec une bâtisse dessus construite et portant le numéro civique 4880, rue Domville, à Saint-Hubert.»

La mise à prix est fixée à \$1,625, que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

«Un emplacement situé à Saint-Hubert, connu et désigné comme étant les lots numéros sept cent quarante et un et sept cent quarante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-huit (158-741 et 742) aux susdits plan et livre de renvoi.

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes.»

La mise à prix est fixée à \$217.50, que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu séparément au bureau d'enregistrement du comté de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, en la province de Québec, le VINGT-TROISIÈME jour de JUIN 1976, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,

Montréal, le 11 mai 1976.

64445-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 05-021580-75 { CANADA PERMANENT MORTGAGE CORPORATION, corporation dûment constituée selon la loi, et ayant son siège social pour la province de Québec au 600, boulevard Dorchester ouest, en les ville et district de Montréal, demanderesse, vs LES HERITIERS DE FEU JOHANNES DRES, résidant de son vivant dans la ville de Kirkland, district de Montréal, et DAME DELSA VASCONEZ, veuve de Johannes Dres, de la ville de Kirkland, district de Montréal, défendeurs.

«Une parcelle de terrain ayant front sur Centennial Crescent, en la ville de Kirkland, de figure irrégulière et mesurant quarante-trois pieds et sept dixièmes (43.7') en front dans sa ligne est, cette ligne étant composée de deux segments, soit une ligne droite mesurant sept pieds (7') et

«A plot of land or *emplacement* fronting on Domville Street, in Saint-Hubert, known and designated as lots seven hundred and thirty-nine and seven hundred and forty of the official subdivision of original lot number one hundred and fifty-eight (158-739 and 740) on the official plan and in the book of reference for the Parish of Saint-Hubert.

With a building constructed thereon bearing civic number 4880 Domville Street, Saint-Hubert.»

The upset price is fixed at \$1,625, which amount the purchaser shall pay to the sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

«A plot of land or *emplacement* located in Saint-Hubert, known and designated as lots seven hundred and forty-one and seven hundred and forty-two of the official subdivision of original lot number one hundred and fifty-eight (158-741 and 742) on the aforesaid plan and in the related book of reference.

As the whole presently stands, without exception or reservation, with all active and passive, apparent or unapparent servitudes.»

The upset price is fixed to \$217.50, which amount the purchaser shall pay to the sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold separately at the Chambly County Registry Office, 201 Place Charles-Lemoyne, Montval Building, Longueuil, Province of Québec, on the TWENTY-THIRD day of JUNE 1976, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,

Montreal, May 11, 1976.

64445

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec

Superior Court — District of Montreal

No. 05-021580-75 { CANADA PERMANENT MORTGAGE CORPORATION, a body politic and corporate, duly incorporated according to law, and having its head office for the Province of Québec at 600 Dorchester Boulevard West, in the City and District of Montreal, plaintiff, vs THE HEIRS OF THE JOHANNES DRES, in his lifetime of the Town of Kirkland, District of Montreal, and DAME DELSA VASCONEZ, widow of the late Johannes Dres, of the Town of Kirkland, District of Montreal, defendants.

«A parcel of land fronting on Centennial Crescent, in the Town of Kirkland, of irregular figure and measuring forty-three feet and seven-tenths of a foot (43.7') in width in front in its east line, a line of two segments, one a straight line measuring seven feet (7') and the other a

une ligne courbe mesurant trente-six pieds et sept dixièmes (36.7') le long de l'arc d'un cercle ayant un rayon de soixante-cinq (65'); cent dix-huit pieds et un dixième (118.1') de largeur à l'arrière dans sa ligne sud-ouest, cette ligne étant composée de deux segments, soit une ligne droite mesurant vingt-cinq pieds et sept dixièmes (25.7') et une ligne courbe mesurant quatre-vingt-douze pieds et quatre dixièmes (92.4') le long de l'arc d'un cercle ayant un rayon de quatre cent quatre-vingt-trois pieds (483'), sur une profondeur de cent un pieds (101') d'un côté, dans sa ligne sud-est et une profondeur de cent quarante-deux pieds (142') de l'autre côté, dans sa ligne nord, et ayant une superficie de neuf mille quarante-quatre pieds carrés (9,044 pi. ca.), mesure anglaise et plus ou moins, et comprenant:

a) La subdivision cinquante-sept du lot cent soixante-trois (163-57) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire; et

b) La subdivision cent onze du lot cent soixante-quatre (164-111) auxdits plan et livre de renvoi officiels.

Avec le bâtiment dessus érigé et portant le numéro civique 6, Centennial Crescent.

Sous réserve d'une servitude en faveur de la Commission hydroélectrique du Québec et de la compagnie de téléphone Bell du Canada, en vertu d'une entente entre ces parties et Beaufort Realities Inc., reçue sous seing privé, devant témoins, le sixième jour de février mil neuf cent soixante-quatre, et enregistrée au bureau d'enregistrement de la division de Montréal sous le numéro 1726444.»

La mise à prix sera de \$10,087.50, que l'adjudicataire devra verser au shérif, soit en argent comptant, soit par chèque visé, au moment de l'adjudication.

L'immeuble ici décrit sera vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Craig est, 10e étage, chambre 56, le VINGT-NEUVIÈME jour de JUIN 1976, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 11 mai 1976.

64446

curved line measuring thirty-six feet and seven-tenths of a foot (36.7') along an arc of a circle engendered by a radius of sixty-five feet (65'), and one hundred and eighteen feet and one tenth of a foot (118.1') in width in rear in its southwest line, a line of two segments, one a straight line measuring twenty-five feet and seven-tenths of a foot (25.7') and the other a curved line measuring ninety-two feet and four-tenths of a foot (92.4') along an arc of a circle engendered by a radius of four hundred and eighty-three feet (483') by one hundred and one feet (101') in depth on one side in its southeast line and one hundred and forty-two feet (142') in depth on the other side in its north line, having an area of nine thousand and forty-four square feet (9,044 sq. ft.) English measure and more or less, and composed of:

(a) Subdivision fifty-seven of lot one hundred and sixty-three (163-57) on the official plan and book of reference for the Parish of Pointe-Claire; and

(b) Subdivision one hundred and eleven of lot one hundred and sixty-four (164-111) on the said official plan and book of reference.

With the building thereon erected bearing civic number 6 Centennial Crescent.

Subject to a servitude in favour of the Québec Hydro-Electric Commission and The Bell Telephone Company of Canada in virtue of an agreement between them and Beaufort Realities Inc. executed under private signature before witnesses on the sixth day of February nineteen hundred and sixty-four, registered at the Registry Office for the Registration Division of Montreal under the number 1726444''

The opening bid shall be \$10,087.50, that the successful bidder shall pay to the sheriff, in cash of by certified cheque at the time of the adjudication.

To be sold at the Sheriff's Office, in the Montreal Court House, 10 Craig Street East, 10th Floor, Room 56, on the TWENTY-NINTH day of JUNE 1976, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, May 11th, 1976.

64446-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal

No 02-000225-76 { COMMERCIAL CREDIT
PLAN LTD., corps poli-
tique dûment constitué selon la loi,
ayant son principal établissement en Ontario et ayant une succursale en la ville et le district de Montréal, au 3126, rue Masson, demanderesse, vs JEAN-GUY HOGUE,

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Montreal

No. 02-000225-76 { COMMERCIAL CREDIT
PLAN LTD., a corporation
legally constituted, having its prin-
cipal establishment in Ontario and a branch in the City
and District of Montreal, at 3126 Masson Street, plaintiff,
vs JEAN-GUY HOGUE, residing and domiciled at 3630

de la ville et du district de Montréal, y résidant et domicilié au 3630 ouest, rue Sherbrooke, appartement 3, défendeur.

«Le lot originaire numéro cent soixante-quinze (175) de la paroisse Saint-Joseph-de-Chambly, contenant trois arpents de largeur, par trente arpents de profondeur, formant quatre-vingt-dix arpents en superficie borné en front par la petite Rivière Montréal, en profondeur par la ligne limitative ouest de la paroisse d'un côté par le numéro cent soixante-quatorze (174) et de l'autre côté par le numéro cent soixante-seize (176).

Avec l'édifice érigé portant le numéro 5111, Bellerive, Carignan.»

La mise à prix est fixée à \$2,932.50, que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, Québec, le VINGT-HUITIÈME jour de JUIN 1976, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 11 mai 1976.

64447-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 05-005782-75 { **F** IDUCIE DU QUÉBEC, corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 511, Place d'Armes, Montréal, dit district, demanderesse, vs ROGER JUTRAS, résidant et domicilié au 1110, rue Rimbaud, Laval, district de Montréal, défendeur.

«Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision cent treize du lot originaire trois cent quarante-huit (348-113) de la paroisse de Saint-Martin, division d'enregistrement de Laval.

Avec bâtisse dessus construite portant le numéro civique 1110, rue Rimbaud, Laval.»

La mise à prix est fixée à \$6,567.50, que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Laval, 155, boulevard Je-Me-Souviens, à Laval, Québec, le TRENTIÈME jour de JUIN 1976, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 11 mai 1976.

64448-o

Sherbrooke Street West, Apartment 3, in the City and District of Montreal, defendant.

“Original lot number one hundred and seventy-five (175) in the Parish of Saint-Joseph-de-Chambly, measuring three arpents in width and thirty arpents in depth, covering an area of ninety arpents, bounded in front by the Little Montreal River, at the rear by the western boundary line of the Parish, on one side by lot number one hundred seventy-four (174) and on the other side by lot number one hundred seventy-six (176).

With the house constructed thereon bearing number 5111 Bellerive, Carignan.”

The upset price is fixed at \$2,932.50, which amount the purchaser shall pay to the sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at the Chambly County Registry Office, 201 Place Charles-Lemoyne, Montval Building, Longueuil, Québec, on the TWENTY-EIGHTH day of JUNE, 1976, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, May 11, 1976.

64447

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 05-005782-75 { **Q** UÉBEC TRUST COMPANY, NY, a corporation legally constituted, having its head office and its principal establishment at 511 Place d'Armes, Montreal, in said District, plaintiff, vs ROGER JUTRAS, residing and domiciled at 1110 Rimbaud Street, Laval, District of Montreal, defendant.

“A plot of land or *emplacement* known and designated as subdivision one hundred and thirteen of original lot three hundred and forty-eight (348-113) of the Parish of Saint-Martin, Laval Registration Division.

With the house constructed thereon bearing civic number 1110 Rimbaud Street, Laval.”

The upset price is fixed at \$6,567.50, which amount the purchaser shall pay to the sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at the Laval County Registry Office, 155 Je-Me-Souviens Boulevard, Laval, Québec, on the THIRTIETH day of JUNE 1976, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, May 11, 1976.

64448

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 05-001643-76 { **S**URGIT SINGH BHALLA, gentilhomme, résidant et domicilié au 8660, Bloomfield, appartement 1, cité et district de Montréal, demandeur, vs LES HÉRITIERS À LA SUCCESSION DE AMARJIT SINGH BHALLA, du 145, Ferrome, Delson, district de Montréal, défenderesse.

«Un certain emplacement ayant front sur le boulevard Jolicoeur dans la cité de Laval (Duvernay) connu et désigné comme étant la subdivision trois cent quarante-quatre du lot originaire quatre-vingt-huit (88-344) aux plan et livre de renvoi officiel de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, avec bâtisses y érigés portant les numéros civiques 1072 et 1074 du boulevard Jolicoeur.»

La mise à prix est fixée à \$12,462.50, que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Laval, 155, boulevard Je-Me-Souviens, à Laval, Québec, le VINGT-NEUVIÈME jour de JUIN 1976, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 11 mai 1976. 64449-0

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 761-212 { **V**INCENT BARRÉ, comptable, des ville et district de Montréal, demandeur, vs ROGER PROVOST, défendeur.

«Un emplacement ayant front sur la rue Millar, en la ville de Saint-Laurent, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent soixante et un de la subdivision du lot originaire numéro deux cent quarante et un (241-1-261) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, mesurant quarante pieds de largeur sur une profondeur de cent pieds, et ayant une superficie de quatre mille pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins.

Avec le bâtiment dessus construit et portant les numéros civiques 1665 et 1667 de la rue Millar, dont le mur sud est mitoyen.

Comprenant toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou non apparentes s'y rattachant, et sous réserve d'un droit de passage, créé par Sa Majesté le Roi du chef du Canada, en faveur de la compagnie de téléphone Bell du Canada, à exercer dans, sous ou au-dessus d'une lisière de terrain de cinq pieds de largeur prise à l'arrière

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 05-001643-76 { **S**URGIT SINGH BHALLA, gentleman, residing and domiciled at 8660 Bloomfield, Apartment 1, in the City and District of Montreal, plaintiff, vs THE HEIRS TO THE ESTATE OF AMARJIT SINGH BHALLA, 145 Ferrome, Delson, District of Montreal, defendant.

"A plot of land or *emplacement* fronting on Jolicoeur Boulevard in the City of Laval (Duvernay) known and designated as subdivision three hundred and forty-four of original lot eighty-eight (88-344) on the official plan and in the book of reference for the Parish of Saint-Vincent-de-Paul, with the buildings constructed thereon bearing civic numbers 1072 and 1074 Jolicoeur Boulevard."

The upset price is fixed at \$12,462.50, which amount the purchaser shall pay to the sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at the Laval County Registry Office, 155 Je-Me-Souviens Boulevard, Laval, Québec, on the TWENTY-NINTH day of JUNE, 1976, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, May 11, 1976. 64449

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 761-212 { **V**INCENT BARRÉ, accountant, of the City and District of Montreal, plaintiff, vs ROGER PROVOST, defendant.

"An emplacement fronting on Millar Street in the Town of Saint-Laurent, known and designated as being lot number two hundred and sixty-one of the subdivision of lot number one of the subdivision of original lot number two hundred and forty-one (241-1-261) on the official plan and book of reference of the Parish of Saint-Laurent measuring forty feet in width by a depth of one hundred feet, and a superficial area of four thousand square feet, English measure and more or less.

With the building thereon erected bearing civic numbers 1665 and 1667 of Millar Street, whereof the southerly wall is mitoyen.

With all servitudes active and passive, apparent or non apparent, thereto attached, and subject to a servitude of passage created by His Majesty the King, in rights of Canada, in favour of the Bell Telephone Company of Canada, upon, over or under a strip of land of five feet in width taken on the rear part of the property hereby

de la propriété présentement vendue, et s'étendant sur toute la profondeur de cette même propriété, en vertu d'un acte de servitude reçu devant Me Paul Poirier, notaire, le douzième jour de juin mil neuf cent cinquante, dont copie a été enregistrée à Montréal sous le numéro 839777.

Cet acte de servitude accordait un droit de passage pour les lignes téléphoniques et télégraphiques, il accordait à la compagnie le droit de construire, d'exploiter, d'entretenir, de réparer et de remplacer ses lignes continues de téléphone et de télégraphe, et il établissait un droit de passage permettant aux employés de ladite compagnie d'effectuer l'installation et l'entretien de ces lignes, le tout sans indemnisation ni compensation.

Est également comprise une servitude de vue se rattachant aux galeries, portes et escaliers de chacun des bâtiments construits sur l'emplacement présentement vendu et sur l'emplacement y adjoignant au sud-est, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent soixante-deux de la subdivision du lot numéro un de la subdivision dudit lot originaire numéro deux cent quarante et un (241-1-262) auxdits plan et livre de renvoi officiels, telle qu'elle a été établie par l'acte d'acquisition des vendeur et acquéreur, ci-après décrit.

Comprenant également un droit de passage sur une lisière de terrain de dix pieds de largeur sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds, ce droit étant constitué et devant être exercé comme suit:

a) Sur la partie constituant l'extrême nord-ouest du lot numéro 241-1-261, présentement vendu, ladite partie mesurant cinq pieds de largeur sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds, cette profondeur devant être mesurée à partir de la ligne de la rue Millar, et bornée comme suit: en front au sud-ouest par la rue Millar, d'un côté au nord-ouest par la partie sud-est du lot numéro 241-1-260 ci-après décrite, à l'arrière au nord-est par une partie dudit lot numéro 241-1-261 assujetti au droit de passage ci-dessus mentionné, établi en faveur de la compagnie de téléphone Bell du Canada et de l'autre côté, au sud-est, par la plus grande partie dudit lot numéro 241-1-261 présentement vendu;

b) Sur la partie constituant l'extrême sud-est du lot deux cent soixante de la subdivision du lot numéro un de la subdivision du lot originaire numéro deux cent quarante et un (241-1-260) auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant cinq pieds de largeur sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds, cette profondeur devant être mesurée à partir de la ligne de la rue Millar, et bornée comme suit: en front au sud-ouest par la rue Millar, d'un côté au nord-ouest par la plus grande partie dudit lot numéro 241-1-260, à l'arrière au nord-est par une partie dudit lot numéro 241-1-260 assujetti au droit de passage ci-dessus mentionné, établi en faveur de la compagnie de téléphone Bell du Canada et de l'autre côté au sud-est par la partie extrême nord-ouest dudit lot numéro 241-1-261.

Tel que le tout se trouve présentement.»

sold by the whole depth of same, in virtue of a deed of servitude executed before Me Paul Poirier, notary, on the twelfth day of June nineteen hundred and fifty, whereof a copy has been registered at Montreal under No. 839777.

That servitude stipulated a right of passage of the telephone and telegraph lines and right for the company to construct, operate, maintain, repair and replace its continuous lines of telephone and telegraph and right of passage for employees of the said company necessitated for the installation and maintenance of the said lines, the whole without any indemnity or compensation.

Also with a servitude of view for the galleries, doors and staircases of each of the building erected on the emplacement presently sold and on the adjoining emplacement of the southeast, known and designated as lot number two hundred and sixty-two of the subdivision of lot number one of the subdivision of said original lot number two hundred and forty-one (241-1-262) on said official plan and book of reference, as created in the deed of acquisition of the vendor and purchaser hereinafter recited.

Also with a servitude of passage, on a strip of land of ten feet in width by a depth of ninety-five feet in depth constituted and to be exercised, as follows:

(a) On the extreme northwest part of lot number 241-1-261, hereby sold, measuring said part five feet in width by a depth of ninety-five feet, said depth to be accounted from the line of Millar Street, and bounded as follows: in front to the southwest by Millar Street, on one side to the northwest by the southeast part of lot No. 241-1-260 hereinafter described, in rear to the northeast by part of said lot No. 241-1-261 affected by the hereinabove mentioned servitude of passage in favour of the Bell Telephone Company of Canada and on the other side, to the southeast by the greater part of said lot No. 241-1-261 hereby sold;

(b) On the extreme southeast part of lot two hundred and sixty of the subdivision of the lot number one of the subdivision of the original lot number two hundred and forty-one (241-1-260) on said official plan and book of reference, measuring five feet in width by a depth of ninety-five feet, said depth to be accounted from the line of Millar Street, and bounded as follows: in front, to the southwest by Millar Street, on one side to the northwest by the greater part of said lot No. 241-1-260, in rear to the northeast by part of the said lot No. 241-1-260 affected by the hereinabove mentioned servitude of passage in favour of the Bell Telephone Company of Canada and on the other side to the southeast by the extreme northwest part of the said lot No. 241-1-261.

As the whole now subsists''.

La mise à prix sera de \$5,750, et l'adjudicataire devra verser cette somme au shérif, soit en argent comptant, soit par chèque visé, au moment de l'adjudication.

L'immeuble sera vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Craig est, 10e étage, chambre 56, le TRENTIÈME jour de JUIN 1976, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 11 mai 1976.

64444

The opening bid shall be \$5,750, that the successful bidder shall pay to the sheriff, in cash or by certified cheque at the time of the adjudication.

To be sold at the Sheriff's Office in the Montreal Court House, 10 Craig Street East, 10th Floor, Room 56, on the THIRTIETH day of JUNE 1976, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, May 11, 1976.

64444-o

QUÉBEC

Fieri Facias de Terris

Cour supérieure

Québec à savoir: No 200-05-001942-759 { **BANQUE CANADIENNE NATIONALE**, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à Montréal, vs **RENÉ SIMARD**, de 1588, rue Rouleau, Charlesbourg, district de Québec.

«La subdivision cinq du lot originaire neuf cent trente-deux (932-5) du cadastre officiel de Charlesbourg et la partie du lot numéro neuf cent trente-deux du cadastre officiel de Charlesbourg (932) décrit comme suit:

Borné vers le nord-ouest par les nos 930 et 933, vers le sud-est par le no 954, vers le nord-est par le no 936 et vers le sud-ouest par le no 931 mesurant en front sept perches, neuf pieds sur vingt arpents de profondeur, contenant en superficie quinze (15) arpents.»

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le VINGT-HUITIÈME jour du mois de JUIN 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est fixé à six mille quatre cent neuf dollars et cinquante centièmes (\$6,409.50) payable soit en argent soit par chèque visé.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 12 mai 1976.

64438-o

Fieri Facias de Terris

Cour provinciale

Québec, à savoir: No 200-02-001418-76 { **PIERRE MORENCY**, courtier d'Assurances, domicilié au 3175, de l'Étang, Sainte-Foy, district de Québec, vs **MARIUS BÉRUBÉ**, camionneur, domicilié au 3444, chemin Saint-Louis, Sainte-

QUÉBEC

Fieri Facias de Terris

Superior Court

Québec, to wit: No. 200-05-001942-759 { **BANK CANADIAN NATIONAL**, a corporation legally constituted, having its principal place of business in Montreal, vs **RENÉ SIMARD**, 1588 Rouleau Street, Charlesbourg, District of Québec.

"Subdivision five of original lot nine hundred and thirty-two (932-5) on the official cadastre for Charlesbourg and the part of lot number nine hundred and thirty-two (932) on the official cadastre for Charlesbourg described as follows:

Bounded northwesterly by lots 930 and 933, south-easterly by lot 954, northeasterly by lot 936 and south-westerly by lot 931, measuring seven rods and nine feet in front and twenty arpents in depth, covering an area of fifteen (15) arpents."

To be sold at the Québec Registry Office, 116 Saint-Pierre Street, Québec, on the TWENTY-EIGHTH day of JUNE, 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

The minimum amount the purchaser shall pay at the time of adjudication, in cash or by certified cheque, is fixed at six thousand four hundred and nine dollars and fifty cents (\$6,409.50).

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, May 12, 1976.

64438

Fieri Facias de Terris

Provincial Court

Québec, to wit: No. 200-02-001418-76 { **PIERRE MORENCY**, insurance broker, domiciled at 3175 De l'Étang, Sainte-Foy, District of Québec, vs **MARIUS BÉRUBÉ**, truck driver, domiciled at 3444 Saint-Louis Road, Sainte-Foy, District

Foy, district de Québec, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, mis-en-cause.

«Un immeuble connu et désigné comme étant formé de la subdivision quatre-vingt-dix-neuf du lot originaire deux cent soixante-sept (267-99) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Foy, division d'enregistrement de Québec:

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, notamment la maison portant le numéro civique 3444, chemin Saint-Louis, Sainte-Foy, Québec.»

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le VINGT-HUITIÈME jour du mois de JUIN 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est fixé à sept mille sept cent quatre-vingt-dix-sept dollars et cinquante centimes (\$7,797.50) payable soit en argent soit par chèque visé.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 13 mai 1976. 64439-0

of Québec, and THE REGISTRAR for the Québec Registration Division, *mis-en-cause*.

"An immoveable known and designated as consisting of subdivision ninety-nine of original lot two hundred and sixty-seven (267-99) on the official cadastre for the Parish of Sainte-Foy, Québec Registration Division;

With the buildings constructed thereon, appurtenances and dependencies, namely a house bearing civic number 3444 Saint-Louis Road, Sainte-Foy, Québec."

To be sold at the Québec Registry Office, 116 Saint-Pierre Street, Québec, on the TWENTY-EIGHTH day of JUNE, 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

The minimum amount the purchaser shall pay at the time of adjudication, in cash or by certified cheque, is fixed at seven thousand seven hundred and ninety-seven dollars and fifty cents (\$7,797.50).

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, May 13, 1976. 64439

ST-FRANÇOIS

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saint-François

District de Montréal No 500-05-003997-754 { **KERLEN FACTORS LTD.**, corporation dûment constituée suivant la loi, ayant ses siège social et principal établissement en les ville et district de Montréal, au numéro 50, boulevard Crémazie, suite 1403, demanderesse, vs DENIS MOREAU, courtier en transport, de la ville de Laval, district de Montréal, y domicilié au 10101, boulevard Parkway, en la ville d'Anjou, défendeur.

«Ce certain morceau de terrain situé et étant dans la cité de Sherbrooke, district de Saint-François, dans la province de Québec, et plus particulièrement connu et désigné comme étant partie du lot numéro deux cent soixante-dix-neuf de la subdivision du lot originaire numéro quatorze cent quarante-quatre (1444-ptie 279) aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Sud de la cité de Sherbrooke, ladite partie mesurant cinquante pieds (50') de largeur dans ses lignes nord et sud par soixante-dix-huit pieds et vingt-cinq centièmes (78.25') dans sa ligne est, et quatre-vingt-dix pieds (90') dans sa ligne ouest; ladite partie bornée comme suit: à l'est partie par le lot 1444-278 et partie par le lot 1444-277, au sud par le résidu du lot 1444-279, à l'ouest par le lot 1444-280 et au nord par

ST-FRANÇOIS

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec

Superior Court — District of Saint-François

District of Montreal No. 500-05-003997-754 { **KERLEN FACTORS LTD.**, a body politic and corporate, duly incorporated according to law, having its head office and principal place of business in the City and District of Montreal at 50 Crémazie Boulevard, Suite 1403, plaintiff, vs DENIS MOREAU, transportation broker, of the City of Laval, District of Montreal, therein domiciled and residing at 10101 Parkway Boulevard, Ville d'Anjou, defendant.

"That certain piece of land located in the City of Sherbrooke, District of Saint-François, in the Province of Québec, more particularly known and designated as part of lot two hundred and seventy-nine of the subdivision of original lot fourteen hundred and forty-four (1444-Pt. 279) on the official plan and in the book of reference for South Ward, in the City of Sherbrooke, the said part measuring fifty feet (50') in width on its north and south lines, seventy-eight and twenty-five hundredths feet (78.25') on its east line, and ninety feet (90') on its west line; the said part is bounded as follows: on the east partly by lot 1444-278, and partly by lot 1444-277, on the south by the remainder of lot 1444-279, on the west by lot 1444-280 and on the north by Minto Street. With the buildings

la rue Minto. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 378, rue Minto à Sherbrooke.»

Pour être vendu au bureau du shérif, 171, rue Palais, Sherbrooke (Québec), le MERCREDI TRENTIÈME jour de JUIN 1976, à DIX heures de la matinée.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif du district de Saint-François, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication est fixé à \$7,217.50.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY BISSON.

Bureau du shérif,
Palais de justice,
District de Saint-François,
Sherbrooke (Québec), ce 12 mai 1976. 64433-0

erected thereon, appurtenances and dependencies, bearing civic number 378 Minto Street in Sherbrooke."'

To be sold at the Sheriff's Office, 171 Palais Street, Sherbrooke, Québec, on WEDNESDAY, the THIRTIETH day of JUNE, 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

The minimum amount that the purchaser shall pay to the Sheriff of the District of Saint-François, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication, is fixed at \$7,217.50.

JEAN-GUY BISSON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Court House,
District of Saint-François,
Sherbrooke, Québec, May 12, 1976. 64433

TROIS-RIVIÈRES

Venditioni Exponas

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières

No 400-05-000 283-75 { JULES CLOUTIER, marchand, résidant et domicilié au 315, Marie-Victorin,

Les Becquets, faisant affaires sous les nom et raison sociale de Quincaillerie Grondin Enr., district de Trois-Rivières, demandeur, vs MICHEL RUEST, commis de poste, autrefois résidant et domicilié au 2585, rue Aird, appartement 10, Montréal, défendeur, et LE REGISTREUR du bureau d'enregistrement de Nicolet, division no 1, 3050, avenue Nicolas-Perrot, ville de Bécancour, mis-en-cause.

« Un emplacement (terrain) construit et situé à Gentilly, ville de Bécancour, du côté sud-ouest de la rue des Hirondelles, sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds (96') mesures anglaises et comprenant les subdivisions dix et onze (10 et 11) du lot originaire numéro cent seize (116-10 et 116-11) du cadastre officiel révisé de Gentilly, comté de Nicolet, ville de Bécancour, le tout avec la maison portant le numéro civique 400, des Hirondelles, à Gentilly, ville de Bécancour, et autres bâtisses ci-dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à \$843.75, soit 25% de l'évaluation municipale.

TROIS-RIVIÈRES

Venditioni Exponas

Canada — Province de Québec
Superior Court — District of Trois-Rivières

No. 400-05-000 283-75 { JULES CLOUTIER, merchant, residing and domiciled at 315 Marie-Victorin,

Les Becquets, carrying on business under the firm name of Quincaillerie Grondin Enr., District of Trois-Rivières, plaintiff, vs MICHEL RUEST, postal clerk, formerly residing and domiciled at 2585 Aird Street, Apartment 10, Montreal, defendant, and THE REGISTRAR for the Nicolet Registry Office, Division No. 1, 3050 Nicolas-Perrot Avenue, Town of Bécancour, *mis-en-cause*.

"A piece of land located in Gentilly, Town of Bécancour, on the southwest side of Des Hirondelles Street, having a depth of ninety-six feet (96'), English measure and comprising subdivisions ten and eleven (10 and 11) of original lot one hundred and sixteen (116-10 and 116-11) of the revised official cadastre of Gentilly, Nicolet County, Town of Bécancour, the whole, with the house constructed thereon, bearing civic number 400 Des Hirondelles, in Gentilly, Town of Bécancour, and other buildings constructed thereon, appurtenances and dependencies."

The minimum amount that the purchaser shall pay to the Sheriff in cash or by certified cheque, at the time of adjudication, is fixed at \$843.75, which represents 25% of the municipal assessment.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Nicolet, division no 1, 3050, avenue Nicolas-Perrot, ville de Bécancour, le MERCREDI, TRENTIÈME jour du mois de JUIN 1976, à TROIS heures de l'après-midi.

To be sold in the Nicolet Registry Office, Division No. 1, 3050 Nicolas-Perrot Avenue, Town of Bécancour, on WEDNESDAY, the THIRTIETH day of JUNE, 1976, at THREE o'clock in the afternoon.

Le shérif adjoint,
FERNANDE TURGEON.

FERNANDE TURGEON,
Assistant Sheriff.

Bureau du shérif,
Trois-Rivières, le 4 mai 1976.

64422-0

Sheriff's Office,
Trois-Rivières, May 4, 1976.

64422

Ventes pour taxes

Ville de Longueuil

Avis est par la présente donné que le conseil municipal, par une résolution en date du troisième jour du mois de mai 1976, a ordonné au soussigné, conformément à la Loi des cités et villes, de vendre les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des arrérages de taxes dues à la Ville de Longueuil, avec intérêts et frais, et qu'en conséquence lesdits immeubles seront vendus par encan public, dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville de Longueuil, 100, rue St-Charles ouest, le NEUVIÈME jour de JUIN 1976, à DIX heures de l'avant-midi, heure avancée de l'est.

Toutefois, seront exclus de la vente, les immeubles sur lesquels les taxes municipales de l'année 1975 et des années antérieures, ainsi que les intérêts et frais, auront été payés avant le moment de la vente.

Permission a été accordée par la Commission municipale de Québec, pour autoriser une énumération abrégée des numéros cadastraux.

La vente des immeubles décrits dans la troisième partie sera définitive et sans droit de retrait en vertu du paragraphe « B » de l'article 4 des lettres patentes créant la Ville de Longueuil.

Première partie: Immeubles sujets au droit de retrait d'un an du cadastre officiel de la paroisse de St-Antoine-de-Longueuil dans les limites de la Ville de Longueuil.

Deuxième partie: Immeubles sujets au droit de retrait d'un an du cadastre officiel du village de Longueuil Inc. dans les limites de la Ville de Longueuil.

Troisième partie: Immeubles non sujets au droit de retrait d'un an du cadastre officiel de la paroisse de St-Antoine-de-Longueuil, dans les limites de la Ville de Longueuil.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances s'il y a lieu, sujets à tous les droits acquis de la Ville de Longueuil, et à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement.

1976

Vente d'immeubles pour non-paiement des taxes

PREMIÈRE PARTIE

Immeubles sujets au droit de retrait d'un an

(Les lots ci-après décrits sont du cadastre officiel de la paroisse de St-Antoine-de-Longueuil dans les limites de la Ville de Longueuil.)

<i>Folio</i>	<i>Nom et adresse</i>	<i>Description de l'immeuble</i>
2304-2366	Deco-Plan Inc., 2366, Marie-Victorin, Longueuil, Qué.	7-1
3015-0029	M. Louis Bacon, 29, Martin, Longueuil, Qué.	8-31
3018-0670	M. Leithi Attia, 2250, Labelle, Longueuil, Qué.	9-152
3039-0775	Fremar Inc., 800, Place-Victoria, suite 3312, Montréal, Qué.	10-169
3027-0119	M. Antonin Robichaud, 119, Guy, Longueuil, Qué.	11-46
3030-0300	M. Jean-Paul Pilote, 300, Léo, Longueuil, Qué.	11-86
3028-0232	Mme Delia Henault-Ranger, 232, Guy, Longueuil, Qué.	11-117
3032-0146	M. Edward Checkwood, 67 Ridgewood Avenue East, Ridgewood, New Jersey, U.S.A.	12-18
1233-1665	Sabal Holdings Corp., 4141, Sherbrooke ouest, suite 330, Westmount, Qué. et Helen	
2304-1510	Properties B.V., Vanheen, Vlietlaaw, 200 Amsterdam, Hollande.	
2304-1570		

Folio	Nom et adresse	Description de l'immeuble
Le lot originaire 17, borné au nord par le boulevard Marie-Victorin, au sud par une partie du lot originaire 68, à l'est par des parties du lot originaire 15, le lot 15-1, et une partie du lot 16, à l'ouest par des parties du lot originaire 25, le lot 25-2, les lots 21-6, 21-20, et des parties du lot originaire 21, par une partie du lot 18, et le lot originaire 19.		
À déduire:		
a) Les parties expropriées par le ministère de la Voirie.		
b) Les parties expropriées par la Ville de Longueuil.		
c) Les lots 17-1, 17-3, 17-4, 17-107, 17-108, 17-2, 17-109, 17-110, 17-111-1, 17-111-2, 17-112-1, 17-112-2, 17-113, 17-114-1, 17-114-2, 17-115-1, 17-115-2, 17-116-1, 17-116-2.		
d) Une partie du lot originaire 17 appartenant à: Les Frères des Écoles Chrétiennes.		
e) Sujet à l'homologation enregistré sous le no 241023.		
2331-1545	Mme Rolande Mallette, 4, 20e Avenue, Ste-Marthe-sur-le-Lac, Qué.	17-114-2
2331-1505	Sabal Holdings Corp., 4141, Sherbrooke ouest, suite 330, Westmount, Qué., et Helen Properties B.V., Vanheen, Vlietlaaw, 200 Amsterdam, Hollande.	17-115-1
2331-1515	Sabal Holdings Corp., 4141, Sherbrooke ouest, suite 330, Westmount, Qué., et Helen Properties B.V., Vanheen, Vlietlaaw, 200 Amsterdam, Hollande.	17-115-2
2327-0085	Sabal Holdings Corp., 4141, Sherbrooke ouest, suite 330, Westmount, Qué., et Helen Properties B.V., Vanheen, Vlietlaaw, 200 Amsterdam, Hollande.	17-116-1
2327-0087	Sabal Holdings Corp., 4141, Sherbrooke ouest, suite 330, Westmount, Qué., et Helen Properties B.V., Vanheen, Vlietlaaw, 200 Amsterdam, Hollande.	17-116-2
2309-0051	Mme Aline Lafayette-Lalande, a/s Lisa Lise Lalonde, 2183, Nicolet, Montréal, Qué.	27-1624, 1625
1078-0100	Les Laiteries Leclerc Inc., 11400, Albert-Hudon, Montréal, Qué.	
Les lots 35-2 et 35-3, à distraire toutefois du lot 35-2, la partie servant de rue.		
2701-2313	M. Louis St-Laurent, 2313, Robin, Longueuil, Qué.	56-287, 290
1233-1981	M. Daniel Joyal, 934, Dunlop, Montréal, Qué. et M. Laurence Antonuck.	
Une partie du lot originaire 60, contenant une superficie de 275,879 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot originaire 13, au sud par le chemin du Lac, à l'est par une partie du lot originaire 55 et à l'ouest par le boulevard Jean-Paul-Vincent (P. 60).		
1367-0891	M. Paul-Omer Desmarais, 1275, Maple, Longueuil, Qué.	64-1147
1226-0890	M. Gérard St-Denis, 890, Forget, Longueuil, Qué.	64-1214
1237-1211	Westgate Realities Inc., 1999, Roland-Therrien, Longueuil, Qué.	64-1226
1368-0896	M. Paul-Omer Desmarais, 1275, Maple, Longueuil, Qué.	65-222, 223
1312-1328	Corporation Credit Richelieu, et Mme Lucienne Baribeau-Thomas, 503, Louise, Longueuil, Qué.	66-17, 18
1311-1601	Quemont Investments Ltd., 4460, Sherbrooke ouest, Montréal, Qué.	67-80, 85-1, 67-89
2822-1710	Mme Simone Baron-Alarie, 1710, Baffin, Longueuil, Qué.	74-1091, 59-179
2118-2776	Cogec Inc., 150, boul. Desormeaux, Longueuil, Qué.	
Un emplacement composé des parties des lots originaires 77 et 78, contenant une superficie de 84,164 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, et borné comme suit, savoir: au nord et nord-est par la rue Belcourt, à l'ouest par les lots 77-90 et 78-160, au sud par les lots 78-125 à 78-129 inclusivement 78-130-1 78-130-2, 78-151 à 78-157 inclusivement et par la rue Beaujeu.		
2109-1185	M. Jacques Cooke, 1185, Bagot, Longueuil, Qué.	77-49
2110-1240	M. Robert Lord, 1235, Terrasse Beaujeu, Longueuil, Qué.	77-90, 78-160
2118-2846	Cogec Inc., 150, boul. Desormeaux, Longueuil, Qué.	78-196
2210-1180	Société d'Habitation du Québec, Edif. «G» Hôtel Gouvernement, Québec, Qué.	80-120
1395-0581	M. Emile Thibault, 581, Brault, Longueuil, Qué.	86-629, 630
1383-0243	M. Gérard Poisson, 1755, Benoit, Ste-Julie-de-Verchères, Qué.	86-1130, 1131, 86-1132, 1133
1405-0111	M. Donat Jodoin, 111, Louise, Longueuil, Qué.	91-20, 21
1303-2201	M. Marcel Bérard, 535, Aird, Montréal, Qué.	91-199, 200, 201, 202, 203, 204, 205
1407-0407	Mme Antoinette Timperio, 407, King George, Longueuil, Qué.	91-268, 269
1408-0408	M. André Lizotte, 523, Louise, Longueuil, Qué.	91-295, 296, 92-226, 227
1405-0613	M. Réal Ebacher, 31, Place Des Haut-Bois Sud, Ste-Julie-de-Verchères, Qué., et M. Donald Turcotte, 126, DeRouen, Ste-Julie-de-Verchères, Qué.	91-322, 323, 324, 325
1406-0708	M. Paul-Émile Boissé, 708, Louise, Longueuil, Qué.	91-437, 438, 439
1406-0704	M. Paul-Émile Boissé, 708, Louise, Longueuil, Qué.	91-440, 441
1407-0695	M. Paul-Émile Boissé, 708, Louise, Longueuil, Qué.	91-458, 459
1407-0705	M. Paul-Émile Boissé, 708, Louise, Longueuil, Qué.	91-460, 461
1407-0721	M. Paul-Émile Boissé, 708, Louise, Longueuil, Qué.	91-462, 463, 464, 465
1307-2251	M. Gilles Allain, 442, Route rurale no 3, Valcourt, Qué.	91-476, 477, 92-410, 454-1

Folio	Nom et adresse	Description de l'immeuble
1408-0706	M. Paul-Émile Boissé, 708, Louise, Longueuil, Qué.	91-486, 487, 92-419, 420
1410-0238	M. Hector Beauchemin, 238, Goyette, Longueuil, Qué.	92-158, 159, 160, 161
1409-0725	M. Paul-Émile Boissé, 708, Louise, Longueuil, Qué.	92-438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445
1419-0067	M. Yvano Martel, 67, Briand, Longueuil, Qué.	94-338, 339
1419-0073	M. Yvano Martel, 73, Briand, Longueuil, Qué.	94-340, 341
1722-2800	Les Entreprises Darbois Inc., 93, De Gentilly ouest, suite 2, Longueuil, Qué.	
Une partie du lot originaire 98, contenant une superficie de 26,530 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord et à l'est par la rue Périgny, au nord-ouest par la rue Toulouse, à l'ouest par les lots 98-1843 et 98-1842, au sud par la rue Turcotte.		
2120-0460	M. Augusto Iervolino, a/s Fremur Management, 333 Riverside Drive, St-Lambert, Qué.	98-1982
2120-0430	M. Augusto Iervolino, a/s Fremur Management, 333 Riverside Drive, St-Lambert, Qué.	98-1983
2120-0400	M. Augusto Iervolino, a/s Fremur Management, 333 Riverside Drive, St-Lambert, Qué.	98-1984
1915-3491	M. Paul L. Charles Blockmans, et Mme Aline Hufkens-Blockmans, 39, avenue des Vailants, Duvernay, Laval, Qué.	108-33
1517-3417	M. Laurent Provost, 2261, Dollard, Longueuil, Qué.	116-39, 117-151
1531-0305	M. J.C. Duret, 315, Fontainebleau nord, Longueuil, Qué.	122-27-2
1521-0687	Placements Unico Inc. 1824, Cartier, St-Hubert, Qué.	123-1014
1195-0495	Mlle Françoise Verreault, 1455, Sherbrooke ouest, app. 2304, Montréal 109, Qué.	126-831, 832-1
1195-0485	M. Claude Verreault, 4371 Circle Road, Montréal 248, Qué.	126-832-2, 833
1193-0365	Mlle Françoise Verreault, 1455, Sherbrooke ouest, app. 2304, Montréal 109, Qué.	126-842, 843-1
1193-0355	M. Claude Verreault, 4371 Circle Road, Montréal 248, Qué.	126-843-2, 844
1193-0325	M. Jean-Guy Pellan, 3, Place Bellerive, app. 1404, Chomedey, Ville Laval, Qué.	126-846-2, 847
1177-0225	M. Jean Jourdain, 225, Beaubien ouest, Longueuil, Qué.	129-98, 117
1171-0085	M. Elie Casavant, 85, Payette, Longueuil, Qué.	130-28-2, 29
0985-2431	Mme J. Longpré-Prévost, 2431, Chatham, Longueuil, Qué.	
Un emplacement composé des parties des lots 130-65, 130-66 et 130-67, mesurant le long de la rue Chatham 82 pieds de longueur par 80 pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins, et borné comme suit, savoir: au nord par le lot 130-68-1 et une partie du lot 130-68, au sud par la rue Raymond, à l'est par les résidus desdits lots 130-65, 130-66 et 130-67 et à l'ouest par la rue Chatham.		
1000-1834	M. Henri-Louis Métivier, 200, Martin, Longueuil, Qué.	132-51, 52, 53
0993-1205	M. André Bergeron, 1225, St-Alexandre, Longueuil, Qué.	133-160, 161
1137-0255	M. Gérard Poisson, 1755, Benoît, Ste-Julie, Qué.	133-296-1, 299-1, 300-1
0992-1570	M. Gilles Dutilly, 4285, boul. Laurier, St-Hyacinthe, Qué.	133-463
0992-1616	Les Habitations Centrales A.C. Inc., 95, De Gentilly ouest, Longueuil, Qué.	133-467, 468
0992-1784	M. André Casavant, 1784, St-Alexandre, Longueuil, Qué.	133-481
0993-1923	Mme T. Courcy-Martin, 1923, St-Alexandre, Longueuil, Qué.	
Un emplacement composé du lot 133-695 et des parties des lots 133-692, 133-693, 133-694 et 133-696, contenant une superficie de 4,324 pieds carrés, mesurant 47 pieds de façade par 92 pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins, et borné comme suit, savoir: au nord par les lots 133-692-1, 133-693-1 et 133-694-1, au sud par le résidu dudit lot 133-696, à l'ouest par la rue St-Alexandre et à l'est par le lot 133-738 et des parties des lots 133-737 et 133-739-1.		
0994-2246	M. Georges Monfette, 2246, Grant, Longueuil, Qué.	133-1002, 1003
1164-0170	M. Jean-Guy St-Georges, Syndic à la faillite de Au Petit Goret, 401, boul. St-Joseph est, Montréal, Qué.	133-1031, 1032, 1033
1164-0144	M. Jean-Guy St-Georges, Syndic à la faillite de Au Petit Goret, 401, boul. St-Joseph est, Montréal, Qué.	133-1034
1164-0130	M. Jean-Guy St-Georges, Syndic à la faillite de Au Petit Goret, 401, boul. St-Joseph est, Montréal, Qué.	133-1035, 1036, 1037
1164-0138		
0974-1182	M. Gilles Gingras, 382, Montarville, Longueuil, Qué., et M. André Dupont, 290, boul. Desormeaux, Longueuil, Qué.	134-68, 69, 70, 71
0980-1210	M. David Hazel, 1210 Brébeuf, Longueuil, Qué.	134-107
0981-1201	M. Roger Connell, 1201, Brébeuf, Longueuil, Qué.	134-130
1129-0275	M. Laval G. Dionne, 275, Leblanc ouest, Longueuil, Qué.	134-151, 152
1148-0270	The Canada Trust Company, 800, boul. Dorchester ouest, Montréal, Qué.	134-185, 186, 187, 188, 189
0968-1660	M. Marcel Synotte, 1660, McGill, Longueuil, Qué.	135-256, 257, 258
0969-1575	M. John Hadzurik, 1577, McGill, Longueuil, Qué.	135-277, 278, 279
0969-1217	M. Gilles Gingras, 382, Montarville, Longueuil, Qué., et M. André Dupont, 290, boul. Desormeaux, Longueuil, Qué.	

Folio	Nom et adresse	Description de l'immeuble
Le lot 135-416 et une partie du lot 135-417, mesurant cettedite partie 21 pieds de largeur par 82 pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le résidu dudit lot 135-417, au sud par le lot 135-416, à l'ouest par la rue McGill et à l'est par une partie du lot 134-69.		
0965-2335	Alphonse Bélanger Inc., 327, Leblanc ouest, Longueuil, Qué.	135-528
0958-1294	M. Jean-Claude Tremblay, 4, Parc Samuel Holland, app. 904, Québec, Qué.	136-80, 81, 82
0959-1265	M. André Lussier, 1265, Labonté, Longueuil, Qué.	136-142, 143
0958-1596	M. Alexandre Lespérance, 1596, Labonté, Longueuil, Qué.	136-218, 219
0958-1510	M. Victor Lortie, 1510, Labonté, Longueuil, Qué.	136-240, 241
0957-1727	M. André Hurtubise, 1727, boul. Quinn, Longueuil, Qué.	136-308, 309
1147-0545	Les Investissements Margaret Inc., 1117, Ste-Catherine ouest, suite 700, Montréal, Qué.	
Une partie du lot originaire 137, contenant une superficie de 28,668 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le lot 137-357-2, au sud par le boulevard Curé-Poirier ouest, à l'est par le boulevard Quinn et à l'ouest par la rue Montarville.		
1147-0585	Les Investissements Margaret Inc., 1117 Ste-Catherine ouest, suite 700, Montréal, Qué.	
Une partie du lot originaire 137 et une partie du lot 137-299, contenant une superficie de 15,022 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le résidu dudit lot 137-299, au sud par le boulevard Curé-Poirier ouest, à l'est par la rue Montarville et à l'ouest par la ligne limitative des terres 137 et 307.		
0950-1652	Les Ballets Modernes du Québec, 1652, Montarville, Longueuil, Qué.	
Les lots 137-174, 137-175, 137-176, 137-177, 137-178 et une partie du lot 137-173, mesurant cettedite partie 14 pieds de largeur par environ 88 pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le résidu dudit lot 135-173, au sud par le lot 135-174, à l'est par la rue Montarville et à l'ouest par une partie du lot 307-186.		
0950-1862	Les Investissements Margaret Inc., 1117, Ste-Catherine ouest, suite 700, Montréal, Qué.	137-293, 294, 295
1147-0625	Les Investissements Margaret Inc., 1117, Ste-Catherine ouest, suite 700, Montréal, Qué.	
Un emplacement composé d'une partie du lot originaire 138 et des parties des lots 138-607 et 138-727, contenant une superficie de 8,434 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, et borné comme suit, savoir: au nord par le lot 138-604, à l'est par la ligne limitative du lot originaire 307, à l'ouest par la rue Notre-Dame-de-Grâce.		
0944-1176	M. Georges Tremblay, 1176, Victoria, Longueuil, Qué.	138-259, 260
1139-0623	Dairy King Inc., a/s Sweedew & Freezer, B.P. 80, N.D.G., Montréal 28, Qué.	138-928-1-1, 928-1-2
0930-1590	M. Rosaire Lalonde, 1590, Joliette, Longueuil, Qué.	140-505
0930-1600	M. Rosaire Lalonde, 1590, Joliette, Longueuil, Qué.	140-506, 507
0930-1664	M. Roch Moreau, 1664, Joliette, Longueuil, Qué.	140-656, 657, 658
0931-1995	Mme Marthe Desgagnés-Durand, 1959, Joliette, Longueuil, Qué.	140-953, 954
0929-1971	M. Denis Lacasse, 2370, Cartier, Longueuil, Qué.	140-1015, 1016, 1017
0929-2155	M. Louison Sanschagrin, 2390, Ploermel, Laval, Qué.	140-1182, 1183, 1184, 1163-14, 1163-15
0918-1022	M. Jean-Paul Caron, 1022, Cartier, Longueuil, Qué.	142-31
0920-1168	M. David Hazel, 1210, Brébeuf, Longueuil, Qué.	142-86
0920-0842	M. Réjean Giguère, 842, Marquette, Longueuil, Qué.	142-168
0920-0834	M. Réjean Giguère, 842, Marquette, Longueuil, Qué.	142-169
0919-1653	M. Edmond Watier, 1653, Cartier, Longueuil, Qué.	142-381, 382, 383
1159-1009	M. Jean-Paul Millaire, et Mme Aline Marcoux, 1011, Beaugard, Longueuil, Qué.	142-709
0918-2112	Mme Aurore Rozon-Deguire, 2112, Cartier, Longueuil, Qué.	142-733, 143-1060
0918-2134	Mme Maria Briault-Vézina, et M. Louis Vézina, 2134, Cartier, Longueuil, Qué.	142-738, 143-1065
0913-1133	M. Michel Lefebvre, 1133, Ste-Hélène, Longueuil, Qué.	143-236-3, 247, 248
1126-1110	Mlle Jacqueline Rainville, 1114, Albanie, Longueuil, Qué.	
Un emplacement composé du lot 143-253 et des parties des lots 143-252-1 et 143-254, mesurant 34 pieds de largeur et contenant une superficie de 3,315 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, et borné comme suit, savoir: au nord par la rue Albanie, au sud par une partie du lot 143-235, à l'ouest par le résidu dudit lot 143-254 et à l'est par la rue Préfontaine.		
1126-1114	Mlle Jacqueline Rainville, 1114, Albanie, Longueuil, Qué.	
Un emplacement composé des parties des lots 143-252-1 et 143-254, contenant une superficie de 2,437 pieds carrés, mesurant 25 pieds de largeur par 97.5 pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins, et borné comme suit, savoir: au nord par la rue Albanie, au sud par une partie du lot 143-252-2, à l'ouest par le lot 143-255 et à l'est par le résidu dudit lot 143-254.		
1125-1137	M. André Lapointe, 1013, Delorimier, Longueuil, Qué.	143-404, 405, 406-1
1175-1101	M. Gérard Poisson, 1755, Benoit, Ste-Julie, Qué.	143-1410, 1411, 1405-4
1175-1109	M. Gérard Poisson, 1755, Benoit, Ste-Julie, Qué.	143-1412, 1405-5, 144-638, 637-2
0915-2401	M. Gaston Fournier, 2401, Préfontaine, Longueuil, Qué.	

<i>Folio</i>	<i>Nom et adresse</i>	<i>Description de l'immeuble</i>
Un emplacement composé des lots 144-621, 143-1389 et des parties des lots 144-622 et 143-1390, mesurant 45 pieds de largeur par 88 pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins, et borné comme suit, savoir: au nord par les lots 144-1388 et 143-620, au sud par les résidus desdits lots 144-622 et 143-1390, à l'est par les limites est des lots 143-1389 et 143-1390 et à l'ouest par la rue Préfontaine 144-639.		
0915-2675	M. Jose Figueroa, 2675, Préfontaine, Longueuil, Qué.	
Un emplacement composé des lots 143-1672, 143-1673, 144-863, 144-864 et des parties des lots 144-865 et 143-1674, mesurant 62.5 pieds de largeur par 88 pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins, et borné comme suit, savoir: au nord par la ligne nord des lots 143-1672 et 144-863, au sud par les résidus desdits lots 144-865 et 143-1674, à l'ouest par la rue Préfontaine et à l'est par la ligne arrière desdits lots 143-1672, 143-1673 et 143-1674.		
1175-1137	M. Gérard Poisson, 1755, Benoit, Ste-Julie, Cté Verchères, P. Qué.	144-695-2, 1017
0915-2711	Caisse Populaire Desjardins de Montréal-Sud, 761, Ste-Hélène, Longueuil, Qué.	
Un emplacement composé des lots 143-1683, 144-874 et des parties des lots 143-1684 et 144-875, mesurant 42 pieds de largeur par 88 pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins, et borné comme suit, savoir: au nord par les lots 144-873 et 143-1682, au sud par le résidu desdits lots 143-1684 et 144-875, à l'est par la ligne arrière desdits lots 143-1683 et 143-1684 et à l'ouest par la rue Préfontaine.		
0913-2447	M. Gérard Poisson, 1755, Benoit, Ste-Julie, Cté Verchères, Qué.	144-1016
1140-1220	M. Georges Clark, et Mlle Marielle Bourbonnais, 1970, Papineau, Longueuil, Qué.	145-1, 145-1-1
1148-1202	M. Pierre Duret, 1204, boul. Curé-Poirier ouest, Longueuil, Qué.	
Le lot 145-347-1, à distraire toutefois la partie servant de rue.		
0910-1934	M. Michael Zachozy, 1962, Delorimier, Longueuil, Qué.	145-355, 356
0906-1992	M. George W. Clarke, P.O. Box 151, Longueuil, Qué.	145-433, 434, 435, 438-13, 146-257-11
0903-1807	M. Maurice DeLadurantaye, 1807, Lafayette, Longueuil, Qué.	146-386, 387
1144-1340	M. Gustave Debaere, 1717, Verchères, Longueuil, Qué.	146-441-5, 913
0902-1524	M. Denis Fraser, 1335, boul. Ste-Foy, Longueuil, Qué.	146-489, 490
0901-1623	M. Fernand Beauchemin, 1613, boul. Manseau, Longueuil, Qué.	146-492, 493, 147-481, 482
0904-1268	M. Gérard St-Pierre, 1268, rue Lasalle, Longueuil, Qué.	
Le lot 146-722 et une partie du lot 146-723, mesurant cettedite partie 12.5 pieds de largeur par 115 pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le lot 146-722, au sud par le résidu dudit lot 146-723, à l'est par la rue Lasalle et à l'ouest par la ligne arrière dudit lot 146-723.		
0895-1613	M. Fernand Beauchemin, 1619, boul. Manseau, Longueuil, Qué.	147-449, 450
0895-1619	M. Fernand Beauchemin, 1619, boul. Manseau, Longueuil, Qué.	147-451, 452
0879-2231	M. Léo Gemme, 345, Curé-Poirier est, Longueuil, Qué.	148-355, 356, 150-465, 466
0879-2237	M. Léo Gemme, 345, Curé-Poirier est, Longueuil, Qué.	148-357, 358, 150-467, 468
0880-2260	Lamer & Côté (1970) Ltée, a/s L'Atelier La Flèche de Fer, 785, boul. Guimond, Longueuil, Qué.	148-371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 150-492, 493, 494
1162-1460	M. Marcel Fournier, et M. Charles Fournier, 2332, Ste-Marguerite, Longueuil, Qué.	
Les lots 148-402, 148-403 et 148-412-1, à distraire toutefois des lots 148-402 et 148-403 les parties servant de rues.		
1162-1450	M. Marcel Fournier, et M. Charles Fournier, 2332, Ste-Marguerite, Longueuil, Qué.	
Les lots 148-404, 148-405 et 148-412-2, à distraire toutefois des lots 148-404 et 148-405 les parties servant de rues.		
0923-0415	Pacific Petroleum Québec Ltd., suite 1026, Sun Life Bldg., Montréal, Qué.	157-5
0913-0541	M. Gaétan Morrissette, 545, Ste-Hélène, Longueuil, Qué., et M. Roger Patry, 6697, boul. Pie-IX, Montréal, Qué.	158-55
0913-0453	La Corporation de l'École Secondaire Montaigne Inc., 455, Ste-Hélène, Longueuil, Qué.	158-65-1
0912-0486	M. Jean Rouleau, 8785, Alexandre, Ville d'Anjou, Qué.	158-87
1112-1166	M. Yvan Mangin, 1174, Desaulniers, Longueuil, Qué., et M. Jacques Després, 357, Eléonore, Ötörburn Park, Qué.	158-222
0903-0211	M. Jean-François Sprutta, 211, boul. Lafayette, Longueuil, Qué.	159-92
0911-1011	M. André Lapointe, 1013, Delorimier, Longueuil, Qué.	
Le lot 159-490 et une partie du lot 159-489, mesurant cettedite partie 15 pieds de largeur par 118 pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le lot 159-490, au sud par le résidu dudit lot 159-489, à l'est par la ligne est dudit lot et à l'ouest par la rue Delorimier.		

Folio	Nom et adresse	Description de l'immeuble
0896-0216	M. Albert Deburggraeve, 2158 Quinn Crescent, Ottawa 8, Ontario.	159-576
1104-1418	M. Willie Bonenfant, 1417, Providence, Longueuil, Qué.	
Une partie du lot 160-427, mesurant cettedite partie 33.2 pieds de largeur par environ 84 pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par la rue Providence 160-430, à l'est par le lot 159-707, au sud par une ruelle 160-426 et à l'ouest par le résidu dudit lot 160-427.		
1103-1417	M. Willie Bonenfant, 1417, Providence, Longueuil, Qué.	160-431
1147-0615	Les Investissements Margaret Inc., 1117, Ste-Catherine ouest, suite 700, Montréal, Qué.	
Une partie du lot originaire 307 contenant une superficie de 15,921 pieds carrés mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le lot 352-1, au sud par le boul. Curé-Poirier, à l'est par la ligne limitative des terres 307 et 137 et à l'ouest par une partie du lot 138 et le lot 137-299.		
3017-0555	M. Henri Champagne, 2255, chemin du Tremblay, Longueuil, Qué.	327-9, 10-1, 10-2
3104-2260	Riverains Transport Inc., 201, boul. Curé-Poirier ouest, Longueuil, Qué.	327-18-1
3106-2370	Placage du Québec Ltée, 2370, De la Province, Longueuil, Qué.	327-37-2-1
3017-0631	Riverains Transport Inc., 201, boul. Curé-Poirier ouest, Longueuil, Qué.	327-47
3017-0785	Trust General du Canada, a/s De Lamer & Côté (1970) Ltée, 785, boul. Guimond, Longueuil, Qué.	327-61
3017-0825	Trust General du Canada, a/s De Lamer & Côté (1970) Ltée, 785, boul. Guimond, Longueuil, Qué.	327-62
3017-0829	Lamer & Côté (1970) Ltée, 785, boul. Guimond, Longueuil, Qué.	327-69, 70

Vente d'immeubles pour non-paiement des taxes

DEUXIEME PARTIE

Immeubles sujets au droit de retrait d'un an

(Les lots ci-après décrits sont du cadastre officiel du Village de Longueuil Inc., dans les limites de la Ville de Longueuil).

Folios	Nom et adresse	Description de l'immeuble
1054-0300	Mme Simone Letellier-Daigle, 168, De Normandie, Longueuil, Qué.	1-266-3, 1-267-2, 1-565-2
2302-0240	Mme Marie-Anna Jodoin, 86, St-Charles est, Longueuil, Qué.	34-1
0991-0085	M. James Rudy Neal, 29, St-Jacques, app. 1, Longueuil, Qué.	144-5
0991-0077	M. James Rudy Neal, 29, St-Jacques, app. 1, Longueuil, Qué.	144-6, 145-1
1000-0580	Les Opérations d'Auto-Lave du Canada Ltée, a/s M. Laverdière, 8328, boul. Champlain, Lasalle, Qué.	348-19-20
0991-0627	M. Paul-Emile Rioux, 283, St-Jacques, Longueuil, Qué.	348-311

Vente d'immeubles pour non-paiement des taxes

TROISIEME PARTIE

Immeubles non sujets au droit de retrait d'un an

(Les lots ci-après décrits sont du cadastre officiel de la paroisse de St-Antoine-de-Longueuil dans les limites de la Ville de Longueuil).

Folios	Nom et adresse	Description de l'immeuble
1234-1342	M. Michael McDonnel, adresse inconnue.	21-87, 88
2310-0890	M. Z. Routtenberg, 8018 Central Avenue, Los-Angeles 90001, California, U.S.A.	27-668, 669, 670
2704-2160	M. Michel Quesnel, 192, Ménard, Longueuil, Qué., et M. Gaston Bouchard, 992, Ste-Hélène, Longueuil, Qué.	56-372
8000-0120	Mme E. De Calignan, De Samber, adresse inconnue.	65-319
1387-0841	Quemont Investments Ltd., 4460, Sherbrooke ouest, Montréal, Qué.	67-88
1365-0475	Mme Odette Chartier-Michaud, 308, Darveau, Longueuil, Qué.	84-355-7

Folio	Nom et adresse	Description de l'immeuble
1001-2667	M. Léo Kolber, 630, Dorchester O., 32 E., Montréal, Qué.	94-98
1165-2543	Succession M. Henri Farand, a/s Mme Eva Archambault, 2612, chemin Ste-Catherine, Montréal, Qué.	129-297
0945-2555	M. Léo Kolber, 630, Dorchester O., 32 E., Montréal, Qué.	129-467
1165-2563	M. Léo Kolber, 630, Dorchester O., 32 E., Montréal, Qué.	129-476
0929-2385	M. Michel Quesnel, 192, Ménard, Longueuil, Qué., et Substantial Developments of Montreal Ltd., adresse inconnue.	
<p>Une partie du lot originaire 130, enclavée, contenant une superficie de 2,840 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par les lots 131-393, 131-392 et une partie du lot 131-324, à l'est et au sud-est par le lot 130-813-1 et au sud-ouest par une partie du lot 130-816-3 et les lots 130-816-2-2, 130-816-2-1, 130-816-1, 130-815-2-2 et 130-815-2-1.</p>		
0945-2491	M. Léo Kolber, 630, Dorchester O., 32 E., Montréal, Qué.	130-440
0955-2375	M. Marcel Paquette, 2113, Cartier, Longueuil, Qué.	131-37
1152-0884	M. Denis Ruel, 800 N.E., 24e Rue, Pompano Beach, Floride, U.S.A.	141-768-2
0918-1830	Mme Pauline Houle-Bergeron, 1820, Cartier, Longueuil, Qué.	142-535, 143-857-9
0918-2740	M. Henri Vandervoort, 233, boul. Richelieu, St-Basile-Le-Grand, Qué.	143-1559, 1560, 1561, 1562
3099-2495	Lafleur Inc., 3600, Barclay, suite 245, Montréal, Qué.	278-3, 4, 5, 281-1

En foi de quoi, j'ai signé ce présent document, ce quatrième jour du mois de mai mil neuf cent soixante-seize.

Le greffier,

64380-20-2-o

CLAUDE GAUTHIER.

Municipalité du comté des Îles-de-la-Madeleine

Avis public, est par les présentes donné, par le soussigné Marc-A. Boudreau, secrétaire-trésorier du conseil de comté des Îles-de-la-Madeleine, que les immeubles ci-après mentionnés seront vendus à l'enchère publique, au palais de justice de Havre-Aubert, MERCREDI, le SEPTIÈME jour de JUILLET 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour taxes municipales et scolaires dues sur ces immeubles, à moins que les taxes et frais ne soient payés avant la vente, à savoir:

Dans la municipalité de l'Île-du-Havre-Aubert

Et connu au cadastre de l'Île-du-Havre-Aubert:

Comme appartenant à Grégoire Bourgeois, lot no 2079 contenant 933,600 pi. ca. et lot no 2110 contenant 443,640 pi. ca.

Taxes municipales	\$ 7.92	
Taxes scolaires	20.14	
Frais	0.70	Total \$ 28.76

Comme appartenant à Louis Bourgeois, lot no 2109 contenant 43,560 pi. ca., avec bâtisses.

Taxes municipales	\$158.27	
Taxes scolaires	35.24	
Frais	9.21	Total \$202.72

Comme appartenant à Cormier & Renaud Inc., lot no 815-1 contenant 22,182 pi. ca., lot no 689 contenant 30,928 pi. ca., avec bâtisse.

Taxes municipales	\$344.23	
Frais	25.98	Total \$370.21

Comme appartenant à Georges Langford, lot no 1474P contenant 99,900 pi. ca., avec bâtisses.

Taxes municipales	\$151.51	
Taxes scolaires	88.35	
Frais	12.38	Total \$252.24

Comme appartenant à Arnold Doucet, lot no 917 contenant 74,052 pi. ca., avec bâtisses.

Taxes municipales	\$149.23	
Taxes scolaires	17.00	
Frais	9.13	Total \$175.36

Comme appartenant à Arsène Lapierre, lot no 2177 contenant 118,600 pi. ca., avec bâtisses.

Taxes municipales	\$189.55	
Taxes scolaires	56.38	
Frais	12.06	Total \$257.99

Comme appartenant à David Lapierre, lot no 1974 contenant 45,600 pi. ca., lot no 2024 contenant 43,560 pi. ca., lot no 2240 contenant 425,410 pi. ca., lot no 2246 contenant 183,300 pi. ca., lot no 2351 contenant 158,000 pi. ca., avec bâtisses.

Taxes municipales	\$215.63	
Taxes scolaires	48.66	
Frais	22.52	Total \$286.81

Comme appartenant à Justin Arseneau, lot no 2299 contenant 242,900 pi. ca., avec bâtisses.

Taxes municipales	\$ 65.00	
Taxes scolaires	26.51	
Frais	1.57	Total \$ 93.08

Comme appartenant à Léonard O. Vigneau, lot no 1950A contenant 47,200 pi. ca.

Taxes municipales	\$ 1.56	
Taxes scolaires	2.26	
Frais	0.13	Total \$ 3.95

Comme appartenant à Raymond O. Renaud, lot no 1556 contenant 22,000 pi. ca.

Taxes municipales	\$ 0.09	
Taxes scolaires	0.32	Total \$ 0.41

Comme appartenant à Aurèle H. Lapierre & Als, lot no 1986 contenant 996,600 pi. ca.

Taxes municipales	\$ 4.05		
Frais	0.18	Total	\$ 4.23

Comme appartenant à Maurice C. Lapierre, lot no 1757 contenant 157,100 pi. ca., avec bâtisses.

Taxes municipales	\$329.00		
Frais	33.20	Total	\$362.20

Comme appartenant à Succ. Dominique Boudreau, lot no 731 contenant 87,120 pi. ca., lot no 776 contenant 108,900 pi. ca.

Taxes municipales	\$ 7.97		
Taxes scolaires	8.29		
Frais	0.56	Total	\$ 16.82

Comme appartenant à François & Fred J. Boudreau, lot no 2373 contenant 855,400 pi. ca.

Taxes municipales	\$ 2.79		
Taxes scolaires	10.20		
Frais	0.63	Total	\$13.62

Comme appartenant à Alvide A. Bourgeois, lot no 1183 contenant 14,200 pi. ca.

Taxes municipales	\$ 1.26		
Taxes scolaires	0.60		
Frais	0.05	Total	\$ 1.91

Comme appartenant à Grégoire Jomphe, lot no 2259 contenant 2,018,600 pi. ca.

Taxes municipales	\$ 3.06		
Taxes scolaires	11.61		
Frais	0.73	Total	\$ 15.40

Comme appartenant à Association des Pêcheurs de Havre-Aubert, lot no 520 contenant 22,035 pi. ca., lot no 705 contenant 8,400 pi. ca., lot no 706 contenant 9,750 pi. ca., lot no 527 contenant 7,318 pi. ca., lot no 521 contenant 6,811 pi. ca., avec bâtisses.

Taxes municipales	\$105.74		
Taxes scolaires	126.40		
Frais	4.74	Total	\$236.88

Ville de Nicolet

Avis est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que les propriétés ci-après décrites seront vendues à l'enchère publique, au lieu ordinaire des séances du conseil, en l'Hôtel de Ville de la Ville de Nicolet, le SEPTIÈME jour du mois de JUIN 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour payer les taxes municipales et scolaires, avec les intérêts et les frais, plus les frais subséquentement encourus, à moins que lesdites taxes, les intérêts et les frais ne soient payés avant la vente, savoir:

Numéro de cadastre: 178-1-16

Nom: M. Simon Denoncourt

Dans la municipalité de l'Étang-du-Nord

Et connu au cadastre officiel de l'Étang-du-Nord:

Comme appartenant à Freddy Landry & Al, lot no 2024 contenant 144,900 pi. ca.

Taxes municipales	\$ 1.74		
Taxes scolaires	7.57		
Frais	2.43	Total	\$ 11.74

Dans la municipalité de Cap-aux-Meules

Et connu au cadastre officiel de Cap-aux-Meules:

Comme appartenant à Mme Elisabeth Doyle, lot no 1572 contenant 11,615 pi. ca., avec bâtisses.

Taxes scolaires	\$547.08		
Frais	52.57	Total	\$599.65

Dans la municipalité de Fatima

Et connu au cadastre officiel de Fatima:

Comme appartenant à Yvon Bellefleur, lot no 665-A contenant 316,400 pi. ca.

Taxes scolaires	\$ 7.03		
Frais	0.80	Total	\$ 7.83

Comme appartenant à Succession Dominique Chevarie, lot no 606 contenant 87,120 pi. ca.

Taxes municipales	\$ 6.24		
Taxes scolaires	0.80	Total	\$ 7.04

Comme appartenant à Elphège Déraspe, lot no 847 contenant 245,850 pi. ca.

Taxes municipales	\$ 20.67		
Frais	0.80	Total	\$ 21.47

Dans la municipalité de Havre-aux-Maisons

Et connu au cadastre officiel de Havre-aux-Maisons:

Comme appartenant à Jean Chevarie, lot no 626 contenant 289,980 pi. ca.

Taxes scolaires	\$ 6.45		
Frais	0.39	Total	\$ 6.84

Donné à Havre-aux-Maisons, Îles-de-la-Madeleine, le 12e jour de mai 1976.

Le secrétaire-trésorier,

MARC-A. BOUDREAU.

64443-21-2-0

Occupation: commis-voyageur

Adresse: 330 Mgr Courchesne, Nicolet, Québec.

Taxes municipales: \$241.25; intérêts: \$4.83; frais: \$5.
Total: \$251.08.

Numéro de cadastre: 367-7-2

Nom: M. Germain Guévin

Occupation: commerçant

Adresse: Nicolet-Sud, Québec.

Taxes municipales: \$1,552.07; taxes scolaires: \$182.40; intérêts: \$47.39; frais: \$22.00. Total: \$1,803.86.

Donné à Nicolet, ce 6e jour de mai 1976.

Le secrétaire-trésorier,

DENIS BOURQUE.

64383-20-2-0

Ville de Hull

Avis est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la ville, que les propriétés immobilières ci-dessous désignées seront vendues à l'enchère publique, JEUDI, le DIXIÈME jour de JUIN 1976, à DIX heures de l'avant-midi, dans la salle du Conseil municipal, 290, boulevard St-Joseph, Hull, P. Q., à défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires, ainsi que les frais encourus.

Rôle	Propriétaire et personnes intéressées	Quartier	Adresse	Numéro du cadastre	Taxes mun.	Taxes scol. cath.	Taxes scol. prot.	Frais	Total
30-132-02	Grimco Amusement Limited	5	20, rue Dussault	47	\$ 274.46	\$ 501.67	\$ 2.00	\$ 2.00	778.13
30-132-07	Grimco Amusement Limited	5	397, rue Champlain	66 pt.	90.89	104.36	2.00	2.00	197.25
30-132-09	Grimco Amusement Limited	5	393, rue Champlain	72 pt.	108.90	144.09	2.00	2.00	254.99
30-132-11	Grimco Amusement Limited	5	391, rue Champlain	87 pt.	71.75	84.55	2.00	2.00	158.30
30-132-12	Grimco Amusement Limited	5	rue Champlain	87 pt.	71.75	80.77	2.00	2.00	154.52
30-133-01	Grimco Amusement Limited	5	382, rue Champlain	94 pt.	90.89	104.36	2.00	2.00	197.25
30-133-02	Grimco Amusement Limited	5	rue Champlain	94 pt.	90.89	104.36	2.00	2.00	197.25
30-133-04	Grimco Amusement Limited	5	rue Champlain	91 pt.	90.89	104.36	2.00	2.00	197.25
30-133-05	Grimco Amusement Limited	5	390, rue Champlain	88 pt.	90.89	104.36	2.00	2.00	197.25
30-133-09	Grimco Amusement Limited	5	rue Champlain	65 pt.	90.82	104.36	2.00	2.00	197.28
30-133-10	Grimco Amusement Limited	5	rue Champlain	65 pt.	90.89	104.36	2.00	2.00	197.25
30-133-11	Grimco Amusement Limited	5	404, rue Champlain	58 pt.	70.52	189.18	2.00	2.00	261.70
30-133-13	Grimco Amusement Limited	5	rue Dussault	45	237.54	306.63	2.00	2.00	546.17
30-133-14	Grimco Amusement Limited	5	36-38, rue Dussault	44	441.79	526.81	2.00	2.00	970.60
30-133-17	Grimco Amusement Limited	5	rue Champlain	88 pt.	89.67	75.05	2.00	2.00	166.72
30-134-03	Tours Notre-Dame Inc. (Bytown Finance (Ottawa Ltée), 77 Metcalfe, suite 704A, Ottawa — General Trust Co. of Cana- da, 120 Principale, Hull).	5	285, rue Laurier	60 pt. n.	54,365.12	91,513.60	4.00	4.00	145,882.72
30-152-32	Sabourin, Rhéo (Comp. Trust Unis, 21 St. Clair Ave. East, Toronto — Im. Niagara du Canada Ltée, 134, rue Sparks Ottawa).	3	91, rue St-Hyacinthe	9-44	536.88		4.00	4.00	540.88
30-155-03	Latourrelle, Claude (Service Financier Avco Qué. Ltée, 143 Principale, Hull).	3	74, rue St-Hyacinthe	10-24-1	152.46		3.00	3.00	155.46
30-166-02	Binet, Jules (Caisse Populaire Sacré- Coeur, boul. Sacré-Coeur, Hull).	3	27, rue Mance	14-47	137.62	143.07	3.00	3.00	283.69
30-166-07	Rondeau, Zoël (Lionel Leblanc, 54 D'Or- sonnes, Hull).	3	13, rue Mance	14-22		192.91	3.00	3.00	195.91
30-168-05	Jean Lepage en fiducie (Caisse Populaire St-Rédempteur de Hull, 170 St-Laurent, Hull — Bernard Latulipe, 77 Amherst, Hull).	5	212, rue Laval	217F-21	346.86	319.37	4.00	4.00	670.23
30-168-10	Picard, Emilien	5	22, rue Laval	217-F-11	762.99		2.00	2.00	764.99
30-175-04	Falardeau, Raymond (Caisse Populaire Sacré-Coeur, boul. Sacré-Coeur, Hull).	5	254, rue Maisonneuve	291 pt.	493.70		3.00	3.00	496.70
30-175-21	Petit, Paul (Avco Services Central Ltd. a/s M. Duval, 143 Principale, Hull).	5	294, rue Maisonneuve	189 pt.	407.65	404.47	3.00	3.00	815.12
30-175-27	Petit, Paul (Avco Services Central Ltd. a/s M. Duval, 143 Principale, Hull).	5	327, rue Champlain	190 pt.	1,100.50	876.16	3.00	3.00	1,979.66
30-178-03	Gauthier, Irénée (Ida Léonard, 88 Mont- calm, Hull).	5	162, rue Dollard	395 pt.	247.12	235.05	3.00	3.00	485.17
30-178-06	Peterson, Maurice (Caisse Populaire Sacré-Coeur, boul. Sacré-Coeur, Hull).	5	168, rue Dollard	384 pt.	403.53	454.74	3.00	3.00	861.27

30-181-04	Rita Gladu-Larose (Egenie Bogé-Tessier, 20 Cholette, Hull).	5	352-354, rue Champlain.	149 pt.	\$ 69.06		\$ 3.00	\$ 72.06
30-181-05	Jean Lepage en fiducie (Caisse Populaire de Hull, 41 Victoria, Hull — Henri Bélasky, 8 Fortier, Hull).	5	323, rue Notre-Dame .	150 pt.	358.63	\$ 388.72	4.00	751.35
30-183-11	Lepage, Jean (Georges Bisson, 265 Poulain, Ottawa — Cie Trust Uni, 770, boul. St-Joseph, Hull).	5	304, rue Champlain . .	272 pt.	372.59	413.77	4.00	790.36
30-183-38	Marengère, Eva Clara	5	273, rue Notre-Dame .	271 pt.	266.32	401.50	2.00	669.82
30-202-02	Dagenais, Serge (Caisse Populaire Sacré-Coeur, boul. Sacré-Coeur, Hull).	3	216-220, rue St-Rédempteur.	65	681.95		3.00	684.95
30-202-03	Dagenais, Serge (Caisse Populaire Sacré-Coeur, boul. Sacré-Coeur, Hull).	3	224, rue St-Rédempteur.	64-2	70.21		3.00	73.21
30-202-17	Philion, Marcel (Banque Provinciale du Canada, 161 Principale, Hull — Caisse Populaire de Hull, 41 Victoria, Hull).	3	61 à 67, rue St-Hyacinthe.	21-1		1,395.08	4.00	1,399.08
30-203-01	McGarry, Robert (Raymond Graton, 1801, ave Paisley, Ottawa — Martina Kersjjs, 20 Charron, Aylmer — Charter Credit Corp., 50 Place Crémazie, suite 919, Montréal).	3	21-23, rue St-Etienne .	76-2	642.10	735.34	5.00	1,382.44
30-203-08	Monette, Maurice (Caisse Populaire St-Joseph, 250, boul. St-Joseph, Hull).	3	44, rue St-Hyacinthe .	48-2		256.42	3.00	259.42
30-203-25	Paquette, Maurice	3	59, rue St-Henri	33-1	202.61		2.00	204.61
30-209-01	Martel, Robert (Caisse Populaire de Hull, 41 Victoria, Hull — François Xavier Gosselin, 157 Jolicoeur, Hull).	3	201-203, rue Eddy ..	125-3	564.63	681.15	4.00	1,249.78
30-213-03	Morrisette, Robert (Caisse Populaire St-Joseph, 250, boul. St-Joseph, Hull).	3	53, rue St-Etienne ...	135-8 pt. ..	218.76		3.00	221.76
30-213-06	Gilles Dulac	3	55, rue Brébeuf	135-14-1 ..	141.50		2.00	143.50
30-214-01	Glazer, Michel (Jacques Dannis Es-qual., 99 Montcalm, Hull — Caisse Populaire Ste-Bernadette, 15, rue Ste-Bernadette, Hull).	3	150, rue St-Laurent ...	116-1	62.55	415.33	4.00	481.88
30-214-04	Letang, Emile (Caisse Populaire St-Joseph, 250, boul. St-Joseph, Hull).	3	12, rue St-Henri	102-2	494.12		3.00	497.12
30-221-04	Provost, Fernand (Caisse Populaire Sacré-Coeur, boul. Sacré-Coeur, Hull).	3	55, rue Falardeau	135-54		635.60	3.00	638.60
30-221-14	Beaudry, Lionel (Caisse Populaire Sacré-Coeur, boul. Sacré-Coeur, Hull).	3	31, rue Guertin	135-74-2 ..	12.05		3.00	15.05
30-226-03	Duval, Lucien R.	3	90-92, rue St-Etienne .	135-130-2 .	197.84	166.28	2.00	366.12
30-232-18	Les Placements Laleri Inc.	5	149, rue Dollard	420 pt.		68.95	2.00	70.95
30-232-24	Les Placements Laleri Inc.	5	139, rue Dollard	439 pt.		292.05	2.00	294.05
30-237-06	Jacques Audette en fiducie (Gordon Scantlebury, 21 d'Alençon, Touraine, Qué.).	5	138, rue Laval	495 pt.	976.08	707.88	3.00	1,686.96
30-237-12	Jacques Audette en fiducie (Gordon Scantlebury, 21 d'Alençon, Touraine, Qué.).	5	133, rue Kent	494 pt.	695.49	510.33	3.00	1,208.82
30-238-12	Dame Bélisle, Louis (Caisse Populaire St-Joseph de Hull, 250, boul. St-Joseph, Hull).	5	67, rue St-Laurent ...	487 pt.		244.38	3.00	247.38
30-238-16	Cabana, Ovíla	5	105, rue Dollard	499 pt.	172.85		2.00	174.85
30-238-19	Cloutier, Georges	5	99, rue Dollard	504 pt.	414.90	180.55	2.00	597.45
30-241-02	Société Maisonneuve Enrg.	5	224, rue Maisonneuve	339 pt.		18.67	2.00	20.67
30-241-06	Tessier, Guy	5	232, rue Maisonneuve	327 pt.		14.61	2.00	16.61
30-241-08	Société Maisonneuve Enrg.	5	234, rue Maisonneuve	326 pt.		22.05	2.00	456.46
30-241-09	Société Maisonneuve Enrg.	5	236, rue Maisonneuve	315 pt.		26.44	2.00	28.44

Rôle	Propriétaire et personnes intéressées	Quartier	Adresse	Numéro du cadastre	Taxes mun.	Taxes scol. cath.	Taxes scol. prot.	Frais	Total
30-241-11	Larocque, Lévis (Gaétan Cyr, 198 Caron, Hull)	5	242-244, rue Maison-neuve	314 pt.	16.38			3.00	19.38
30-241-18	Société Maisonneuve Enrg.	5	259, rue Champlain ..	325 pt.	20.84			2.00	22.84
30-241-19	Société Maisonneuve Enrg.	5	253, rue Champlain ..	328 pt.	15.43			2.00	17.43
30-241-22	Société Maisonneuve Enrg.	5	247, rue Champlain ..	340 pt.	15.46	270.18		2.00	287.64
30-241-27	Société Maisonneuve Enrg.	5	257, rue Champlain ..	325 pt.	45.02			2.00	47.02
30-243-01	Bisson Gérard, J.L. (Québec Propane Inc., 2253, boul. Tachereau, Longueuil — Banque Royale du Canada, 551 Chemin Montréal, Vanier)	5	153, rue St-Etienne ..	343	395.26			4.00	399.26
30-243-09	Pierre Séguin, Syndic (Caisse Populaire de Hull, 41 Victoria, Hull — Dame Yvette St-Louis, 242 Notre-Dame, Hull — Ministère du Revenu, Province de Québec a/s Direction du contentieux, 20, ave Chauveau, Qué. — Goodyear Tire & Rubber Co. of Canada c/o Shriar, Polak & Coperstone, suite 620, Montréal, Qué.)	5	242, rue Notre-Dame .	319 pt.	415.03	426.27		6.00	847.30
30-243-10	Lafontaine, Rita	5	244 à 248, rue Notre-Dame	310 pt.	12.24			2.00	14.24
30-244-12	L'Abbé Albert Cunha (Caisse Populaire de Hull, 41 Victoria, Hull)	5	239, rue Champlain ..	349	1,150.03	1,692.79		3.00	2,845.82
30-245-09	Beaudry, Marcel & al.	5	236, rue Champlain ..	353 pt.	85.02			2.00	87.02
30-245-10	Beaudry, Marcel & al.	5	238, rue Champlain ..	348 pt.	69.53			2.00	71.53
30-245-11	Beaudry, Marcel & al.	5	240-242, rue Champlain	348 pt.	89.38			2.00	91.38
30-245-12	Beaudry, Marcel & al.	5	217, rue Notre-Dame	347 pt.	78.95			2.00	80.95
30-246-08	Beaudry, Marcel	5	131, rue Laurier	345	21,015.70			2.00	21,017.70
30-246-11	Lepage, Jean (Jean-Louis Fournier, 284, boul. Taché, Hull — Im. Niagara du Canada Ltée, 99 Principale, Hull).	5	119, rue Laurier	368 pt.	404.46	510.45		4.00	918.91
30-261-17	Saucier, Rosario	2	51, rue Garneau	96-33-1	177.40	184.15		2.00	363.55
30-262-17	Immeuble de l'Outaouais Inc. (Niagara Realty of Canada Ltd., 134 Sparks, Ottawa — Noël Coutu, 311 Lévis, Hull).	3	81-83-85, rue Garneau.	153		426.33		4.00	430.33
30-263-07	Martel, Michel (Banque Canadienne Nationale, 41 Principale, Hull).	2	60-62-64, rue Garneau	96-27-2 pt.	542.81			3.00	545.81
30-271-07	Bigras, Gilles (Banque de Montréal, 141 Principale, Hull).	3	90, rue Charlevoix ...	143-1	425.12			3.00	428.12
30-271-12	Langlais, Paul-Emile (Caisse Populaire St-Joseph, 250, boul. St-Joseph, Hull).	3	167, rue Leduc	140-1	1,126.08			3.00	1,129.08
30-271-13	Wallindick, Roland R. (Caisse Populaire Ste-Bernadette, 15 Ste-Bernadette, Hull).	3	163, rue Leduc	140-2	263.67	258.27		3.00	524.94
30-273-10	Dorsey, René (Caisse Populaire de Hull, 41 Victoria, Hull — Maurice Miron, 166 Eddy, Hull).	3	166-168, rue Eddy ...	184	781.96	973.60		4.00	1,759.56
30-273-14	Lamoureux, Ovila (Stanley Cross, 7 Hadley, Hull).	3	96, rue Garneau	172-1	235.96	275.30		3.00	514.26

30-277-25	Glazer, Michel (Caisse Populaire de Hull, 41 Victoria, Hull — Household Realty Corp. Ltd., 458 St-Joseph, Hull).	3	119-121, rue Leduc .. 248	432.97	431.49		4.00	868.46
30-279-35	Hyman Soloway in Trust	3	30, rue Châteauguay . 322 pt.	83.73	61.82		2.00	147.55
30-287-04	Gendron, Raoul (Caisse Populaire de Hull, 41 Victoria, Hull).	4	80-82, rue Laval	286.09			3.00	289.09
30-291-21	Lepage, Jean (Marc Coulaud, 145 Champlain, Hull — Hélène Pichette, épouse de Jean Marier, 177 Principale, Hull — Caisse Populaire St-Raymond, 53 St-Raymond, Hull).	4	145, rue Champlain .. 71	898.89	1,040.18		5.00	1,944.07
30-292-14	Gagnon, René (Gérard Viau, D'Amour Drive, Lucerne — Caisse Populaire de Hull, 41 Victoria, Hull).	4	163, rue Notre-Dame . 8-2	795.87			4.00	799.87
30-292-17	Guérin, Emilia (Caisse Populaire St-Rédempteur, 170 St-Laurent, Hull).	4	149, rue Notre-Dame . 34-2	380.33	421.44		3.00	804.77
30-295-11	Place Mont St-Michel Ltée (J.G. Woolsey in Trust, 1511 Merivale Road, Ottawa).	4	127-129, rue Notre-Dame 87-1-2-3 ...		366.34	50.96	3.00	420.30
30-295-13	Place Mont St-Michel Ltée (J.G. Woolsey in Trust, 1511 Merivale Road, Ottawa).	4	121, rue Notre-Dame . 119-1	268.47	348.14	267.83	3.00	887.44
30-302-02	Blouin, René (Fort Garry Trust Co., 283 Portage Ave. at Smith St., Winnipeg, Manitoba — Lionel LeBlanc, 54 D'Orsonnens, Hull).	2	rue Bagot	210	31.31		4.00	35.31
30-302-06	Blouin, René (Fort Garry Trust Co., 283 Portage Ave. at Smith St., Winnipeg, Manitoba — Lionel LeBlanc, 54 D'Orsonnens, Hull).	2	102-104, rue Montcalm 206-1	140.77			4.00	144.77
30-325-01	Picard, Emilien (Charter Credit Corp. 50 Place Crémazie, suite 919, Montréal).	3	rue Eddy	519-2	318.34		3.00	321.34
30-325-02	Eyamie, Joseph (Ministère du Revenu du Québec a/s Direction du contentieux, ch. 665, 701, boul. St-Laurent, Montréal — Frank Lahan, 2590 Alta Vista Drive, Ottawa).	3	72, rue Eddy	519-1	73.14		4.00	77.14
30-334-10	Cyr, Hubert (Madeleine Charlot-Sarah-Boucher, 285 Laurier, app. 507, Hull).	3	78-80, rue Vaudreuil . 453	660.07	702.22		3.00	1,365.29
30-334-13	Benoît Allard en fiducie (Banque d'Expansion Ind., 901 Carré Victoria, Montréal — Helen Achbar-Cooper, 85, rue Principale, Hull).	3	79, rue Laval	454	54.33		4.00	58.33
30-336-19	Haitian Holdings Ltd. (Bernard Dériger, Welland Heights, Eardley, Qué.).	3	136-138, rue Wright .. 579	403.01			3.00	406.01
30-353-03	Leshina Holdings Ltd. (Marjorie Ruth St. Clair-Achbar, 85 Principale, Hull).	3	50, rue Principale 735-2, 849 .			1,885.77	3.00	1,888.77
30-353-08	Bisson, Suzanne (Caisse Populaire de Hull, 41 Victoria, Hull — Immeuble Niagara Ltée, 99 Principale, Hull — Pauline Volovicov, 52 Moncion, Hull — Mme Frank Devine, 3125 Leboulevard, Westmount — Banque d'Exp. Ind., 901 Carré Victoria, Montréal).	3	86-92 Principale	727 pt.	4,394.45	4,456.20	7.00	8,857.65
30-353-09	Bisson, Suzanne (Caisse Populaire de Hull 41 Victoria, Hull — Immeuble Niagara Ltée, 99 Principale, Hull — Pauline Volovicov, 52 Moncion, Hull — Mme Frank Devine, 3125 Leboulevard, Westmount — Banque d'Exp. Ind., 901 Carré Victoria, Montréal).	3	94-96, Principale 725-2	1,477.98	3,099.14		7.00	4,584.12

Rôle	Propriétaire et personnes intéressées	Quartier	Adresse	Número du cadastre	Taxes mun.	Taxes scol. cath.	Taxes scol. prot.	Frais	Total
30-353-11	Leduc, P. Valmore (Trust Général du Canada, 120 Principale, Hull).	3	112-114, Principale ...	724-11	\$3,770.03	\$ 5,161.61		\$ 3.00	\$ 8,934.64
30-353-12	Leduc, P. Valmore (Trust Général du Canada, 120 Principale, Hull).	3	116, 116A, Principale.	723-2 pt. ...	1,848.33	2,260.03		3.00	4,111.36
30-354-04	Palmer, Peter	3	26-28, rue Eddy	694-2	1,737.30			2.00	1,739.30
30-361-04	O'Connell, John (Lucienne Monfils-Lafamme, 49 Hélène Boulay, Lucerne).	4	66, rue Laval	287B, 288B	536.61		\$ 174.24	3.00	713.85
30-361-05	O'Connell, John (Lucienne Monfils-Lafamme, 49 Hélène Boulay, Lucerne).	4	rue Laval	288A	167.97		107.92	3.00	278.89
30-361-07	O'Connell, John (Lucienne Monfils-Lafamme, 49 Hélène Boulay, Lucerne).	4	13-15, Kent	290A			125.58	2.00	127.58
30-362-02	L'Edifice Tessier Ltée (Antoine Adam, 317, boul. Greber Pte-Gatineau a/s Bertrand, Ste-Marie & Larouche, 129 Principale, Hull — Heller Natofin Ltd., 4115 Sherbrooke ouest, Montréal — Coronation Credit Corp. Ltd., 36 Toronto Street, room 411, Toronto — Morguard Trust Co., T.O. Center Post Office Box 110, Toronto).	4	191, rue Principale ...	317-292 pt.			503.91	6.00	509.91
30-362-04	Beauchamp, Jean-Paul (Caisse Populaire de Hull, 41 Victoria, Hull).	4	195-201, rue Principale	292 pt. N.E.	1,864.82	2,517.16		3.00	4,384.98
30-362-05	Duvernay Entreprise Inc. (Ruthbern Holdings Ltd., 65 Queen Street West, Suite 900, Toronto — Ministère du Revenu du Québec, a/s Contentieux, Cr. 665, 701, boul. St-Laurent, Montréal — Joseph Burnett, 65 Queen Street, West, Suite 900, Toronto — Mr. Solomon Bierbrier Notary, Bierbrier & Cooper, 4141 Sherbrooke West, Suite 310, Montréal 215 — C.N.A. Investors Inc., 65 Queen Street, West, suite 900, Toronto).	4	207-209, rue Principale	284 pt. ...	10,486.10	13,521.18	971.42	7.00	24,985.70
30-362-07	Bruce MacDonald Ltd. (Joseph Burnett, 65 Queen St., West, Suite 900, Toronto — C.N.A. Investors Inc., 65 Queen Street, West, Suite 900, Toronto — Ruthbern Holdings Ltd., 65 Queen Street, West, Suite 900, Toronto — Mr. Solomon Bierbrier, Notary, Bierbrier & Cooper, 4141 Sherbrooke West, Suite 310, Montreal 215).	4	92-106, Hôtel-de-Ville	285-286 ...	11,706.70	15,274.38	1,086.72	6.00	28,073.80
30-362-08	Bruce MacDonald Ltd. (Joseph Burnett, 65 Queen St., West, Suite 900, Toronto — C.N.A. Investors Inc., 65 Queen Street, West, Suite 900, Toronto — Ruthbern Holdings Ltd., 65 Queen Street, West, Suite 900, Toronto — Mr. Solomon Bierbrier, Notary, Bierbrier & Cooper, 4141 Sherbrooke West, Suite 310, Montreal 215).	4	rue Principale	323 pt.	660.54	842.51	65.21	6.00	1,574.26

31-021-06	Jean Albert David Gobeil (Georges McIntosh, 15, rue Front, Hull).	1	6, rue Wright	282-2	19.72		3.00	22.72	
31-023-10	Leduc, Claude (Royal Trust Co., 76 Metcalfe, Ottawa).	1	11, rue Hadley	261-25	90.72	670.50	3.00	764.22	
31-024-02	Marchand, Pierre Eugène (Caisse Populaire de Hull, 41 Victoria, Hull).	1	37, boul. Taché	317-66	207.22		3.00	210.22	
31-032-15	Beauchamp, Clément (Pierre Eugène Marchand, 37, boul. Taché, Hull).	1	31, Hadley	261-48	601.49	713.99	3.00	1,318.48	
31-033-03	Proulx, Armand (Royal Trust Co., 76 Metcalfe, Ottawa — Niagara Mortgage, 77 Metcalfe, Ottawa).	1	28, rue Millar	317-38 pt.	737.33		4.00	741.33	
31-052-16	Latour, Pierre (Albert Eugène Latour, boul. Brunet, Lucerne — Caisse Populaire Brébeuf, 421, boul. Taché, Hull).	1	373, boul. Taché	17-4	746.38		4.00	750.38	
31-053-01	Chaîne, Donald	1	16, Delanaudière	25 pt.		344.51	2.00	346.51	
31-054-13	O'Neil, Thérèse (Caisse Populaire Brébeuf, 421, boul. Taché, Hull).	1	37, Delanaudière	32	320.20		3.00	323.20	
31-056-03	Parizeau, Emile (Services Financiers Avco Ltée, 425, boul. St-Joseph, Hull).	1	42, rue Prévost	338-9	204.77		3.00	207.77	
31-071-17	Charette, Rémi	1	419, Taché	13-10 pt.	793.05	933.18	2.00	1,728.23	
31-074-07	Bédard, Armand (Caisse Populaire de Hull, 41, rue Victoria, Hull).	1	7 St-Ursule	340-17 pt.	156.89	133.01	3.00	292.90	
31-074-08	Bédard, Armand (Caisse Populaire de Hull, 41, rue Victoria, Hull).	1	9 St-Ursule	340-18B	418.62	419.16	3.00	840.78	
31-074-10	Bédard, Armand (Caisse Populaire Brébeuf, 421, boul. Taché, Hull).	1	15, rue St-Ursule	340-19 pt.	652.52		3.00	655.52	
31-074-12	Bédard, Armand (Caisse Populaire de Hull, 41, rue Victoria, Hull).	1	8, rue Boudria	340-183	175.09	206.54	3.00	384.63	
31-092-11	Dessureault, Yves (Banque de Montréal, 141 Principale, Hull — Roland Bony, 150 Bourque, Hull — François Desnommé, 39 Chauveau, Hull).	1	150, rue Bourque	255-475			21.40	5.00	26.40
31-092-18	Poirier, Léopold (Dame Yvon Riendeau, 43 Montclair, Hull — Dame Jean-Louis Legault, 1 Graham, Hull).	1	23, boulevard St-Joseph.	255-485	435.54	480.98	4.00	920.52	
31-096-03	Lepage, Paul (Caisse Populaire Brébeuf, 421, boul. Taché, Hull — Omer Mayer, 64 Isabelle, Hull).	1	272, Taché	255-32	408.10		4.00	412.10	
31-122-08	St-Jean, Guérette Madeleine (Caisse Populaire St-Raymond, 53 St-Raymond, Hull).	1	28, rue St-Dominique	9-17-13	40.16		3.00	43.16	
31-123-04	BM Development Québec Ltd. (Montreal Trust Corp., 777 Dorchester West, Montreal).	1	476, boul. Taché	9-16-23	2,574.04	2,940.92	3.00	5,517.96	
31-123-42	Aylmer Holdings Co. (Association des Propriétaires des Jardins Taché a/s Bélec, Ronald & Cie, 30 Dumas, Hull).	1	St-François	9-12-3 9-12B	11,333.93	17,555.02	957.94	3.00	29,849.89
31-131-06	Jean Lepage en Fiducie (Caisse Populaire St-Joseph, 250, boul. St-Joseph, Hull).	1	28, Front	288-2	420.01	460.89	3.00	883.90	
31-131-08	Bastien, Raymond (Caisse Populaire St-Joseph, 250, boul. St-Joseph, Hull — Fort Garry, 2020 University St., Winnipeg, Manitoba — Niagara Finance Cie Ltée, 99, rue Principale, Hull).	1	32, rue Front	290-1	296.61		5.00	301.61	
31-131-09	Bastien, Raymond (Caisse Populaire St-Raymond, 53 St-Raymond, Hull).	1	Front	290-2	98.50	88.69	3.00	190.19	

Rôle	Propriétaire et personnes intéressées	Quartier	Adresse	Numéro du cadastre	Taxes mun.	Taxes scol. cath.	Taxes scol. prot.	Frais	Total
31-131-21	Mohawk Mills Limited (Banque de Nouvelle-Ecosse, 125 Sparks, Ottawa).	1	78, rue Front	301-2	\$ 4,812.97			\$ 3.00	\$4,815.97
31-141-09	Dumouchel, Raymond (Charter Credit Corp., 50 Place Crémazie, suite 919, Montréal).	1	46, rue St-Jean-Bosco.	255-1078B.	465.49			3.00	468.49
31-161-11	Faucher, Gaston	1	81, rue Boucherville ..	255-1220-3 pt.	1,112.98			2.00	1,114.98
31-194-02	Beaudry, Arthur (Caisse Populaire St-Joseph, 250, boul. St-Joseph, Hull).	1	15, rue Jogues	254-11	419.88	\$ 416.05		3.00	838.93
31-194-07	Asselin, Armand (Caisse Populaire St-Joseph, 250, boul. St-Joseph, Hull).	1	99, St-Joseph	254-5	892.38			3.00	895.38
31-201-03	Ricard, Jacques (Pierre Lefrère et Irène Côté, 626 Church, Ottawa).	1	78, rue Chauveau	254-239 ...	899.58			3.00	902.58
31-201-11	Dubois, Donat	1	333, rue Laramée	254-263 ...	349.67			2.00	351.67
31-203-04	Fournier, Moïse (Caisse Populaire St-Jean-Bosco, 25 Booth, Hull).	1	58, rue Rouville	254-213 ...	295.57			3.00	298.57
31-203-15	Morissette, Cléophas (Services Financiers Avco Québec Ltée, 425, boul. St-Joseph, Hull).	1	86, rue Rouville	254-202 ...	102.00			3.00	105.00
31-206-10	Collin, Michel (Banque Canadienne Nationale, 41, rue Principale, Hull).	1	90, rue Delorimier ...	254-40	416.74			3.00	419.74
31-207-03	Grenier, Arthur	1	101, rue Delorimier ..	254-153 ...	384.71			2.00	386.71
31-212-02	Snoddy, Robert (Isidore Michaud, 39, boul. St-Joseph, Hull).	1	105, rue Chauveau ...	254-294 ...	14.83			3.00	17.83
32-014-34	Thom, Antonio	1	57, rue Crémazie	257-35	368.24			2.00	370.24
32-014-36	Thom, Antonio (Georgette Charbonneau-Thibeault, 126, boul. Sacré-Coeur, Hull).	1	51, rue Crémazie	257-33	466.77			3.00	469.77
32-015-37	Maisonneuve, Roméo	1	69, rue Lois	251-7	239.13	211.12		2.00	452.25
32-021-05	Benoît, Hector (Lucien Laroche, 26 Taschereau, Hull).	1	26, rue Taschereau ...	247-569 ...	349.51	424.23		3.00	776.74
32-023-01	Simard, J. Conrad	1	209, St-Joseph	247-559 ...	4,675.69	4,858.67		2.00	9,536.36
32-025-06	Prévost, Benoît (Beneficial Finance Co. of Canada, 385 est Sherbrooke, Montréal & 5 Laval, Hull — Services Financiers Avco Québec Ltée, 425, boul. St-Joseph, Hull).	1	26, rue Dalpé	247-645 pt.	290.65	366.70		5.00	662.35
32-025-12	Simard, J. Conrad	1	St-Joseph	249-3	1,239.64	1,307.56		2.00	2,549.20
32-035-04	Charron, Albert & Marc André Charron (Caisse Populaire Sacré-Coeur, boul. Sacré-Coeur, Hull — Union du Canada Assurance-Vie, 325 Dalhousie, Ottawa).	1	38, rue Dufferin	247-580 pt.	767.23			4.00	771.23
32-054-05	Strasbourg, Edouard	1	174, rue Amherst	247-411 ...	329.06	282.90		2.00	613.96
32-056-09	Beauchamp, Marcel (Caisse Populaire St-Joseph, 250, boul. St-Joseph, Hull).	1	8, boul. Moussette	8-360	440.35			3.00	443.35
32-057-18	Bédard, Marie (Banque Canadienne Nationale, 162 Eddy, Hull).	1	159, rue Amherst	247-414 ...	711.11	738.55		3.00	1,452.66
32-057-21	Vachon, Roger (Seaboard Sec. Canada Ltd., 101, rue Principale, Hull).	1	51, rue Labelle	247-430 ...	254.16			3.00	257.16

32-057-27	Woodford, Charles (Paul-Emile Labelle, 24 Montclair, Hull — Ministère du Revenu National — Crescent Finance Corp. Ltd., 143a Principale, Hull — Stanley Cross, 7, rue Hadley, Hull — Sa Majesté la reine, Hôtel du Gouvernement, Québec — Banque de Montréal, Hull).	1	39, rue Labelle	247-624	349.88		8.00	357.88
32-057-28	Woodford, Charles (Paul-Emile Labelle, 24 Montclair, Hull — Ministère du Revenu National — Crescent Finance Corp. Ltd., 143a Principale, Hull — Stanley Cross, 7, rue Hadley, Hull — Sa Majesté la reine Hôtel du Gouvernement, Québec — Banque de Montréal, Hull).	1	37, rue Labelle	247-623 pt.	60.03		8.00	68.03
32-085-14	Marcoux, Gilles	1	3, rue Dumas	357	211.85		2.00	213.85
32-093-21	Charron, Albert & Marc André Charron (Fiducie du Québec, C.P. 1180, Place d'Armes, Montréal 126).	1	58, rue Sherbrooke	245-99 pt.		203.99	3.00	206.99
32-094-03	Amyot, Claude (Charles Amyot, 140 Riel, Hull).	1	40, rue Sherbrooke	246-222 pt.	482.94		3.00	485.94
32-095-13	Herrman, Claude (Québec Deposit in Inv. Fund, 1200 Tour de la Bourse, Montréal).	1	75, rue Sherbrooke	245-85	942.54		3.00	945.54
32-096-08	Labelle, Avila (Caisse Populaire St-Joseph, 250, boul. St-Joseph, Hull).	1	42, rue Dumas	245-56	499.31		3.00	502.31
32-112-01	Gervais, Carmen (Services Financiers Avco Québec Ltée, 67, Chemin Montréal, Vanier).	1	88, rue Nicolet	246-342	127.13	393.10	3.00	523.23
32-118-18	Désormeaux, Richard (Avco Finance Services Qué. Ltd., 81 O'Connor, Ottawa).	1	93, rue Dumas	245-30	501.10	566.38	3.00	1,070.48
32-137-05	Paquette, J.-Yves (C.A.C. Realty Ltd., 79, chemin de Montréal, Vanier).	1	37, boul. Moussette	8-161	348.63	358.82	3.00	710.45
32-139-07	Dompiere, Robert (Caisse Populaire de Hull, 41, rue Victoria, Hull).	1	25, boul. Moussette	8-166	304.07		3.00	307.07
32-181-14	Huneault, Rodolphe (Caisse Populaire Ste-Bernadette, 15 Ste-Bernadette, Hull).	1	59, rue Caron	244-338	259.57		3.00	262.57
32-185-14	Latreille, Ernest	1	73, rue Fontaine	244-208	334.71		2.00	336.71
32-185-17	Snody, Robert (Caisse Populaire St-Joseph, 250, boul. St-Joseph, Hull).	1	65, rue Fontaine	244-203		143.36	3.00	146.36
32-192-20	Poitrás, Lucien (Services Financiers Avco Québec Ltée, 425, boul. St-Joseph, Hull).	1	91, rue Caron	244-343	348.58		3.00	351.58
32-201-03	Lafortune, Gilles (Caisse Populaire St-Joseph, 250, boul. St-Joseph, Hull).	1	170, rue Ste-Marie	4-1-26	349.70		3.00	352.70
32-205-24	Leblanc, Wilfrid (Caisse Populaire St-Joseph, 250, boul. St-Joseph, Hull).	1	175, rue Fontaine	4-1-76	396.97		3.00	399.97
32-206-07	Albert, Jean-Louis (Caisse Populaire St-Joseph, 250, boul. St-Joseph, Hull).	1	150, boul. Montclair	244-21		260.50	3.00	263.50
32-213-10	Pépin, Gérard	1	96, rue Maurice	4-1-189	19.38		2.00	21.38
32-214-14	Brisebois, Jules (Société de Fiducie du Québec, C.P. 1180, Place d'Armes, Montréal — Banque de Montréal, 320, boul. St-Joseph Hull).	1	203, rue Caron	4-1-117 pt.	517.59		4.00	521.59

Rôle	Propriétaire et personnes intéressées	Quartier	Adresse	Numéro du cadastre	Taxes mun.	Taxes scol. cath.	Taxes scol. prot.	Frais	Total
32-221-08	Bavay, Roger (Banque Canadienne Nationale, 41, rue Principale, Hull — Fernande Viau-Brunet, 331, boul. St-Joseph, Hull).	1	22, rue Joffre	142-2-43 ..		\$ 346.23		\$ 4.00	\$ 350.23
32-223-11	Nator Real Estate Ltd. (Canada Permanent Mortgage Corporation, 30 Metcalfe, Ottawa — Maurice Marois et al, 21, ave Des Pommiers, Lucerne).	1	135, boul. Gamelin ..	244-532 à 539; 244- 603 pt.; 244-530 & 531			\$ 554.77	4.00	558.77
32-223-13	Nator Real Estate Ltd. (Canada Permanent Mortgage Corporation, 30 Metcalfe, Ottawa — Maurice Marois et al, 21, ave Des Pommiers, Lucerne).	1	99, boul. Gamelin ...	244-528 ...	\$ 167.62	2,217.95		4.00	2,389.57
32-223-17	Bart, Edouard	1	85-87-89, rue Fortier .	244-523 pt.	1,004.17			2.00	1,006.17
32-225-01	Beaudry, Jacques	1	6, rue Bourque	244-453 ...		819.76		2.00	821.76
32-228-14	Auger, Robert (Ronald Villeneuve, 85 1/2 Amherst, Hull — Caisse Populaire St-Joseph, 250, boul. St-Joseph, Hull).	1	23, rue Bourque	244-411 ...	740.86			4.00	744.86
32-232-14	Lepage, Lucien (Caisse Populaire de Hull, 41 Victoria, Hull)	1	26, rue Archambault ..	141-39		11.85		3.00	14.85
32-232-17	Picard, Emilien (Caisse Populaire Sacré-Coeur, 106, boul. Sacré-Coeur, Hull — Banque Canadienne Nationale, 205 Principale, Hull — Ministère du Revenu du Québec a/s Direction du Contentieux, 20 Chauveau, Qué.).	1	29, rue Montpetit	141-25	435.38			5.00	440.38
32-232-22	Parizeau, Jean-Gaston (Stanley Cross, 7 Hadley, Hull).	1	19, rue Montpetit	141-30	77.39			3.00	80.39
32-239-03	Bertrand, Gérard (Elsie Trainer-Gosselin, 2228 Prospect, Ave., Ottawa).	1	120, rue Caron	244-399 ...	233.02			3.00	236.02
32-239-08	Desjardins, Maurice (Niagara Mortgage and Loan Co. Ltd., 76 Metcalfe, Ottawa — Royal Trust, 77 Metcalfe, Ottawa).	1	132, rue Caron	244-554 ...	382.16			4.00	386.16
32-271-16	Maltais, Hector (Caisse Populaire St-Raymond, 53 St-Raymond, Hull).	1	79, rue St-Raymond ..	141-238 ...	165.39			3.00	168.39
32-272-26	Campeau, Fernand (Caisse Populaire St-Joseph, 250, boul. St-Joseph, Hull).	1	5, rue Larose	141-140 ...		362.71		3.00	365.71
32-274-11	Régimbald, Rémi (Caisse Populaire St-Joseph, 250, boul. St-Joseph, Hull).	1	170, boul. Moussette .	141-74	509.30	549.83		3.00	1,062.13

Canton de Hull

Rôle	Propriétaire et personnes intéressées	Rang	Adresse	Numéro du cadastre	Taxes mun.	Taxes scol. cath.	Taxes scol. prot.	Frais	Total
33-012-02	Belleau, Jean (Caisse Populaire de Hull, 41 Victoria, Hull).	V	126, rue St-Raymond .	6B-51	\$ 525.44			\$ 3.00	\$ 528.44
33-012-27	Garamvolgyi, Frank (Caisse Populaire St-Joseph, 250, boul. St-Joseph, Hull — Ministère du Revenu du Québec a/s Direction du Contentieux, 20 Chauveau, Québec).	V	19, rue Fréchette	6B-62	480.23	\$ 393.95		4.00	878.18
33-021-08	Les Appartements Parc de la Montagne . .	V	Boul. Cité des Jeunes	7E pt.			\$163.35	2.00	165.35
33-021-10	Les Constructions Penan Ltée	V	188, Cité des Jeunes	7E-183			67.02	2.00	69.02
33-035-10	Pratte, Jean-Louis (Royal Trust Co., 76 Metcalfe, Ottawa — Niagara Mortgage, 77 Metcalfe, Ottawa — André Lavigne, 560, 67e rue ouest, Charlesbourg).	V	5, rue St-Thomas	6B-219	553.11			5.00	558.11
33-053-11	Rocheleau, J.-Avila (Guaranty Trust Co., 109, rue Bank, Ottawa).	V	82, rue Brady	6B-480	770.98			3.00	773.98
33-054-15	Roy, Paul (Royal Trust Co., 76 Metcalfe, Ottawa — Niagara Mortgage, 77 Metcalfe, Ottawa — Avco Finance Services Qué. Ltd., 165 Sparks, Ottawa).	V	81, rue Brady	6B-354	523.78	614.63		3.00	1,143.41
33-054-20	Lebel, Georges	V	69, rue Brady	6B-347	992.10	760.79		2.00	1,754.89
33-055-16	J.G. Bisson Construction Ltée	V	rue Bédard	6B pt.	1,300.67	290.33		2.00	1,593.00
33-072-05	Connaught Realty Ltd. et al. (Trust Général du Canada, 120 Principale, Hull).	V	306-308, Cité des Jeunes	8D-507-24 . .	3,488.87			3.00	3,491.87
33-072-20	Daniel Corkery (Banque Nouvelle Ecosse, 61 Principale, Hull).	V	65, rue Des Erables . .	8D-507-4 . . .			12.91	3.00	15.91
33-089-06	Malouin, René (Caisse Populaire St-Joseph, 250, boul. St-Joseph, Hull).	V	53, rue D'Orsonnens . .	7K-253	454.35			3.00	457.35
33-097-05	Boulet, Pierre (Kinross Mortgage Corp., 401 Bay St., P.O. Box 70, Toronto).	V	128, rue Froment	8D-478			22.35	3.00	25.35
33-098-01	Kowalsky, Jeannine (Trust Général du Canada, 76 Metcalfe, Ottawa — Daniel McGuire in Trust, 45 Rideau Street, Ottawa).	V	314-316, Cité des Jeunes	8D-506-29 . .	862.64	1,303.25		4.00	2,169.89
33-098-06	Kowalsky, Jeannine (Trust Général du Canada, 76 Metcalfe, Ottawa — Daniel McGuire in Trust, 45 Rideau Street, Ottawa).	V	334-336, Cité des Jeunes	8D-506-24 . .	882.78	1,363.72		4.00	2,250.50
33-112-30	Société Gazifère de Hull	V	150, rue Des Bouleaux	8D-242	213.79			2.00	215.79
33-112-31	MacLeod et Nancliffé Ltd. (Société Gazifère de Hull, 365, boul. St-Joseph, Hull).	V	152, rue Des Bouleaux	8D-241	186.33			3.00	189.33
33-121-06	Bortolussi, Ezio (Société Gazifère de Hull, 365, boul. St-Joseph, Hull — Antonio Bellai, 1, rue Alie, Hull).	VI	3, rue Alie	8C-104	695.87	542.05		4.00	1,241.92

Rôle	Propriétaire et personnes intéressées	Rang	Adresse	Numéro du cadastre	Taxes mun.	Taxes scol. cath.	Taxes scol. prot.	Frais	Total
33-123-22	Benoit, Raymond (Caisse Populaire St-Joseph, 250, boul. St-Joseph, Hull)	VI	8, rue Bernier	7C-56	\$ 493.91			\$ 3.00	\$ 496.91
33-124-36	Richer, André (Banque de Montréal, 246, boul. St-Joseph, Hull).	VI	12, rue DesGroseilliers	8C-244 ...	906.46			3.00	909.46
33-131-25	Petit, Guy (Banque Canadienne Nationale, 428, boul. St-Joseph, Hull).	VI	17, rue Marcoux	8C-80			\$ 11.23	3.00	14.23
33-152-02	Couture, William (Caisse Populaire St-Joseph, 250, boul. St-Joseph, Hull — Marguerite Couture, 55, Bédard, app. 308, Hull).	V	136, rue Archambault	5-375	363.40	\$ 386.68		4.00	754.08
33-152-06	Souigny, Louis (Caisse de Dépôt et Placement du Québec, 1200 La Tour de la Bourse, Montréal).	V	146, rue Archambault	5-370	1,992.54	2,290.48		3.00	4,286.02
33-153-03	Lepage, Jean (Caisse Populaire de Hull, 41 Victoria, Hull).	V	140, rue Montpetit ...	5-397	325.76	316.26		3.00	645.02
33-156-01	Beauchamp, Raymond (Royal Trust Co., 76 Metcalfe, Ottawa).	V	136, rue Levesque ...	5-490	483.41	544.41		3.00	1,030.82
33-156-05	Jeanne Carpentier, épouse de Jacques Blais (Royal Trust Co., 76 Metcalfe, Ottawa — Montreal Trust Co., Section des Fiducies Corporatives, P.O. Box 1900 Station B, Montréal).	V	80, rue Des Oliviers ..	5-483	861.13			4.00	865.13
33-162-03	Sauvé, Fernand	V	6, rue Bénédicte	5-310	342.46			2.00	344.46
33-182-05	Samuel, John (Marie Antoinette Levert, 122 Daly, Ottawa — Royal Hamel, 90 Des Oliviers, Hull — Trust Général du Canada, 120 Principale, Hull).	V	12-14, rue George ...	pt. 4 (73 non off.)	2,560.12			5.00	2,565.12
33-183-11	Roussel, Gilbert	V	13, rue George	pt. 4E (56 non off.)	291.29			2.00	293.29
33-201-08	Brisebois, Robert	V	boul. St-Joseph	pt. 4F (331 non off.)	580.80	643.78		2.00	1,226.58
33-201-09	Brisebois, Robert	V	boul. St-Joseph	pt. 4F (331 non off.)	297.96	320.66		2.00	620.62
33-201-10	Robert Brisebois, en fiducie (Royal Bélaire, 45 Mutchmore, Hull).	V	boul. St-Joseph	5 pt.	1,196.09	1,345.74		3.00	2,544.83
33-218-54	Skrovonek, Joseph J. (Caisse Populaire St-Joseph, 250, boul. St-Joseph, Hull).	V	125, rue Valin	5-659	703.56	566.74		3.00	1,273.30
33-218-72	Le Domaine Gatineau Inc. et al. (Lubomir (Louis) Kogej, in trust, 33 Bourgogne, Hull — Heller Natofin Ltd. 4115 Sherbrooke, Montréal — Louis Kogej and Louis IX Inc., 703, boul. St-Joseph, Hull).	V	703, boul. St-Joseph .	5-1-6	2,406.76			5.00	2,411.76
33-242-02	Albion Sportswear Ltd. (Trust Général du Canada, 10 ouest, St-Jacques, Montréal — Banque Provinciale du Canada, 749, boul. St-Joseph, Hull).	V	rue Adrien Robert ...	4B-14-1 et 2	4,718.99	7,825.65		4.00	12,548.64
33-267-01	Gervais, Arzola	V	30, rue Charron	5-107	701.61	744.74		2.00	1,448.35
33-267-19	Galipeau, Gilbert (Société Hypothèque Kinross, C.P. 6003, Succ. A, Montréal).	V	20 1/2, rue Charron ...	5-52-1		184.55		3.00	187.55

33-268-16	Richer, André (Jeannette Lebeau-Guénette, 739, boul. St-Joseph, Hull — Herman Goldstein in trust, 1498 Edgecliffe St., Ottawa — Banque Canadienne Nationale, 428, boul. St-Joseph, Hull).	V	739, boul. St-Joseph	5-6 pt.	30.11		5.00	35.11	
33-268-20	W. Thom & Fils	V	729, boul. St-Joseph	5-13	13.75		2.00	15.75	
33-268-21	Thom & Fils	V	725, boul. St-Joseph	5-14	16.62		2.00	18.62	
33-271-34	Ross, Adéodat (C.A.C. Realty Ltd., 79, chemin Montréal — Royal Trust Co., 76 Metcalfe, Ottawa — Niagara Mortgage & Loan Co. Ltd., 77 Metcalfe, Ottawa).	V	135, rue Isabelle	6A-278		277.56	5.00	282.56	
33-324-14	Richard Thibault	VI	rue Lucien Brault	6D-478 pt.	880.98	102.68	2.00	985.66	
33-325-23	Placement Le Massif	VI	Place de Lorraine	7C-309-5		97.39	2.00	99.39	
33-329-22	Peter Charrier en fiducie	VI	2-4-6 Buies	6D-4	1,574.82	417.61	2.00	1,994.43	
33-329-23	Pierre Charrier in trust	VI	8 Buies	6D-5	1,682.34	495.44	2.00	2,179.78	
33-329-30	Pierre Charrier in trust	VI	5-7-9, rue Albanel	6D-12	1,634.81	460.14	2.00	2,096.95	
33-341-01	Martin Investment Ltd. (CAC Realty Ltd., 5450 Côte des Neiges, Montréal).	VI	rue Jumonville	6D-22			18.90	3.00	21.90
33-341-02	Martin Investment Ltd. (CAC Realty Ltd., 5450 Côte des Neiges, Montréal).	VI	rue Jumonville	6D-21			20.76	3.00	23.76
33-341-03	Martin Investment Ltd. (CAC Realty Ltd., 5450 Côte des Neiges, Montréal).	VI	Rue Jumonville	6D-20			23.54	3.00	26.54
33-341-04	Martin Investment Ltd. (CAC Realty Ltd., 5450 Côte des Neiges, Montréal).	VI	rue Jumonville	6D-19			23.54	3.00	26.54
33-341-05	Martin Investment Ltd. (CAC Realty Ltd., 5450 Côte des Neiges, Montréal).	VI	rue Jumonville	6D-18			29.46	3.00	32.46
33-341-06	Martin Investment Ltd.	VI	rue Jumonville	6D-480			17.25	2.00	19.25
33-361-03	Unity Bank of Canada (Unity Bank of Canada, 399 Elgin, Ottawa — Hamon, Dufour et Isabelle, 768, boul. St-Joseph, suite 200, Hull — Fondex Ltée, 247, boul. St-Joseph, Hull).	VI	314, rue Lévis	8C-179		197.18	4.00	201.18	
33-361-28	V.G. Realities (Banque Toronto Dominion, 106 Sparks Street, Ottawa).	VI	400, boul. Riel	8C pt.	58.02		3.00	61.02	
33-371-04	V.G. Realities Ltd. (Morguard Trust Co., Room 604, 3 Place Ville Marie, Montréal — Les Coopérants Cie Mutuelle d'Assurance-Vie, 1259 Berri, Montréal).	VI		9C-61-1	332.10		21.12	4.00	357.22
33-441-16	Philon, Marcel	VI	80, Jos E. Gravelle	4A (16 non off.).	2,251.11		2.00	2,253.11	
33-441-17	Merkbum Holdings Ltd. (Sun Life Ass. Co. of Canada, 225 Metcalfe, suite 309, Ottawa).	VI	195-201 Deveault	4F-18-1 et 2	3,116.22		3.00	3,119.22	
33-471-18	Brunette, Gaétan	VI	chemin Freeman	5B-2	1,733.96		2.00	1,735.96	
33-481-06	René De Contret, Gilles (Ministère du Revenu du Québec a/s Direction du Contentieux, chambre 6.65, 701, boul. St-Laurent, Montréal).	VI	40, rue Juneau	5B-4	1,038.64		3.00	1,041.64	
33-503-11	Cyr, Hubert (Armand Brière, 15497 Oak Wood Pierrefonds — Gaétan Cyr, 198 Caron, Hull).	VI	297, chemin Freeman	6B pt.	412.49	571.55	4.00	988.04	
33-572-01	Panorama Construction Inc.	VI	740 Cité des Jeunes	10B pt.	46.02		2.00	48.02	

Donné à Hull, ce 10 mai 1976.

Le greffier,
ROBERT LESAGE, O.M.A.

Errata

Ville de Longueuil

Dans l'édition numéro 20 du 15 mai 1976, des erreurs typographiques se sont glissées dans la publication de l'avis de vente pour taxes.

À la page 4376, au folio 2118-2776, troisième ligne de la description, lire: «inclusivement» au lieu de: «inclusivementm».

À la page 4377, au folio 2120-0400, dans la colonne description de l'immeuble, lire: «90-1984» au lieu de: «09-1984».

À la page 4378, au folio 1139-0623, lire: «Dairy King inc.» au lieu de: «Dary King Inc.».

À la page 4380, au folio 8000-0120, lire: «8000-0126».

64395-o

INDEX No 21**Partie I: avis juridiques****ARRÊTÉ EN CONSEIL**

1623-76 — BUREAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU QUÉBEC METROPOLITAIN (<i>Inclusion de la ville de Sillery dans la zone III</i>).....	4504
--	------

AVIS DIVERS

AGENCES SOMRO LTEE (<i>Correction</i>).....	4504
CAMERON ET HALLEE INC. (<i>Correction</i>).....	4505
DYNASTY HOUSE INC. (<i>Correction</i>).....	4504
MAISON DYNASTIE INC. (LA) (<i>Correction</i>).....	4504
ST-SYLVERE, MUN. DE VILLAGE (<i>Requête</i>).....	4505
ST-SYLVERE, MUN. DE PAROISSE (<i>Requête</i>).....	4505
SOMRO AGENCIES LTD. (<i>Correction</i>).....	4504
SUCCESSION JEAN-CLAUDE BERROUARD (<i>Bénéfice d'inventaire</i>).....	4505

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

CAISSE D'ECONOMIE TRA-DO-MI (<i>Changement de nom</i>).....	4507
---	------

CHANGEMENT DE NOM — LOI DU**DEMANDES:**

GIRARD, JOSEPH GERARD ALCIDE.....	4507
GOSSELIN, MARIE LEONNE MARYSE.....	4507
MALLIAKAS, CHRISTOS.....	4507
SILVASLI, SAHNUR.....	4507
SZPIGIELSKI, ALEXANDER.....	4507
TANGUAY, MARIE, HUGUETTE, LYSE.....	4507
VALLEE, JOSEPH, JEAN, YVES.....	4507

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

DECISIONS RENDUES.....	4433
INTRODUCTION DE REQUETES:	
— MONTREAL.....	4423
— QUÉBEC.....	4430
PROPRIO MOTU.....	4406

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI DES**PERMIS:**

CYBERSHARE LTD.....	4509
---------------------	------

COMPAGNIES — LOI DES**ABANDON DE CHARTE**

A.C. SANITATION INC.....	4467
BECKENNEW KNITTING MILLS LIMITED.....	4467
CAPLING AVIATION SERVICES LTD.....	4467
LOCHE LUMBER CO. LTD. (LA).....	4467
MANSFIELD AUTOMATIC PARKING LTD.....	4467
SINGER (H. FURNITURE AND SLEEP PRODUCTS CORP.).....	4467
STANGOLD CORPORATION.....	4467
WHITEHOUSE HOLDINGS LIMITED.....	4467

ADMINISTRATEURS (ARTICLE 84)

COMPAGNIE DE TRANSFORMATEURS PHILIPS LTEE	4467
CONSTRUCTION DIAMOND LTEE	4467
CREDIT LIONNAIS CANADA LIMITED	4467
CREDIT LIONNAIS CANADA LIMITEE	4467
DIAMOND CONSTRUCTION LTD.	4467
DOVCO PROPERTIES INC.	4468
DUBERGER REDISTRIBUTION LTD.	4468
DUBERGER REDISTRIBUTION LTEE	4468
GUARANTEE FIT BUILDING INC.	4468
PHILIPS TRANSFORMER COMPANY LTD.	4467
PLACEMENTS ROULEAU INC. (LES)	4468
POTVIN, BROCHU, GOULET, LAGUE & ASSOCIATES INC.	4468
POTVIN, BROCHU, GOULET, LAGUE & ASSOCIATES INC.	4468
PROPRIETES DOVCO INC.	4468
RESTAURANT BONAPARTE INC. (LE)	4468
VERACON INC.	4468

CHANGEMENT DE NOM

AIRTEK LTD.	4468
AIRTEK LTEE	4468
ALLIED ENTERPRISES LIMITED	4468
BAIKOWITZ HOLDINGS LTD.	4469
BARRY (JACK) COMPANY LIMITED	4468
BRUNELLE (A.) FORD SALES STE-AGATHE LTD.	4469
CAMPBELL, GILLDAY COMPANY, LIMITED	4468
CANINTRA HOLDINGS INC.	4469
COMPAGNIE CAMPBELL, GILDAY LIMITEE (LA)	4468
COMPAGNIE JACK BARRY LIMITEE	4468
CONSULTANTS MILLE ILES INC. (LES)	4468
ENTREPRISES ALLIEES LIMITEE	4468
EQUIPEMENT GERMAIN INC.	4468
ERECTION & CHAUFFAGE ATLANTIQUE INC.	4469
ETHICAVITA LIMITED	4469
ETHICAVITA LIMITEE	4469
FARAND PETROLEUM INC.	4469
GERMAIN EQUIPMENT INC.	4468
GESTIONS BAIKOWITZ LTEE (LES)	4469
INVESTISSEMENTS CANINTRA INC.	4469
LAROSE (C.M.) LTD.	4469
LAROSE (C.M.) LTEE	4469
LAURIN (JEAN) ET ASSOCIES INC.	4469
LOISIRS ST-LOUIS DE TERREBONNE	4469
MAISON LUCIE BRUNEAU	4469
MANUFACTURES T & B LTEE (LES)	4469
MILLE ILES CONSULTANTS INC.	4468
PETROLE FARAND INC.	4469
POTVIN, BROCHU, GOULET, LAGUE & ASSOCIATES INC.	4469
POTVIN, BROCHU, GOULET, LAGUE & ASSOCIATES INC.	4469
REVETEMENTS G.R. TEX INC. (LES)	4469
SERVICES D'ALIMENTS CAMPI LTEE (LES)	4469
SOGESDAD INC.	4469
T & B MANUFACTURING LTD.	4469
THERAPEX-UNIK INC.	4469
VENTES FORD A. BRUNELLE STE-AGATHE LTEE (LES)	4469

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

BEAUMONT PLAZA LTD.	4508
BOULAIS (EUGENE) & FILS INCORPOREE	4508

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE*(suite)*

BRAULT AUTOMOBILE INC.....	4508
BRAULT RENTALS INC.....	4508
ECURIES ANGLO NORMANDES DU QUEBEC INC. (LES).....	4508
INLAND AIR TRANSPORT LTD.....	4508
LAMBERT STREET DEVELOPMENT LTD.....	4508
LOCATIONS BRAULT INC. (LES).....	4508
PLOMBERIE J & P LTEE.....	4509
ROSE-TEX MILLS LIMITED.....	4509
ZURICH CONSTRUCTION LTD.....	4509

DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 30)

ASSOCIATION DES JOURNALISTES EN ECONOMIE DU QUEBEC (L').....	4470
BAMAG CORPORATION LTD.....	4470
BOULEVARD TAXI INC.....	4471
CARROSSERIES NOVA INC.....	4470
COMITE ORGANISATEUR DES JEUX DU QUEBEC A LA SALLE INC. (LE).....	4470
CONSTRUCTION TERPEL LTEE.....	4470
CORPORATION BAMAG LTEE.....	4470
DEAUTIL INC.....	4470
DEVELOPPEMENT HOLLYWOOD LTEE.....	4470
DUPUIS (A.L.) INC.....	4470
E.J. ELECTRIC LTD.....	4470
ENTREPRISES ALBERT LACASSE INC. (LES).....	4470
ENTREPRISES D'ELECTRICITE E.J. LTEE.....	4470
ENTREPRISES PAUL GAGNE & YVES TETREAULT INC. (LES).....	4470
ENTREPRISES PIERCHAND LTEE (LES).....	4470
FINANCO INCORPOREE.....	4470
LEO PLUMBING & CONSTRUCTION INC.....	4471
MODULAR PLUMBING & HEATING INC.....	4470
NOVA AUTO BODY INC.....	4470
ORGANISING COMMITTEE OF THE QUEBEC GAMES IN LA SALLE INC. (THE).....	4470
PLACEMENTS FORTIN & MOREAU INC. (LES).....	4470
PLOMBERIE & CHAUFFAGE MODULAIRE INC.....	4470
PLOMBERIE ET CONSTRUCTION LEO INC.....	4471
PRODUCTIONS FRANÇOIS COUSINEAU INC. (LES).....	4471
PRODUCTIONS TROIS J INC. (LES).....	4471
PUBLICATIONS MILO INC. (LES).....	4471
SCIERIE PERILAC INC.....	4471
SERVICE DE CONSTRUCTION ET DE MAINTENANCE E. BOUCHARD INC.....	4471
SOCIETE DE GESTION ROBERGE, AUCOIN, ROBERGE INC.....	4471
SOL NISH INC.....	4471
TAXI BOULEVARD INC.....	4471
VIENS (MAURICE) & ASSOCIES INC.....	4471

FUSION DES COMPAGNIES

LAFAILLE & FILS (1975) LTEE.....	4471
----------------------------------	------

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

ADDINGTON HARDWARE INC.....	4486
ADMINISTRATION B.M.C. INC.....	4472
AERO-CONFORTECH INC.....	4472
AERO-SERVICE DRUMMOND INC.....	4472
AFFILAGE MASKA LTEE.....	4472
AGENCE GEMINEE INC.....	4472
AGENCES GUY POMERLEAU INC. (Correction).....	4493
AGENCE DE SECURITE C. ET F. INC.....	4472

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

AGENCES SOMRO LTEE (<i>Correction</i>).....	4504
AGENCE DE VENTES STEMAR INC.....	4472
AIRPEC INC.....	4472
ALIGNEMENT REPENTIGNY INC.....	4472
ALIMENTECH INC.....	4472
ALLARD, DES AULNIERS & GERRA LTEE.....	4472
ALTECH ALARM TECHNOLOGY INC.....	4489
AMBASSADOR IMPORT-EXPORT COMPANY INC.....	4475
AMENAGEMENTS D'AUTRAY INC. (LES).....	4472
AMEUBLEMENT ST-EUSTACHE INC.....	4472
ARTISANAT LIDA INC.....	4472
ASSELIN (LIONEL) INC.....	4472
ASSURANCES QUESNEL INC. (LES).....	4472
ATELIER DE DEBOSELAGE PASCAL GAGNON INC.....	4472
ATELIER D'INSTALLATION ELECTRIQUE RICHER INC.....	4472
ATELIER DES PIONNIERS DU MEUBLE QUEBECOIS INC.....	4473
ATELIER DE PNEU ILE BIZARD INC.....	4473
ATWATER KEY DATA INC.....	4484
AUSTEK INC.....	4473
AUTOBUS RENE LAROCHE INC. (LES).....	4473
AUTOMOBILES R.L. INC.....	4473
B.E. PRODUCTIONS INC.....	4485
B.M.C. MANAGEMENT INC.....	4472
B.P. SPORTS INC.....	4488
BAGAGISTES BRINSON INC. (LES).....	4473
BAZAR INTERNATIONAL INC. (LE).....	4473
BEAUVAIS & BEDARD INC.....	4473
BELISLE (R.) LTEE.....	4473
BELLEVILLE AUTO PARTS INC.....	4484
BELVEDERE MOSAIC TRAVELS LTD.....	4489
BETONS DU COTEAU LTEE (LES).....	4473
BIJOUTERIE DU CAP INC.....	4473
BIJOUTERIE & IMPORTATIONS JUNIOR LTEE.....	4473
BIJOUTERIE LA GRIFFE INC.....	4473
BIJOUTERIE MADELINOT INC.....	4473
BIJOUX MONDIA INC. (LES).....	4473
BILTRITE RETREADERS (1976) LTD.....	4486
BOIS VAUDREUIL LTEE.....	4473
BOUCHERIE CHEVALINE ST-LEONARD INC.....	4473
BOUCHERIE COURCY INC. (LA).....	4473
BOUCHERIE DENYS & ROBERT INC. (LA).....	4473
BOUTIQOR INC.....	4473
BOUTIQUE BIENTOT INC.....	4473
BOUTIQUE FIDJI INC.....	4474
BOUTIQUE FRACELIZ INC. (LA).....	4474
BOUTIQUE KAROLYN INC. (LA).....	4474
BRASSARD (LUCIEN) ET FILS INC.....	4474
BROUILLETTE & FRERES INC.....	4474
CABANE A SUCRE LE CHALET INC.....	4474
CAFETERIAS DE MONTREAL INC. (<i>Correction</i>).....	4493
CAMERON ET HALLEE INC. (<i>Correction</i>).....	4505
CAMIONS G. BOISVERT INC.....	4474
CAMP DE VACANCES SOLEIL-MER INC.....	4474
CARMORLINE INC.....	4473
CARREFOUR PIERREFONDS INC.....	4474
CARRIERES TEMIS INC. (LES).....	4474
CASCADES SPRINGS INC.....	4486
CASSE-CROUTE LASALLE LTEE (LES).....	4474

LETTRES PATENTÉES (1re PARTIE)

(suite)

CENTRE ADMINISTRATIF VAUDREUIL INC.....	4474
CENTRE D'ART ET D'ARTISANAT DU SAGUENAY INC.....	4474
CENTRE D'ARTISANAT LASALLE INC.....	4474
CENTRE DE CUISINE CAMPI.....	4474
CENTRE DE CYTOLOGIE RIVE-SUD INC. (LE).....	4474
CENTRE MEDICAL FAMILIAL DE L'ESTRIE INC.....	4474
CENTRE MEDICO-DENTAIRE DE BEAUPORT INC. (LE).....	4474
CENTRE DE RENOVATION BRUNO LAROCHE INC.....	4474
CHAMPS D'ORLEANS, INC. (LES).....	4474
CHARCUTERIE ET RESTAURANT NOUVELLE VAGUE INC.....	4475
CHAUSSURES COBRA INC. (LES).....	4475
CHAUSSURES PIERRE QUINTAL INC.....	4475
CHICOINE AUTO RADIATOR INC.....	4486
CHOCOLAT MOCCA INC.....	4475
CIRCLE IMPORTS LTD.....	4482
CITERNES DU NORD LTEE (LES).....	4475
CLERMONT & COURCHESNE INC.....	4475
CLUB DE CANOTAGE LE MOHAWKS DE FARNHAM INC.....	4475
CLUB DE DISQUE DISCO-CHOIX INC. (LE).....	4475
CLUB DE SKI DE FOND LA SAVANNE INC.....	4475
COBRA SHOES INC.....	4475
CODERE (ALAIN) INC.....	4475
COFFRAGES CARMEL INC. (LES).....	4475
COIFFURE GAGEO INC.....	4475
COIFFURE LOUIS-ROBERT INC.....	4475
COIFFURE ONYX INC.....	4475
COMMERCIALISATION JENNAT INC.....	4475
COMPAGNIE EDMAR LTEE.....	4475
COMPAGNIE DE HOLDING G.S.A. LTEE.....	4475
COMPAGNIE D'IMPORT-EXPORT AMBASSADOR INC. (LA).....	4475
COMPAGNIE DE MACHINES-OUTILS ET RECUPERATION LAFITE LTEE (LA).....	4476
COMPAGNIE DE MOULES POUR BIJOUTERIE HARRY GROSSMAN LTEE.....	4476
CONSEILLERS I.H. LTEE.....	4476
CONSEILLERS EN PROTECTION CONCORDE INC. (LES).....	4476
CONSTRUCTION ABELLA INC.....	4476
CONSTRUCTIONS ANDRE VARIN INC. (LES).....	4476
CONSTRUCTION B.A.J. LTEE.....	4476
CONSTRUCTION BERNARD FORTIN INC.....	4476
CONSTRUCTION BOIS SOLEIL INC.....	4476
CONSTRUCTION CHATEAU FORT INC.....	4476
CONSTRUCTION EDMON COTE INC.....	4476
CONSTRUCTIONS FARANO INC. (LES).....	4476
CONSTRUCTION GILLES L. TREMBLAY INC.....	4476
CONSTRUCTIONS GINPA INC. (LES).....	4476
CONSTRUCTION HORIZONTALE LTEE.....	4476
CONSTRUCTION J. P. ROLLIN INC.....	4476
CONSTRUCTION L.S.N. LTEE.....	4476
CONSTRUCTIONS LA PARA INC. (LES).....	4476
CONSTRUCTION MIDOLA INC.....	4477
CONSTRUCTIONS RAYMOND PILOTE LTEE.....	4477
CONSTRUCTION REGI LTEE.....	4477
CONSTRUCTION & RENOVATION HERITAGE INC.....	4477
CONSTRUCTIONS ROSANELLI INC. (LES).....	4477
CONSTRUCTION SIDROY INC.....	4477
CONSTRUCTION SOKRA INC.....	4477
CONSULTANTS PARAEDI INC. (LES).....	4477
CONTRATEX INC.....	4477
COROC INC.....	4477

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

CORPORATION COMMERCIALE J.C.	4477
CORPORATION DUBOIS, GRENIER & ASSOCIES	4477
CORPORATION GROUPE INVEST LTEE (LA)	4477
CORPORATION DES LOISIRS DE ST-JUSTE DU LAC INC.	4477
CORPORATION DE PROPRIETAIRES DE TAXI DE LACHINE INC.	4477
CORPORATION TECHNBUILD (QUEBEC)	4477
COULOMBE (NORMAND) INC.	4477
COURRIER MOBILE MAISONNEUVE INC.	4477
COURTOIS (FERNAND ET JACQUES) INC.	4477
COUTU TELEVISION AND ELECTRONIC INC.	4489
COUVREURS R. & R. LTEE	4478
CUSSON (GILLES) INC.	4478
CYRENNE (ANDRE) INC.	4478
DECORATION BRASSARD INC.	4478
DECORATIONS J.M. LAFLAMME INC.	4478
DECORATIONS PRINCESSE INC. (LES)	4478
DENIS (EMILE) LTEE	4478
DESBIENS & MAYNARD INC.	4478
DISCOCITE LTEE	4478
DISCO-VISION GREGOIRE LTEE	4478
DISTRIBUTEURS D'ECLAIRAGE LEVER DU SOLEIL INC.	4478
DISTRIBUTEURS G.F.C. INC.	4478
DISTRIBUTION LE PALAIS DES CADEAUX LTEE	4478
DISTRIBUTIONS TRICOFIL INC. (LES)	4478
DIXON'S (H.) CARTAGE INC.	4489
DOMAINE DU BASSIN INC.	4478
DOMAINE DIX TRENTE-CINQ LIMITEE	4478
DOMAINE DE LA POWDRERIE INC.	4478
DOUMARK INC.	4478
DRUMMOND AERO-SERVICE INC.	4472
DUBE (YVAN) INC.	4478
DUBO SPORTS INC.	4488
DUCHEMIN & BRIDGES INC.	4478
DUFOUR (ANDRE) LTEE	4479
DYNASTY HOUSE INC. (Correction)	4504
ECOLE MONTESSORI VILLE-MARIE INC	4479
ECURIES BLOUIN & CARON INC. (LES)	4479
EDITIONS HUSSEAU-GRELIER INC. (LES)	4479
EDMAR COMPANY LTD.	4475
ENTREPRISES B.B.F. INC. (LES)	4479
ENTREPRISES B.L.G. INC. (LES)	4479
ENTREPRISES BEX INC. (LES)	4479
ENTREPRISES COLLARD & DASSYLVA INC. (LES)	4479
ENTREPRISES D'ELECTRICITE ANDRE INC. (LES)	4479
ENTREPRISES JALMA LTEE (LES)	4479
ENTREPRISES JAPIRO INC. (LES)	4479
ENTREPRISES JEAN-MARC LEVESQUE INC. (LES)	4479
ENTREPRISES LAME LTEE (LES)	4479
ENTREPRISES LONG BEACH LIMITEE	4479
ENTREPRISES M.A.L. INC. (LES)	4479
ENTREPRISES MICHEL MORIN INC. (LES)	4479
ENTREPRISES MOLLY McGUIRE MONTREAL INC. (LES)	4479
ENTREPRISES MONTAC INC. (LES)	4479
ENTREPRISES PIERRE BEAUCHEMIN INC. (LES)	4479
ENTREPRISES PORTION INC. (LES)	4479
ENTREPRISE PYRAMIDE DES SEPT ARTS INC.	4480
ENTREPRISES REMY TREMBLAY LTEE (LES)	4480
ENTREPRISES SARPEN INC. (LES)	4480

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

ENTREPRISES SCRIPTAIDE INC. (LES).....	4480
ENTREPRISES VIRENDRA SHARMA INC. (LES) (Correction).....	4493
ENTREPRISES WEDGELOCK LTEE (LES).....	4480
EQUIPE DE HOCKEY INTERMEDIAIRE DE LEBEL-SUR-QUEVILLON INC.....	4480
EQUIPEMENT DE BUREAU PIERRE MANSEAU INC.....	4480
EQUIPEMENT SCRIBE LTEE.....	4480
EXCAVATIONS R. LEGARE INC. (LES).....	4480
EXCAVATION RAYMOND POTVIN INC. (Correction).....	4494
FARANO CONSTRUCTION INC.....	4476
FASHION CLEANERS (1976) LTD.....	4484
FERGA MANAGEMENT COMPANY INC.....	4488
FERMES ANDRE BERARD INC. (LES).....	4480
FERMES CYPRIEN INC.....	4480
FERME J. AUDETTE & FILS INC. (LA).....	4480
FERMES LETOURNEAU INC. (LES).....	4480
FERME PARENT & FILS INC. (LA).....	4480
FERME R. AUDET & FILS LTEE (LA).....	4480
FORAGE BOMBARDIER INC.....	4480
FORAGES R.W. INC. (LES).....	4480
FRONTIER INN (1976) INC.....	4481
G.F.C. DISTRIBUTORS INC.....	4478
G.S.A. HOLDINGS COMPANY LTD.....	4475
GAGNON (FERNAND) & FILS INC.....	4480
GAGNON (PASCAL) BODY SHOP INC.....	4472
GALERIE GILLES GINGRAS INC.....	4480
GARAGE C. HEBERT INC.....	4480
GARAGE COUTURE & GARNEAU INC.....	4481
GARAGE M.B.D. INC.....	4481
GARAGE PIERRE DUGRE INC.....	4481
GARAGE R. HEROUX INC.....	4481
GEORGE & ANGELOS CATERING SERVICES LTD.....	4487
GERARD & FILS BIJOUTIERS (ANJOU) INC.....	4481
GERARD & SON JEWELLERS (ANJOU) INC.....	4481
GESTION L.M.D. INC.....	4481
GINGRAS (GERARD) HOLDING COMPANY LTD.....	4488
GOUGEON (H.) & FILS INC.....	4481
GOYETTE (ELPHEGE) INC.....	4481
GRAND PRIX RESTAURANT AND AUTO CENTER INC.....	4486
GROSSMAN (HARRY) JEWELLERY MOULDS COMPANY LTD.....	4476
GROUPE D'ENTRETIEN D'ORDINATEURS G.E.O. INC.....	4481
HABIMAR INC.....	4481
HABITABEC INC.....	4481
HABITATIONS GUIMER INC.....	4481
HAGIL INC.....	4481
HARCON INC.....	4481
HATCH (GERALD G.) HOLDINGS COMPANY INC.....	4488
HEBERT (RAYMOND) INC.....	4481
HERITAGE CONSTRUCTION & RENOVATION INC.....	4477
HERTE PRODUCTIONS INC.....	4485
HORIZONTAL CONSTRUCTION LTD.....	4476
HOTEL CALIXA-LAVALLEE INC.....	4481
HOTEL FRONTIERE (1976) INC.....	4481
I.H. CONSULTANTS LTD.....	4476
ILE BIZARD TIRE SHOP INC.....	4473
IMMEUBLES FRANÇOISE ARMSTRONG INC. (LES).....	4481
IMMEUBLES L. A. D. INC.....	4481
IMMEUBLES TILLY-SUD INC. (LES).....	4481
IMMEUBLES TRICOFIL INC. (LES).....	4482

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

IMPORTATIONS CERCLE LTEE (LES).....	4482
IMPRESSIONS DES ASSOCIES INC.....	4482
IMPRIMERIE D.M.R. INC.....	4482
INDRECO INC.....	4482
INDUSTRIES TRIDENT INC. (LES).....	4482
INDUSTRIES ULTRANIX LTEE (LES).....	4482
INFORMATIENS ASSOCIES DE MONTREAL (LES).....	4482
INSTALACIER INC.....	4482
INSTALLATIONS ELECTRIQUES TREMBLAY & SHEEHY INC. (LES).....	4482
INSTALLATIONS L.P.L. INC. (LES).....	4482
INVESTISSEMENTS BOURGNEUF LTEE (LES).....	4482
ISOLATION J.M. BELISLE LTEE.....	4482
J.C. TRADING CORPORATION.....	4477
JALMA ENTERPRISES LTD.....	4479
JARDINS CLAIRE-VUE INC. (LES).....	4482
JENNAT MARKETING INC.....	4475
JERPLAS INC.....	4482
JOANN BEAUTY SALON (D.D.O.) INC.....	4487
J'NIOR IMPORT & JEWELLERY LTD.....	4473
JUTRAS (LUCIEN), REMBOURREUR LTEE.....	4482
JUTRAS (LUCIEN), UPHOLSTERER LTD.....	4482
L. A. D. REALTIES INC.....	4481
L.S.N. CONSTRUCTION LTD.....	4476
LABORATOIRE COLIBRI INC.....	4482
LABORATOIRE GEOMAT INC.....	4482
LAMBERT (JEAN-MARC) INC.....	4482
LAFITE MACHINE TOOLS AND SALVAGE CO. LTD.....	4476
LAME ENTERPRISES LTD.....	4479
LAROCHE & ANGERS INC.....	4482
LASALLE CRAFTS CENTER INC.....	4474
LASALLE SNACK BARS LTD.....	4474
LAUZON RENOVATIONS INC.....	4486
LAVALLEE (JACQUES) INC.....	4483
LAVERIE BLANCHARD INC.....	4483
LEMIIEUX (REJEAN) INC.....	4483
LEVESQUE (MAURICE ET RACHEL) INC.....	4483
LIVON INC.....	4483
LOCATION CIRCUIT INC.....	4483
LONG BEACH ENTERPRISES LIMITED.....	4479
L'USSIER (MARCEL) LTEE.....	4483
M.V. SECRETARIAL SERVICES INC.....	4487
MAÇONNERIE A.T. INC.....	4483
MAGAZINE CINE-VEDETTE INC.....	4483
MAGAZINE RIDEAU INC.....	4483
MAISON DYNASTIE INC. (LA) (Correction).....	4504
MAISONNEUVE MOBILE COURIER INC.....	4477
MARANDA (JACQUES) INC.....	4483
MARCHE MARCOVI LTEE.....	4483
MARCHE MARIO SPEDALIERE INC.....	4483
MARCHE ST-SACREMENT INC.....	4483
MARTIN (YVES J.) INC.....	4483
MATERIAUX DE CONSTRUCTION L.B. LTEE.....	4483
MAXFAIR INC.....	4483
McGUIRE (MOLLY) ENTERPRISES MONTREAL INC.....	4479
MENUISERIE C.D. INC.....	4483
MERCERIE & SPORT A. ROY INC.....	4483
METAL RONDEAU LIMITEE.....	4483
MEUBLES GUY PERRON INC.....	4483

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

MEUBLES THIBODEAU INC. (LES)	4484
MEUNERIE LONGCHAMPS INC.	4484
MICADE INC.	4484
MIDOLA CONSTRUCTION INC.	4477
MIRAGE TRAVEL INC.	4489
MOCCA CHOCOLATE INC.	4475
MODES DONJI INC.	4484
MODES SOIXANTE-SEIZE INC.	4484
MOTO COTE-NORD INC.	4484
MULTIHABITATION INC.	4484
N.T.D. CONCRETE FLOORS LTD.	4485
NADEAU (EUGENE) & FILS INC.	4481
NATIONAL FUNERAL SERVICES LTD.	4487
NETTOYEURS A LA MODE (1976) LTEE (LES)	4484
NIALA INC.	4484
NUWAY DELICATESSEN AND RESTAURANT INC.	4475
PAQUETTE (ROLAND) INC.	4484
PAVILLON SANTE DE RIMOUSKI INC.	4484
PERFORATION INFORMATIQUE ATWATER INC.	4484
PERIBEC INC.	4484
PERREault (C.), PAYSAGISTE INC.	4484
PETIT & PAULHUS INC.	4484
PETROCITERNE INC.	4484
PETROLES PRESTIGE INC. (LES)	4484
PIECES D'AUTOS BELLEVILLE INC.	4484
PLACEMENTS A.N.G. INC.	4484
PLACEMENTS DESTRAY INC. (LES)	4485
PLACEMENTS IMMOBILIERS PIERRE & JEAN DE PERCE INC. (LES)	4485
PLACEMENTS J.J.L.T. INC. (LES)	4485
PLACEMENTS JOHANNAIS INC. (LES)	4485
PLACEMENTS M.A. LTEE.	4485
PLACEMENTS M. BUNDOCK LTEE.	4485
PLACEMENTS R.J. INC.	4485
PLACEMENTS STATCO LIMITEE (LES)	4485
PLACEMENTS V.M.L. INC. (LES)	4485
PLACEMENTS WIGWAM INC. (LES)	4485
PLANCHERS DE BETON N.T.D. LTEE (LES)	4485
PLOMBERIE DU BRICOLEUR INC. (LA)	4485
PLOMBERIE ROYAL INC.	4485
PLOUFFE (E.) & FRERES INC.	4485
POINTE-CLAIRE TOWING INC.	4486
POMERLEAU (GUY) AGENCIES INC. (Correction)	4493
PORTES DE GARAGE L.P. INC. (LES)	4485
POTVIN (RAYMOND) EXCAVATION INC. (Correction)	4494
PRESTIGE PETROLEUM INC.	4484
PRIMO SUPERMARKET INC.	4489
PRODUCTIONS ANSARD INC. (LES)	4485
PRODUCTIONS B.E. INC. (LES)	4485
PRODUCTIONS CHATIN INC. (LES)	4485
PRODUCTIONS HERTE INC.	4485
PRODUCTIONS S.M.D. INC. (LES)	4485
PRODUITS D'ARTISANAT LA JARDINIÈRE INC.	4486
PRODUITS INDUSTRIELS DRUMMOND INC.	4486
PUBLICATIONS LE GITE INC. (LES)	4486
PYRAMID OF SEVEN ARTS ENTERPRISE INC.	4480
QUINCAILLERIE ADDINGTON INC.	4486
QUINTAL (PIERRE) SHOES INC.	4475
R. & R. ROOFERS LTD.	4478

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

RADIATEUR D'AUTO CHICOINE INC.	4486
RECHAPAGE ACTION INC.	4486
RECHAPAGE BILTRITE (1976) LTEE.	4486
REMORQUAGE POINTE-CLAIRE INC.	4486
RENOVATIONS LAUZON INC.	4486
RESSORTS CASCADES INC.	4486
RESTAURANTS ANDREMI INC. (LES)	4486
RESTAURANT ET CENTRE D'AUTO GRAND PRIX INC.	4486
RESTAURANT CLEMENCEAU INC.	4486
RESTAURANT G.N. INC.	4486
RESTAURANT LE BEL ACCUEIL INC.	4486
RESTAURANTS LE BRIGANTIN INC. (LES)	4486
RESTAURANT LES DEUX SOEURS BOURGET INC.	4486
RESTAURANT LE GEANT INC.	4486
RESTAURANT MARCO PARISI DE LAVAL INC.	4486
ROLLIN (J.P.) CONSTRUCTION INC.	4476
RONDEAU METAL LIMITED.	4483
ROSANELLI CONSTRUCTION INC.	4477
ROTISSERIE ST-BRUNO INC.	4487
ROUSSEL (LOUIS) & FILS INC.	4487
ROUTHIER (ROGER) INC.	4487
ROVIBEC INC.	4487
S.M.D. PRODUCTIONS INC.	4485
SALAISSON LA MAISON DU ROTI INC.	4487
SALHANI (PHILIP) INC.	4487
SALON DE BEAUTE JOANN (D.D.O.) INC.	4487
SALON LE ROY INC.	4487
SARPEN ENTERPRISES INC.	4480
SCRIBE EQUIPMENT LTD.	4480
SERGESCO INC.	4487
SERVICES D'ADMINISTRATION DE ST-DAMIEN INC.	4487
SERVICE D'ANALYSE ET PROGRAMMATION DE TROIS-RIVIERES INC.	4487
SERVICES BERGER LTEE (LES)	4487
SERVICE DE DESSINS SPECIALISTES, DUBERGER, INC.	4487
SERVICES ELECTRIQUES S.J.L. INC. (LES)	4487
SERVICES DE FOURNISSEURS GEORGE & ANGELOS LTEE (LES)	4487
SERVICES FUNERAIRES LA NATIONALE LTEE.	4487
SERVICE GASSE INC.	4487
SERVICE DE PERSONNEL LE SELECTEUR INC.	4487
SERVICE SANITAIRE DE LA BAIE INC.	4487
SERVICES DE SECRETARIAT M.V. INC. (LES)	4487
SERVIPRO INC.	4488
SERVITIQUE INC.	4488
SEVENTY-SIX FASHIONS INC.	4484
SHARMA (VIRENDRA) ENTERPRISES INC. (Correction)	4493
SIDROY CONSTRUCTION INC.	4477
SOCABLI, SOCIETE DE CABLODISTRIBUTION LARINDA INCORPOREE.	4488
SOCIETE DE CONSTRUCTION LEO BRETON INCORPOREE.	4488
SOCIETE D'EXPLOITATION SYLVICOLE ROUYN-NORANDA LTEE.	4488
SOCIETE DE GESTION FERGA INC.	4488
SOCIETE DE GESTION LE SIEUR D'AUTEUIL INC.	4488
SOCIETE IMMOBILIERE FERRINEL LTEE.	4488
SOCIETE IMMOBILIERE PLANINVEST LTEE.	4488
SOCIETE DE PLACEMENTS DES BASSES-LAURENTIDES INC. (LA)	4488
SOCIETE DE PORTEFEUILLE GERARD GINGRAS LTEE.	4488
SOCIETE DE PORTEFEUILLE GERALD G. HATCH INC. (LA)	4488
SOCIETE ROGER, JEAN & PIERRE INC.	4488
SOKRA CONSTRUCTION INC.	4477

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

SOLS TAILLEFER LTEE (LES).....	4488
SOMRO AGENCIES LTD. (Correction).....	4504
SONEL INC.	4488
SOUURES OUELLET INC. (LES).....	4488
SPORTS B.P. INC. (LES).....	4488
SPORTS DUBO INC.	4488
SPORT T.T. INC.	4488
STATCO INVESTMENTS LIMITED.....	4483
STEMAR SALES AGENCY INC.	4472
STUDIO LA BELLE PHOTO INC.	4489
STODIO DE SANTE SAGUENAY INC.	4489
SUNRISE LIGHTING DISTRIBUTORS INC.	4478
SUPERMARCHES LAPLANTE & GOULET INC. (LES)	4489
SUPERMARCHÉ PRIMO INC.	4489
TECHNIBUILD (QUÉBEC) CORPORATION.....	4477
TECHNOLOGIE D'ALARME ALTECH INC.	4489
TELEVISION ET ELECTRONIQUE COUTU INC.	4489
TELLIER (ARTHUR) & FILS INC.	4489
TESSIER (YVON) & ASSOCIATES INC.	4489
TESSIER (YVON) & ASSOCIES INC.	4489
THIBAUT (YVON) & FRERES INC.	4489
TOUR ST-MARC INC.	4489
TRANSPORT DENEALUT & FRERES INC.	4489
TRANSPORT H. DIXON INC.	4489
TRANSPORT MAT INC.	4489
TREMBLAY (GILLES L.) CONSTRUCTION INC.	4476
TRICOFIL DISTRIBUTIONS INC.	4478
TRICOFIL REALTIES INC.	4482
ULTRANIX INDUSTRIES LTD.	4482
ULTRATEX INC.	4489
VARIN (ANDRE) CONSTRUCTIONS INC.	4476
VAUDREUIL LUMBER LTD.	4473
VILLA ST-LUCIEN INC.	4489
VITRERIE ST-AURICE INC.	4489
VOYAGES MIRAGE INC.	4489
VOYAGES MOSAIQUES BELVEDERE LTEE.....	4489
WEDGELOCK ENTERPRISES LTD.	4480

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

ASSOCIATION GENERALE DES ETUDIANTS DE L'INSTITUT DE TOURISME ET D'HOTELLERIE DU QUEBEC INCORPOREE.....	4490
ASSOCIATION DES GRECS DE MONTREAL NATIFS DE LA REGION DE CHRYSAFA-SPARTE.....	4490
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DU CHEMIN DE LA REINE MARIE INC. (L').....	4490
ASSOCIATION DES MARCHANDS DE PLACE CHARLEVOIX INC. (L')	4490
ASSOCIATION PROVINCIALE DES TRAPPEURS INDEPENDANTS INC.	4490
ASSOCIATION QUEBECOISE DE PLANIFICATION SUCCESSORALE.....	4490
ASSOCIATION RECREATIVE RAYNORDIER INC. (L')	4490
ASSOCIATION REGIONALE DE TIR DU LAC ST-LOUIS INC. (L').....	4490
ASSOCIATION SPORTIVE PLEIN AIR DU LAC ETCHEMIN INC.	4490
ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS AERIENS DE BROUSSE DU QUEBEC INC.	4490
CAFETERIA SAINT-LUC DE BARNSTON INC.	4490
CAMP OVILA FOURNIER (LE)	4490
CERCLE DES FERMIERES DE SEPT-ILES	4490
CLUB DE L'AGE D'OR DE LANORAIE INC.	4490
CLUB DE L'AGE D'OR DE LA PLAGE GOVIN (LE).....	4490
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-GEORGES-OUEST INC.	4491
CLUB DE L'AGE D'OR ST-GREGOIRE LE GRAND INC.	4491

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

(suite)	
CLUB AQUATIQUE DE GATINEAU INCORPORÉE	4491
CLUB DES AVEUGLES DE LA REGION DE VALLEYFIELD INC. (LE)	4491
CLUB DE CHASSE ET PECHE POPULEAU INC. (Correction)	4493
CLUB CYCLISTE DE LA CAPITALE	4491
CLUB DE HOCKEY INTERMEDIAIRE D'AMOS INC.	4491
CLUB LIONS DE BEAUPORT INC. (LE)	4491
CLUB LIONS DE MONT-JOLI INC.	4491
CLUB DE MOTO HONDIX LEVIS	4491
CLUB DE MOTOS RACINES DES CIEUX INC.	4491
CLUB DE MOTO-NEIGE BRAS D'OR BEAU-CANTON INC.	4491
CLUB OPTIMISTE DE ST-BARNABE NORD INC.	4491
CLUB DE PLEIN AIR LA PROMENADE INC.	4491
CLUB DE PLONGEE SOUS-MARINE GUERNOUILLES	4491
CLUB DE SANTE ET DE NUTRITION PARC EXTENSION	4491
CLUB SOCIAL DES RETRAITES DU CENTRE BLOOMFIELD	4491
COMITE DE CITOYENS DE GROSSES-ROCHES INC.	4491
COMITE CULTUREL LABRECQUE	4491
COMITE D'ENTRAIDE DE NEWPORT INC.	4491
COMITE D'ENTRAIDE DU SECTEUR MATAPEDIA INC. (LE)	4491
COMITE DES LOISIRS DE COLOMBOURG INC. (LE)	4492
COMITE DES SPORTS DE L'ILE NEPAWA INC.	4492
CORPORATION DE BIEN-ETRE DES EMPLOYES DES CARRIERES ET CIMENTERIES	4492
CORPORATION DU 75e ANNIVERSAIRE DE FERME-NEUVE INC.	4492
CORPORATION SPORTIVE LES AS DE REPENTIGNY INC.	4492
CORPS MUSICAL LES JEANOISES INC.	4492
FEDERATION QUEBECOISES DU CURLING INC.	4492
FONDATION DE SERVICE FAMILIAL DE MONTREAL	4492
HEAVEN'S ROOTS MOTOS CLUB INC.	4491
JEUNE CHAMBRE DE SACRE-COEUR	4492
LAKE ST. LOUIS REGIONAL SHOOTING ASSOCIATION INC.	4490
LIGUE EXECUTIVE DE HOCKEY DE VILLE MONT-ROYAL	4492
LOISIRS KAKOU INC. (LES)	4492
LOISIRS DE ST-FREDERIC INC. (LES)	4492
MAGNETOTHEQUE GENERALE POUR LES AVEUGLES DU QUEBEC (M.G.A.Q.)	4492
MAISON DU TRAVAILLEUR DE HULL (LA)	4492
MESSAGERS CATHOLIQUES DE LA BIBLE INC. (LES)	4492
MISSISQUOI HISTORICAL SOCIETY	4493
MONTREAL ASSOCIATION OF GREEKS FROM THE REGION OF CHRYSAFA-SPARTE	4490
MONTREAL FAMILY SERVICE FOUNDATION	4492
MOUVEMENT DE RECUPERATION DES RIVIERES A SAUMON DU QUEBEC	4492
NATIONAL LIFE GUARD SERVICE INC.	4493
ORDRE LOYAL DES MOOSE (LOGE 405, SEPT-ILES) (L')	4492
PARK EXTENSION HEALTH AND NUTRITION CLUB	4491
QUEBEC GENERAL TAPE LIBRARY FOR THE BLIND (Q.F.T.L.B.)	4492
SENTIERS DE L'ESTRIE (LES)	4492
SERVICES DES LOISIRS NOTRE-DAME-DE-FATIMA DE STE-AGATHE-DES-MONTS	4493
SERVICE NATIONAL DES SAUVETEURS INC.	4493
SOCIETE D'HISTOIRE DE MISSISQUOI	4493
SOCIETE HISTORIQUE DE PORTNEUF	4493
SOCIETE MUSICALE LE MOUVEMENT VIVALDI (LA)	4493
SOCIETE DE PROTECTION POUR L'ENVIRONNEMENT DES GRAVIERES DE LA RIVIERE AUX ANGLAIS	4493
TOWN OF MOUNT ROYAL EXECUTIVE HOCKEY LEAGUE	4492
VELO-CLUB MARINONI, LAC ST-LOUIS	4493

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

AQUA PEDIC INC.	4494
ARMOIRES HEBERT & FILS INC. (LES)	4494

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

(suite)

ASSURANCES REAL DECARY & ASSOCIES INC.....	4494
BELANGER (JEAN-MARIE) (1976) INC.....	4494
BETONNIERES VALLEYFIELD INC. (LES).....	4494
BOUCHARD (M.J.M.) INC.....	4494
CASSE-CROUTE R.R. ET S.C. INC.....	4494
CITERNES & CAMIONS ROBERT INC.....	4494
CLINIQUE DENTAIRE MIRABEL INC.....	4494
CLUB « O » CARREFOUR INC.....	4495
CLUB DE SANTE E.P.I.C. INC.....	4495
COINEX INC.....	4495
CONREX INC.....	4495
CONSTRUCTION ANDRE PLOURDE INC.....	4495
CUISINE FORTIN INC.....	4495
DECOR MARIE-PAULE INC.....	4495
DONOHUE ST-FELICIEN INC.....	4495
DRUMMOND EXPRESS INC.....	4495
DUPRAS-FALET CUSSON INC.....	4495
EDITIONS DU LAC ST-JEAN LTEE (LES).....	4495
EDITIONS DE L'AUBE INC. (LES).....	4495
ENTREPRISES LE CAIRE INC. (LES).....	4495
FONDATION E.P.I.C.....	4495
FONDATEMENTS PRESTIGE INC.....	4495
GATINEAU PUMP SERVICE INC.....	4495
HORN FAULT MINES LIMITED.....	4496
HOTEL LEPAGE DE STE-BLANDINE INC.....	4495
IMMEUBLES FRANLOU INC.....	4495
INTERNATIONAL HOBBIES LTD.....	4495
INVESTISSEMENTS SAKO LTEE (LES).....	4496
LACHAPPELLE (JACQUES) INC.....	4496
LAPIERRE (JULIEN) INC.....	4496
MARIE-PAULE DECOR INC.....	4495
MEUBLES ST-HENRI INC. (LES).....	4496
MICHAUD & MARCOTTE INC.....	4496
MINES DE LA FAILLE HORNE LIMITEE (LES).....	4496
MIRABEL DENTAL CLINIC INC.....	4494
MONTREAL AUTOLUX INC.....	4496
N.R.Z. INVESTMENTS LIMITED.....	4496
O.P.M. LEASING SERVICES (CANADA) LTD.....	4497
OFFSET ST-ROMUALD INC.....	4496
PAVAGES DE VARENNES INC. (LES).....	4496
PLACEMENTS JEAN LACHAPPELLE INC.....	4496
PLACEMENTS N.R.Z. LIMITEE (LES).....	4496
PLACEMENTS VALBRO INC.....	4496
PRESTIGE FOUNDATIONS INC.....	4495
PROPRIETES TREAVER LIMITEE (LES).....	4496
QUEBEC-TELEPHONE.....	4496
R.R. AND S.C. SNACK BAR INC.....	4494
REPRODATA INC.....	4496
RINGUET (J.J.) INC.....	4496
ROBERT TANKS & TRUCKS INC.....	4494
ST-HENRI FURNITURE INC.....	4496
ST-ROMUALD OFFSET INC.....	4496
SABLES L.G. LTEE (LES).....	4496
SAKO INVESTMENTS LTD.....	4496
SERVICES DE LOCATION O.P.M. (CANADA), LTEE.....	4497
SIMARD-BEAUDRY INC.....	4497
TREAVER PROPERTIES LIMITED.....	4496
VACHON (ROGATIEN) INC.....	4497
VALLEYFIELD READY MIX INC.....	4494
VENDITTI COMPANY LIMITED.....	4497

SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 84)

ABLE INSULATION INC.	4498
ASSOCIATION REGIONALE DU SPORT SCOLAIRE DE LA COTE-NORD	4497
ASSURANCES BOULAIS ET FORTIN INC.	4497
A-1 WEEKLIES INC.	4498
CARREFOUR PROPERTIES LTD.	4498
CARRIERE MIRABEL LTEE.	4497
CONSTRUCTION DIAMOND LTEE	4497
DIAMOND CONSTRUCTION LTD.	4497
DORVAL DELICATESSSEN (FAIRVIEW) LTD.	4497
ENTREPRISES J.G. BART INC. (LES)	3397
ENTREPRISES S.P.E.C. INC. (LES)	4497
FORTIN (B.) INC.	4497
GENEREUX (MARCEL) & ASSOCIATES INC.	4497
GENEREUX (MARCEL) & ASSOCIES INC.	4497
GERATEC INC.	4498
HEBDO A-1 INC.	4498
IMMEUBLES CARREFOUR LTEE (LES)	4498
IMMEUBLES VAN HORNE INC.	4498
INFOCOM INC.	4498
INTERSULT INC.	4498
ISOLATION HABILE INC.	4498
KENDAN LTD.	4498
LAUNEL INC.	4498
MIRABEL QUARRY LTD.	4497
PLACEMENTS ELDET INC.	4498
PLACEMENTS JAMAREL INC.	4498
SOCOJA INC.	4498
VAN HORNE REALTIES INC.	4498

CURATELLE PUBLIQUE**AVIS DE QUALITE:**

BLEAU, GILLES	4509
HOAR, WINNIFRED CAROLINE	4509
UCOELLO, PAOLO	4509

DEMANDES À LA LÉGISLATURE

ASSURANCES LA MUTUALITE (LES)	4510
QUEBEC, VILLE	4510
RIMOUSKI, VILLE	4511
S'CESSION LUCIEN BARIL	4511

LIQUIDATION DES COMPAGNIES

COOPERATIVE DE CONSOMMATION DE ST-GEORGES	4511
---	------

MINISTÈRES**AFFAIRES MUNICIPALES****BUREAU DE REVISION DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE DU QUÉBEC:**

KAMOURASKA, COMTE (Section Québec)	4511
------------------------------------	------

CONSOUMATEURS, COOPÉRATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES**ASSURANCES:**

ASSOCIATION DE PROTECTION MUTUELLE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (Annulation de permis)	4512
--	------

RICHESES NATURELLES

REVOICATION DE DROITS MINIERS	4512
-------------------------------	------

NOMINATIONS*DIVERS:*

BARRETTE, RAPHAEL (<i>Juge de la Cour provinciale</i>).....	4512
BERIAULT, MAURICE (<i>Juge de la Cour provinciale</i>).....	4513
GIROUARD, JEAN (<i>Juge de la Cour provinciale</i>).....	4512
RIVARD, LOMER (<i>Juge municipal</i>).....	4513

PROCLAMATIONS

Coming into force of the official cadastre of a part of the township of <i>Babel</i> , situated in the registration division of Saguenay.....	4521
Coming into force of the official cadastre of a part of the township of <i>Boishébert</i> , situated in the registration division of Sept-Iles.....	4523
Coming into force of the official cadastre of a part of the township of <i>Desroberts</i> , situated in the registration division of Rouyn-Noranda.....	4525
Coming into force of the official cadastre of a part of the township of <i>Dufresnoy</i> , situated in the registration division of Rouyn-Noranda.....	4526
Coming into force of the official cadastre of a part of the township of <i>La Gorgendière</i> , situated in the registration division of Sept-Iles.....	4528
Coming into force of the official cadastre of a part of the seigniorship of <i>Mille-Vaches</i> , situated in the registration division of Saguenay.....	4530
Coming into force of the official cadastre of a part of the town of <i>Noranda</i> , situated in the registration division of Rouyn-Noranda.....	4531
Coming into force of the official cadastre of a part of the township of <i>Obalski</i> , situated in the registration division of Lac-Saint-Jean-Ouest.....	4533
Coming into force of the official cadastre of a part of the township of <i>Obalski</i> , situated in the registration division of Lac-Saint-Jean-Ouest.....	4535
Coming into force of the official cadastre of a part of the township of <i>Obalski</i> , situated in the registration division of Lac-Saint-Jean-Ouest.....	4536
Coming into force of the official cadastre of a part of the township of <i>Verrazzano</i> , situated in the registration division of Sept-Iles.....	4538
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de <i>Babel</i> , située dans la division d'enregistrement de Saguenay.....	4521
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de <i>Boishébert</i> , située dans la division d'enregistrement de Sept-Iles.....	4523
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de <i>Desroberts</i> , située dans la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda.....	4525
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de <i>Dufresnoy</i> , située dans la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda.....	4526
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de <i>La Gorgendière</i> , située dans la division d'enregistrement de Sept-Iles.....	4528
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie de la seigneurie de <i>Mille-Vaches</i> , située dans la division d'enregistrement de Saguenay.....	4530
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie de la ville de <i>Noranda</i> , située dans la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda.....	4531
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton d' <i>Obalski</i> , située dans la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest.....	4533
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton d' <i>Obalski</i> , située dans la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest.....	4535
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton d' <i>Obalski</i> , située dans la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest.....	4536
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de <i>Verrazzano</i> , située dans la division d'enregistrement de Sept-Iles.....	4538

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS:

A.S.Q. INC.	4499
AUGER LAKE MINING CORPORATION (N.P.L.)	4499
BARRY FINANCE CO. LTD.	4499
BEAUDET (JACQUES) INC.	4499
BELAVISTA ESTATES INC.	4499
BIJOUTERIE D'ORSAY (PLAZA) LTEE.	4499
CAFE COUCI-COUÇA INC.	4499
CANADIAN FOREIGN INTERCHANGE CORPORATION	4499
CENTRE DE GOLF TROUT RIVER INC.	4499
CIE DE DISTRIBUTION DE TV INC. (LA)	4499
CIF DE PULPE GASPESIEENNE LTEE.	4499
CLUB DES SEPT	4499
COMITE SPORTIF DE GRANBY INC.	4499
CONSTRUCTION M. MARTEL INC.	4499
COUGAR SPORTS LTD.	4499
COUPON CANADIEN LTEE (LE)	4499
CREDIT JOLIETTE INC.	4500
DIXON TEXTILES CANADA LTD.	4500
DOMAINE HOWARD LTEE.	4500
DOMREMY JOLIETTE INC.	4500
DORAIS SPORTS INC.	4500
DORCHESTER EXPRESS INC.	4500
D'ORSAY JEWELLERY (PLAZA) LTD.	4499
EASTERN EXPORTS & HOLDINGS LIMITED	4500
EDMUND'S KNITTING CO. LTD.	4500
ELECTRO ELECTRIC & HEATING LTD.	4500
EQUIPMENT COURSOL INC.	4500
ETCHEMINADES INC.	4500
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE MONTREAL	4500
FESTIVAL NATIONAL DE MUSIQUE INC.	4500
FICUS INVESTMENT CORPORATION	4500
FILMS DU NOUVEAU-QUEBEC INC. (LES)	4500
FINE-HOME CONSTRUCTION LTD.	4500
FINK MOTORS LTD.	4500
FONDS S.L.B. INC. (LES)	4500
FONTAINE TIRE SERVICES LTD.	4500
FOODIMATIC VENDING CORP.	4500
FREDETTE & FRERES LTEE	4500
FRUITS DE MER DU SAGUENAY LTEE	4500
GAGNON & CIE (ROBERT) LTEE	4501
GATI FURRIERS CO.	4501
GIRARD (LUCIEN) INC.	4501
GOULET & FILS CAMIONNEURS LTEE	4501
GOULET & SONS TRUCKING LTD.	4501
GUARDA CONSTRUCTION CORP. (LA)	4501
GULF READY-MIX INC.	4501
HALLMARK SHIRT CO. INC.	4501
HANLEY (MAURICE) INC.	4501
HARMO PAPER PRODUCTS INC.	4501
HOTEL GARAND INC.	4501
IMMEUBLES FLEUR-DE-LYS INC. (LES)	4501
INSTITUT DES EDITIONS CRITIQUES DES TEXTES SAINT THOMAS (L')	4501
KADON (I.G.) CONSTRUCTION CO. LTD.	4501
KANTER-ERICHSEN (QUE.) LTD.	4501
LA FRANÇAISE LIMITEE	4501
LAVAL WEST HURRICANES FOOTBALL CLUB INC.	4501
LEPAGE (G.) INC.	4501
LOISIRS FLORIAN (LES)	4501

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS:

(suite)

MARCHE DOMINO LTEE.....	4501
MARCHE DUFOUR INC.....	4501
MARJO INC.....	4501
MARTANA CORPORATION.....	4501
MCKENZIE (EVELYN) LTD.....	4501
METROSTAN REAL ESTATE DEVELOPMENT CORP.....	4501
MITCHELL HAT FASHIONS LTD.....	4501
NATIONAL STEEL PRODUCTS LIMITED.....	4501
NORTH AMERICAN EXPANSION CORP.....	4501
PELICAN FLYING CLUB.....	4502
POULIOT & GAGNON LTEE.....	4502
PRODUCTIONS FIGARO INC. (LES).....	4502
PRODUITS DE CIMENT DE ST-FELICIEEN LTEE (LES).....	4502
QUEBEC ICE CREAM MACHINES LTD.....	4502
RESTAURANT 2 PLUS 1 INC.....	4502
RUSSELL'S GARAGE INC.....	4502
SCANDINAVIAN CRAFT & DECOR INC.....	4502
SOCIETE DE DISTRIBUTION ET DE FABRICATION DU RICHELIEU INC. (LA).....	4502
SOCIETE DES LIBRAIRES DE QUEBEC INC. (LA).....	4502
SOCIETE SAGUENENNE DE REHABILITATION SOCIALE.....	4502
STEINBERG'S FISH & MEAT PRODUCTS (MONTREAL) LTD.....	4502
TERRA FIRMA DEVELOPMENT CORP.....	4502
THIBAUT (J.F.) LTEE.....	4502
TROIS-RIVIERES FOOTBALL INC.....	4503
TROUT RIVER GOLF & COUNTRY CLUB INC.....	4499
UPTOWN FISHING SOCIETY LTD.....	4503
VILLAGE GREEN GARDEN & NURSERY INC. (THE).....	4503

LETTRES PATENTES ANNULÉES:

CAFE MONTMARTRE LTD.....	4503
CENTRE DU CAMION LOMAR LTEE.....	4503
CHARLEVOIX GENERAL MINING CO. LTD. (THE) (N.P.L.).....	4503
EXPRESS-WAY AUTOMOBILE LTD.....	4503
FLAME STEAK HOUSE INC.....	4503
G.L.M. GRANITE LTEE.....	4503
HOTEL MONTMAGNY INN INC.....	4503
LOMAR TRUCK CENTRE LTD.....	4503
S.R.J. CONSULTANTS INC.....	4503
SABBATINI & FANTETTI CONSTRUCTION LTEE.....	4503
SOUTH AMERICAN INVESTMENT CORPORATION.....	4503
TROCADERO MOTEL & RESTAURANT INC.....	4503

REVOCAION DE DISSOLUTION:

CLUB COLOMBIEN DE MONT-JOLI INC. (LE).....	4504
CLUB GUSTAVE.....	4504
DUKE OF YORK'S ROYAL CANADIAN HUSSARS RIDING ASSOCIATION (THE).....	4504
JEUNE CHAMBRE DE CAUSAPSCAL INC. (LA).....	4504
MODERN FABRICS INC.....	4504

SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES FLEURS DE LYS (L.P.).....	4513
---	------

SOUMISSIONS

CHARNY, VILLE.....	4513
DORVAL, CITE.....	4514
LASALLE, CITE.....	4516

SOUSSIONS*(suite)*

REPENTIGNY, VILLE	4517
SAINT-ANTONIN, PAR.	4518
SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS, VILLAGE	4519
SHAWINIGAN-SUD, VILLE	4520

SYNDICATS PROFESSIONNELS

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DU MEUBLE DE PRINCEVILLE <i>(Changement de nom)</i>	4521
SYNDICAT DE L'U.P.A. DE LA FEUILLE D'ERABLE (LE) <i>(Changement de nom)</i>	4521

VENTES**EFFETS NON RÉCLAMÉS**

CP EXPRESS LIMITED	4540
COMPAGNIE DE MESSAGERIES C.P. LIMITEE (LA)	4540

PAR SHÉRIFS**BEAUHARNOIS**

MAJOR (WILFRID) LTD. vs QUENNEVILLE	4540
---	------

HULL

ASSOCIATES FINANCE LTD. (THE) vs BANVILLE	4541
---	------

JOLIETTE

CAISSE POPULAIRE DE STE-BEATRIX (LA) vs PRUD'HOMME	4542
COMMISSAIRES D'ECOLE POUR LA MUNICIPALITE SCOLAIRE DES LAURENTIDES (LES) vs BILODEAU	4543
SCHOOL COMMISSIONERS OF THE DES LAURENTIDES SCHOOL MUNICIPALITY (THE) vs BILODEAU	4543

MÉGANTIC

BO-LESS INC. vs BOILY	4544
-----------------------------	------

MONTMAGNY

BANK OF NOVA SCOTIA vs TURGEON	4544
BANQUE DE NOUVELLE-ECOSSE vs TURGEON	4544

MONTREAL

BANK OF MONTREAL "MASTER CHARGE" vs DUMAIS	4545
BANQUE DE MONTREAL «MASTER CHARGE» vs DUMAIS	4545
BARRE vs PROVOST	4549
CANADA PERMANENT MORTGAGE CORPORATION vs HERITIERS-HEIRS DRES	4546
COMMERCIAL CREDIT PLAN LTD. vs HOGUE	4547
FIDUCIE DU QUEBEC vs JUTRAS	4548
QUEBEC TRUST COMPANY vs JUTRAS	4548
SINGH BHALLA vs HERITIERS-HEIRS SUCCESSION vs SINGH BHALLA	4549

QUÉBEC

BANK CANADIAN NATIONAL vs SIMARD	4551
BANQUE CANADIENNE NATIONALE vs SIMARD	4551
MORENCY vs BERUBE	4551

SAINT-FRANÇOIS

KERLEN FACTORS LTD. vs MOREAU	4552
-------------------------------------	------

TROIS-RIVIÈRES

CLOUTIER vs RUEST	4553
-------------------------	------

TAXES

HULL, VILLE	4562
ILES DE LA MADELEINE, COMTE	4560
LONGUEUIL, VILLE	4554
LONGUEUIL, VILLE (<i>Erratum</i>)	4574
NICOLET, VILLE.....	4561

SOMMAIRE

ARRETE EN CONSEIL.....	4504
AVIS DIVERS.....	4504
CAISSES D'EPARGNE ET DE CREDIT.....	4507
CHANGEMENT DE NOM, LOI DU.....	4507
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC.....	4405
COMPAGNIES, AVIS CONCERNANT LA LOI DES.....	4467-4504-4508
COMPAGNIES ETRANGERES.....	4509
CURATELLE PUBLIQUE.....	4500
DEMANDES A LA LEGISLATURE.....	4510
LIQUIDATION.....	4511
MINISTERES.....	4511
NOMINATIONS.....	4500
PROCLAMATIONS.....	4521
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES.....	4499
SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX.....	4513
SOUSSIONS.....	4513
SYNDICATS PROFESSIONNELS.....	4521
VENTES:	
EFFETS NON RECLAMES.....	4540
PAR SHERIFS.....	4540
POUR TAXES.....	4554-4574

nouveautés

Géologie = Geology :

Fort McKenzie, Chute aux Schistes
(Shale Falls) (1/2E), Lac Moraine (1/2E):
Nouveau-Québec

Rapport préliminaire = Preliminary Report
par Buckhard Dressler

Min. Richesses naturelles

Québec, 1975. 27 p., tabl., 28 cm, polycopié &
carte

ISBN 0-7754-2449-8

EOQ 2574, broché

\$ 1.00

Hydrogéologie du lac St-Jean:

Partie nord-est

par Raynald Dessureault

Min. Richesses naturelles

Québec, 1975. 90 p., tabl., graph., cartes, 28 cm

ISBN 0-7754-2448-X

EOQ 2573, broché

\$ 1.50

Loi de l'aide sociale et règlement = Social Aid Act and Regulation

1969. c. 63 sanctionnée le 12 décembre 1969.

Modifiée par: 1970. c. 44, 1974. c. 39 =

1969. c. 63 Assented to 12th December 1969.

Amended by: 1970. c. 44, 1974. c. 39

Min. Affaires sociales

Québec, janvier 1976. 44 p., 24 cm

ISBN 0-7754-2444-7

EOQ 2579, broché

\$ 1.50

Manuel d'évaluation foncière

Appendice A6

Guide d'utilisation: formulaire 1.6.1 (1/76)

Relevé socio-économique

Min. Affaires municipales

Québec, février 1976. non paginé, tabl., bibl.,

22 X 36 cm

ISBN 0-7754-2454-4

EOQ 2580, broché

\$ 2.00

Néologie en marche; No 6:

Série A: Langue générale

Conseil exécutif. Régie de la langue française

Québec, décembre 1975. 82 p., 28 cm, polycopié

EOQ 2575, broché

\$ 1.00

Néologie en marche; No 7:

Série A: Langue générale

Conseil exécutif. Régie de la langue française

Québec, décembre 1975. 63 p., 28 cm, polycopié

EOQ 2577, broché

\$ 1.00

Rapport du Comité d'étude sur la réadaptation des enfants et adolescents placés en centre d'accueil

(Rapport BATSHAW)

Min. Affaires sociales

Québec, 1976. XVII, 174 p., bibl., 28 cm

ISBN 0-7754-2434-X

EOQ 2566, broché

\$ 5.00

Région des monts = Area of Mounts

Sainte-Cécile et Saint-Sébastien:

Rapport géologique = Geological Report

par Rémi Kelly

Min. Richesses naturelles

Québec, 1975. 30 p., tabl., bibl., 26 cm & carte

ISBN 0-7754-2456-0

EOQ 2581, broché

\$ 1.00

Station 2: Pointe-aux-buissons

par Laurent Girouard

Min. Affaires culturelles

Québec, 1975. 157, (133) p., ill., tabl., graph.,

28 cm - (Les cahiers du patrimoine; 2)

ISBN 0-7754-2453-6

EOQ 2582, broché

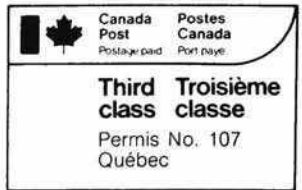
\$ 4.00

Monographie sur la recherche archéologique faite
sur le site d'une station de pêche iroquoïenne.
Texte de référence indispensable pour la typologie
et pour l'analyse des caractères de la céramique
iroquoïenne.



**L'ÉDITEUR OFFICIEL
DU QUÉBEC**

1283, BOUL. CHAREST OUEST
QUÉBEC G1N 2C9



Les cahiers du patrimoine

Cap-Chat, un site du sylvicole moyen en Gaspésie

Première activité de la section de sauvetage au Service d'Archéologie et d'Ethnologie du ministère des Affaires culturelles.

Comprend notamment des plans d'excavation et des structures, des descriptions et des identifications minéralogiques.

EOQ 2464

\$3.00



Éditeur officiel du Québec
C.P. 12
Édifice "G"
Cité parlementaire
Québec
G1R 5B3